

LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

Tome XXII.

A

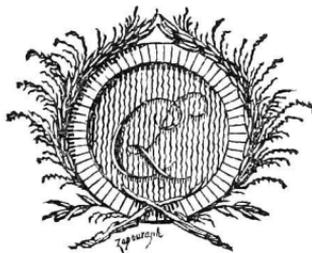
LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS,
O U
LA CONNOISSANCE
DE L'ANCIEN
ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME XXII.

Prix 3 liv. relié.



A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur - Libraire,
rue Dauphine.

M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

LETTRE CCLXXIV.

LA COURLANDE.

DE la Finlande , en traversant le golphe de ce nom & celui de Livonie , on arrive en Pologne par la Courlande. Ce Duché , situé sur la mer Baltique , a été peu connu pendant plusieurs siècles. Les Danois y porterent la lumiere de l'Evangile ; & Waldemar II y fonda un Evêché ; mais les Peuples ayant repris l'idolatrie , les Chevaliers Teutonique, sous prétexte de les convertir , tenterent de les subjuguier.

Tome XXII,

A

2 LA COURLANDE.

Les grands Ducs de Lithuanie , qui avoient des prétentions sur ce pays , le disputèrent aux Chevaliers. Ceux-ci l'emportèrent sur leurs Concurrens , & unirent cette Province à la Livonié , qu'ils posséderent jusqu'au seizieme siecle. Enfin , par un Traité conclu entre le Grand-Maître Ketler & le Roi de Pologne , ce dernier régna sur les Livoniens ; & la Courlande fut érigée en Duché héréditaire en faveur du Grand-Maître , qui ayant embrassé le Luthéranisme , se crut dispensé du célibat. Sa maison a joui de cette Principauté jusqu'en l'année 1737 , que le dernier Duc étant mort sans postérité , les Etats élurent le Comte Maurice , si connu , depuis , sous le nom de Maréchal de Saxe.

Maurice , né à Drefde en 1696 , étoit l'unique fruit des amours d'Auguste II , Roi de Pologne , & de la Comtesse de Königsmarck , d'une des plus illustres Maisons de Suede. Sa Mere , qui avoit autant d'esprit que de beauté , présida elle-même à son éducation , & lui inspira cette élévation d'ame qui fait les Héros. A peine il put soutenir le poids d'une épée , que ,

LA COURLANDE. 3

comme Achilles dans l'Île de Scyros , il ne connut plus d'autre amusement ; & de tout ce qu'on eût pu lui apprendre , il n'estima que l'art de vaincre. La nature , pour le distinguer en tout , lui avoit donné cette force de corps , que les siècles héroïques admiroient dans leurs Thésées , dans leurs Hercules ; & avec ces qualités extraordinaires , il ne tarda pas à jeter les fondemens de sa renommée, Dès l'âge de douze ans , il signala sa valeur en Flandres , sous les ordres d'Eugene & de Malborough , & porta ses premières armes contre la France , dans ce même pays , où il la fit triompher depuis avec tant d'éclat. Il se trouva au siège de Lille , de Tournay , de Mons , à la journée de Malplaquet ; & les mêmes mains , qui ébranlèrent le Trône de Louis XIV , furent celles qui formèrent aux combats le Héros , qui devoit augmenter un jour la gloire de son Successeur.

Pierre-le-Grand remplissoit l'Europe du bruit de son nom. Attiré par la réputation de cet homme rare , Maurice vole au siège de Riga ; il vole au siège de Stralsund , défendu par Charles XII ,

4 LA COURLANDE.

& y montre la plus grande intrépidité. Le desir de voir ce Monarque, l'expose aux endroits les plus périlleux, les seuls où il pense que doit être le Roi de Suede. Il l'apperçoit habillé en Soldat, & combattant au milieu de ses Grenadiers. Ce spectacle lui inspira pour le Héros, une vénération qu'il conserva toute sa vie. C'étoit la seconde fois, que le Comte de Saxe paroissoit à Stralsund. Il s'y étoit trouvé en 1711 avec le Roi, son Pere, & avoit passé la riviere à la nage, le pistolet à la main, à la vue des Ennemis.

Plein d'ardeur pour la gloire, & avide de s'instruire, Maurice redevient encore le disciple d'Eugene. Il se rend en Hongrie, assiste au siège de Belgrade, & à la bataille sanglante que les Impériaux gagnent contre les Turcs. Le Comte de Charolois & le Prince de Dombes, qui s'y étoient trouvés en qualité de Volontaires, avoient souvent parlé au Régent, des talens du jeune Maurice. Ce fut en 1720, qu'il fit son premier voyage à Paris, où sa réputation l'avoit devancé; & pour le fixer en France, le Duc d'Orléans lui proposa un brevet de Maréchal de Camp.

LA COURLANDE. 5

qu'il accepta. L'Europe étoit alors en paix ; le Comte employa ce tems à l'étude des mathématiques , & y devint si habile , que , dans les sièges dont il étoit chargé , c'étoit lui qui dirigeoit les travaux. Mais avant que d'appliquer ces connoissances à la guerre , il les consacra au service de sa nouvelle Patrie. Il inventa une machine pour faire remonter les bateaux sur la Seine , sans employer de chevaux. Ce projet n'a point eu son exécution ; mais on lui doit la perfection d'une autre machine , qui sert à remonter les bateaux , à Paris , depuis le Pont-Royal jusqu'au Pont Neuf.

Tandis que la France formoit ce Héros , elle fut menacée de le perdre. La Pologne & la Russie se disputoient le droit de protéger , c'est-à-dire , d'asservir la Courlande. Cet État foible , mais libre , avoit besoin d'un grand Homme pour conserver son indépendance. Il falloit à ces Peuples un Prince , dont la réputation justifiât leur choix ; qui eût assez de fermeté pour oser les soutenir , assez de génie pour les défendre. Ils jetterent les yeux sur le Comte de Saxe , déjà fameux dans le

6 LA COURLANDE.

Nord, & l'élurent pour leur Souverain; mais la Russie, qui croyoit avoir des droits à réclamer, fut indignée que sans son consentement, ils eussent osé se choisir un Maître. La Czarine vouloit faire tomber ce Duché sur la tête de Menzicoff, cet heureux Aventurier, qui, de garçon Patissier, devenu Favori, Général & Prince, avoit encore l'ambition d'être Souverain. Ce Rival du Comte de Saxe, pour se délivrer d'un Concurrent si redoutable, résolut de le faire enlever. Il envoya à Mittau huit cens Russes pour investir le Palais; mais Maurice, qui n'avoit que soixante hommes, s'y défendit avec tant de courage, qu'il fit lever le siège. Désespérant de pouvoir se défendre longtemps contre des forces si inégales, il se borna à faire des protestations, foible, mais unique ressource dans le malheur. On fait qu'à cette occasion, ayant besoin d'hommes & d'argent, l'immortelle Comédienne, la Lecouvreur, qui l'aimoit, engagea son mobilier, & lui fit passer une somme de quarante mille livres. S'il fut obligé de céder, du moins il ne manqua point à sa fortune, & fit voir à ses Peuples,

qu'il étoit digne de les gouverner.

Une autre Impératrice de Russie eut le crédit de faire élire Duc de Courlande , le Comte de Biren , qui étoit alors , auprès d'elle , dans la plus haute faveur. Cet homme fameux , qui a fait dans cette Cour une figure si brillante , avoit eu un Serviteur de confiance , retiré à Mittau , de qui je tiens quelques détails sur les commencemens de la fortune de son Maître.

« Jean-Ernest Biren , qui prenoit le
 » nom de Biron , étoit , dans son ori-
 » gine , le fils d'un Orfèvre , que son
 » pere destinoit à la profession de No-
 » taire. Il avoit acquis toutes les qua-
 » lités qu'elle demande , lorsque com-
 » mençant à s'ennuyer du séjour d'une
 » petite ville , il eut occasion d'offrir
 » ses services au premier Ministre de
 » Charles XII , le Baron de Gortz ,
 » qui avoit été forcé de s'y arrêter
 » quelques jours par la mort impré-
 » vue de son Secrétaire. Le jeune Biren
 » se présenta d'assez bonne grace , pour
 » faire agréer sa personne & ses ta-
 » lens. Il suivit le Baron à Stockholm ,
 » où la connoissance de diverses lan-

§ LA COURLANDE.

» gues, & sa facilité à lire & à copier
» toutes fortes d'écritures, le rendent
» très-utile.

» Dans l'usage où étoit Biren, de-
» puis son enfance, de manier de vieux
» contrats, la plupart en parchemin,
» il s'étoit fait une habitude, en écri-
» vant, d'en avoir toujours entre
» les levres; & quelque désagréable
» qu'on puisse en imaginer le goût,
» il étoit parvenu insensiblement à s'en
» faire une sorte de plaisir, comme
» il arrive à ceux qui s'accoutument
» à mâcher du tabac. Ce penchant de-
» venant une passion, il n'étoit jamais
» sans quelque morceau de velin, qu'il
» coupoit pour le ronger; & comme
» ses occupations le mettoient sans
» cesse au milieu de quelques vieux
» titres, il trouvoit continuellement de
» quoi se satisfaire.

» Un jour qu'il étoit seul dans le
» cabinet du Baron de Gortz pour quel-
» que expédition importante, son
» goût pour le parchemin lui fit décou-
» vrir une piece enfumée, qui étoit au
» coin d'une table. Ne portant pas plus
» loin ses réflexions, il la prit entre
» ses dents, avec l'envie néanmoins de

LA COURLANDE. 9

» se borner à la fucer, pour n'en tirer
» que le parfum ; mais son attention
» au travail lui fit oublier ce qu'il de-
» voit craindre ; & ce ne fut qu'après
» trois ou quatre heures d'application ,
» que revenant à lui-même , il apper-
» çut que non-seulement il avoit tou-
» jours le même velin à la bouche ,
» mais que l'ayant mâché long-tems ,
» avec aussi peu de ménagement que
» de réflexion , il l'avoit défiguré jus-
» qu'à lui faire changer de forme. Sa
» surprise augmenta encore , lorsque
» s'étant hâté de l'ouvrir , pour démê-
» ler ce qu'il contenoit , il le recon-
» nut , à quelques restes de caracteres
» presque effacés , pour une piece im-
» portante , qui faisoit la matiere d'un
» différend fort échauffé , au sujet de
» la Livonie , entre Charles XII &
» Pierre-le-Grand. Il se crut perdu sans
» ressource , lorsque le Baron de
» Gortz , entrant subitement dans son
» cabinet , le trouva avec cette fatale
» piece à la main , & crut voir sur son
» visage des témoignages de son em-
» barras. Mais qu'elle fut son indigna-
» tion , lorsqu'ayant jetté les yeux sur
» le parchemin , il découvrit à plusieurs

10. LA COURLANDE.

» marques, que c'étoit ce qu'il avoit
» alors de plus nécessaire & de plus
» précieux ? Dans le premier mouve-
» ment, il ne douta point que ce ne
» fût une trahison de son Secrétaire
» qui s'étoit laiffé gagner par le Minif-
» tre du Czar ; & fans vouloir rien
» entendre, il le fit conduire en prison.

» Quoiqu'avec un peu de réflexion
» fur son malheur, Biren ne trouvât
» rien qui le rendît coupable, les appa-
» rences étant de nature à ne pouvoir
» être éclaircies, il conçut que sa perte
» étoit certaine. Déjà il pensoit moins
» à se justifier, qu'à se préparer à la
» mort. Cependant comme l'aveu des
» circonstances de sa faute ne pouvoit
» lui être nuisible, il étoit résolu de les
» raconter simplement, au risque de
» ne pas trouver, dans ses Juges, de
» disposition à le croire. On ne tarda
» point à l'interroger : quatre des plus
» graves Sénateurs de Stockholm lui
» reprocherent son crime, le presse-
» rent de confesser les intelligences
» qu'il entretenoit avec la Moscovie.
» Biren ne leur répondit que par la
» relation, qu'il leur fit, les larmes au
» yeux, de la maniere dont il s'étoit

» accoutumé à mâcher de vieux par-
» chemins.

» Quelque foible que fût cette dé-
» fenfe , l'air dont il la prononçoit , fit
» impreflion fur un des Sénateurs , qui
» avoit affez d'ufage du monde ,
» pour démêler les caracteres de la
» droiture & de l'innocence. S'atta-
» chant de plus en plus à l'examiner , il
» remarqua que tandis qu'on écrivoit
» la déposition , livré tout entier aux
» demandes qu'on lui faisoit , & au foin
» d'y répondre , Biren ne laiffoit pas
» d'avancer la main par intervalle ,
» vers l'écritoire qui étoit fur la table ,
» d'où il tiroit de petits morceaux du
» velin dont elle étoit doublée , & que ,
» par un mouvement naturel , il les
» portoit à fa bouche. On lui fit diver-
» ses questions fur la naiffance & la
» force de fon habitude ; on lui en
» demanda des circonftances & des
» preuves.

» Heurefément l'Accufé en avoit
» de présentes dans un grand nombre
» de petits rouleaux de parchemin
» qu'il tira de fes poches. Leur forme ,
» leur odeur , tout s'accordoit avec
» fon récit ; & le bon Sénateur devint

» son Défenseur autant que son Juge.
 » D'autres informations qu'on fit sur
 » sa conduite & ses liaisons , ayant
 » achevé d'établir son caractère , le
 » Baron de Gortz fut le premier à sol-
 » liciter sa liberté & sa grace. Cepen-
 » dant , soit qu'il craignît que sa foi-
 » bleffe ne l'exposât à quelque nouvel
 » embarras , soit que l'éclat d'une telle
 » aventure l'eût dégoûté de son ser-
 » vice , le Baron le congédia avec quel-
 » ques gratifications.

» Il y avoit peu d'apparence qu'un
 » homme rejeté par le Ministre , pût
 » trouver d'autres occasions de s'éta-
 » blir dans le Royaume. Le malheu-
 » reux Secrétaire prit donc le parti de
 » quitter la Suede ; & passant en Cour-
 » lande , où son aventure n'étoit pas
 » connue , il s'attacha au premier
 » Homme d'affaire qui voulut l'em-
 » ployer. La fortune , qui le condui-
 » soit par la main , l'adressa au Rece-
 » veur-Général de Mittau , Homme
 » livré au plaisir , qui cherchoit un
 » Ecrivain habile , sur lequel il pût
 » se reposer de la fatigue & des soins
 » de son emploi. Avec beaucoup d'es-
 » prit & d'assiduité , le nouveau Se-

LA COURLANDE. 17

» crétaire fit bientôt connoître en lui
» tous les talens qu'on desiroit. Sa figure
» & quelques momens d'entretien lui
» gagnèrent l'estime du Duc de Cour-
» lande ; & devenu le favori de ce
» Prince , il ne tarda pas à l'être aussi
» de la Duchesse , Niece de Pierre-le-
» Grand.

» Cette inclination , qui dura jus-
» qu'à la mort du Mari , se manifesta
» avec plus de liberté , lorsque cette
» Princesse fut élevée sur le Trône de
» Russie. A sa recommandation , la Po-
» logne donna à Biren l'investiture du
» Duché de Courlande ; mais la mort de
» l'Impératrice le priva du seul appui
» qui pouvoit l'y soutenir. Il fut arrêté
» avec toute sa famille , envoyé en Si-
» bérie , & déclaré mort civilement.
» Les Etats élurent , pour nouveau Duc,
» Louis Ernest de Brunswick-Volfem-
» butel. Cette élection demeura sans
» effet , & n'auroit pu en avoir sans
» employer la violence. On parle au-
» jourd'hui du Prince Charles , fils de
» l'Electeur de Saxe , Roi de Pologne ;
» mais je ne désespere pas , ajoutoit l'an-
» cien serviteur de Biren , de revoir un
» jour régner , dans cette contrée , les

» Descendans de mon ancien Maître. En
 » attendant, elle est gouvernée par les
 » Etats du Pays, sous l'autorité de la
 » Cour de Russie, qui a tout pouvoir
 » sur cette Province ».

La Courlande, quoique couverte de bois, & desolée par les dernières guerres du Nord, ne laisse pas d'être assez fertile en bled, en bétail, en lin & en chanvre. En Automne & vers le Printemps, les prairies, situées dans les contrées basses, sont cachées sous les eaux qui leur procurent une espèce d'engrais. Le poisson abonde dans le pays, ainsi que les animaux terrestres & le gibier. Les bords de la mer Baltique produisent beaucoup d'ambre; & il y a des mines de cuivre & de fer, des carrières de pierre & de plâtre, & des sources d'eaux minérales. Ses principales rivières sont la Duna, qui la sépare de la Livonie, & le Windau, qui arrose la ville de ce nom. Sa longueur est d'environ soixante lieues, sur une largeur inégale, qui se termine en pointe vers l'Orient & se divise en deux parties, la Courlande proprement dite & le Semigale. La première est partagée en deux Capitaineries : celle de Goldin-

LA COURLANDE. 15

gen, où se trouvent, avec la ville de ce nom, Windau & Libau ; & celle de Tucum, qui prend son nom de sa Capitale.

Goldingen, petite place avec un vieux Château, étoit autrefois une Cité considérable par son négoce, & le séjour de ses Ducs. Windau a été longtems le siege du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, & le lieu où se tenoient les Assemblées de la Province. Libau fait un commerce assez étendu sur la mer Baltique, où elle a un Port commode pour les vaisseaux légers, depuis que le Duc de Biren l'a fait creuser pour le garantir des desséchemens. Tucum n'a rien qui le distingue, qu'un vieux Château ruiné, & des mines de fer dans les environs.

A quelques lieues du promontoire de Domefnes, qui s'avance vers le Nord dans le golphe de Livonie, est un gouffre sans fond, qui ne s'annonce par aucun bruit. Pour avertir les Matelots, on a construit, sur le rivage, des fanaux vis-à-vis l'un de l'autre, sur lesquels on entretient un grand feu qui dure toute la nuit. Dès qu'on commence à ne voir plus qu'un de ces fa-

naux, on est sûr d'être hors de danger ; mais le péril dure toujours , tant qu'on apperçoit les deux feux. On y brûle annuellement jusqu'à mille cordes de bois. Une grande forêt qui est près de là , en fournit assez pour cet usage.

Le Duché de Semigale occupe la partie Orientale de la Courlande ; & Mittau, sa Capitale , est en même tems celle de toute la Province. Les Moscovites la prirent en 1706 , ruinerent le Château des Ducs qui y faisoient leur résidence, & l'ont depuis magnifiquement réparé. La Ville est forte, d'une grandeur médiocre, mais bien peuplée. Les Catholiques y ont une Eglise desservie par les Jésuites ; les autres Temples appartiennent aux Luthériens & aux Réformés. Sous un aile du Château , dans un caveau éclairé , reposent les corps des Ducs de Courlande , parmi lesquels on voit aussi celui d'un Payfan , en reconnaissance de ce qu'il s'étoit laissé tuer , à la place d'un de ces Ducs , par des Gentils-hommes qui avoient conspiré contre le Prince.

Pilten , autre ville de ce Pays , prend son nom de l'ancien Château que le Roi de Danemarck , Waldemar II , fit bâ-

LA COURLANDE, 17

tir lorsqu'il y fonda un Evêché pour la conversion des Idolâtres. Mais ce Diocèse , sur lequel l'Evêque catholique de Livonie à des prétentions, fut supprimé au seizieme siecle ; & son Domaine a été réuni à celui du Souverain. Le Chapitre Luthérien subsiste encore ; & le libre exercice de la religion Protestante a été confirmé aux Habitans. Le District de Pilten est aujourd'hui administré par sept Conseillers de Pologne ; & les appels se portent directement au Tribunal du Roi. L'Evêque de Samogitie prend aussi le titre d'Evêque de Pilten ; cependant ce District a son Consistoire particulier , & son propre Surintendant.

La Courlande, qui adopta le culte Protestant en 1522 , convint d'une profession de foi commune avec les Habitans de Riga. Elle étoit entièrement Luthérienne, lorsqu'elle se soumit aux Polonois ; mais les démêlés qui s'éleverent dans la suite entre le Duc & la Noblesse , y frayerent le chemin à la Religion Catholique. Les mariages des Ducs avec des Princeesses Calvinistes , ont aussi donné lieu à l'introduction des Réformés ; mais ces derniers sont exclus de toutes les charges.

Malgré les grands privilèges dont jouissent tous les Nobles, les familles anciennes peuvent seules parvenir aux dignités. Les autres ne sont pas même admises dans les Diètes, à moins qu'elles n'aient ou été adoptées par les anciennes, ou rendu quelque grand service à l'état. Un Gentilhomme Courlandois a droit de naturalité en Pologne, de même qu'un Polonois en Courlande; mais ni l'un ni l'autre ne peuvent le réclamer, s'ils ne sont établis dans le Pays. Encore le premier a-t-il de la peine à obtenir une charge en Pologne, s'il n'est point Catholique; au lieu qu'un Polonois de cette Religion peut occuper ici les premières places, excepté celle de Chancelier.

Les Loix rendent un Noble maître des mines qu'il découvre dans ses terres; & s'il habite le bord de la mer, il jouit du droit de Varech. Suivant une ancienne Ordonnance, sa maison est un asyle, d'où il n'est pas permis d'enlever quiconque s'y réfugie. Une autre Ordonnance défend d'emprisonner un Gentilhomme pour cause de crime, ou de confisquer ses biens, avant que de l'avoir cité & convaincu

juridiquement devant le Tribunal. Les Sujets, Vassaux, & autres personnes attachées au service des Nobles, sont exempts de péage, d'impôts & de logement de Gens de guerre. Outre plusieurs autres privilèges, les Gentilshommes ont sur leurs Sujets un pouvoir illimité, ainsi que le droit de vie & de mort; mais avant l'exécution du Jugement, ils doivent faire en forme le procès au Coupable. Les autres peines corporelles, comme de faire battre & fustiger les Paysans, dépendent de leur volonté. Rarement ils en viennent au bannissement, pour ne pas perdre un Sujet, dont la conservation leur tient à cœur. Ils ont tous, en commun avec le Duc, le droit de Patronage dans les Paroisses; peuvent chasser où il leur plaît, excepté dans quelques cantons, aux environs de Mittau, réservés au Souverain. En tems de guerre, ou quand les liaisons avec la Pologne le requierent, ils font leur service à part; & le Duc remplit de même les devoirs auxquels l'oblige son vasselage. Mais s'ils servent tous ensemble, le Souverain doit marcher à leur tête en personne; & ils choisissent eux-mêmes

leurs Officiers qui sont alors sous ses ordres,

Les revenus du Duc de Courlande sont très-considérables; ses Domaines emportent plus d'un tiers du Pays. Les quatre grandes charges de la Nation sont le Grand Maître, le Chancelier, le Grand Bourggrave, & le Maréchal. Il y a de plus, deux Jurisconsultes ou Docteurs, qui ont le titre de Conseillers du Prince. Les premiers administrent le Duché, au nom du Souverain, en cas d'absence, de minorité, de maladie, ou de vacance. On compte encore quatre Grands Capitaines, qui jugent en première Instance les causes des Particuliers, dans les Districts soumis à leur Jurisdiction. L'appel de leurs Sentences est porté au Tribunal de la Cour, composé du Duc & des Grands Officiers, d'où les affaires qui passent six cens florins, vont, par appel, au Roi de Pologne. Les causes criminelles, qui intéressent la Noblesse, sont jugées par le Duc & les quatre Conseillers supérieurs; mais on peut s'adresser directement au Roi, hors les cas d'affassinat prémédité, d'incendie, d'injures, de vol ou de violences ouvertes. Le

LA COURLANDE. 21

Chancelier , le Surintendant & quatre Prévôts jugent les affaires Ecclésiastiques. Quant aux démêlés qui surviennent entre la Noblesse du Pays & sa Majesté Polonoise , ils sont portés immédiatement devant le Monarque. La Justice dans les Villes , appartient au Conseil de la Cour. Il doit se tenir tous les ans , à Mittau , une Diète Provinciale , à laquelle chaque Paroisse envoie un Député.

Je suis, &c.

A Mittau , ce 5 Août 1756.



LETTRE CCLXXV.

LA POLOGNE.

LES liens qui nous unissent à cette patrie des Casimir , des Sobieski , des Stanislas , doivent , Madame , vous rendre ce Pays cher , & son histoire intéressante.

Les Polonois descendent des Sarmates , célèbres par leur férocité , & leur amour pour l'indépendance. Ce fut vers le sixième siècle , qu'ils établirent une forme de gouvernement. Leurs Chefs ne furent d'abord que des Ducs , c'est-à-dire , des Conducteurs ou des Généraux d'armée. Ils eurent ensuite des Rois , puis encore des Ducs , qui furent enfin remplacés par des Rois , dont le titre n'a plus varié.

Un certain Leck , sorti des Palus-Méotides , se jeta sur ce pays , y bâtit la ville de Gnesne , dans un lieu , où l'on raconte qu'il avoit trouvé un nid d'Aigle. C'est de-là , ajoute-t-on , que la Ville à pris le nom qu'elle porte , & que l'Aigle a passé dans les enseignes

Polonoises. On ignore combien de tems sa postérité, sous le titre de Duc, conserva cette conquête ; mais après l'extinction de sa race, l'administration de l'Etat fut confiée à des Seigneurs choisis par la Nation.

La division se glissa bientôt entre ces Juges suprêmes, dont l'autorité égale partagea les intérêts. Le peuple, qui en devint la victime, songea à se réunir de nouveau sous un seul Chef. Cracus fut élu, & rendit ses Sujets heureux. Il leur donna les premières idées de la Justice, en établissant des Tribunaux pour juger les différends ; & l'ordre régna, où la licence dominoit.

L'Aîné des fils de Cracus devoit succéder à son pere ; le Cadet le sacrifia à son ambition, & lui ravit la Couronne avec la vie. Mais ce dernier ne put conserver long-tems la Puissance dont il s'étoit illégitimement emparé : son crime fut découvert ; & ses Sujets déférent à sa sœur Vanda la suprême autorité.

Tout est incertain dans l'histoire de ces premiers Souverains de la Pologne ; car je ne fais si l'on doit mettre au nombre des faits historiques, ce qu'on ra-

conte de cette Princesse , dont la beauté égaloit la naissance. Ritiger , Prince Allemand , touché de ses charmes , en devint amoureux , & voulut l'épouser. Elle n'écoula point ses propositions ; & pour s'en venger , il déclara la guerre aux Polonois ; mais ses troupes n'étant pas d'humeur de se battre pour une cause d'amour , il se tua de désespoir. On dit que ses derniers regards , tournés vers la Pologne , sembloient encore exprimer sa passion. Vanda craignant que ses attraits ne lui suscitassent de nouveaux Amans , prit la singulière & funeste résolution de se précipiter dans la Vistule. Ce fait historique ou romanefque a fourni le sujet d'une froide tragédie de *Vanda* au Poète Linant.

Le trait suivant trouvera encore moins de croyance dans votre esprit. Popiel II fit périr ses Oncles , & poussa l'inhumanité jusqu'à leur refuser la sépulture : voici le merveilleux : il s'engendra , de la corruption de leurs cadavres , une si grande quantité de Rats , que le Palais en fut rempli. Popiel prit toutes les précautions , pour se garantir de leurs insultes ; mais il ne put se dérober

ber à la fureur de ces animaux, qui traversant un Lac pour attraper leur proie, dévorèrent le Duc, sa Femme, & ses Enfans, en punition de ses crimes. Vous êtes trop sensée, pour adopter de pareilles fables. Aucune histoire, dans la même étendue de siècles, ne cite plus de prodiges que celle de Pologne.

La première classe de ses Ducs finit par la mort de ce Popiel, qui mérita par ses forfaits, d'être le dernier de sa race. On trouve moins d'événemens fabuleux sous les regnes de la Maison de Piaſt. Le Chef de cette famille étoit un simple Habitant du village de Krufwitz, en Cujavie, que la Nation choisit, comme Abdolomine, dans le sein de la médiocrité, pour l'élever sur le Trône. Piaſt montra, par ses vertus, qu'il étoit digne de l'occuper; & sa Postérité a tenu long-tems le Sceptre de Pologne. Un de ses Descendans, Boleslas Chrobri, civilisa ses Peuples, réforma leurs usages barbares, & porta le premier le titre de Roi.

Les Polonois avoient embrassé le Christianisme sous le regne précédent. Mieciflas se fit baptiser pour plaire à la belle d'Ambrowka, fille du Duc de Bo-

hème , son épouse. Au reste, vous savez que la Pologne n'est pas le seul pays de l'Europe, qui doive sa conversion à une femme. Pour obliger ces Peuples à vivre selon les Loix de la nouvelle Religion, on sévissait contre les plus petites fautes avec la plus grande violence; on punissoit comme des crimes d'Etat, les péchés contre l'abstinence, la chasteté & le jeûne. On arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en Carême. On suspendoit l'adultère à un cloud, par l'instrument de son crime; & l'on mettoit un rasoir auprès de lui, avec la liberté, ou de s'en servir pour se dégager en cessant d'être homme, ou de mourir dans cette torture. Lorsque le Prêtre lisoit l'Evangile à la Messe, ceux qui portoient le sabre, devoient le tirer à moitié hors du fourreau, pour montrer qu'ils étoient toujours prêts à verser le sang idolâtre.

Boleslas Chrobri, Prince belliqueux, eut de sanglantes guerres à soutenir contre l'Empire, la Bohême, la Russie & la Prusse. Il épuisa son Royaume pour l'agrandir, & fit pleurer ses triomphes à son Peuple. Ce prince se lassa

enfin de voir couler le sang de ses Sujets, & voulut que la paix ramenât l'abondance & le bonheur. Comme un autre Hercule, il fit élever trois colonnes, au confluent de la Sala & de l'Elbe, destinées à éterniser le souvenir de ses exploits, & marquer jusqu'où il avoit porté ses armes victorieuses. Il forma un Conseil composé de douze Citoyens, moins recommandables par leur naissance, que par leur probité, leur expérience & leurs lumières, les institua Interpretes de la Nation auprès du Monarque, & voulut qu'ils lui rendissent compte de tout ce qui se passeroit de plus important dans le Royaume. Telle est, dit-on, l'origine du Sénat, qui aujourd'hui, semblable à la Chambre des Pairs d'Angleterre, tient le milieu entre le Roi & le Peuple.

La Pologne, qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en aperçut avec plaisir la première image. Vous avez vu que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un seul, pour se confier à douze Chefs. Cette idée passagère de République ne l'avoit jamais abandonnée ; & quoique ses Princes se succédassent

par le droit du fang, elle reſtoit toujours perſuadée qu'il étoit des cas, où elle pouvoit reprendre ſa Couronne. La conſtitution du Sénat actuel vous fera connoître ſi elle y eſt parvenue avec ſuccès.

Ce Sénat, qui ne fut d'abord compoſé que de douze Palatins, a long-tems, lui ſeul, gouverné tout le Royaume. A préſent il en conſtitue le ſecond Ordre, & tient la balance entre la Nobleſſe & le Trône. Ces Meſſieurs ſe font appeller, comme les Romains, Peres-Conſcripts, pour montrer qu'ils doivent traiter les Peuples en peres, & leur donner les premiers exemples de l'amour de la Patrie. Plus éclairés par l'expérience que le reſte de la Nation, c'eſt à eux à la porter au bien qu'elle doit ſuivre, à la détourner du mal qu'elle doit éviter. On leur donne auſſi le nom de Fidele-Conſeil; & ces deux mots déſignent aſſez la nature de leurs devoirs & de leurs fonctions. Les Sénateurs ſont les Conſeillers nés du Monarque, &, en cette qualité, ont droit d'être toujours auprès de ſa Perſonne. En tout tems, il doit y en avoir au moins quatre à la Cour, pour veil-

ler aux intérêts de leur Corps contre les entreprises des Ministres ; & aucun d'eux ne peut sortir du Royaume , sans une permission de la République. Leur fonction est de maintenir l'ordre dans les lieux où leur place leur donne quelque autorité , d'assister aux Dietes & Diétines. Le Roi qui les élève à cette dignité , ne peut la leur ôter que de leur consentement , ou sans un jugement de l'Etat , qui suppose toujours un crime capital.

Quant à la distinction attachée à leur Charge , ils n'en ont guere d'autre , que celle d'être assis dans un fauteuil aux Assemblées publiques , & hors de là , chez les Particuliers , d'avoir à table le premier rang. Ils sont d'ailleurs très-libres d'exercer leurs emplois ; personne ne peut les contraindre d'en remplir les devoirs. L'Etat ne fournit rien à leur entretien ; & plusieurs d'entr'eux n'ayant ni émolumens , ni récompenses à espérer , ne se font point de scrupule d'abandonner leurs fonctions ; ils servent comme on les paie ; heureux encore , si l'indigence ne les porte pas à trahir les intérêts de la Nation , & à commettre des concus-

sions avec d'autant plus de liberté ; qu'ils courent moins de risque d'être punis.

Cet Ordre est composé d'Ecclésiastiques & de Séculiers ; & ceux-ci se partagent entre première & seconde classe, entre les Palatins & les Castellans. On donnoit autrefois en Europe, le nom de Palatins à ceux qui avoient quelque charge aux Palais des Rois ou des Empereurs : c'étoit un titre d'honneur, qu'on acquéroit par des services rendus à la Cour, & qui n'est plus guère d'usage qu'en Pologne, pour désigner un Commandant ou Gouverneur de Province. Cet Officier est le Chef de la Noblesse dans son Gouvernement ou Palatinat, préside à ses Assemblées, la mène au champ électoral pour l'élection de ses Rois, à la guerre, lorsqu'on assemble l'Arrière-Ban, fait observer la police, fixe le prix des denrées, règle les poids & les mesures. Les Palatins sont exclus du Ministère, & ne peuvent, à l'exception de celui de Cracovie & de quelques autres, posséder aucune Starostie dans toute l'étendue de leurs Palatinats.

On distingue les Castellans du grand

& du petit Siège, ou les Castellans supérieurs & les Castellans ordinaires. Les premiers, qui ont le titre de Magnifiques, suivent immédiatement les Palatins, & sont assis sur la même ligne dans la Salle du Sénat. Les seconds, qui n'ont que celui de Généreux, occupent une banquette derrière; & c'est, à peu près là, l'unique différence qu'on admet entre ces deux classes, qui jouissent d'ailleurs des mêmes droits, des mêmes prérogatives, & sont assujetties aux mêmes Loix. Les Castellans me paroissent être en Pologne, ce que vous voyez que sont en France les Lieutenans-Généraux des Provinces; ils commandent sous l'autorité du Palatin, qu'ils représentent en son absence. Un ancien usage a placé à la tête des Sénateurs Séculars, le Castellan de Cracovie, qui préside à la Noblesse de son District, même au préjudice du Palatin. Cette prééminence lui vient, dit-on, de ce qu'un Roi de Pologne, pour punir un Palatin de cette Ville, qui ne cessoit de soulever le Peuple, le fit périr en Prison, & pour éterniser sa vengeance, obtint une constitution qui ordonne qu'à perpétuité,

le Castellan de Cracovie aura le pas sur son Palatin. Le Roi lui donne le titre de très-Illustre.

Au reste, ces Charges si recherchées n'apportent que de l'honneur, & peu ou point de revenus. Le plus grand avantage qu'on en retire, c'est le crédit qu'elles procurent, quand elles sont possédées par des gens de mérite. Elles rendent un homme considérable, tant à la Cour, qui est la source des graces, que dans l'Ordre Equestre, dont l'amitié peut élever un grand Seigneur sur le Trône même.

On ne voit qu'un Staroste dans le Sénat, c'est celui de Samogitie, qui, à cause de son ancienneté, a sa place parmi les Palatins. On y compte deux Archevêques, quinze Evêques, trente-trois Palatins, trente-six Castellans du grand Siège, quarante-neuf du petit; en tout, cent trente-six Sénateurs (1). On leur donne le titre d'Excellence; & ils prétendent à celui de Monseigneur, que les Valets, les Serfs, les Parasites & la pauvre Noblesse leur prodiguent.

(1) Le nombre en a été porté depuis, à cent cinquante-trois.

L'Archevêque de Gnesne , en qualité de Primat du Royaume , est le Chef du Sénat , le premier Ministre de la République , & , sous le nom d'Inter-Roi , remplit , pendant la vacance du Trône , les fonctions de Monarque. Aussi les honneurs qu'on lui rend répondent-ils à l'éminence de sa place. Quand il sort de son Palais , un Prêtre avantageusement monté , porte devant lui une croix d'or ; & son Maréchal , tiré du corps des Castellans , tenant le bâton levé , le précède immédiatement à cheval. C'est ainsi qu'il va chez le Roi ; & l'on ne baisse le bâton qu'à la porte de l'appartement , où les Maréchaux de la Cour le reçoivent & le complimentent au nom de Sa Majesté. Dès qu'il arrive dans l'antichambre , le cabinet s'ouvre , & le Monarque paroît , comme pour venir à sa rencontre. Il a , comme le Souverain , ses Officiers , une nombreuse Garde à cheval , un Timbalier & des Trompettes qui jouent lorsqu'il est à table , qui sonnent la Diane & la Retraite. Il donne audience assis sous un dais , & a toujours son Chancelier à côté de lui. On le traite d'Altesse & de Prince ; & parmi les grandes prérogatives

tives de sa place, la plus utile à l'Etat, c'est la censure, dont il use presque toujours avec l'applaudissement de la Nation. Le Roi gouverne-t-il mal? Le Prélat est en droit de lui faire, en particulier, des représentations. S'il s'obstine, c'est en plein Sénat, ou dans une Diète, qu'il essaie de le ramener au devoir. Les Polonois n'auroient pas donné cette étendue de puissance à un Laïque, dans la crainte qu'il n'eût l'ambition de s'emparer de la Couronne.

Le Primat ne rend aucune visite, pas même aux Ambassadeurs des Têtes couronnées. Le Nonce du Pape est le seul qu'il va voir une fois pendant sa Nonciature : il refuse constamment le pas aux Cardinaux ; de-là vient que, pour éviter toute concurrence, il est défendu aux Prélats Polonois de solliciter la Pourpre Romaine, & que le Roi donne toujours sa nomination à quelque Etranger. Enfin le Primat jouit du pouvoir de faire battre monnoie, dont le Souverain est lui-même privé. Le Roi lui donne le titre de Révérendissime ; & le Pape, dont il est Légat né en Pologne, ajoute à tous ses droits, celui de se vêtir de rouge comme un Car-

dinal , à l'exception du Chapeau.

L'Evêque de Cujavie est subrogé à l'Archevêque de Gnesne , & exerce les fonctions de Primat pendant la vacance du Siège. Ceux de Cracovie & de Plocko jouissent de tous les droits de Souverain , l'un dans son Duché de Severie , l'autre dans sa Seigneurie de Putulsk. Le premier accorde même des Lettres de Noblesse ; mais leur effet ne s'étend point au de-là des bornes de ce Duché. Le Clergé tient le premier rang dans le Sénat ; cette prééminence lui a été accordée par un principe de piété : la Nation a imaginé qu'elle trouveroit dans les Chefs de la Religion , des Défenseurs plus zélés pour la maintenir dans toute sa force. Le Pape leur a permis , par une Bulle , d'opiner à la guerre & de prononcer des Arrêts de mort , sans encourir l'irrégularité.

Les Ministres ont aussi séance dans le Sénat ; leurs Charges leur donnent même une étendue de pouvoir & de fonctions , que n'ont pas les simples Sénateurs , d'où il arrive que des Palatins quittent avec plaisir leur Gouvernement , pour remplir une de ces places. Quatre Ministres sont chargés de

régler l'Etat, chacun dans un département qui lui est propre : le Grand Général est le Chef de la guerre ; le Grand Chancelier préside à la justice ; le Grand Trésorier a le soin des finances ; le Grand Maréchal a la direction de la Police. Ces quatre branches étoient, sans doute , originairement , des droits annexés à la Royauté ; mais la République les a sagement distribués à quatre Chefs , pour restreindre, de plus en plus , l'autorité du Monarque. C'est sur le pouvoir attaché à leur Charge , qu'elle a voulu établir un juste équilibre entre la Majesté & la liberté. Telle est en effet la fonction de ces hommes d'Etat , qu'ils doivent user de leur puissance , de maniere que le Souverain le plus hardi , n'ose attaquer les privilèges de la Nation , & que la licence la plus immodérée rentre au plutôt dans les bornes du devoir. Les grands Officiers du Royaume précédent ceux de Lithuanie , quoique les uns & les autres soient égaux en dignité.

Le Sénat , hors de la Diète , fait mouvoir , sous les yeux du Roi , les ressorts de l'administration ; mais il ne décide que provisionnellement ; & le Prince ne

peut ni ordonner, ni violenter les suffrages. La liberté se montre jusques dans les formes extérieures ; les Sénateurs ont le fauteuil, & se couvrent dès que le Monarque est découvert. Dans la Diète, ils deviennent Législateurs, conjointement avec le Roi & la Chambre des Nonces. Ces trois ordres sont indépendans l'un de l'autre ; & l'on attribue à chacun d'eux, un caractère qui les distingue & les définit : au Roi, la majesté ; au Sénat, l'autorité ; à l'Ordre Equestre, la liberté. Ils ne comptent le peuple, qu'avec le bétail de leurs terres, & voient, sans émotion, la servitude de dix millions d'hommes, autrefois plus heureux, lorsqu'ils n'étoient que des Sarmates.

Le regne du Successeur de Boleslas, Mieciflas II, ne fut ni long ni glorieux. Si les dangers forcerent ce nouveau Roi de sortir de son assoupissement, il se hâta de s'y replonger ; & sa raison, abrutié par l'usage immodéré des plaisirs, fit place à une honteuse démence, qui fut bientôt suivie de la mort.

Pendant la minorité de Casimir, la Reine, sa mere, fut chargée du gouvernement de l'Etat ; mais l'orgueil, les

injustices, la tyrannie de cette Femme impérieuse souleverent les Polonois, qui l'obligerent de s'enfuir avec son fils. Elle se retira en Saxe, où elle prit le voile, & envoya Casimir secrètement à Paris. Le jeune Prince se livra à l'étude des sciences; & désespérant de remonter sur le Trône, il se fit Religieux dans l'Ordre de Clugny. Les troubles de Pologne engagerent la Nation à le rappeler; & les Ambassadeurs, qui découvrirent le lieu de sa retraite, virent avec étonnement leur Souverain sous le froc. Il étoit Moine, & même Diacre, lorsqu'on vint lui offrir le Diadème. Le Pape leva ces deux obstacles; mais il exigea un tribut appelé le Denier de Saint-Pierre; & pour faire une sorte de réparation à l'Ordre Monastique, il voulut que tous les Polonois portassent sur leur tête une espece de couronne monachale.

Sous Boleslas II, fils de Casimir, ses Sujets occupés à faire la guerre hors du Pays, apprirent que leurs Femmes, ennuyées de l'absence de leurs Maris, en avoient pris de nouveaux parmi leurs Esclaves. Le désordre fut général; il n'y en eut qu'une, qui, dans la crainte

de se laisser séduire , se cacha dans le clocher d'une Eglise. Les Polonois devinrent si furieux , lorsqu'ils apprirent leur déshonneur , que malgré les défenses du Prince , ils quitterent l'Armée pour courir à la vengeance ; mais les armes leur tomberent des mains à la vue de ces Epouses perfides , qui , pour être criminelles , n'en avoient peut-être que plus de charmes à leurs yeux. Elles laisserent couler quelques larmes qui les rendirent plus intéressantes ; on s'embrassa ; & tout fut pardonné , parce qu'il y avoit trop à punir. Le Roi n'eut pas la même indulgence : forcé de rentrer dans ses Etats plutôt qu'il ne l'avoit projeté , il n'y revint qu'avec un Sceptre de fer ; & pour venger , sur ces Femmes coupables , la désertion de leurs maris , il fit arracher de leurs bras les malheureux fruits de leur prostitution , qu'on exposa dans les champs , en ordonnant à leurs Meres d'aillaiter des Chiens à leur place , & de ne paroître nulle part , sans en avoir un pendu à leurs mammelles.

Ce Boleslas qui s'étoit assez bien conduit au commencement de son regne , finit par devenir un Tyran , un Ravis-

feur, un Affassin. Il enleva la Femme d'un Seigneur Polonois, & tua lui-même, dans l'Eglise, Stanislas, Evêque de Cracovie, qui prenoit quelquefois la liberté de lui faire des remontrances. La Cour de Rome s'arma de toutes ses foudres: Grégoire VII, qui occupoit alors le Siége Pontifical, & affectoit le droit de déposer les Souverains, ne se contenta pas d'excommunier le Monarque homicide; il jeta un interdit sur les Peuples, les dispensa du serment de fidélité, & défendit à tous les Evêques du Royaume, de couronner désormais aucun Roi de Pologne, sans le consentement du Saint Siége. En conséquence de cet injuste décret, les Successeurs de Boleslas ne prirent plus que le titre de Duc; & depuis cette époque, ce Pays tomba dans un état de langueur, dont il eut beaucoup de peine à se relever.

Une succession de plusieurs Ducs ne présente que des guerres, dont le détail pourroit vous fatiguer. Le trait suivant est d'un autre genre. Un de ces Princes, Uladislas II, avoit une Femme jeune, galante, mais qu'il croyoit vertueuse. Pierre Dunin, riche Seigneur,

connu par la hardiesse de ses faillies, ne ménageoit personne, pas même la Duchesse, dont les autres Courtisans respectoient les intrigues. S'étant un jour égaré à la chasse avec son Maître, la nuit les surprit dans la forêt, & les obligea à coucher à terre sous un arbre. Après avoir badiné quelque tems sur l'espece de lit dont la nécessité les contraignoit de se servir, le Duc dit à Dunin : « je gagerois bien que l'Abbé de » Skrzyń est à présent plus à son aise » que nous ; car il est dans les bras de » votre Femme . . . Dobieſ, votre » Gentilhomme, reprit Dunin, sans s'é- » mouvoir, est pour le moins aussi heu- » reux que l'Abbé ; car il partage le lit » de la Duchesse ». Uladislas fut d'au- tant plus piqué de cette répartie, qu'il ne s'étoit pas encore avisé de douter de la vertu de sa Femme. Arrivé chez elle, il lui fit part de cette plaisanterie ; & elle en fut tellement courroucée, qu'ayant fait arrêter Dunin sous quelques prétexte de révolte, il eut les yeux crevés, & la langue arrachée.

Le relâchement des mœurs & de la discipline s'étoit introduit dans tous les Ordres des Citoyens. Le Clergé, loin

d'arrêter , par ses exemples , les progrès du vice & de la licence , les autorisoit par une conduite encore plus scandaleuse. Les factions intestines y avoient introduit l'intrigue , la moleste , l'ignorance. Les pieuses libéralités des Chrétiens , le patrimoine des pauvres , ne servoient qu'à entretenir le luxe & la dissolution. La plupart croyoient que la sévérité de la Religion ne regardoit plus que les ames vulgaires , & cherchoient moins à nourrir la Foi des Peuples par des instructions solides , qu'à soutenir leur crédulité , par des dévotions superstitieuses. Ils exigeoient , pour leurs défordres , tous les égards dus à leur caractère. Leurs déréglemens n'avoient d'autre frein que la bienfiance. Il en étoit même qui avoient pris le parti de ne plus les cacher , parce qu'ils ne pouvoient en sauver le scandale. Ils essayoient de les autoriser par l'usage , & se croyoient moins vicieux , parce qu'ils étoient moins hypocrites. Ils avoient presque tous des Concubines , des Epouses ; & leurs Enfans leur succédoient comme légitimes. Vous jugez comment le troupeau devoit être guidé par de semblables Pasteurs. Ce fut un

Evêque de la Maison de Leczinski ,
Maison depuis long-tems en possession
de donner au monde des exemples de
vertu , qui mit enfin la réforme dans les
mœurs.

Les Chevaliers Teutoniques jouent
aussi un grand rôle dans l'Histoire de
Pologne. Cet Ordre prit naissance au
milieu des Croisades. Des Pèlerins Alle-
mands en furent les Fondateurs , &
s'imposèrent , pour premier devoir , le
soin de soulager les Pauvres & les Ma-
lades. Baudoin , Roi de Jérusalem ,
voyant l'utilité de cette institution , bâ-
tit dans la ville d'Acre , un Hôpital ,
dont il leur donna la direction. Bientôt
après , le Pape approuva leur Institut :
la marque étoit une croix noire sur un
scapulaire blanc ; leur regle fut celle de
Saint-Augustin.

L'Ordre portoit anciennement le
nom de Notre-Dame du Mont de Sion ,
& fut fondé en 1191 , en faveur de la
Nation Allemande. Il devoit être en mê-
me tems Militaire & Hospitalier ; & ses
premiers Statuts exigeoient des preu-
ves de noblesse. Les Chevaliers s'en-
gageoient à défendre l'Eglise Chré-
tienne & la Terre-Sainte , & devoient

exercer l'hospitalité envers les Pèlerins de leur Nation.

Vingt-quatre Freres Laiques & sept Prêtres , furent les premiers qui reçurent l'habit. Il étoit permis à ces derniers de dire la Messe l'épée au côté, la cuirasse sur le dos ; & tous devoient porter la barbe longue , & coucher sur la dure. Les Princes Chrétiens leur accorderent de grands privileges , comme de posséder , à perpétuité , les terres & les provinces qu'ils pourroient acquérir sur les Infideles. Philippe Auguste , Roi de France , permit au Grand-Maître d'ajouter une fleur de lys à chaque extrémité de sa croix ; & Henri de Walpoth , Gentilhomme immédiat de l'Empire , fut le premier élevé à cette dignité.

Ces Religieux Militaires , tous nobles d'extraction , & Allemands de naissance , après avoir été chassés de la Terre-Sainte , furent appelés par les Polonois pour dompter la Prusse , & la soumettre à l'Evangile. On leur ceda le territoire de Culm & d'autres Domaines , à des conditions qui furent mal observées. Enivrés de leurs succès , & n'écoulant plus que la voix de l'ambition ,

ils formerent le dessein de s'étendre dans la Pologne, & d'envahir quelques-unes de ses Provinces. Ils essayèrent même de mettre ce Royaume sous le joug; & par un phénomène singulier de politique & de religion, on vit une Société Ecclésiastique, dévouée à l'humilité & à la pauvreté, balancer elle seule les forces d'une puissante Nation. Aussi toutes les vertus qui devoient caractériser cet Ordre établi pour étendre la Foi & soulager les Malades, disparurent devant les biens dont il fut enrichi.

Les Chevaliers se rendirent maîtres de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, fondèrent des Evêchés, firent bâtir des Châteaux, des Villes, qu'ils peuplèrent de colonies Allemandes. Ils portèrent les armes jusqu'en Russie, s'emparèrent de la Samogitie, & firent main basse sur tous ceux qui refusoient le Baptême. On comptoit, en douze ans de guerre, dix-huit mille villages incendiés, & trois cens mille Combattans qui avoient ensanglanté la scène, Tant de destruction & de victimes immolées à l'ambition de ces Religieux, ne les contenterent pas : ils égorgerent

de sang froid, plus de dix mille Habitans de Dantzick, & firent trancher la tête, au milieu d'un festin, à une foule de Nobles qui refusoient d'entrer dans leur violence.

Les Rois de Pologne furent long-tems occupés à leur faire la guerre. Les Chevaliers étoient maîtres de la Prusse, dont ils traitoient les Peuples avec une excessive sévérité. Ceux-ci se révoltèrent; & leurs Tyrans furent enfin châfés d'un pays, où ils se livroient aux excès les plus honteux. Ils répandoient la terreur dans les familles; celles qu'ils avoient déshonorées par leurs débauches, souvent ils achevoient de les flétrir par leurs indiscretions; & jamais ils n'exigeoient plus de respect pour leur caractère, que lorsqu'ils abjuroient les bienféances de leur état.

Après beaucoup de combats & de victoires, les Polonois parvinrent à traiter avec l'Ordre, & l'obligerent d'abandonner, pour toujours, ce qui compose aujourd'hui la Prusse Royale. Il fut statué que chaque nouveau Chef viendroit, d'abord après son élection, rendre en personne ses hommages au Roi & au Sénat. Cependant le Grand-

Maitre , Albert de Brandebourg , qui avoit embrassé le Luthéranisme , fit encore quelques tentatives contre la Pologne ; mais ne pouvant réussir , il trahit son Ordre , & stipula que les contrées de la Prusse , cédées anciennement aux Chevaliers , lui appartiendroient uniquement , & après lui , à ses Descendans , au défaut desquels elles rentreroient sous la domination Polonoise. Albert s'engagea pour lui & ses Successeurs , d'en faire hommage à la République , voulant qu'aucun d'eux n'en pût disposer , sans le consentement des Dietes. Enfin ces Princes devoient être regardés comme Membres de l'Etat , & occuper , dans les Assemblées de la Nation , la premiere place après le Monarque. Depuis ce tems-là , le Royaume de Prusse , ancien Domaine des Chevaliers Teutoniques , a été partagé entre les Rois de Pologne , & les Electeurs de Brandebourg.

Cet Ordre , dans l'état où il est présentement , se divise en différentes Provinces , savoir l'Alsace , la Bourgogne , l'Autriche , la Franconie , la Hesse , la Westphalie , la Lorraine , la Saxe , la Thuringe , &c. Chaque Pro-

vince a ses Commanderies particulieres ; & celui qui en est le plus ancien possesseur , prend le titre de Commandeur Provincial ; mais il est , comme les autres , subordonné au Grand-Maître d'Allemagne , leur Chef , qui réside , pour l'ordinaire , à Mariendal. Ces Commandeurs Provinciaux , lorsqu'ils sont assemblés , ont droit d'élire un Grand Maître , ou un Coadjuteur qui doit être Catholique , quoique plusieurs Commanderies soient possédées par des Protestans obligés de garder le célibat.

Je suis , &c.

A Midnick , ce 10 Août 1756.



LETTRE

 LETTRE CCLXXVI.

SUI TE DE LA POLOGNE.

CE Pays étoit gouverné, en 1295 ; par Prémislas , qui reprit le titre de Roi , sans s'inquiéter des prétentions de la Cour de Rome. Sa famille , qui pendant plus de cinq cens ans , avoit occupé le Trône avec gloire , finit à la mort de Casimir III , surnommé le Grand , moins pour ses exploits de guerre , que pour ses vertus pacifiques.

Ennuyé de sa femme , dont l'humeur jalouse l'importunoit au milieu de ses plaisirs , ce Prince la relégua dans le fond d'un Château , & contracta un autre mariage avec une jeune personne qui avoit su le captiver. Ce n'étoit à la vérité , de la part de Casimir , qu'un artifice , pour obtenir des faveurs qu'on ne vouloit lui accorder qu'à ce prix. Cette Maîtresse vertueuse & fiere , qui , pour arriver au Trône , résistoit avec adresse aux poursuites de son Amant ,

50 SUITE DE LA POLOGNE.

exigea même que cet hymen se fit en présence de l'Evêque de Cracovie ; mais il fut aisé de la tromper sur cet article ; car n'ayant jamais vu le Prélat, ce fut l'Abbé de Tynieck, qui, gagné par le Monarque, joua le rôle de l'Evêque.

Dégouté de cette nouvelle conquête, le Prince l'abandonna pour une jeune Israélite, qu'il trouvoit plus à son gré ; & ce fut à sa sollicitation, qu'il accorda aux Juifs des privilèges qui ont fait appeller la Pologne leur Paradis. Ils y passerent de la Germanie, dont ils ont conservé le langage, & s'y sont tellement multipliés, qu'ils forment presque aujourd'hui le quart du Royaume. On les regarde comme les plus riches Habitans du Pays, dont ils se sont rendus comme les Fermiers. Devenus les Agens de la Cour & des Grands, ils fournissent au Roi & au Sénat, les sommes dont ils ont besoin dans les pressantes nécessités. Ils vendent chèrement aux Nobles ce qui convient à leur luxe, & achètent à vil prix les productions de leurs terres, qu'ils transportent chez l'Etranger. Ils vivent dispersés dans les villes, les campagnes & les bourgs,

SUITE DE LA POLOGNE. 51

exercer publiquement toute sorte de commerce , occupent les boutiques & les cabarêts , & pratiquent librement leur Religion. L'entrée du Palais leur étoit ouverte sous le regne de Sobieski ; & l'un d'eux , nommé Bethsal , comme un autre Mardochée , étoit sur-tout fort avant dans les bonnes grâces de la Reine. Il avoit affermé les tributs royaux , dont il confioit le maneiement à des Affociés de sa Nation ; mais comme on supportoit impatiemment que les marchandises des Chrétiens fussent soumises à leurs exactions , l'indignation publique éclata ; & apres la mort du Roi , son Successeur les condamna à des peines capitales , s'ils se mêloient de l'administration des Feages , ou s'ingéroient dans les Douanes.

Indigné de la cruauté avec laquelle les Nobles Polonois traitoient leurs Payfans , Casimir III répondoit à ces derniers , lorsqu'ils venoient à ses pieds porter des plaintes contre les vexations de leurs Seigneurs : « Eh ! quoi , mes » amis , vous n'avez donc chez vous » ni pierres ni bâtons » ? Il disoit aux Nobles , pour les attendrir sur la destinée de ces hommes avilis & dégradés

52 SUITE DE LA POLOGNE.

par les chaînés de la fervitude : « voyez
 » les , ces Malheureux , livrés dès leur
 » naissance à tous les maux de la vie.
 » Relégués par la misère au dernier rang
 » de la Société , élevés dans le travail
 » & dans l'indigence , obligés de sup-
 » porter la faim , la soif , les rigueurs des
 » saisons , les intempéries de l'air , re-
 » vêtus à peine de quelques lambeaux ,
 » ils passent des jours laborieux , à re-
 » tourner la terre , se retirent accablés
 » de fatigues , dans une cabane étroite ;
 » mangent , à la lueur du crépuscule ,
 » les restes de quelques vils alimens ,
 » arrosés de leurs sueurs , peut-être de
 » leurs larmes , & n'ont , pour se re-
 » poser , d'autre lit , qu'un peu de
 » chaume aride , & quelquefois même
 » la terre qui leur a servi de berceau ».
 Que j'aime à voir l'ame de ce Prince
 s'intéresser au sort de ces Infortunés ,
 & exciter sur leur état , la compassion
 des cœurs sensibles ! Il fit plusieurs Ré-
 glemens utiles à cette malheureuse
 classe de Citoyens ; mais ces sages Or-
 donnances qui lui valurent le titre de
 Roi des Payfans , ne subsisterent que
 jusqu'à sa mort.

Il eut pour Successeur Louis de Hon-

grie, son Neveu, qui n'obtint la Couronne, qu'en faisant, avec la Nation, un Traité, qui peut être regardé comme l'origine de ces fameux *Pača Conventa*, si sacrés parmi les Polonois. Vous savez qu'on entend par ces mots, certaines conventions, célèbres dans l'administration de ce Royaume, & qui en sont comme les Loix fondamentales. On les augmente ou on les diminue à chaque élection; & le nouveau Roi qui jure de les observer, dispense du serment de fidélité, s'il cesse lui-même d'y être fidele. Depuis Louis de Hongrie, la République a fait de ces sortes de Traités avec la plupart de ses Souverains; & les articles en sont placés parmi les constitutions de cette Monarchie. Ils furent d'abord écrits en Latin; mais Uladislas VI les fit dresser en Polonois; & ce changement a passé en coutume.

Le dessein de ces Peuples, en choisissant un Etranger, dans la personne de Louis, fut d'en obtenir des privileges, qui pussent affoiblir son autorité; & quand on se vit en état d'attaquer le Trône, on lui ravit une partie de ses droits. Les Rois qui, avant cette révo-

54 SUITE DE LA POLOGNE.

lution , décidèrent de la guerre ou de la paix , faisoient les loix , changeoient les coutumes , abrogeoient les constitutions , établissoient des impôts , dispofoient du Tréfor Public , virent passer tous ces refforts de la puissance souveraine dans les mains de la Noblesse , & s'accoutumerent tellement à être contredits , qu'un acte émané du Trône , contre le vœu de la Nation , fut mis en pieces avec le fabre de ces nouveaux Républicains , sous les yeux même du Monarque.

Ainsi , par une révolution préparée de loin , & toujours conduite avec art , au milieu des plus grands obstacles , s'éleva tout à coup , dans le sein d'un grand Royaume , une République souveraine , qui s'y soutient encore de nos jours. Evénement singulier , qui va changer la face de l'Etat , & y montrer deux Puissances toujours occupées à se détruire. D'un côté , les Rois n'employent le pouvoir dont ils jouissent , qu'à revendiquer celui qu'on leur enleve ; de l'autre , un Peuple entier ne s'étudie qu'à empiéter sur les prérogatives de ses Maîtres , pour mieux défendre celles qu'il s'est arrogées. La Nation ,

ébranlée par des chocs continuels , va désormais pencher , tour à tour , ou vers la confusion , ou vers la tyrannie , sans rien trouver en elle , qui puisse réprimer , ou la fureur d'une Noblesse jalouse de gouverner , ou la présomption de ses Rois , ennemis de tout partage de pouvoir. A peine ils sont assis sur le Trône , qu'ils voudroient anéantir tout ce qui a contribué à les y élever ; & souvent il ne part que des orages , d'où l'on attendoit une douce & bienfaisante sérénité.

De-là , ce combat continuel entre la Majesté & la Liberté. En établissant l'accord entre ces deux Puissances , les Rois reconnoîtroient que le plus ferme appui de leur Trône , que leur gloire , leur prospérité , leur avantage & leur repos , ne consistent que dans l'amour de leurs Peuples ; & la Noblesse , délivrée de la crainte d'être opprimée par le Monarque , seroit aussi jalouse du respect & de la fidélité qu'elle doit à ses Princes , que des immunités qui lui sont propres.

Cet Etat est Monarchique , puisqu'il a un Roi ; & ce Roi , malgré les Loix qui gênent sa Puissance , est souvent

56 SUITE DE LA POLOGNE.

obligé de régner en Souverain , surtout dans l'interstice des Dietes , ou le maniement des affaires lui est entièrement dévolu. Cet Etat est encore aristocratique , puisque le Sénat & l'Ordre Equestre le gouvernent , indépendamment du Monarque. Le partage de la Souveraineté , dont une partie reste entre les mains du Prince , & l'autre se subdivise entre les Etats du Royaume , ne peut subsister sans produire une infinité de désordres. Le Roi , par exemple , crée les Magistrats & confere les grandes Charges. Le Grand Général se trouve revêtu des droits Royaux dans le commandement des armées ; le Grand Trésorier , dans l'administration des revenus de la Nation. Le Tribunal de Justice est sans appel ; le Sénat décide des Affaires les plus importantes ; l'Ordre Equestre , dans les Comices & les Dietes , donne des Loix , & regle le Royaume à son gré. Enfin chaque Particulier jouit des droits régaliens de ses terres , y commande en souverain , & affecte le pouvoir , l'indépendance , l'autorité , qui ne devoient appartenir qu'à la République. De ce conflit de Juridictions , naissent une confusion

& de troubles, qui ne peuvent s'éviter que par l'union non interrompue des trois Etats. Mais ce n'est point ici une de ces constitutions, où domine un système d'autorité, qui réunit les esprits & les ramene à des sentimens uniformes. Il s'agit au contraire d'un gouvernement, où chaque Particulier se croit en droit d'agir selon ses vues; où l'intérêt conduit les passions, les passions chicanent les Loix, & les Loix n'enchaînent personne.

Louis de Hongrie eut à peine pris possession de ses nouveaux Etats, qu'il oublia son Traité, & rompit ses promesses. Ses premières démarches lui aliénèrent le cœur de ses Peuples: il indiqua une Diète hors du Royaume, & s'y rendit avec douze Sénateurs qui souscrivirent à des demandes injustes. Un seul, nommé Lubranski, s'y refusa, & instruisit Raphaël Granowki, Grand Maréchal de la Couronne, de la lâcheté de ses Collegues. Ce dernier, de concert avec le Primat & le Général de la Grande Pologne, convoqua une Assemblée, où le Roi & les Sénateurs de son parti furent invités. Cranowki fit saisir les onze Traîtres, & ordonna

58 SUITE DE LA POLOGNE.

qu'on leur tranche la tête. Les cadavres de ces Malheureux sont mis à côté & sous les degrés du Trône, couverts d'un tapis. Louis ignore cette terrible exécution; il entre au Sénat; le Grand-Maréchal prend la parole, reproche au Roi, & casse tout ce que ce Prince a fait dans la Diète; puis levant le tapis, & montrant ces corps sanglans: « voilà, » lui dit-il, quelle sera, dans la suite, » la punition des Perfides, qui époufent vos intérêts au préjudice de ceux » de la République ».

Louis est représenté dans l'Histoire, comme l'Ami des Gens de Lettres, qu'il affectionnoit, non pour se ménager leur approbation, ou éviter leur censure, mais parce qu'il les connoissoit comme les seuls capables d'inspirer de la raison, des sentimens & de la vertu à ses Peuples; de charmer les hommes, de les éclairer, de les secourir, de les soumettre par l'amour des Loix, plus sûrement que par devoir ou par crainte; de leur indiquer la source des illusions & des erreurs, & les moyens de les réparer. Souvent ce même Prince se déguisoit en homme du commun; & confondu parmi le Peuple, il apprenoit de

ces vérités, qui, pour le malheur des Rois, ne parviennent jamais jusqu'au Trône. Il en tiroit l'avantage de connoître par lui même, & de soulager les besoins de cette vile & malheureuse classe de Citoyens, qu'une aveugle & injuste politique foule & méprise.

Les Polonois, qui, jusqu'à ce Monarque, avoient été gouvernés par des Souverains de leur Nation, vont désormais les chercher en Lithuanie, en France, en Suede, en Allemagne. La jalousie des Seigneurs qui se croient tous égaux en mérite comme en naissance, leur fait préférer des Rois, dont l'éducation & les mœurs n'ont souvent aucun rapport avec les préjugés & les usages du Pays. On conçoit combien il en coûte à l'orgueil, lorsqu'il faut dépendre d'une homme, qui auparavant étoit notre égal. On obéit, sans répugnance, à des Princes depuis long-tems en possession de donner des Loix. Il n'en est pas de même d'un simple Particulier, qu'un heureux hasard vient placer sur le Trône; on ne le voit, qu'avec un œil d'envie, occuper un rang auquel on pouvoit prétendre; & la dépendance devient alors un joug presque insupportable.

60 SUITE DE LA POLOGNE.

Louis, en mourant, laissa deux filles: les Polonois rejetterent l'Aînée, & défererent le Sceptre à la Cadette, à condition qu'elle n'accepteroit un Epoux que de leurs mains. Parmi les Concurrans, Jagellon fit briller la Couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de Pologne. Il fit plus; il souscrivit à la forme Républicaine que la Nation avoit adoptée; & à ce prix, il épousa la jeune Hedwige, régna sur les Polonois, & fut le Chef d'une race qui gouverna long-tems ce Royaume. On avoit encore mis pour condition, qu'il embrasseroit le Christianisme; & il la remplit mieux, que celle d'unir ses biens héréditaires à la Monarchie. Le desir de conserver à sa Postérité le Domaine qu'il tenoit de ses Ancêtres, & peut-être, en cas d'événement, de se ménager une retraite à lui-même, lui fit éluder une promesse, qui n'eut lieu que cent ans après.

Les autres articles furent, que les Lithuaniens & les Polonois ne feroient plus qu'un même Peuple; qu'ils auroient droit & séance par leurs Députés à toutes les Dietes, & spécialement à celles de l'élection des Rois, qui se

feroit toujours en Pologne; qu'ils conserveroient leur Gouvernement & leurs Coutumes; & que le Grand Duché de Lithuanie ne pourroit être regardé, que comme une Souveraineté alliée des Polonois; qu'il auroit toujours ses Grands Officiers, son Armée, son Trésor, ses Généraux particuliers; qu'il ne fourniroit que le tiers des Troupes de la Couronne, & le quart des revenus du Monarque; que les Charges ne se donneroient qu'aux Nationaux; que la monnoie seroit commune aux deux Peuples; & que les Dietes s'assembleroient alternativement en Pologne & en Lithuanie, de maniere cependant, que pour tenir l'égalité entre les trois grandes Provinces dont est composée la République, le tour de la Lithuanie ne reviendrait qu'après deux Dietes consécutives, tenues à Varsovie; la premiere, pour le tour de la Petite Pologne; la seconde, pour la Grande.

On appelle Dietes, comme vous savez, les Assemblées générales du Royaume, & Diétines, les Comices particuliers d'une Province ou d'un Territoire. Les Dietes dépendoient anciennement de la volonté du Prince

62 SUITE DE LA POLOGNE.

qui en fixoit à son gré, le tems, le lieu, & la durée; mais les Loix ont statué depuis, qu'elles s'assembleroient tous les deux ans, & alternativement, une fois à Grodno, & deux fois à Warsovie, & ne dureroient que six semaines. C'est encore au Roi à les convoquer; mais s'il ne le fait pas, la République a le pouvoir de s'assembler d'elle-même.

On commence par envoyer des Lettres Circulaires aux Grands de l'Etat, pour avoir leurs avis sur les matieres qui doivent être traitées. On tient ensuite un Congrès Particulier, ou Diétine dans chaque Palatinat, pour choisir les Représentans de l'Ordre Equestre, qui, à la Diète générale, doivent former la Chambre des Nonces. On délibere ensuite sur les instructions qu'on leur donnera. Ces Nonces sont des personages si sacrés, que sous l'ancien Regne, un Colonel Saxon en ayant blessé un légèrement, pour venger une insulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort, & exécuté malgré toute la protection du Souverain. Il est de l'intérêt de la Cour, de se ménager, parmi eux, des personnes bien intentionnées, qui conformément à leurs instructions à ses vues.

SUITE DE LA POLOGNE. 63

La Loi veut que pour diminuer les brigues, les Diétines se tiennent toutes le même jour, dans les endroits marqués par les constitutions, & qu'elles ne s'assemblent que dans les Eglises, afin que la sainteté du lieu, chez une Nation très-attachée à son culte, prévienne ou appaise plus facilement le tumulte. Mais cette précaution, dont la Religion sembleroit devoir assurer le succès, n'empêche pas que les débats ne s'échauffent quelquefois jusqu'à effusion de sang.

Anciennement, c'étoit la pluralité des voix qui décidoit du fort des Assemblées; mais la foiblesse des Rois, & l'amour d'une liberté mal entendue ont fait changer cet usage; & l'on a depuis exigé l'unanimité. Si une Diétine est rompue par l'opposition constante d'un ou de plusieurs membres, elle n'envoie point de Nonces à la Diète générale. Ainsi on règle l'état d'un grand nombre de Citoyens, sans les avoir consultés; & le droit que la naissance leur donne, ce droit qui les rend libres, indépendans, & les met dans une parfaite égalité avec les autres Sujets du Royaume, leur est enlevé, ou leur devient inau-

tile par la triste conjoncture d'une Diète qui n'a point réussi. Leurs semblables les foudrent forcément à leurs idées, eux qui auroient pu contredire ces mêmes idées dans une Diète, & empêcher d'en faire une Loi de l'Etat.

En croyant ne pouvoir abolir ce privilège sans blesser leur liberté, les Polonois ne voient pas qu'ils se privent de cette même liberté, par la démarche qu'ils estiment la plus propre à les empêcher de la perdre. En effet, si celui qui en fait usage, peut rompre une Assemblée, n'est-il pas précisément le seul qui jouit du pouvoir qui doit être commun à tous ? Il arrête l'activité du Congrès, suspend les Affaires générales & particulières, & enchaîne toute la République. Que pourroit faire de plus un Souverain, qui, la force à la main, voudroit montrer jusqu'où va son autorité sur des Peuples soumis à ses ordres ? Pourquoi les Polonois se sont-ils soustraits à la puissance Monarchique, s'ils ont prétendu se rendre esclaves de quiconque aura la hardiesse de s'élever contre leurs décisions ? Peut-on imaginer qu'en lui donnant ce pouvoir, ils aient voulu s'obliger à s'y soumettre ?

SUITE DE LA POLOGNE. 65

Un grand Seigneur qui a des vues , intrigue sous main pour faire élire des gens qui lui conviennent , ou pour exclure ceux , sur lesquels il n'a pas de crédit. D'autres dressent des contrebatteries ; & alors , des deux côtés , présens , promesses , tout est employé pour s'affurer du succès ; & l'on regarde la tenue ou la rupture d'une Diétine , comme le triomphe de l'habileté Républicaine.

Pour y donner sa voix , il faut être Gentilhomme possessionné , ou issu d'une race qui possède des terres dans le District où s'assemble la Noblesse , & avoir au moins dix-huit ans accomplis. Le plus ancien Sénateur de la Province y préside jusqu'à l'élection d'un Maréchal qui en dirige les délibérations. Six semaines avant la Diète générale , il se tient , tant en Pologne qu'en Lithuanie , soixante-quatre de ces Assemblées particulières , qui , suivant les constitutions , ne doivent durer que quatre jours. Comme elles ne sont jamais toutes rompues à la fois , la grande Diète a toujours lieu le lundi d'après la Saint-Michel. On parle de l'avancer , & de la fixer désormais au mois d'Août.

Le Roi , les Sénateurs & les Nonces

66 SUITE DE LA POLOGNE.

se rendent en cérémonie à l'Eglise, y assistent à la célébration d'une Messe, entendent le Sermon, après lequel sa Majesté va se placer sur le Trône qui lui est préparé dans la Chambre du Sénat. Une des premières opérations des Nonces, assemblés dans une autre Salle, est l'élection du Maréchal ou Président de la Diète. Cette nomination, souvent accompagnée de contestations très-vives, excite l'ambition de tous les Députés; car, outre que la place a de grands privilèges, elle donne les moyens de se faire rechercher des Grands, aimer du Peuple, craindre du Roi, respecter de tous. Sa fonction est de présider aux Délibérations, & de maintenir l'ordre dans les Assemblées. Il reçoit les plaintes, les expose au Sénat, au Monarque, & veille à la réformation des abus. Il est du plus grand intérêt de la Cour, d'agir secrètement pour faire nommer un Maréchal, ami de la paix, du bien public, & de la Couronne. Cette élection devrait être faite dès la première Séance; mais les débats vont si loin, que la Diète se rompt quelquefois, sans qu'on ait pu s'accorder sur cet article.

Tout Gentilhomme peut entrer dans la Chambre des Nonces, pour être témoin de leur conduite. Les uns y sont amenés par quelque intérêt sérieux, les autres par un simple mouvement de curiosité. On donne vulgairement le nom d'Arbitres à ces Spectateurs, qu'on oblige de se retirer, lorsqu'il est question d'Affaires secrètes. Un Ambassadeur, témoin pour la première fois de cette cérémonie, & fâché d'être obligé de sortir, dit tout haut, en pleine Assemblée: « je me retire, » Messieurs, puisque vous me l'ordonnez; mais je vous avertis que dans deux heures d'ici, mon Cocher m'apportera tous vos secrets ». En effet, comment compter sur la discrétion de quatre ou cinq cent personnes qui assistent à ces sortes de Délibérations ?

Dès qu'un Député dit un mot pour faire nommer le Maréchal qu'il veut désigner, chaque arbitre peut le récuser lui-même, ou comme n'ayant pas été légitimement élu, ou comme flétri par quelque Sentence juridique. Alors le Nonce, condamné au silence, n'a pas même la liberté de répondre à son Dénonciateur. Il est vrai que dès

68 SUITE DE LA POLOGNE.

que le Maréchal est choisi, on examine l'accusation; & suivant le cas, ou l'on rend au Nonce son activité, ou on l'exclut de la Chambre; ce qui est une flétrissure.

Au moment que le Maréchal est nommé, la Diète se forme; & il se rend avec les Députés dans la Salle du Sénat pour saluer le Roi. Les portes sont ouvertes à tout le monde, parce que c'est le bien général qu'on y traite. Ceux qui n'y apportent que de la curiosité, sont frappés de la grandeur du spectacle: le Roi seul, sur un Trône élevé, dont les marches sont occupées par les Grands Officiers de la Couronne; le Primat, disputant presque de splendeur avec le Monarque; les Sénateurs formant deux lignes augustes; les Ministres en face de Sa Majesté; les Députés répandus autour des Sénateurs, & se tenant debout. Les Ambassadeurs Etrangers y ont aussi des places marquées; sauf à les faire retirer, si la Diète le juge à propos.

Les Nonces retournent à leur Chambre, après avoir baisé la main de sa Majesté, qui leur recommande l'union & l'amour du bien public. Le premier

acte de la Diète est la lecture des *Pacla Conventa*, qui, comme je vous l'ai dit, renferment les obligations que le Roi a contractées avec son Peuple ; & s'il y manque, chaque Membre de l'Assemblée a droit d'en demander l'observation. On délibère ensuite, dans la Chambre des Nonces, sur les matières proposées ; & alors les débats deviennent quelquefois si terribles, que cette Chambre a moins l'air d'un Conseil, que d'un combat, où l'on est prêt à s'égorger. Le Roi est souvent obligé d'envoyer des Sénateurs pour rétablir le calme ; & il est rare qu'ils y réussissent.

Ceux qui, pour la première fois, voient la manière dont on traite les Affaires dans ces grandes occasions, ne croiroient jamais qu'on pût parvenir à les décider, ni même à les connaître. Tout Citoyen, tout Etranger peut se mêler dans la foule, & augmenter, par une conversation bruyante, le bruit orageux de mille clameurs qui éclatent à la fois. Nulle attention, nul ordre, nul concert parmi les Députés ; nul rapport dans leurs sentimens ; chacun ne pense qu'à ses intérêts.

Delà cette diversité d'idées si difficiles à concilier pour le bien de la Patrie ; delà cette foule de préjugés qui se heurtent sans cesse ; les unes combattus par l'ignorance qui les déprime avec orgueil , les autres contestées par la rivalité qui les rabbaïsse avec mépris ; d'autres enfin rejettés par le seul plaisir de ne rien approuver. Un suffrage n'y paroît bon , qu'autant qu'on le soutient avec opiniâtreté ; & celui qui se montre le plus inflexible dans son opinion , croit faire mieux valoir la liberté.

C'est dans ces débats tumultueux , qu'écoulent les six semaines prescrites pour le tems du Congrès ; mais pour ne pas laisser couler en vain les derniers jours , ou va se joindre au Sénat ; & là se trouvent d'autres intérêts particuliers , qui excitent de nouvelles clameurs & de nouveaux troubles. On se lasse enfin ; & l'on forme précipitamment quelques Loix , sur lesquelles on n'écoute ni oppositions , ni remontrances. Alors un Nonce sort de l'Assemblée , proteste contre tout ce qui a été résolu , & sans avoir rien conclu qui puisse subsister pour le bien du Royaume , la force à se séparer.

SUITE DE LA POLOGNE. 71

Ce qui arrête de plus ces fortes de délibérations, ce sont les fréquentes invectives contre le Roi, qu'on flatte peut-être trop dans le particulier, & qu'on ne ménage pas assez dans le Public; ce sont les emportemens de ceux qui, piqués de la résistance qu'ils trouvent à leurs opinions, aiment mieux bouleverser l'Etat, que de céder aux divers partis qui leur sont opposés; ce sont les reproches, les injures personnelles, d'anciennes animosités qu'on fait revivre; des querelles mal éteintes qui se rallument; des imputations odieuses, qu'on ose se faire en face, & sans ménagement.

Les Séances de la Diète amènent successivement tous les intérêts de la Nation: la nomination aux dignités vacantes, la disposition des Starosties ou biens Royaux, en faveur des Militaires distingués, les Comptes du Grand Trésorier, la diminution ou l'augmentation des impôts, les négociations des Ambassadeurs de la République, la manière dont ils s'en sont acquittés, les alliances à former ou à rompre, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la sanction d'une Loi, l'affermissement de

la liberté, l'ordre Public, en un mot, font le sujet ordinaire de ces Assemblées. Les cinq derniers jours sont destinés à réunir les suffrages. Une décision, pour avoir force de Loi, doit être approuvée, d'un consentement unanime, par les trois Ordres. L'opposition d'un seul Député arrête tout, & rompt le Congrès, à moins que par des persuasions & des caresses, on ne le détermine à révoquer sa protestation.

Ce privilege n'existoit pas en 1652, lorsque Sidzinsky en fit le premier usage. La Diète indignée s'éleva contre cet abus de la liberté Polonoise; & chargé de malédictions, ce Nonce n'échappa aux coups de sabre, que pour périr, dit-on, par le Tonnerre dans la même année. Aujourd'hui ce même privilege est si sacré dans la République, qu'un moyen fût d'être mis en pieces, feroit d'en proposer l'abolition. Le seul mot *Veto*, « je m'y oppose », est suffisant pour dissoudre une Diète; & cette Assemblée, formée avec tant d'appareil, se dissipe inutilement après six semaines, au moment où le jour finit; car les constitutions ne permettent pas qu'on apporte de la lumière pour prolonger

longer les Séances. Cependant il n'est pas sans exemple, que sur un point de si peu d'importance, on ne puisse passer sur la sévérité des Loix, & aller même au-delà du terme, si les trois Ordres y consentent.

Mais la vertu funeste, attachée au *Liberum Veto*, subsistant toujours relativement aux matieres d'Etat, la meilleure volonté & les desirs les plus patriotiques, qui pourroient rendre à la Pologne son ancienne splendeur, n'auront jamais aucun effet. Le choc de mille intérêts particuliers, l'esprit de faction, si naturel aux Républiques, le plaisir frivole de contrarier les projets du Souverain, les intrigues des Ministres Etrangers, & l'avarice la plus sordide des Nationaux, continueront de rendre infructueuses les délibérations les plus essentielles du Gouvernement.

Lorsque tout est d'accord dans la Chambre des Nonces, elle doit aller se joindre à celle du Sénat, cinq jours avant l'expiration des six semaines. On lit alors les différens points statués; à chaque article, le Maréchal demande, par trois fois, si tout le monde l'approuve; & si quelqu'un répond par ce

74 SUITE DE LA POLOGNE.

mot terrible, *Veto*, la Diète, quoique prête à finir, peut encore se dissoudre. Vous concevez combien il est facile d'abuser de ce droit : le sort de la Patrie dépend de la mauvaise humeur, de l'entêtement, de l'intérêt personnel, ou de la prévention d'un seul Particulier. Un Noble, ou imbécille, ou mal intentionné, peut, en vertu de ce mot fatal, annuler toutes les résolutions, tous les Statuts que la prudence, l'amour du bien public, le repos de l'Etat, la gloire de la Nation auroient dictés. Un Gentilhomme se croit-il obligé de s'opposer à une délibération, que, par ignorance, il ne peut approuver ? Au lieu de le ramener à la raison avec douceur, on le méprise, on l'insulte. Ces airs durs & hautains l'irritent ; il reconnoît peut-être son erreur ; mais il n'ose en revenir ; un faux honneur l'y retient ; l'orgueil, le dépit le roidissent ; il sort de l'Assemblée, & proteste contre tout ce qu'on y a fait. Dès ce moment, le Congrès est rompu ; & les Régiemens dont on étoit convenu, ne peuvent s'exécuter ; car la liberté est plus favorable à celui qui contredit, qu'à celui qui propose.

Tous les Nobles , également libres , prétendent avoir le droit d'opiner les premiers ; de-là , nul ordre , nulle concorde dans les Affaires. Jaloux de soutenir leurs opinions , ils s'attachent sur-tout à décréditer celles qui leur sont opposées. Les divisions , les clameurs , les emportemens , les menaces , sont les suites ordinaires d'une obstination , dont chacun se fait un point d'honneur. S'il y a parmi eux de bons Citoyens , des hommes éclairés , de sages politiques , leur voix ne peut percer à travers celle de tant de factieux qui les environnent.

Cependant de tous les privileges des Polonois , c'est celui qu'ils estiment le plus , malgré ses inconvéniens. Ils préfèrent une liberté dangereuse à un esclavage tranquille , & regardent ce *Liberum Veto* , comme le signe le plus authentique de leur indépendance , comme l'ame de cette même liberté , dont ils se glorifient. D'ailleurs c'est un moyen quelquefois utile au Roi même & au Sénat , pour faire avorter les desseins qui leur sont contraires , par la facilité de gagner les suffrages d'un Député , & de

fuspendre ainsi l'autorité des autres Membres de la Diète.

Mais quelles font, pour l'ordinaire, les personnes qui composent ces fortes de Congrès ? La jeune Noblesse des Palatinats. Comment un jeune homme peut-il opiner dans des matières, dont il n'a aucune connoissance ? Comment se comportera-t-il dans une commission, où il n'apperçoit que le frivole honneur d'y être employé ? Plein de suffisance & d'ambition, entêté d'une égalité de naissance, qu'il croit emporter une égalité de mérite, il ne veut céder à personne ; & par une vivacité pétulante, il en impose à la modestie de quiconque, moins jeune & moins bouillant, voudroit proposer un avis plus raisonnable. N'est-il pas étonnant, que les Loix civiles ne permettent qu'à un certain âge de disposer de son bien, & qu'avant cet âge, on puisse décider des intérêts d'une République ? Un Mineur, qui ne peut se conduire lui-même, pourra donc gouverner toute une Nation ; & celui qui est encore en tutelle, sera jugé capable d'être le Tuteur d'un Peuple d'autant plus difficile à gou-

SUITE DE LA POLOGNE. 77

verner, qu'il n'en est point de plus ennemi de toute contrainte. Il faut donc, pour régir un Etat, moins de lumieres, moins d'expérience, moins de capacité, que pour administrer un revenu médiocre; & sans doute, il importera plus de conserver ce revenu, que de ménager à tout un Royaume, les ressources dont il a besoin pour se soutenir avec gloire.

Dans cette noble & malheureuse démocratie, où le droit d'opposition, respecté d'abord comme le cri de la nature, devient la réclamation toujours efficace des Puissans contre la Loi qu'ils redoutent; où l'activité des Diètes est sans cesse anéantie par le vœu d'un seul Nonce, qui dit, « je » m'y oppose »; dans une constitution, où l'impuissance des Assemblées, légales force de recourir à des confédérations militaires; où l'inconstante jalousie des Chefs de parti transmet à la République tous ses mouvemens; parmi ces excès de l'ambition, ces délires de la liberté, je demande où sont les Loix, où réside le pouvoir, quelle est l'autorité durable, quels en sont les appuis? Je vois un Trône mobile,

78 SUITE DE LA POLOGNE.

incertain , qui semble repouffer ses Rois. Je vois l'Ordre Equestre troublé par la fureur ; le Sénat forcé de se dérober à la fierté impétueuse de la Noblesse ; le vœu du grand nombre étouffé, l'unanimité même méprisée , & la force Souveraine toujours prête à s'élever sur les débris de la constitution régulière , tantôt soulevant la Nation divisée, tantôt subjuguant, par la main d'un Vainqueur étranger , tous les Sujets de la République.

Ce que j'ai dit des Dietes ordinaires , s'observe de même dans celles qui se tiennent extraordinairement. Il n'y a de différence , que dans la convocation & dans la durée. Les dernières sont ordonnées par le Roi , dépendent de sa volonté , & finissent au bout de quinze jours ou trois semaines. Les unes & les autres sont toujours suivies d'une Dietine, où les Nonces rendent compte de leur mission à leurs Districts respectifs. Après une Diète rompue , ou traînée infructueusement jusqu'à la fin , chacun cherche à jeter sur autrui la faute d'un événement si contraire au bien public ; aussi arrive-t-il très-souvent , que ces Diétines

SUITE DE LA POLOGNE. 79
retentissent de plaintes indécentes , ou
contre le Roi, ou contre les person-
nes les plus respectables de la Nation.

Je suis, &c.

A Midnick , ce 12 Août 1756.



Div

LETTRE CCLXXVII.

SUITE DE LA POLOGNE.

UN des premiers soins de Jagellon ; en montant sur le Trône de Pologne, fut de travailler à la conversion des Lithuaniens , qu'il incorporoit à son nouveau Royaume. Ils adoroient le feu & le tonnerre ; les Serpens étoient aussi au nombre de leurs Divinités. Chaque famille avoit de ces animaux qu'elle nourrissoit avec délicatesse. Lorsque ces Peuples faisoient des Prisonniers à la guerre, ils choissoient le plus jeune , le mieux fait , & le brûloient vif : c'étoit un holocauste pour l'expiation de leurs péchés. Il n'y eut que le Christianisme, qui pût abolir une coutume si barbare.

On donne à la Lithuanie , qui , comme la Pologne , faisoit partie de l'ancienne Sarmatie Européenne , cent cinquante lieues du Midi au Nord , & autant depuis les frontieres de Russie , jusqu'à la mer Baltique. Un Duc de

SUITE DE LA POLOGNE. 81

Kiovie arma contre ses Habitans, & les força à lui payer un tribut ; mais ils furent s'y soustraire sous la conduite d'un Chef que la nécessité leur fit choisir ; car jusques-là, ils avoient vécu, sans gouvernement & sans Guides, du fruit des courtes qu'ils faisoient contre leurs Voisins. Ils ne se soumirent pas avec plus de patience aux armes victorieuses des Chevaliers Teutoniques ; & quelque engagement qu'eût pris Jagellon, pour les unir aux Polonois, ce ne fut que du consentement libre des Seigneurs, que se consumma cette grande alliance.

Les premiers Chefs des Lithuaniens eurent le nom de Ducs ; & si un Pape donna celui de Roi à Mingod, en faveur de sa conversion, ce même Prince le perdit bientôt par sa rechûte dans l'Idolâtrie. Le titre de grand Duc ne fut pris ensuite, que pour dénoter la puissance des Souverains de Lithuanie sur les Duchés enclavés dans leurs Etats, & qui formoient l'apanage des Cadets de leur Maison. C'est de ces Princes, que descendent plusieurs familles Ducales du Pays, tels que les Radziwil, les Chodkiewki, les Wisnowieski, &c.

82 SUITE DE LA POLOGNE.

Les Lithuaniens ont une langue particulière , qui differe de la Polonoise , & ne se parle que par les Gens de la campagne. La Noblesse , les Habitans des villes & les Prédicateurs n'emploient que l'idiome Polonois. Le Rit Romain est la religion dominante dans la Lithuanie proprement dite , comme le culte Grec dans la Ruffie Lithuanienne. On y voit encore , ainsi qu'en Pologne , des Luthériens , des Calvinistes , qui , avec les Grecs schismatiques , sont désignés dans les constitutions , sous le nom de Diffidens. Ils ont leur Clergé , leurs Eglises , & des privileges qui doivent toujours être confirmés par les nouveaux Rois. Cette confirmation a paru nécessaire pour éviter les guerres civiles , que la diversité de sentimens en matiere de religion , excite presque toujours dans les pays les mieux policés. D'ailleurs , il ne seroit pas fûr pour la République , de maltraiter les Diffidens , dont les uns sont protégés par la Cour de Berlin , les autres par celle de Petersbourg. On observe cependant , que les Catholiques tâchent , sinon de les opprimer à force ouverte , du moins de les abaisser par

tous les moyens que , sans un éclat trop fâcheux , la prépondérance peut mettre en usage. Quoique les Loix ne leur aient jamais interdit la faculté de parvenir aux grandes Charges , on n'en voit plus , qui en possèdent ; & leurs voix sont , depuis long - temps , ou étouffées , ou extrêmement contrariées dans les Dietes.

Outre les Russes schismatiques , il en est d'autres , auxquels on donne le nom de Réunis ; parce que , sans quitter le Rit Grec , ils reconnoissent l'autorité du Saint Siège , de même que quelques Arméniens également soumis au Souverain Pontife. Il y a aussi des Juifs & des Mahométans : les premiers y forment une Nation nombreuse ; les seconds sont des Tartares , dont un Grand-Duc transporta une Colonie dans ses Etats. On leur laissa la liberté de vivre dans leur Religion ; & pour cet effet , ils ont quelques Mosquées , où personne ne les inquiete. En récompense , ils servent avec zèle la République , qui n'a guere de troupes plus fideles , ni qui jouissent d'une réputation plus constante de valeur & de probité.

La Lithuanie est un pays rude , cou-

84 SUITE DE LA POLOGNE:

vert de bois , entrecoupé de marais , & arrosé par un grand nombre de rivières , dont les principales sont le Nieper ou Boristhene , le Pripecz , le Niemen & la Duna. Ses fleuves & ses lacs sont très-poissonneux ; ses forêts abondent en gibier & en bêtes fauves. On en a défriché une partie ; & le terrain fourniroit de tout , excepté du vin , si les Habitans étoient plus laborieux. La grande quantité de miel qu'il produit , sert à faire différentes boisons , & en particulier , de l'excellent hydromel. Il offre aussi de nombreux pâturages , où l'on nourrit beaucoup de bétail , & sur-tout des Brebis , dont la laine est fort estimée.

Les Payfans y sont plus esclaves qu'en Pologne , & y mènent une vie plus misérable. Ils ne possèdent rien , que le Seigneur , qui les traite avec une dureté excessive , ne puisse prendre à sa volonté. Ils emploient cinq jours de la semaine à son service , le reste à travailler pour leur subsistance. Aussi n'observent-ils ni Dimanches , ni Fêtes , par la nécessité où ils sont de se procurer la nourriture. Ils cachent leurs provisions dans des cavernes ou

SUITE DE LA POLOGNE. 85

Dans des fosses couvertes de mousse , pour les mettre à l'abri des Tartares , qui font , parmi eux , de fréquentes incursions. Chaque Seigneur donne le logement à son Serf : c'est une cabane très-pauvre , où des enfans nuds , sous la rigueur d'un climat glacé , sont mêlés avec le bétail. Tout appartient au Maître , qui peut vendre également le Laboureur & le Bœuf. Moyennant quinze livres d'amende applicable au fisc , les Loix autorisent ces Tyrans à tuer leur Esclave , & à remplacer simplement celui d'un autre Seigneur , lorsqu'ils ont eu la fantaisie d'exercer leur pouvoir de vie & de mort , sur ce Malheureux déchu de tous les droits de l'humanité. Ses peines , ses sueurs , ses travaux ne sont payés que par des dédains & par des rebuts. Les hommes les plus nécessaires à la culture des terres , ne paroissent point distingués des Animaux qu'on y emploie ; & trop souvent , par un trafic scandaleux , on les vend à des Maîtres cruels , qui bientôt , par un excès de travail , les forcent à leur payer le prix de leur nouvelle servitude. Abrutis par la misère , ils traînent leurs jours dans une indolence

lence stupide, n'aiment aucun art, ne se piquent d'aucune industrie, & ne travaillent qu'autant que la crainte du châtiment les y oblige. Convaincus qu'ils ne pourroient jouir du fruit de leur génie, ils étouffent leurs talens, n'essaient pas même de les connoître; car ce n'est que dans la liberté, que se trouve l'émulation; & la nécessité ne s'évertue, qu'autant qu'elle entrevoit une ressource à ses besoins. Tel est, Madame, le Pays que Jagellon rendit Catholique, & s'engagea de joindre à la Pologne, par son mariage avec Hedwige.

Ce Prince étoit naturellement jaloux; & la beauté de la Reine augmentoit encore cette foiblesse. On vint lui faire de faux rapports contre la vertu de sa femme; & il étoit sur le point de se porter aux plus terribles extrêmités. On rechercha la conduite d'Hedwige; & l'on reconnut son innocence. L'Accusateur fut condamné à la peine des Calomniateurs, très-singulière dans ce Royaume. Le Coupable se couche à terre, en plein Sénat, sous le siège de celui dont il a blessé l'honneur, & dit à haute voix, qu'en ré-

pendant ces bruits injurieux , il a menti comme un Chien. Après cette confession, il est obligé , en aboyant trois fois de fuite , d'imiter la voix de l'Animal auquel il s'est comparé. Cette maniere de punir les faux Délateurs est encore en usage dans ce Pays.

Le mariage devoit être une source de chagrin pour un Prince du caractère de Jagellon ; cependant ce Monarque , trois fois veuf , épousa en quatriemes Noces, la Princesse Sophie, fille du Duc de Kiovie , contre laquelle on lui inspira aussi quelques soupçons. Elle étoit sur le point d'accoucher de son troisieme enfant ; & le Roi commençoit à devenir vieux. On n'eut pas de peine à lui faire entendre , qu'une si heureuse fécondité ne laissoit d'ordinaire à un homme de son âge , que le triste plaisir de s'en faire honneur , & de montrer assez de force d'esprit , pour en adopter les fruits avec confiance. Jagellon se disposoit à tirer une vengeance éclatante de l'insulte faite à un front couronné ; mais les grands du Royaume vinrent à bout de calmer encore ce bon Prince , qui exigea seulement que la Reine se purgeât par serment , ou par le témoi-

88 SUITE DE LA POLOGNE.

gnage de quelques femmes non suspectes. Rien n'étoit plus facile , que cette dernière façon de sauver du danger une innocence équivoque. Il est peu de femmes qui n'aient en horreur les Maris ombrageux ; & au défaut de celles que l'on cherchoit , combien s'en feroit-il présenté pour justifier la jeune Reine , dans le cas même qu'elle eût été coupable des déréglemens dont on l'accusoit ?

Le Fils de Jagellon , Uladislas IV , n'avoit que dix ans , lorsque la Nation le porta sur le Trône ; & à dix-huit , il prit les rênes du Gouvernement. En deux ans de regne , il égala les plus grands Monarques , triompha de la Maison d'Autriche , se fit couronner Roi de Hongrie , & fut le premier Souverain de Pologne , qui osa lutter contre l'Empire Ottoman. Il arrêta les conquêtes d'Amurat II , attaqua cent mille Turcs avec vingt-cinq mille Polonois , mourut prêt à gagner la victoire , & emporta au tombeau les regrets de ses Peuples.

Le Sceptre passe à son frere Casimir IV , dont le Regne , ainsi que celui de ses enfans qui lui succedent , présente

peu d'événemens. J'en excepte le regne de Sigifmond , qui , après la mort de ses freres , Albert & Alexandre , est nommé Roi par acclamation, sans division de suffrages. C'étoit un Sage sur le Trône , un Souverain , juste appréciateur du mérite , & le modele des véritables Héros. Il s'attacha à polir les mœurs de ses Sujets , à faire fleurir les Sciences & les Arts , à fortifier les places de guerre , à embellir les principales Villes de son Royaume , & abattit la puissance de l'Ordre Teutonique , le plus grand fléau qui ait jamais affligé la Pologne. Doué d'une force de corps , qui le faisoit appeller l'Hercule de son tems , il vécut quatre-vingt deux ans , toujours victorieux , respecté & ménagé par tous les Souverains , & supérieur à tous , en ce que plus jaloux du bonheur de ses Peuples , que de sa propre gloire , il s'appliqua à les rendre heureux.

Les Polonois , qui faisoient alors trembler les Allemands , les Moscovi-tes , les Suedois , les Tartares , ne résisteroient plus aujourd'hui à aucun de ces Voisins. L'abaissement de la Puissance Royale a , par degrés , diminué la

vigueur de ce grand Corps. Plus le Chef accordoit aux Membres de prérogatives & de privileges, moins ils étoient portés à le seconder. La liberté multiplioit les Dietes; & tandis qu'ils perdoient, dans de vaines délibérations, un tems précieux, dont ils auroient dû profiter pour se ranger sous leurs drapeaux, l'Ennemi les battoit en dérail, & les accoutumoit insensiblement au triste nom de Vaincus.

Les démembrements considérables, que cette Monarchie a effuyés, l'ont aussi prodigieusement affoiblie. Les Palatinats de Smolensko, de Czernichow, de Braclaw, de Kiovie, de Livonie, & la plus grande partie du pays des Cosaques sont entre les mains des Moscovites, qui tiennent encore sous le joug la Courlande & le Semigalle. La Prusse Ducale, & toute la Poméranie, soumises à la Maison de Brandebourg; les Valaques, les Moldaves, autrefois Vassaux de la Couronne, & présentement asservis aux Turcs, sont, pour la République, autant de principes de foiblesse & de défiance au milieu des dangers. Ajoutez y la disette d'argent, causée par l'abandon des mines, par la né-

gligence dans la fabrique des monnoies, par la langueur du commerce.

Pour comble d'appauvriſſement, le faſte eſt porté au dernier excès. Juſqu'à la fin du regne de Sobieſki, quelques chaiſes de bois, une peau d'Ours, une paire de piſtolets, deux planches couvertes d'un matelats, & quelques fourures meubloient & habilloient un Noble d'une fortune honnête. Ils auroient encore cette même ſimplicité de table, de meubles, & d'habillemens, ſi, pour ſe rapprocher de leur Souverain, dont ils ſe croient toujours les égaux, ils ne cherchoient pas à l'égalier par leur magnificence. Le luxe s'eſt introduit ſous Auguſte II; & les modes de France, déjà reçues en Allemagne, ſe ſont mêlées, en Pologne, à un faſte Oriental, qui montre plus de richeſſe que de goût. Chaque année, les vins de Hongrie, les meubles de Paris, d'Angleterre, de Perſe, de Turquie, de la Chine, ſont diſparoître des ſommes immenſes; de forte que l'idée d'augmenter les Troupes par le moyen d'une nouvelle contribution, effraie également les grands Seigneurs, qui ne ſont qu'à vivre avec éclat, & les ſim-

92 SUITE DE LA POLOGNE.

Ples Gentils-hommes , dont la plupart ont à peine de quoi vivre ; car tandis qu'une centaine de Palatins , de Castellans , de Starostes , les Evêques , les Grands Officiers de la Couronne , jouent les Satrapes Asiaticques , cent mille petits Nobles cherchent le nécessaire. Ils sont encore moins en état d'avoir , comme autrefois , des armes & des chevaux pour entrer en campagne , dès que le bien de l'Etat les y appelle ; & par une suite du même désordre , les revues de la Noblesse n'ont plus lieu , ainsi que d'autres usages qui nourrissoient son humeur guerrière.

Les Troupes de la République se divisent en deux armées , celle du Grand Duché , & celle de la Couronne. Elles sont tellement distinctes , que chacune , campant séparément , ne connoît que ses Officiers , son Grand & son Petit Général. Indépendantes l'une de l'autre , sous des Chefs le plus souvent divisés , elles manquent presque toujours de cette unité qui réunit les forces ; & il est arrivé plus d'une fois , que l'un marchant , l'autre s'est arrêté , & qu'ils ont même été jusqu'à se menacer.

Le Roi , en les nommant , leur don-

ne le bâton de Commandement. C'est une espece de masse d'arme, fort courte, terminée par une pomme d'argent ou de vermeil. Cette marque de dignité ne se porte point à la guerre ; elle ne sert, comme le bâton de Maréchal de France, qu'à orner les armoiries ou les tableaux. Lorsque ces Officiers paroissent à l'Armée, un Cavalier tient devant eux une lance droite, ornée de rubans & de plumes. Elle est toujours levée pour le Monarque, quand il fait la guerre en personne ; & alors, par respect pour sa présence, celle des Généraux se porte baissée sur le corps du Cheval.

La puissance de ces Chefs n'a point de bornes ; leur Tribunal est indépendant du Roi même ; ils ne rendent compte de leurs opérations, qu'à la République. Cette grande autorité n'est suspendue, que lorsque c'est le Prince lui-même qui commande. Ce sont eux qui rassemblent les Troupes, qui reglent les marches, décident des batailles, distribuent les récompenses, ordonnent les punitions, élèvent, cassent les Officiers, font couper des têtes, ont droit de vie & de mort, marquent les

94 SUITE DE LA POLOGNE.

quartiers d'hiver & les garnisons. Les Troupes s'y rendent par les chemins qu'elles choisissent elles-mêmes, & comme elles n'ont ni routes, ni Commissaires, ni étapes, le Soldat vit aux dépens du Pays. On ménage les terres des Nobles, de peur de les irriter; & tout le dégat se porte sur les Starosties & les biens Ecclesiastiques, sur lesquels on prend encore les appointemens des deux Généraux, environ cinquante mille livres pour le premier, & quarante pour le second. Ce dernier n'a de pouvoir, que celui que l'autre veut bien lui laisser; mais quand le Grand Général est absent, c'est le Petit qui le remplace.

La Cavalerie Nationale, toute composée de Gentilshommes, & distinguée par la différence des noms, des armes & des habits, est sans contredit, le premier corps de la Milice Polonoise. Les Huffards, cuirassés de pied en cap, armés de lances & de pistolets, sont placés au premier rang. Ils doivent passer par ce service, pour monter aux dignités & aux charges. La Gendarmerie du reste de l'Europe ne leur est comparable ni pour la grace, ni pour

la beauté. Figurez-vous un Cavalier d'une taille avantageuse, couvert d'une cuirasse brillante, un casque sur la tête, une peau de Panthere, dont le muffle s'attache au devant de l'épaule gauche, le reste par derriere; une lance dorée de dix à douze pieds, portant à sa pointe une banderole pour épouvanter les Chevaux de l'Ennemie; deux pistolets & deux fauces: cet Homme, ainsi armé, monte un Cheval superbe, dont le harnois est enrichi de plaques d'or émaillé, & orné de pierreries: voilà le Hussard Polonois dans tout son appareil militaire.

Les Pancernes, ainsi appellés de leur cote de maille, portent le sabre & le mousqueton. Ils ont une cappe de fer qui les couvre jusqu'aux épaules, & ne laisse paroître que la moitié du visage. Ces deux corps sont composés de Gentilshommes honorés du nom de Camarades, ou Compagnons d'Armes, qui se donne à tout Militaire Noble, comme un titre de distinction. Les Généraux en font tant de cas, qu'ils les admettent à leur table; & chacun d'eux peut avoir jusqu'à trente Valets appellés Paçolets, armés & combattant comme

leurs Maîtres. Quoique ces Valets guerriers ne soient , par leur institution , que des Roturiers , on ne laisse pas de voir aussi , parmi eux , quantité de pauvres Gentilshommes. Plus un noble a de Pacolets , plus il tire d'argent de la République ; mais la somme est toujours si médiocre , qu'il lui est impossible de s'entretenir lui & ses Gens , s'il n'a d'ailleurs quelque autre revenu. Ces Compagnies forment d'excellentes Troupes , sur-tout pour les coups de main. Les grandes victoires de Sobieski sur les Turcs , sont l'ouvrage de cette Milice ; mais c'est la dernière époque qu'elle puisse citer pour sa gloire , à moins qu'elle ne compte comme de grands exploits , les désordres qu'elle a commis dans les différentes Elections des Rois , qui ont succédé à Sobieski. Elle a fait , depuis , plus de mal à la Pologne même , que les Suédois & les Moscovites , ses éternels Ennemis.

Après les deux Généraux , chaque armée a un Officier qui commande l'avant-garde , composée d'environ douze cens hommes , un Maître d'Artillerie , un Intendant de l'Armée , un grand Enseigne , un Maréchal de Camp , un Général

néral des Sentinelles , & des Généraux Majors , qui font comme en France , nos Brigadiers. Les Colonels , maîtres de leurs Régimens , les font passer en revue & les foudoient. Comme ils font eux-mêmes assez mal payés par la République , ils n'ont d'autre reffource , pour les faire subsister , que de désoler les campagnes & de ruiner le Pays. Ils pillent , volent leurs Compatriotes , leurs Amis , leurs Alliés , leurs Parens , & ne vivent que de brigandages. Comme ils n'ont point de Vivandiers , chacun porte avec soi ce qui est nécessaire pour sa nourriture.

Les Tartares , établis en Lithuanie ; font tenus à un service militaire , dont ils s'acquittent , pour une paie très-modique , avec autant de fidélité que de valeur. Ils font tous à cheval , & armés à peu près , comme les Compagnies Polonoises. L'Etat a , comme nous , des Dragons ; mais infiniment mieux montés , & aussi bien disciplinés que les nôtres. Il entretient plusieurs Corps d'Infanterie exercée à l'Allemande. La Noblesse sert peu dans ces Régimens ; & un Gentilhomme qui s'y engageroit comme simple Soldat , passeroit ou pour

98 SUITE DE LA POLOGNE.

un mauvais sujet , ou pour un fou.

La République a fixé à trente mille hommes de troupes réglées la Milice pour la Pologne, & à douze mille pour la Lithuanie. Peut-être aujourd'hui neformeroient-elles pas ensemble une armée de dix-huit mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, dont celle-ci fait toujours plus des deux tiers. Ce petit nombre est si peu proportionné à l'étendue du Royaume, qu'il ne lui est pas possible de se garantir de toute insulte. Il n'y a même aucune proportion entre ses forces & celles de ses Voisins, aucun moyen de leur résister, quand même on n'auroit à faire séparément qu'à un seul. Je ne doute pourtant pas que ce Peuple libre ne fasse, un jour, de vains efforts, pour empêcher que les Princes puissans & aguerris qui l'environnent de toutes parts, ne lui donnent des fers, & ne s'emparent de son patrimoine. Sous prétexte de le protéger, on enfreindra ses libertés; on supposera son Gouvernement vicieux, pour s'arroger le droit d'en changer la forme; on prétendra être l'Arbitre de ses différends; & l'on s'en rendra l'Oppresseur. Ce pays est le foyer continuel des in-

rigues & des pratiques secretes des Puissances étrangères, qui feignent de favoriser leur Protégé ; & après tant de violentes éruptions , ce volcan sera près de s'écrouler sur ses propres ruines.

Les Polonois conservent , à la guerre , une partie de cette indépendance qui caractérise la Nation , & détruit toute espece de discipline. Ils divisent leurs forces , & ne concourent point ensemble pour attaquer ou pour se défendre en même tems. Cette maniere de combattre leur fait perdre tout l'avantage qu'ils pourroient tirer de leur nombre , de leur valeur , & de cette intrépidité propre à un Peuple armé pour lui seul , pour ses biens , pour sa liberté. Comme ils ont pour principe de ne point être les premiers Agresseurs , ils voient les plus grands préparatifs de guerre se faire autour d'eux , & le Roi même poursuivi dans ses Etats héréditaires , sans qu'ils en soient ébranlés. Ils restent tranquilles au milieu du bruit des armes , tant qu'on ne les provoque point. Aussi est-il souvent arrivé que leurs Ennemis ont fait des excursions jusqu'aux extrémités du Royaume , sans trouver de résistance , ravageant tout ,

100 SUITE DE LA POLOGNE.

avant que la Noblesse prît les armes pour se défendre. Autant l'armée de la République est foible, autant son Arriere-Ban , appelé la Pospolite , pourroit former une multitude redoutable , si elle étoit plus facile à se mouvoir.

Cet usage, anciennement si connu dans presque tous les Etats de l'Europe , n'est presque plus pratiqué qu'en Pologne. Ces mots indiquoient, en France , une convocation du Souverain , adressée à tous ses Vassaux pour le service Militaire ; mais leur signification partage les opinions. Les uns pensent que le Ban regardoit les Fiefs , & l'Arriere-Ban les Arriere-Fiefs ; ce qui est assez analogue à la nature des choses ; car comme il y a Fiefs & Arriere-Fiefs , il devoit y avoir aussi Ban & Arriere-Ban. Cependant d'autres croient que le premier mot doit s'entendre des Gentilshommes , le second des autres Habitans. Ils se fondent sur un ancien titre du tems de Philippe-le-Bel , où l'on voit que « les Nobles seuls étoient » sujets au Ban , & toutes personnes , » sans distinction, soumises à l'Arriere-

» Ban , pourvu qu'elles fussent en état
 » de porter les armes ».

Quoi qu'il en soit , c'étoit , comme en Pologne , une espece de service Militaire , la derniere ressource de l'Etat , celle à laquelle il ne falloit recourir , que dans les plus extrêmes calamités. Le Roi seul , ou son Fils , pouvoit faire cette convocation ; & le Vassal qui vouloit s'en dispenser , devoit ou donner de l'argent , ou quelqu'un qui le remplaçât. La Nation n'aimoit pas qu'on recourût à ce remede sans un besoin pressant ; car cette obligation étoit ruineuse , puisque s'étendant à toutes les classes de Citoyens , elle faisoit abandonner les campagnes , & négliger les autres Professions. Tout Feudataire , Evêque , Abbé , Abbesse , Prêtre , Clerc , Gentilhomme , Roturier , devoit marcher à la premiere requisition , en personne , ou par ses Préposés , avec l'équipage convenable à sa condition , fourni des provisions nécessaires pour sa nourriture , & muni d'une voiture pour les transports. On n'exceptoit de la Loi , que les Maires-Consuls , Jurats , Echevins & Gouverneurs des Villes , les jeu-

nes Gens au-deffous de feize ans ; les Vieillards au-deffus de foixante , les Notaires , les Médecins , les Jurisconsultes , les Boulangers , les Meuniers , les Pauvres , les Malades , les nouveaux Mariés pendant la premiere année , & les Femmes toute leur vie.

Pour tirer néanmoins quelque parti de toutes ces exemptions , on employoit les Pauvres à construire des ponts , à deffécher les marais , à bâtir de nouvelles Fortereffes , à faire sentinelle fur les Frontieres. Les Malades étoient tenus de mettre quelqu'un à leur place , si leurs facultés le permettoient , & les Dames , d'envoyer le nombre de Chevaliers qu'elles devoient , pour raifon de leurs Fiefs. Ainfi tout concouroit à l'entreprise commune , qui étoit toujours dictée par un grand intérêt de la Patrie ; & pour que rien ne pût la troubler , les Lettres de convocation , produisoient le même effet , que nos Lettres d'Etat , contre lesquelles on s'est tant récrié , & qui , pourtant , se trouvent de la plus grande antiquité dans la Monarchie.

On assure que la Pologneassemblée

en Pospolite , peut mettre sous les armes deux cens cinquante mille Gentilshommes à cheval , & plus de cent mille Fantassins , qui supportent , avec une confiance incroyable , toutes les fatigues de la guerre. Mais cette convocation n'a lieu , comme en France , que lorsque l'Etat est menacé d'un péril imminent. Encore faut-il , pour y procéder , que le Sénat & l'Ordre Equestre y aient donné leur consentement en pleine Diète. Alors le Roi expédie ses Lettres par tous les Palatinats , Districts & Territoires. On les porte dans chaque canton , déployées & attachées au bout d'une perche , pour les lire & les publier à haute voix dans les Campagnes & dans les Villes. L'usage veut qu'on les envoie ainsi trois fois de suite dans l'espace d'un mois , ou deux fois seulement , avec le consentement de la Diète.

C'est alors que les Nobles opulens se piquent de faire éclater toute leur magnificence. Habités à vivre en Souverains dans leurs Terres , ils pensent que leur luxe doit les suivre jusques dans les Camps. Que dis-je ! Ils

montrent dans les armées plus de faste que dans les campagnes ; leurs tentes sont plus riches que leurs maisons. De-là , ces chariots sans nombre , qui embarrassent leurs marches , qui retardent leurs opérations ; cette quantité de Chevaux , cette foule de Valets qui affament le Soldat , & apportent la disette dans le Pays. Ces Hommes , qui mettent tant de distance entr'eux & les autres Ordres , affectent sur-tout de se distinguer par la somptuosité de leur table , la grandeur de leur cortège , la richesse de leurs habits. Des Étriers d'argent massif , des houffes brodées d'or , une peau de Léopard , de Tigre ou de Panthere , ajustée d'un air guerrier , des lances peintes ou dorées , des Valets d'armes , vêtus comme leurs Maîtres , qui conduisent des Chevaux superbement harnachés , donnent à cette Milice un air de faste , plus convenable à une pompe triomphale , qu'à une armée qui marche au combat.

Toutes les Jurisdiccions cessent , quand l'Arriere-ban est convoqué : les Tribunaux se raifent ; les Procès demeurent suspendus jusqu'à la fin de l'expé-

SUITE DE LA POLOGNE. 105
dition. Il n'y a plus que la Justice Militaire , & les Jugemens rendus par le Monarque à la tête du Sénat, qui soient en vigueur.

La Noblesse de chaque Territoire se range sous ses drapeaux , & passe en revue devant son Palatin , son Castellan , ou quelqu'autre Dignitaire nommé par les Supérieurs. Elle se rend ensuite vers le rendez-vous général. Tous les Nobles doivent s'y trouver , excepté ceux qui sont trop jeunes , trop vieux , ou malades ; encore faut-il , suivant leurs facultés , qu'ils y envoient un certain nombre d'hommes munis d'armes , d'habits & de provisions. Le Clergé même doit fournir des Soldats ; & en Lithuanie , sur-tout , les biens d'Eglise ne jouissent d'aucune exemption. On excepte encore , mais pour leur personne seulement , les Ministres envoyés dans les Cours étrangères , & tous ceux dont les Charges demandent une résidence actuelle dans les lieux où le bien public les a placés ; mais ils sont assujettis à fournir plus ou moins d'hommes , suivant l'évaluation de leurs richesses. Un Noble , arrêté pour quelque crime qui ne mérite pas la mort , doit figurer ,

106. SUITE DE LA POLOGNE.

comme les autres, dans l'Arriere-Ban, & se remettre ensuite en Prison, pour y attendre son Jugement, à moins que se signalant par des actions d'éclat & de valeur, il ne soit rétabli dans ses droits, & sa faute oubliée.

Le Roi, quoique Chef-né de la Pologne, peut néanmoins créer un autre Général; mais il n'en est pas moins obligé de partager les périls de l'expédition. D'ailleurs cette nomination doit occasionner de grands débats; car si cet Officier est un Polonois, les Lithuaniens sont gens à refuser de lui obéir. S'il est Lithuanien, il ne trouvera pas plus de soumission chez les Polonois. Enfin, quoique cette dignité ne soit que passagère, un Roi prudent ne peut la conférer qu'à un Homme, dont la fidélité lui soit bien connue; car rien n'est plus facile, que d'abuser de cette place contre son Maître.

La confiscation des biens, la dégradation de Noblesse & l'infamie, sont les seules peines statuées par les Loix, pour les Gentilshommes qui manquent de se rendre à l'Arriere-Ban, ou qui se retirent avant le tems prescrit. Cette désertion est d'autant plus criminelle,

qu'on ne peut les obliger de rester assemblés plus de six semaines , ni de s'éloigner des Frontières de plus de trois lieues. Les Lithuaniens même ne quittent jamais les terres de la République , à moins qu'ils ne s'y décident volontairement.

Quoique la Pologne suffise pour nourrir trois ou quatre fois le nombre de ses Habitans, la Pospolite se trouve ordinairement affamée au bout de quatre jours , parce que les magasins & l'administration des vivres y sont inconnus. Le Cavalier & le Fantassin , qui ont bientôt consommé leurs provisions, ne tardent pas à recourir au pillage. Une semaine ruine les ressources que le bon ordre auroit pu conserver pendant plusieurs mois ; & la disette dissipe ce grand Corps à la veille de ses succès , quelquefois même avant qu'il ait vu l'Ennemi.

Les Polonois n'ont presque point de Villes fortifiées ; ils laissent leur Pays ouvert , tel qu'il l'étoit au commencement de la Monarchie. Comme ils peuvent mettre sur pied des armées nombreuses , ils s'embarrassent peu d'avoir des Forts & des Citadelles. Kaminieck ,

108 SUITE DE LA POLOGNE.

cette Place si vantée , n'est réellement qu'une bicoque , dont les Turcs ont fait la renommée. Bialocerkieu , que ceux qui n'ont jamais rien vu de mieux , regardent comme le Boulevard du Royaume du côté de l'Ukraine, auroit peine à tenir vingt-quatre heures , contre un corps de nos Grenadiers. Divers Seigneurs possèdent aussi des Châteaux , qui ne pourroient soutenir quelques attaques de mauvaises Troupes. Mais en général , la Nation n'aime point les Villes fortes , parce qu'elle les envisage comme autant de moyens , dont les Rois peuvent se servir pour se rendre absolus. Rien n'est p'u commun dans la bouche des Nobles , que ces paroles passées en proverbe : « les Forteresses sont les freins » de la liberté ». Ils se regardent d'ailleurs comme le meilleur rempart qu'on puisse opposer pour la défense de la Patrie. « Nos sabres , disent-ils , ont » seuls étendu nos limites : seuls ils fau- » ront les défendre ». Mais ils ne font pas attention , que c'étoit dans un tems où les autres Peuples pensoient , agissoient , combattoient de même. Aujourd'hui c'est toute une autre constitution

Quelque soit le Prince qui veuille déclarer la guerre à cette malheureuse République, il ne trouvera aucune barrière qui puisse l'arrêter. Rien ne l'empêchera de pénétrer dans l'intérieur du Pays, d'y établir des contributions, de tout ravager, de tout détruire. Le sang coulera de toutes parts; le Citoyen gémera, pliera sous le joug. Le Conquérant commandera en Maître; & tout lui obéira. Que feront les Peuples alors? Quel secours tireront-ils de ces idées fastueuses, qui causoient leur sécurité? Ils n'ont ni troupes, ni argent, ni artillerie, ni provisions, ni remparts qui puissent arrêter la marche du Vainqueur. On sonnera le Tocfin pour assembler la Nation; on tiendra des Diètes, on fera des Confédérations, on déclamera, on écrira, on s'agitiera, on imaginera des remèdes; & l'on ne les trouvera, que lorsqu'il ne sera plus tems de les employer. Il ne restera d'autre ressource qu'un Traité de Paix, où, pour sauver ses biens, sa liberté, sa vie, on sera contraint d'accepter toutes les conditions qu'on s'avifera d'imposer. C'est alors, qu'accablé du poids de ses malheurs, on sera outré, déses-

110 SUITE DE LA POLOGNE.
péré de ne les avoir pas prévenus ; ce
Royaume deviendra la proie de quel-
que fameux Conquérant ; ou les Puif-
sances voisines s'accorderont à se par-
tager ses Provinces.

Je fuis, &c.

A Midnick, ce 14 Août 1756.



LETTRE CCLXXVIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

SIGISMOND, surnommé *Auguste*, fut le dernier Roi de la race des *Jagellons*. Il n'étoit encore que Prince héréditaire, qu'une jeune *Veuve*, d'une beauté éclatante, alluma dans son cœur une passion d'autant plus vive, qu'elle fut la fortifier par une conduite artificieuse, & des refus adroits, qui le menerent enfin au Sacrement. Le mariage se fit à l'insçu du Roi son pere & du Sénat; mais *Sigismond* fut à peine sur le Trône, qu'il songea à faire rendre à la Reine les honneurs dus à son rang. La Nation délibéra si elle ne romproit point une union contraire aux Loix & à la gloire de la République; mais le Roi ne pouvant se résoudre à briser des liens chéris, eut la force & la constance de résister aux prières & aux menaces des Principaux de l'Etat. Jamais la fierté Républicaine ne s'exprima d'un ton si impérieux ni si absolu. « Vous ne pouvez

212 SUITE DE LA POLOGNE.

» conferver à la fois cette Femme &
» votre Couronne , lui difoient les Evê-
» ques ; gardez donc la Couronne , &
» renvoyez votre Femme. Si vous
» croyez offenser Dieu , en rompant
» une union que vous regardez comme
» légitime , chacun de nous fe charge
» volontiers d'une partie de votre pé-
» ché ».

Cette matiere fut longuement & vi-
vement agitée en présence de la Nation.
Le Roi s'autorifoit du fentiment de
l'Eglife, en faveur de l'indiffolubilité de
fon engagement ; le Sénat prétendoit
que fans entreprendre fur la puiffance
Eccléfiastique , il avoit le droit de dé-
clarer certains mariages nuls ; & pour
tirer des conféquences favorables à fon
opinion , il établiffoit une diftinction
entre le Mariage & le Sacrement.

« Le Mariage , difoit-il , a été de tout
» tems l'union indiffoluble de l'Homme
» & de la Femme ; & Jefus-Christ , en
» inftituant fon Sacrement , n'a eu en
» vue que de la bénir & la fanctifier.
» Cette union eft l'effet d'un contrat
» purement civil , puifqu'elle exiftoit
» avant l'inftitution même du Sacre-
» ment de Jefus-Christ. Si ce contrat

» est nul, il n'y a point d'union, &
 » par conséquent, point de Sacrement,
 » parce qu'un Sacrement institué pour
 » la bénir, ne sauroit exister sans elle,
 » comme on ne peut pas bénir du pain,
 » où il n'y a pas de pain. On peut
 » bien faire les cérémonies du Sacre-
 » ment sur deux personnes qu'on croit
 » mariées, & qui ne le sont pas; mais
 » en ce cas, il n'y a pas plus de Sacre-
 » ment de Mariage, qu'il n'y a de Sa-
 » crement de Baptême, quand on fait
 » toutes les cérémonies du Baptême sur
 » un Monstre, qu'on croit faussement
 » être un Homme.

» Pour se convaincre que le Ma-
 » riage, & le Sacrement qui le sancti-
 » fie, sont absolument différens l'un de
 » l'autre, il suffit de se rappeler la dé-
 » finition du Mariage adoptée par les
 » Théologiens & les Jurisconsultes. Ils
 » conviennent tous, que c'est l'union
 » de l'Homme & de la Femme, qui se
 » contracte entre deux personnes qui
 » en sont capables, selon les Loix, &
 » qui les oblige de vivre inséparable-
 » ment l'une avec l'autre. Ce n'est cer-
 » tainement pas là la définition d'un Sa-
 » crement, que tout le monde fait être

114 SUITE DE LA POLOGNE.

» un rit sensible , que Jesus-Christ a
» établi dans son Eglise , pour conférer
» la grace à ceux auxquels il fera ap-
» pliqué. On fait aussi , qu'avant l'insti-
» tution de ce rit extérieur , il y avoit
» des Mariages ; & l'on ne peut pas
» douter que celui d'Adam & d'Even en
» fût un véritable. Jesus-Christ n'en a
» pas changé la nature ; il n'a fait que
» le rappeler à sa premiere institution.
» Quand cet Homme-Dieu a paru dans
» le monde , la polygamie & le divorce
» étoient autorisés parmi les Juifs ; il a
» abrogé l'un & l'autre ; il a ensuite éta-
» bli un Sacrement pour sanctifier le
» Mariage ; mais cette sanctification
» n'est pas le Mariage même. Lorsque
» deux Epoux , élevés dans le sein de
» l'Idolâtrie , embrassent le Christianif-
» me , on ne les remarie pas ; parce que
» leur Mariage étoit valide avant qu'ils
» se fissent Chrétiens : il y a donc en-
» core aujourd'hui de vrais Mariages ,
» qui ne sont pas un Sacrement.

» Mais comme cette conséquence
» n'empêche pas que le Mariage ne soit
» une union indissoluble , on deman-
» dera comment le Sénat se croit en
» droit de la rompre ? On répond que

SUITE DE LA POLOGNE. 115

» cette expression est impropre : rom-
 » pre un Mariage , feroit défunir ce
 » qui est uni ; & c'est ce que ni l'Eglise ,
 » ni l'Erat n'ont droit de faire. Mais
 » nous déclarons certains Mariages
 » nuls ; c'est-à-dire , que telle & telle
 » personne n'ont jamais été mariées
 » l'une avec l'autre ; que leur Mariage ,
 » comme celui dont il est aujourd'hui
 » question , s'étant fait contre les Loix ,
 » est illégitime , ou plutôt , que ce n'est
 » pas un Mariage. Nous ne touchons
 » pas pour cela au Sacrement ; il fuit
 » feulement de notre décision , que ce
 » Sacrement n'a pas existé , parce que
 » n'y ayant point eu de Mariage , il
 » n'a pu être sanctifié par un Sacrement.
 » Nous n'entreprenons donc point
 » fur les droits de la puissance Ecclé-
 » siastique , puisque nous jugeons d'une
 » chose purement civile ».

Le Palatin Raphaël Leczinsky , Bi-
 faïeul du Roi Stanislas , cherchant à
 appuyer ce raisonnement , le Roi im-
 patienté , voulut lui imposer silence. Ra-
 phaël se leva ; & avec une hardiesse qui
 passeroit ailleurs pour un crime , &
 qu'on regarde ici comme une vertu ,
 il demanda au Monarque , s'il avoit

oublié à quels Hommes il avoit l'honneur de commander ? « Nous sommes » Polonois , ajouta-t-il ; & les Polonois , si vous les connoissez , se font » autant de gloire d'honorer les Rois » qui respectent les Loix , que d'abaïffer » la hauteur de ceux qui les méprisent. » Prenez garde qu'en trahissant vos sermens , vous ne nous rendiez les nôtres. Le Roi , votre Pere , écoutoit nos avis ; & c'est à nous à faire en sorte , que désormais vous vous prêtiez à ceux d'une République , dont vous paroïsez ignorer que vous n'êtes que le premier Citoyen ».

La violence étoit un moyen dangereux , qu'Auguste n'osa point employer ; il eut recours à un artifice qui lui réussit. Il feignit de vouloir remettre toutes les Loix en vigueur , en commençant par celle qui défend aux Nobles de posséder à la fois plusieurs dignités. Cette proposition fit frémir les Grands , qui songeant à regagner la faveur du Roi , ne parlerent plus de divorce , & presserent eux-mêmes le Couronnement de la Reine.

Sigismond acheva un grand ouvrage ; en réunissant à jamais la Pologne à la

Lithuanie. Pour rendre cette union plus durable , le Roi se départit de tous les droits que la Famille des Jagellons avoit eus jusqu'alors sur le Grand Duché , & voulut que ce Pays fût regardé à l'avenir , comme appartenant à la République , & non à aucun Prince particulier : il fut donc stipulé , que le titre de Grand-Duc de Lithuanie ne seroit porté désormais , que par les Rois de Pologne , & que les deux Nations ne formeroient plus qu'un même Peuple.

Sigismond Auguste meurt sans Enfants ; on pense encore à élever des remparts à la liberté. On examine les Loix anciennes ; les unes sont restreintes , les autres plus étendues , quelques-unes abolies. Après bien des discussions , on ordonne que les Rois nommés par la Nation , ne tenteront aucune voie pour se donner un Successeur ; qu'ils ne s'aviseront pas même de le proposer , & ne prendront nulle part , la qualité d'Héritiers de la Couronne ; qu'il y aura toujours auprès de leur Personne , seize Sénateurs pour leur servir de Conseil , & que , sans leur aveu , ils ne pourront ni recevoir , ni

118 SUITE DE LA POLOGNE.

envoyer des Ambassadeurs ; qu'ils ne leveront point de nouvelles Troupes , & n'ordonneront à la Noblesse de monter à cheval , que du consentement de tous les Ordres ; qu'ils n'admettront aucun Etranger au Conseil , ne lui conféreront ni charges , ni dignités , ni Starosties ; & qu'enfin ils ne pourront se marier , qu'avec la permission du Sénat & de l'Ordre Equestre.

Durant l'espace de huit cens ans , la Pologne n'avoit eu que des Rois nés dans son sein. Elle consentit , à la mort de Casimir , de prendre des Etrangers pour Maîtres , comme si elle n'avoit trouvé chez elle , aucun Sujet digne de la gouverner. Cette révolution , qui dérogeoit à une Coutume aussi ancienne que la Monarchie , en ébranloit les fondemens ; car rien ne répugne plus à la raison , que de se confier au gouvernement d'un Prince , que l'on ne connoît que sur le rapport de ses Ministres intéressés à le faire valoir.

Dès avant même la mort de Sigismond , on songeoit à lui donner pour Successeur Henri de Valois. Un Nain Polonois , qui étoit alors à la Cour de France , & avoit gagné la confiance de

Catherine de Médicis , fit entendre à cette Princesse , qu'il ne seroit pas difficile de placer le Duc d'Anjou sur le Trône de Pologne. *Kraſocki* , c'est le nom de ce Nain , se rendit dans son Pays , où il ne cessa de faire l'éloge du Prince François , dont il ne parloit qu'avec des transports d'admiration. Les louanges que méritoit alors Henri de Valois , firent une si forte impression sur la plupart des Membres de la République , qu'ils résolurent de le choisir pour leur Souverain. Cependant , malgré cette disposition favorable des esprits , *Montluc* , Evêque de Valence , eut encore bien de la peine à réunir tous les suffrages.

Vous connoîtrez le génie de cette Nation , & combien elle est jalouse de sa liberté , par la Capitulation qu'on fit signer à ce Prélat , au nom de Henri & de Charles IX. Les principaux articles portoient , que la France équiperait une flotte , pour mettre les Polonois en état de reprendre le port & la ville de *Narva* , & les rendre maîtres de la mer Baltique ; que dans le cas d'une guerre avec les *Moscovites* , elle leur fournirait quatre mille hommes de ses meil-

120 SUITE DE LA POLOGNE.

leurs Troupes, dont elle paieroit la solde durant six mois, & même au-delà, s'il étoit nécessaire; que Henri, tant qu'il vivroit, feroit passer tous les ans en Pologne, quatre cent cinquante mille florins de ses revenus, & les consacreroit uniquement au bien du Royaume, qu'il acquitteroit les dettes de la Monarchie, contractées du vivant & après la mort de son Prédécesseur; qu'il entretiendrait à Paris ou à Cracovie, cent jeunes Polonois, pour y être élevés d'une manière convenable à leur naissance; qu'il n'ameneroit avec lui qu'un petit nombre d'Etrangers, auxquels il n'accorderoit ni biens, ni charges, ni dignités; qu'il les renverroit même, aussitôt qu'accoutumé aux usages du Pays, il pourroit se passer de leurs services; & qu'enfin il dispensoit ses nouveaux Sujets du serment de fidélité, si jamais il manquoit à ses engagements, ou entreprenoit de violer leurs privilèges.

Les Ambassadeurs Polonois vinrent à Paris. On admira leur facilité à s'énoncer en latin, en françois, en italien & en Allemand. Il ne se trouva à la Cour, que deux Hommes de condition, qui pussent leur répondre en latin

latin. Ils furent mandés exprès , pour soutenir , en ce point , l'honneur de la Noblesse Françoisse , qui rougit alors de son ignorance , & n'en rougiroit peut-être pas aujourd'hui.

Il fallut forcer Henri à quitter la France pour se rendre dans ses Etats. Arrivé sur les Frontières , il n'eut pas lieu d'abord d'être fort satisfait de son nouveau Domaine. De quelque côté qu'il jettât les yeux , il voyoit des campagnes incultes , des bois négligés , des villages ensevelis dans les neiges ou dans les boues , des villes sans murs & presque sans maisons ; par-tout un air de confusion & de désordre ; mais il tarda peu à s'appercevoir , que ses Sujets n'étoient pourtant pas si misérables : en effet , il n'y a point de Nations , qui portent aussi loin le luxe & le faste , que les Polonois , sur-tout dans les occasions d'éclat. Ils en donnerent des preuves à l'arrivée de leur nouveau Maître , qui s'ennuyant en Pologne , en sortit comme d'un Pays ennemi , pour aller prendre possession d'une plus belle Couronne qui l'attendoit.

Au premier bruit de sa fuite , le Peuple de Cracovie se souleva contre

122 SUITE DE LA POLOGNE.

tous les François ; & le Sénat , piqué du départ précipité & clandestin de son Roi , lui fit dire que si dans neuf mois il n'étoit pas de retour , on lui donneroit un Successeur ; mais peuté de revenir, Henri ne se laissa point effrayer par cette menace. Le Trône fut déclaré vacant ; & la Nation choisit Etienne Battori , Prince de Transilvanie , à condition qu'il épouserait la Princesse Anne , Sœur de Sigismond.

Ce Roi guerrier & Politique fut en imposer aux Nations ennemies , & ménager l'esprit Républicain de ses Sujets. On rapporte qu'un Ambassadeur du Roi d'Espagne étant venu , de la part de son Maître , lui apporter l'Ordre de la Toison-d'Or , Etienne le refusa ; & présentant au Ministre Espagnol un pareil collier , excepté qu'au lieu d'un mouton , on y voyoit un Loup qui montrait les dents , « voilà , dit-il à » l'Ambassadeur , quel est mon Ordre ; » que votre Maître commence par l'accepter ; & je recevrai le sien ».

Sigismond III , Prince de Suede , issu des Jagellons par sa Mere , perdit un Royaume héréditaire , pour courir après une Couronne élective. Il eût pu

SUITE DE LA POLOGNE. 123

en réunir trois sur sa tête : la naissance lui donnoit celle de Suede ; les suffrages de la Nation , celle de Pologne ; & la fortune , celle de Moscovie. Il perdit la premiere par sa persévérance à protéger la Religion Catholique ; la seconde faillit lui échapper , par ses entreprises contre la liberté Polonoise ; il manqua la troisieme , par sa négligence & son peu de soin à contenir la licence de ses Troupes. Sigismond avoit épousé successivement les deux Sœurs avec la permission du Pape. Les Sénateurs en furent scandalisés , & manderent au Souverain Pontife , qu'ils ne souffriroient pas de semblables unions , même dans leurs haras.

Uladiflas , à la mort de son Pere ; réunit toutes les voix. Un seul Gentilhomme refusa la sienne. On lui demanda ce qu'il avoit à reprocher à ce Prince. « Rien , répondit il ; mais je » ne veux pas qu'il soit Roi ». La proclamation fut suspendue pendant quelques heures employées à ramener ce Gentilhomme. On y réussit ; & le Monarque élu , voulut enfin savoir le motif de son opposition. « Je voulois voir , » répondit-il , si notre liberté subsistoit

» encore. Je suis content ; & vous n'au-
 rez pas de meilleur Sujet que moi ».

On sent le motif de cette Loi ; c'est une famille immense qui adopte un Pere ; il faut que tous les Enfans en soient contens. Cette spéculation est belle ; mais si on la suivoit à la rigueur, la Pologne n'auroit presque jamais de Roi légitime. Comme il n'est guerre possible que tous les suffrages se réunissent sur une même Tête , il faut, de toute nécessité, forcer un peu la liberté, & déroger à la Loi. On éviteroit cet inconvénient, en donnant secrètement & par écrit, les suffrages qui seroient déposés entre les mains du Maréchal de la Diète. Il les liroit publiquement ; chacun sauroit au juste le nombre des Candidats, & la quantité de voix qu'il auroit eue. On réduiroit tous les Sujets proposés aux quatre qui en réuniroient le plus ; & l'on choisiroit celui qui l'emporteroit sur ses Concurrents.

La fortune de Casimir V, Frere d'Uladiilas , est frappante par sa singularité. Il entra chez les Jésuites, & en porta l'habit. Le Pape l'éleva à la dignité de Cardinal ; & les Polonois le placèrent sur le Trône. Il épousa la Veuve

de son Frere, fille du Duc de Mantoue, quitta le Sceptre, & vint en France, où le Roi lui donna des Abbayes. Quoiqu'il parût n'avoir renoncé à la Couronne, que par esprit de pénitence, ses mœurs ne furent point à l'abri du soupçon. On lui supposa une intrigue avec Marie Mignot, qui de Blanchisseuse étoit devenue l'Epouse d'un Conseiller au Parlement de Grenoble, & ensuite du Maréchal de l'Hôpital. Veuve de ces deux Maris, elle fut, dit-on, la Maîtresse de Casimir; & l'on ajoute qu'elle prétendoit être sa Femme.

La harangue de ce Casimir, abdiquant le Sceptre de Pologne, a été conservée & traduite par un Historien, comme une morceau sublime, & digne de passer à la postérité. « Polonois, » il y a deux cens quatre-vingt ans, » que ma Maison vous gouverne. Son » regne est passé; & le mien expire. » Fatigué par la guerre, par les con- » seils & par l'âge, accablé par les » travaux & les sollicitudes de vingt » ans de regne, Moi, votre Roi & » votre Pere, je remets entre vos » mains, ce que le monde estime le » plus, la Couronne; & je choisis

126 SUITE DE LA POLOGNE.

» pour Trône fix pieds de terre , qui me
 » réuniront à mes Ayeux. En montrant
 » mon tombeau à vos Enfans , dites-
 » leur que j'étois le premier dans les
 » combats , & le dernier dans la re-
 » traite ; que j'ai renoncé à la gran-
 » deur des Rois pour le bien de la Pa-
 » trie ; que j'ai remis le Diadème à
 » ceux qui me l'avoient donné. Ce
 » fut votre attachement pour moi , qui
 » me plaça au premier rang ; & c'est
 » mon amour pour vous , qui m'en fait
 » descendre. Plusieurs de mes Prédé-
 » cesseurs ont transmis le Sceptre à
 » leurs Fils ou à leurs Freres ; pour moi ,
 » je le rends à la Patrie , dont j'ai été
 » l'Enfant & le Pere ; & dès ce moment ,
 » du faite de la grandeur , je rentre dans
 » la foule. De Seigneur , je deviens Su-
 » jet ; de Roi , votre Concitoyen ; & je
 » laisse ma place à celui que vous juge-
 » rez digne de vos suffrages. La Nation
 » choisira bien , & prospérera , si le Ciel
 » m'écoute dans la solitude où je vais
 » me retirer. Il ne me reste qu'à re-
 » mercier la République , de tous les
 » services qu'elle m'a rendus , de tous
 » les conseils qu'elle m'a donnés , de
 » tout le zele qu'elle m'a témoigné ;

» & si, contre ma volonté, j'ai eu le
 » malheur de déplaire à quelqu'un, je
 » le prie de l'imputer à l'infortune des
 » tems, & de me pardonner, comme
 » je pardonne à ceux qui ont pu m'of-
 » fenser. Je vous dis adieu en vous por-
 » tant dans mon cœur. La distance des
 » lieux pourra me séparer de la Répu-
 » blique ; mais mon affection sera tou-
 » jours avec cette tendre Mere ; & j'or-
 » donne que mes cendres soient dépo-
 » sées dans son sein ».

D'illustres Candidats aspirerent au Trône : Fédor, frere du Czar Alexis, & Frere de l'illustre Pierre I, qui n'étoit pas né alors ; le Prince de Transilvanie, Ragotzky ; le Grand Condé ; le jeune Duc d'Anguien, son Fils ; le Prince Charles de Lorraine ; le Duc de Neubourg, Palatin du Rhin. Au milieu des brigues, des divisions & des troubles, qu'occasionnoient tant de Compétiteurs, un homme à qui personne ne pensoit, & qui lui-même étoit bien éloigné de penser à la haute fortune qui l'attendoit, réunit les suffrages de tous les Ordres. Ce fut Michel Wicnowiesky, qui n'avoit de recommandable que sa naissance : il descen-

128 SUITE DE LA POLOGNE.

doit de Koribut , Oncle du grand Jagellon. Il étoit dans un Couvent de Warfovie , lorsque , fans lui communiquer leur dessein , les Palatins le vont prendre pour l'amener au champ Electoral. Ils le présentent , le proposent & le nomment. Un Prélat s'écrie avec enthousiasme : « Vive le Roi Michel ». Sur le champ ce cri passe de bouche en bouche ; & Wicnowiesky est proclamé Roi de Pologne. Il avoit à peine trente ans , & ne subsistoit que d'une pension assez modique. Cette pauvreté n'auroit donné que plus de lustre à un Homme supérieur ; mais Michel étoit sans capacité & sans génie. Il mourut en 1673 , après trois ans de regne , ou plutôt d'agitation & de flétrissure , peu regretté de ses Sujets , n'ayant rien fait ni pour sa gloire , ni pour leur bonheur.

Sa mort ouvre la lice à de nouveaux Prétendans ; mais le mérite l'emporte ; & Sobiesky est couronné. Nos Mousquetaires , parmi leurs titres d'honneur , peuvent compter celui d'avoir eu ce Prince pour Camarade. Il vint en France , & servit dans ce Corps illustre. De retour dans sa Patrie , il se distingua

par sa valeur & ses connoissances militaires ; & l'estime de ses Concitoyens l'éleva par degrés aux premières places de la République. Il fut fait Grand Maréchal de la Couronne , & ensuite Grand Général. Avant que d'arriver au Trône , il épousa la Fille du Marquis d'Arquien , Centilhomme François , que Louise de Conzague , femme d'Uladiflas , avoit amenée en Pologne parmi ses Filles d'honneur , sans se douter qu'elle amenoit une Reine.

Revêtu de la suprême puissance , Sobiesky court de victoires en victoires , brave la fierté de Mahomet , & doit ses conquêtes autant à son habileté , qu'à sa bravoure. Je ne le suivrai pas dans les combats , où il déploie tous les talens d'un grand Homme & d'un Héros ; je me bornerai au siège de Vienne , un des plus grands événemens du dernier siècle. Quelques-uns croient qu'il fut la suite de la mauvaise humeur & des tracasseries de la Marquise de Béthune ; & voici comme ils racontent cette singulière Anecdote.

« Le Marquis d'Arquien étoit le Père » de deux Filles. L'une avoit , comme je » l'ai dit , épousé Sobiesky , l'autre ,

» M. de Béthune. La Reine de Pologne ;
 » qui aimoit son Pere, avoit une ex-
 » trême passion qu'il pût la voir dans la
 » splendeur du Trône ; mais le Mar-
 » quis, dont les affaires étoient déran-
 » gées, manquoit d'argent pour faire
 » ce voyage. Il étoit d'ailleurs accablé
 » de dettes ; & sortir de France sans les
 » payer, étoit une chose trop honteuse
 » pour le Pere d'une Reine. Il y avoit
 » un moyen ; c'étoit de vendre sa
 » charge de Capitaine des Cents-Suisses
 » de *Monsieur*, Frere du Roi. La Mar-
 » quise de Béthune en eut avis, & s'op-
 » posa au projet de cette vente. Elle
 » étoit alors en Pologne avec son Mari,
 » Ambassadeur de France dans cette
 » Cour : il fallut, pour le bien de la paix,
 » que celui-ci entrât dans les idées de sa
 » Femme, & qu'il employât ses Amis à
 » Paris, pour faire défendre à son Beau-
 » pere de vendre sa charge. Le trait
 » suivant fera connoître le caractère de
 » la Marquise ; & l'on verra s'il étoit
 » facile de lui résister.

» Un soir que son Mari avoit soupé
 » chez une Femme dont elle étoit ja-
 » louse, elle vient la nuit dans le logis
 » où elle savoit qu'il devoit coucher.

SUITE DE LA POLOGNE. 131

» Le Marquis de Béthune, averti de son
» arrivée, ne fait faire autre chose, que
» de se cacher précipitamment sous le
» lit. Ce fut le premier endroit où son
» Epouse porta ses regards ; & après
» avoir maltraité sa Rivale, elle prit un
» pot de Chambre plein d'urine, & le
» jeta au visage de l'Ambassadeur.

» Sollicité par cette Femme vive &
» altière, le Marquis de Béthune ob-
» tint que la charge de son Beau-pere
» ne seroit point vendue. Le Roi & la
» Reine de Pologne en furent outrés ;
» & dans leur dépit, ils défendirent à
» l'Ambassadeur de France, de conti-
» nuer la levée des Troupes qu'il fai-
» soit en Pologne, pour soutenir la fac-
» tion de Tékeli contre l'Empereur,
» dont le Marquis de Béthune espéroit
» retirer de grands avantages pour sa
» fortune. Tékeli, privé du secours des
» Polonois, se rendit à Constantino-
» ple, & engagea le Grand Visir, Cara
» Mustapha, à entreprendre le siege de
» Vienne.

» La délivrance de cette même Ville
» par Sobiesky, fut encore l'effet du
» crédit d'une Femme sur l'esprit de son
» Mari. La Reine de Pologne avoit de-

132 SUITE DE LA POLOGNE.

» mandé à Louis XIV, pour le Marquis
» d'Arquien, son Pere, la grace de le
» faire Duc. La Cour de France n'ayant
» eu aucun égard à sa demande, cette
» Princeſſe engagea le Roi, son Epoux,
» à se venger de ce refus. Sobiesky crut
» en avoir trouvé l'occasion, en mar-
» chant au secours de l'Empereur, dont
» l'humiliation n'auroit pas manqué
» d'être agréable à la France.

» Le Turc avoit envoyé en Allema-
» gne, une armée de trois cens mille
» Combattans, commandée par le
» Grand Visir. La Capitale de l'Empire
» est attaquée avec vigueur, & réduite
» aux dernières extrémités. Le Roi de
» Pologne paroît avec soixante mille
» hommes, charge le premier à la tête
» de ses Polonois; l'armée des Turcs
» est défaite, mise en fuite; & Vienne,
» tout l'Empire est délivré, parce qu'on
» a refusé à un Gentilhomme François
» le titre de Duc.

» L'Empereur, pour n'être pas spec-
» tateur du triomphe de Sobiesky, dis-
» fere d'entrer dans sa Capitale. Uni-
» quement attaché à l'étiquette, il ose
» demander comment il faut recevoir
» un Roi électif? « A bras ouverts, s'il a

SUITE DE LA POLOGNE. 133

» sauvé l'Empire », répond un grand
 » homme, le Duc de Lorraine, qui
 » dans ce moment, n'entend que le
 » cri de la reconnoissance. Ce cri passe
 » avec transport dans la bouche de tous
 » les Habitans. Le sermon qui fut pro-
 » noncé le lendemain de la victoire,
 » avoit pour texte ces paroles : « il fut
 » un Homme envoyé de Dieu ; & cet
 » Homme se nommoit Jean ».

Les deux Monarques se virent en
 pleine campagne de la plus mauvaise
 grace du monde de la part de Léopold.
 L'entrevue finit par ces paroles, que
 Sobiesky dit en se séparant « : mon
 » Frere, je suis bien aise de vous avoir
 » rendu service ». Le Prince son Fils s'é-
 tant présenté pour saluer l'Empereur ;
 » voilà, dit Sobiesky, un jeune Homme
 » que j'éleve pour le service de la Chré-
 » tienté ». Léopold, sans dire un mot,
 fit un signe de tête. Un Palatin s'avança
 pour baiser la botte de Sa Majesté Im-
 périale ; mais il s'attira cette répri-
 mande de son Maître : « Palatin, point
 » de bassesse ; » & l'on se quitta.

Le Roi de Pologne, après de nou-
 veaux triomphes, reprit le chemin
 de ses Etats. Les premiers instans

134 SUITE DE LA POLOGNE.

d'un repos long-tems désiré , sont employés à rétablir les garnisons , à renforcer les Citadelles , à conclure une alliance avec les Moscovites , à réunir à la Communion Romaine un grand nombre de Schismatiques qui occupoient les Provinces Méridionales du Royaume.

Le reste de la vie de ce Monarque fut empoisonné d'amertume. Ses Sujets sembloient prendre plaisir à lui causer des chagrins , que tout l'éclat de sa gloire ne pouvoit adoucir. Il éprouva des peines domestiques , qui sont les plus sensibles , parce qu'elles appartiennent plus à l'Homme , & que le Héros est toujours foible vis-à-vis de la Nature. Frappé d'un coup d'apoplexie , qui le renversa sur le parquet , il revint à lui , & reprit ses sens. Une fermeté guerriere , philosophique & Chrétienne le soutint dans son agonie ; & il expira en 1696 , dans la soixante-fixieme année de son âge ; & la vingt-troisieme de son regne.

Stanislas Leczinsky , alors âgé de dix-huit ans , prononça , à la tête des Nonces , sur le tombeau du Roi défunt , un discours qui fit honneur à son élo-

quence. Cet art étoit déjà en Pologne , comme actuellement , la voie la plus sûre pour parvenir aux dignités. Dans cette République , comme autrefois dans celle de Rome , tout dépend de la Multitude ; & la Multitude dépend du grand art de la persuasion. La parole y est la clef des cœurs , le seul ressort des délibérations ; & c'est ce qui engage les Polonois à élever les jeunes Gens dans tout ce qui peut les rendre capables de se distinguer par des discours d'éclat. On les y accoutume par des harangues faites à leurs Parens à certaines fêtes ; & l'on y invite tout ce que l'on connoît de gens propres à leur inspirer du goût pour ce genre d'éloquence. Stanislas desira de l'acquérir ; & saisit avec ardeur l'occasion de complimenter la Reine sur la mort de son Epoux.

Cette Princeffe avoit d'abord été mariée à un Radziwil , Palatin de Sandomir , & Prince de Zamosky. Devenue veuve , la Reine qui l'honoroit d'une amitié particuliere , lui fit épouser Sobiesky en secondes noces. Elle en eut quatre Enfans , trois Garçons & une Fille , qui fut l'Electrice de Baviere.

136 SUITE DE LA POLOGNE.

Le Prince Jacques I, qui se flattoit de régner après son Pere, se vit pourfuivî le sabre à la main dans une Diétine, & au lieu du Trône, eut une Prison à Leipfick, d'où il ne sortit, que pour aller vivre en Silésie. Le Prince Constantin, son Frere, échappé de la même Prison, se maria en Pologne comme un simple Particulier. Le troisieme, nommé Alexandre, alla à Rome; & dans une maladie mortelle, prit l'habit & fit les vœux de Capucin.

La Reine leur mere, après avoir passé plusieurs années dans la même Ville, alla mourir dans sa Patrie en 1716, au Château de Blois, que Louis XIV lui donna pour dernier asyle. Autrefois les Reines veuves perdoient le revenu qui leur étoit assigné par la République, lorsqu'elles alloient s'établir chez l'Etranger. La rigueur de cette Loi fut mitigée en faveur de la Veuve de Sobiesky. On lui accorda, malgré sa retraite hors du Royaume, la libre & paisible jouissance des biens qu'elle possédoit du vivant de son Mari. Son Pere, dont on n'avoit jamais su que faire, étoit devenu Cardinal; & son disoit, lorsqu'il fut admis au sacré

College, que c'étoit le premier College où il étoit entré.

Quoiqu'une Reine n'ait aucune autorité en Pologne, elle ne laisse pas d'y recevoir tous les honneurs du rang suprême. Sa maison est composée de ses Grands Officiers : elle a son Maréchal, son Chancelier, ses Chambellans, & d'autres personnes des deux sexes, attachées à son service. Le Roi ne peut lui donner aucun bien du Domaine, sans le consentement du Sénat ; mais la République doit lui assurer un revenu fixe, d'environ deux à trois cens mille livres. Le Prince y ajoute cent mille francs, & mille ducats d'or, à prendre sur les Salines de Cracovie ; ce qui s'appelle la Ceinture de la Reine.

Les Fils de Sobiesky n'ont point laissé d'Enfans mâles ; mais sa Postérité subsiste encore dans la ligne féminine. L'Electeur de Baviere, le Prince Edouard, dit le Prétendant, & le Prince de Turenne, aujourd'hui Duc de Bouillon, sont ses arrières-petits Fils. Le Prince Jacques, de son mariage avec une Fille du Duc de Neubourg, eut deux Filles : l'une épousa Jacques III, ou le Chevalier de Saint-George, Pere du Prince

138 SUITE DE LA POLOGNE.
Edouard ; l'autre fut mariée au Duc de
Bouillon. Ainsi le sang de deux grands
Hommes , de deux Héros du dernier
siècle , coule aujourd'hui dans les mê-
mes veines.

Je suis, &c.

A Midnick, ce 16 Août 1756.



L E T T R E C C L X X I X.

SUI TE DE LA POLOGNE.

O N voit renaître, dans ce Pays, tous les désordres d'un interregne, après la mort de son dernier Roi. La Pologne, tant qu'elle reste sans Chef, devient comme le théâtre général d'une guerre civile. Les pillages, les meurtres, les incendies, les excès les plus violens, les plus criminels semblent permis & autorisés; & les Seigneurs défunis, sont les premiers qui contribuent, par leurs divisions, à la ruine de l'Etat. Chaque jour voit s'élever des partis différens; le plus foible se trouve détruit par le plus fort; les Puissances voisines profitent des troubles qui agitent la République; & les Vainqueurs n'en sont pas moins accablés, que les Vaincus. Si pour faire cesser l'anarchie, & ramener les jours de tranquillité, les Peuples s'accordent enfin à nommer un Maître: ils réclament en vain son secours; trop foible encore pour les dé-

140 SUITE DE LA POLOGNE.

fendre , il est forcé de les laisser exposés à la violence ou à la cupidité de ceux qui cherchent à les assujettir. Au lieu de se réunir pour la conservation de leur liberté , mutuellement ennemis , ils se détruisent réciproquement , & versent dans leurs querelles particulieres , le sang qu'ils devroient réserver pour la défense commune.

A la mort de Sobiesky , divers Princes de l'Europe cherchent à faire valoir leurs prétentions. Les Fils du Monarque défunt , l'Electeur de Baviere , l'Electeur de Saxe , le Grand Maréchal de la Couronne , le Grand Général de Lithuanie , les Princes de Lorraine , de Bade , de Neubourg , forment des Conféderations & des Partis. L'Abbé de polignac , Ambassadeur de France à Warfovie , propose l'élection du Prince de Conti , & réussit à le faire proclamer.

D'un autre côté , l'Electeur de Saxe se rend Catholique , répand de l'argent , réunit les suffrages , & est élu. Le Prince de Conti étoit absent ; il se met en marche vers la Pologne ; mais Frédéric Auguste étoit sur les Frontieres ; il brave son Rival , & se fait couronner. Dans

l'horreur des troubles, il dompte par les armes, ceux qu'il n'a pu gagner par ses vertus ou par ses largeſſes. Mais il eſt accusé de vouloir ſe rendre indépendant de ſes Peuples ; & il perd leur confiance. Chacun s'emprefſe de défendre la liberté ; tout s'émeut ; tout ſe confond dans une Nation qui ne veut que ſes Sujets pour Maîtres , & ne regarde ſes Rois mêmes , que comme les premiers de ſes Sujets. L'ambition d'Auguſte s'irrite par les obſtacles ; il appelle à lui ſes armées ; il médite de ſ'emparer de la Livonie , & croit , par cette conquête , pouvoir braver impunément l'orgueilleuſe indocilité d'une République toujours oppoſée à ſes vues.

Le Roi de Suede, auſſi emprefſé d'eſſayer ſa valeur , que de garantir ſes Etats d'une uſurpation qu'il croit injuſte , ſe prépare à marcher contre ſon Ennemi. Il le combat ; il le défait ; il le pourſuit. Vous ſavez l'iſſue de cette guerre ſi glorieuſe pour Charles XII , ſi funeſte pour Auguſte. On avoit formé , en faveur de ce dernier , une Confédération à Warſovie. Stanislas Lecziſky , jeune Palatin de Poſ-

142 SUITE DE LA POLOGNE:

nanie , fut député vers le Roi de Suede , pour le porter à se réconcilier , en acceptant les offres de la République , qui se rendoit garante du desir que témoignoit Auguite de réparer ses torts

Charles, vit , dans le jeune Député ; ses mêmes penchans , la même simplicité , la même candeur , la même droiture d'esprit , le même éloignement pour les raffinemens & les frivolités de la vie , & résolut de le faire Roi de Pologne. Né du sang des Souverains , il ne pouvoit manquer de régner , si le Trône étoit la seule place de la vertu ; si le desir de rendre les Hommes heureux , étoit un droit pour les gouverner. Issu des anciens Ducs de Boheme , il comptoit parmi ses Ancêtres , ces Chefs illustres , qui les premiers apportèrent le Christianisme en Pologne. Jablonousky , son Aieul , fut le soutien , le vengeur , & l'arbitre de l'Etat.

La réputation de Stanislas , sa naissance , une figure aimable , prévenante , une éloquence douce , insinuante , avoient fixé l'attention du Roi de Suede. Le zele avec lequel il parla

pour la liberté , lui attira l'estime du Monarque ; & son indifférence même pour le Trône , le fit juger digne de l'occuper. Il ne vouloit que fléchir le Vainqueur ; il lui plut. Il ne tendoit ses mains que pour obtenir la paix ; Charles XII y plaça le Sceptre. Il déclara que la chute d'Auguste peut seule lui faire abandonner un Pays qu'il opprime.

Trois Palatins semblent appelés à la Couronne ; le Primat les propose , & en même tems veut les exclure. Il dit : « Sapieha , fier , impérieux , ne doit » pas commander un Peuple libre. Lu- » bomisky a passé l'âge de la force & » du courage. Leczinsky a des vertus ; » mais sa jeunesse. . . Il est vertueux , » s'écrie l'impétueux Monarque ; il » fera Roi ».

Un choix de cette nature ne pouvoit être dicté que par l'enthousiasme invincible d'un Héros juste , inflexible , victorieux , qu'enflamme le desir de couronner la vertu. Détrôner un Prince qui l'avoit attaqué , donner un Roi à de fiers Républicains , jaloux de leur liberté , enchaîner les volontés , imprimer la terreur , tels étoient encore les

144 SUITE DE LA POLOGNE.

defirs , ou plutôt les transports de l'ame héroïque de l'Alcide du Nord.

Staniflas refuse d'abord le Diadème ; mais deux motifs le déterminent à l'accepter : les besoins preffans de la République , & les fuffrages de fes Compatriotes. Il est proclamé , par l'Evêque de Pofnanie , au lieu assigné pour l'élection , & dans les formes prescrites pour cette cérémonie.

Pendant l'interregne , comme vous savez , l'Archevêque de Gnefne , ou , si ce fiége est vacant , l'Evêque de Ploczko , est Régent né du Royaume. Cet interregne peut arriver de quatre manieres : quand le Roi meurt ; & c'est ainsi que le Trône vaque ordinairement : quand il abdique la Couronne ; & cet événement est fort rare : quand , fans abdiquer , il abandonne volontairement le Royaume , comme fit Henri de Valois : & enfin , quand la tyrannie , l'inobservation des Loix , ou d'autres fujets odieux portent la Nation à déposer le Souverain. Quelle que foit la cause de l'interregne , les regles font toujours à peu près les mêmes ; & je ne parlerai que de celui qui arrive par la mort du Roi.

Dès

Dès qu'on en fait la nouvelle , les fonctions du Primat prennent la plus grande activité. Sa première démarche est de notifier , tant aux Palatinats qu'à tous les Districts de Pologne & de Lithuanie , la vacance du Trône. Il indique la Diète de convocation , ainsi que les Diétines qui doivent la précéder ; & souvent il ajoute diverses propositions pour le maintien de la sûreté publique , dans un tems si propre à faire fermenter les passions. Pendant ces expéditions , on expose , sur un lit de parade , le corps embaumé du feu Roi ; & il y reste jusqu'au couronnement de son Successeur , qui le fait porter à Cracovie dans la sépulture ordinaire des Rois de Pologne.

A la réception des Lettres du Primat , les personnes à qui elles sont envoyées , font publier la mort du Prince. Aussi-tôt tous les Tribunaux cessent leurs fonctions (1) ; & c'est alors que

(1) La constitution de 1768 a fait un changement à cet égard. Tous les Tribunaux , excepté celui de la Cour , continuent leurs affaires ; & les Sentences se donnent au nom de la République.

commencent les Diétines. La Noblesse y choisit les Nonces ou Députés qu'elle doit envoyer à la Diète d'Élection, leur donne ses instructions, & nomme des Juges extraordinaires, seulement pour les Causes criminelles, jamais pour les Affaires civiles. Le devoir des Généraux est de garder les Frontières, & d'empêcher qu'aucun Voisin ne fasse d'irruption dans l'intérieur du Royaume. Les Nonces se rendent au lieu marqué par le Primat : c'est une grande plaine à une lieue de Warsovie, nommé le Champ de Wola. Chaque Corps s'avance par différentes routes en ordre de bataille, & va occuper le terrain qui lui est assigné. Il n'est pas rare alors de voir, dans cet endroit, plus de cent mille Gentilshommes rassemblés sous des tentes en attendant l'Élection. Elle se faisoit anciennement à Peterkow, dans le Palatinat de Siradie; mais depuis l'union de la Lithuanie avec la Pologne, les Constitutions veulent que cette importante scène s'ouvre & s'acheve dans la plaine de Wola. Cependant les Loix ne s'expriment pas si positivement, que toute Élection faite ail-

leurs , devienne nulle. On cite plusieurs Princes , & spécialement Henri de Valois , légitimement élus dans un autre lieu. Le sort du Candidat élevé au Trône , dépend de l'unanimité des suffrages , & nullement de l'endroit où ils se donnent.

Quelque tems avant l'ouverture de la Diète , on jette un pont de bateaux sur la Vistule , tant pour faciliter le transport des vivres à Warsovie , que pour la commodité du passage de la Noblesse qui arrive des Provinces situées au-delà de ce Fleuve. Ensuite on construit dans la plaine , un grand bâtiment de bois , appelé Szopa , destiné aux Conférences du Primat avec les Sénateurs & les Ministres. Le lieu où il est placé , connu sous le nom de Champ Electoral , est garni de bancs en plein air , pour les Députés. Un large fossé l'environne , avec trois passages , ou portes de communication , pour la Noblesse campée autour de cette enceinte.

Rien , dans les autres Etats , ne ressemble à cette scène : figurez - vous cent mille Nobles à cheval , qui se réduiroient plutôt à l'indigence , que de

148 SUITE DE LA POLOGNE.

ne pas montrer de la magnificence dans cette occasion. Peignez-vous tous les Grands , tous les Puiffans , fous le fafte Afatique. Voyez ce Peuple curieux , cette Garde nombreufe , cette artillerie , dont le bruit fe mêle aux acclamations d'un Royaume affemblé. C'eft dans cette pompe militaire & civile , que l'on procede à l'élection du Monarque. On commence par nommer le Maréchal de la Diete ; ce qui ne fe fait guere fans de grands débats. On l'oblige à prêter ferment , qu'il s'acquittera fidelement de fa Charge , ne recevra aucun préfent , n'entretiendra aucune liaifon fecrette avec les Candidats , & ne fignera le diplôme d'Electon , que de l'aveu de la République.

Vous jugez que le choix d'un nouveau Roi , qui doit figurer fur la fcene du monde , ne peut manquer d'intéreffer toutes les Puiffances. Auffi y envoient-elles toutes leurs Minières , parmi lesquels le Légat du Pape a le premier rang ; l'Ambaffadeur de l'Empereur , le fecond ; celui de France , le troifieme , &c. Les honneurs qu'on leur rend , varient fuivant leur caract.

SUITE DE LA POLOGNE. 149

tere & la dignité de leurs Maîtres. Pendant l'interregne , la République prend le titre de Sérénissime ; & tout Ministre qui présenteroit une Lettre où ce titre seroit oublié , ou qui ne le feroit point entrer dans son discours , courroit risque d'essuyer un affront. Dans l'Audience qu'on lui donne , il propose le Candidat protégé par sa Cour , & représente son Maître de la manière la plus avantageuse. L'un fait valoir ses richesses , l'autre sa puissance , ses vastes Etats , ses armées nombreuses , ses alliances. Les uns & les autres forment des partis dans l'intérieur du Royaume , font des largesses qui nourrissent l'espérance , sans assouvir la cupidité , montrent constamment un air affable , tiennent table ouverte , & prodiguent le vin de Hongrie.

Lorsque le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de l'Empereur postulerent pour le Duc de Saxe , tout le monde le croyoit Protestant. On lut d'abord les certificats qui témoignent qu'il s'étoit fait instruire à Rome , & avoit abjuré le Luthéranisme. On lut ensuite un Mémoire qui contenoit en

150 SUITE DE LA POLOGNE.

substance , que l'Electeur étoit d'une Maison très-illustre , qui avoit donné des Empereurs à l'Allemagne ; qu'il étoit jeune , n'ayant que vingt-sept ans ; Catholique , comme le prouvoient les attestations ; riche , n'ayant qu'un Fils qui ne seroit point à charge à la République , à laquelle il seroit même un présent de dix millions ; brave , ce qu'il avoit montré sur le Mein , sur le Rhin , en Brabant & en Hongrie , & comme il le seroit voir encore en réunissant à la Pologne les Provinces qui s'en étoient séparées. Quelque grande que fût cette entreprise , l'Electeur , jeune , riche , courageux , promettoit de réussir avec ses Troupes , à ses propres dépens , & répondoit du succès. Voilà les ressorts qui font tourner les Elections.

Jadis les Polonois , embarrassés dans le choix d'un Monarque , érigerent une colonne , y suspendirent le Sceptre. Il devoit être le prix de la légèreté & de la vitesse de celui des Compétiteurs , qui arriveroit le premier à ce terme. Leszek parfema la lice de pointes de fer cachées sous le sable ; & s'étant ménagé un chemin où il pouvoit mar-

cher fans crainte , il laiffa loin derriere lui , tous ceux qui auroient pu le devancer dans fa courfe. Il n'appartenoit qu'à un fiedele barbare , de décider ainfi du mérite des Rois ; mais cette méthode fi étrange , ne fe renouvelle-t-elle pas encore tous les jours ? Auffitôt que l'interregne eft proclamé , la République , fi je peux parler ainfi , arbore fa Couronne , l'expole à l'ambition de tous ceux qui ofent y aspirer , & leur permet d'employer tous les détours , tous les moyens dont on peut s'avifer , pour l'acquérir.

Quelque foit le nombre des délibérations , & la viciffitude des incidens , qui , à tout moment , furviennent dans l'Affemblée , chaque Nonce eft obligé d'en aller faire fur le champ un fidele rapport à la Nobleffe de fon Palatinat. On ne voit alors que Gens à cheval , qui vont & viennent continuellement , & marquent par tant de mouvemens divers , tant d'attentions fcrupuleufes , que les Polonois regardent l'élection de leurs Rois , comme l'acte le plus facré , le plus intéreffant , le plus folemnel de la liberté. En conféquence , les conftitutions leur permettent de chan-

152 SUITE DE LA POLOGNE.

ger de Nonces chaque jour ; & souvent la Multitude , naturellement défiante , use de ce droit , pour éviter les inconvéniens où le petit nombre , s'il présidoit constamment aux manœuvres , pourroit l'entraîner.

Les Nobles sont distribués par Palatinats ; & chacun d'eux a droit de suffrage , ainsi que les Députés des Villes ; mais les Gentilshommes qui servent dans les armées , ne peuvent venir en corps , & sous leurs Drapeaux militaires , au Champ Electoral. Ceux qui veulent contribuer à la nomination , doivent se ranger sous la bannière de leurs Districts , & n'y paroître que comme Citoyens. La Diète finie , les Nobles bien montés , s'approchent & se placent autour de l'enceinte. Ceux qui n'ont le moyen d'acheter , ni un cheval , ni un sabre , viennent à pied , sont armés de faux , & se montrent avec autant d'assurance & de droit , que les plus importans personnages de la République.

Les choses ainsi disposées , le Primat fait chanter le *Veni Creator* au milieu du Wola ; & escorté de plusieurs Sénateurs , il passe à cheval devant chaque

division , & propose à haute voix les Candidats qui sont sur les rangs. Alors la scene devient tumultueuse ; mille cris confus semblent porter jusqu'au ciel , tantôt le nom d'un Aspirant , tantôt celui d'un autre ; & l'opposition des sentimens échauffant les esprits , on s'anime ; on s'injurie ; on met le fabre à la main ; on entend les coups de pistolets, tandis que le Primat & les Sénateurs harangent , caressent la Multitude , & tachent de la ramener à l'union.

Après avoir pesé les suffrages dans la tournée qu'il vient de faire , le Prélat demande encore par trois fois , si l'on consent à recevoir un tel Candidat pour Roi de Pologne. Quand toutes les voix se réunissent , ou que du moins le plus grand nombre s'exprime affirmativement par ces mots : « qu'il vive ; il nous » plait » ; alors la fonction de l'Archevêque est de nommer le Monarque. Il commande ensuite aux Maréchaux de le proclamer ; puis il entonne le *Te Deum* , auquel l'Assemblée répond à genoux , au bruit de l'artillerie & des instrumens de musique , accompagnés de cris d'allégresse. L'usage & la pru-

dence exigent qu'après la proclamation ; on détruise sur le champ la Salle du Szopa , le fossé & tout ce qui formoit l'enceinte du Champ Electoral , afin de retarder les manœuvres d'une faction contraire , s'il y avoit quelque scission à craindre , & de la mettre dans le cas de commettre quelque illégalité.

Le lendemain de cette grande cérémonie , les Sénateurs & les Nonces s'assemblent dans le Château de Warsovie , y dressent le diplôme , & le signent , pour le remettre au nouveau Roi , qui se hâte de se rendre dans sa Capitale. Les Chanceliers font les harangues de remerciemens ; & le Monarque à genoux , jure d'observer les conditions prescrites. Le Primat lui met en main le décret de son Election ; mais le Prince ne fait aucune fonction Royale avant son Couronnement , qui ne peut avoir lieu , que le feu Roi ne soit inhumé , qu'on n'ait rompu les sceaux sur sa sépulture , & qu'on n'en ait fait de nouveaux. D'un autre côté , on ne rend point au Monarque défunt les honneurs funebres , que son Successeur n'ait été élu ; ce doit être la première , & une des principales actions de son regne.

Ce ne fut qu'une année après sa nomination, que Stanislas Leczinsky fut couronné. Anciennement cette cérémonie se faisoit à Gnesne ; mais depuis plusieurs siècles, la ville de Cracovie est en possession de cet honneur. Cependant, si la guerre ou d'autres circonstances s'y opposent, un Roi peut être sacré par-tout ailleurs. Témoin Stanislas, qui le fut à Warsovie. Cette fonction appartient au Primat du Royaume, en vertu d'un privilège accordé par Casimir IV, & confirmé par le Souverain Pontife. Si néanmoins ce Prélat étoit mort ou malade, ou si, par quelques raisons mal fondées, il refusoit de couronner un Roi légitimement élu, l'Evêque de Cujavie, ou tout autre, pourroit s'acquitter de cette fonction.

Dès qu'on a fixé le jour du Couronnement, le Roi se rend à un petit Château près de Cracovie, où les Troupes forment une haie jusqu'à la Ville, Sa Majesté monte à cheval, précédée des Sénateurs, des Ministres, de la Noblesse qui marchent devant le Prince, chacun suivant le rang de sa dignité. Ce cortège est d'autant plus nombreux,

que les Grands Officiers de Pologne & de Lithuanie ne peuvent y manquer avec décence ; le Sacre est la pompe , où leurs charges sont principalement en exercice ; dans les autres circonstances , elles n'offrent pour la plupart , que des titres d'honneur.

En traversant le Fauxbourg , le Roi met pied à terre , & s'arrête pendant quelques instans dans une Eglise , où il prie Dieu pour l'ame de son Prédécesseur , & reçoit le compliment du Recteur de l'Université à la tête de son Corps. Arrivée à la première porte de la Ville , Sa Majesté y trouve les Magistrats , qui lui présentent les clefs dans un bassin de vermeil. Les rues sont ornées d'arcs de Triomphe ; le bruit des concerts & de l'artillerie annonce de tous côtés la joie publique.

Le premier jour qui précède le Couronnement , le Roi sort à pied avec son cortège , se rend à l'Eglise de Saint Stanislas , située sur une colline , précisément dans l'endroit , dit-on , où cet Evêque fut massacré par Boleslas ; & il expie , par cette espece de pèlerinage , le crime d'un de ses Prédécesseurs. Le second jour , on porte le corps du Mo-

marque défunt à la Cathédrale. Son Successeur fuit le convoi , tenant , comme les autres , un cierge à la main. Le cortège est fi nombreux , & forme une procession fi longue , que commençant le matin , elle ne finit que le soir. On fait les funérailles le troifieme jour. Divers Sénateurs y tiennent la Couronne , le Sceptre & le Glaive renverfés. Les Drapeaux des Palatinats font portés de même , par les Officiers de l'Ordre Equeftre. Les Maréchaux de Pologne & de Lithuanie rompent leur bâton fur le Tombeau ; les Chanceliers & les Hommes d'Armes en font autant de leurs fceaux , de leurs drapeaux & de leurs lances.

On est perfuadé que pour apprendre au nouveau Roi à régner avec fageffe , il faut lui présenter ainfi les horreurs de la mort , & la fragilité des grandeurs humaines ; qu'il faut le mettre dans ce point de vue , d'où fe découvre la véritable proportion de toutes les chofes , qu'on ne voit ailleurs que dans un faux jour ; qu'il faut lui dire de la maniere la plus frappante & la plus fenfible , que la mort égale tout , confond tout , parce qu'elle réduit tout à

158 SUITE DE LA POLOGNE.

une espece de néant ; qu'elle est l'écueil & le terme de la gloire des Rois ; que les louanges dont on les abuse pendant leur vie , descendent avec eux dans le tombeau , ou n'ont , tout au plus , que la durée de leurs bienfaits ; qu'ils ne font plus rien , dès qu'ils ne peuvent plus rien. On élève sur les débris de la gloire du Mort, la gloire du Vivant ; on embellit de ses dépouilles & de ses vertus , celui qui le remplace ; mais on veut que les objets funebres qu'on lui met sous les yeux , lui fassent connoître la vanité de cette fausse grandeur.

Le jour du Sacre n'est pas moins laborieux que les précédens. A l'heure marquée par le Primat , les Evêques & les Abbés viennent à la tête du Clergé & de l'Université , prendre le Roi dans son Palais , suivi des Sénateurs , des Ministres , des Ambassadeurs étrangers , des Grands Officiers & des Nonces , & le conduisent dans un appartement , où le grand Maréchal de la Couronne lui met sur son habit à la Polonoise , les ornemens qu'il doit porter ce jour-là. Alors le Primat fait une courte priere , jette de l'eau bénite au Monarque , & donne le signal pour se

rendre à l'Eglise. Le Prince est précédé par quatre Sénateurs qui tiennent sur de magnifiques carreaux, la Couronne, le Sceptre, le Globe & l'Epée. En arrivant il se place sur le Trône; & un des Evêques de l'Assemblée lui adresse un discours sur les devoirs des Souverains.

Il lui représente « qu'un Roi n'est » pas né pour lui seul; qu'il se doit à » ses Sujets; que les Peuples, en l'éle- » vant au-dessus d'eux, lui ont confié » la puissance & l'autorité, & se sont » réservé en échange ses soins, son » tems, sa vigilance; que ce n'est pas » une idole qu'ils ont voulu se faire pour » l'adorer, mais un Surveillant qu'ils » ont mis à leur tête, pour les protéger » & les défendre. Ce sont les Peuples » qui les ont faits ce qu'ils sont; c'est à » eux à n'être ce qu'ils sont, que pour » les Peuples. L'étendue de leurs de- » voirs répond à celle de leur puissance; » le Sceptre est plutôt le titre de leurs » soins & de leur servitude, que de leur » autorité. Les vertus privées, qui assu- » rent le salut des Sujets, se tourne- » roient en vices pour le Souverain. Un » Prince, par la sagesse de ses Loix & » de ses exemples, doit bannir les dé-

160 SUITE DE LA POLOGNE.

» sordres de ses Etats , corriger les abus,
 » conserver la bienfiance des mœurs
 » publiques , réprimer le luxe & la li-
 » cence , rendre à la Religion l'autorité ,
 » l'éclat , la Majesté , l'uniformité , qui
 » en perpétuent le respect ; regarder ses
 » Peuples comme ses Enfans ; son
 » Royaume comme sa famille ; n'user
 » de sa puissance , que pour la félicité
 » de ceux qui la lui ont confiée ; comp-
 » ter que leurs cœurs sont encore plus
 » à lui , que leurs personnes , & méri-
 » ter chaque jour le choix de la Na-
 » tion , qui l'éleva sur le Trône. Un
 » Roi de ce caractère sera toujours
 » grand , parce qu'il l'est dans le cœur
 » de ses Sujets. Les Peres raconteront à
 » leurs Enfans , le bonheur qu'ils eurent
 » de vivre sous un pareil Maître : ceux-
 » ci le rediront à leurs Neveux ; & dans
 » chaque Famille , ce souvenir conservé
 » d'âge en âge , deviendra comme un
 » monument domestique , élevé dans
 » l'enceinte des murs paternels , qui per-
 » pétuera sa mémoire dans tous les
 » siècles ».

Après ce discours sur les devoirs d'un Souverain , le Primat lui fait trois questions ; savoir , s'il veut garder la Foi

Catholique, protéger l'Eglise, & gouverner le Royaume suivant la justice ? Le Prince répond affirmativement, & prononce ensuite un serment, qui est de la plus grande importance pour lui & pour la République. « Si jamais il m'arrive de le violer, dit le Monarque, » je consens que mes Sujets ne soient » plus tenus de m'obéir ; & je les tiens » d'avance pour dûement affranchis de » toute fidélité envers moi. Je jure de » plus, de ne jamais demander aucune » dispense de mon serment, ni même » de l'accepter quand on me l'offrirait ».

C'est immédiatement à la suite de cet engagement, que se fait l'onction avec l'Huile Sainte ; après quoi Sa Majesté se confesse, & reçoit la Communion de la main de l'Archevêque. Ce Prélat lui met alors la Couronne sur la tête, lui présente le Sceptre & le Globe, & attache à son côté le glaive qu'il a béni. Il le conduit ensuite vers un autre Trône dressé au milieu de l'Eglise, en face du Maître-Autel ; & en le faisant asseoir, l'exhorte à garder désormais la place que Dieu lui a donnée.

Le *Te Deum*, chanté en musique, termine cette cérémonie auguste & fati-

guante, si fatigante, qu'Auguste II ; l'Hercule de son siècle, tomba en défaillance, au moment qu'on lui mettoit la Couronne sur la tête. Les cris de Vive le Roi sont mille fois répétés par les Assistans ; & tandis que le Grand Trésorier jette de l'argent au Peuple, on ôte au Roi son épée, pour la remettre à l'Officier qui la porte levée devant le Prince quand il retourne à son Palais, chargé de sa Couronne, de son Sceptre, & des autres marques de sa dignité.

Ce jour finit par un festin, où la plupart des Grands Officiers ont leurs fonctions prescrites. On dresse deux tables dans la plus belle Salle du Château. La première est élevée d'un degré, & placée sous un dais, pour le Roi, la Reine, le Nonce du Pape & les Ambassadeurs. La seconde plus basse, est destinée aux Sénateurs & aux Dames qui partagent leur rang. Le reste de la Noblesse est traité dans d'autres chambres ; le Peuple, dans les rues & dans la cour.

Le lendemain du Sacre, se fait l'ouverture de la Diète du Couronnement, qui doit durer six semaines. Le Primat s'y dépouille de la Régence qu'il a exercée pendant l'interregne, & prête lui-

SUITE DE LA POLOGNE. 163

même au Roi , ainſi que les Sénateurs , le Maréchal & les Nonces , le ferment de fidélité. C'eſt à ce moment , que le nouveau Monarque jouit pleinement des droits de la Royauté. Auſſi les Chanceliers en dépêchent-ils , ſur le champ , la notification aux Palatinats.

Pendant cette Diète , on dreſſe dans la place de Cracovie , devant l'Hôtel de Ville , ſur une eſpèce de théâtre couvert de drap rouge , un Trône magnifique , que le Roi va occuper , revêtu des mêmes ornemens qu'il avoit à ſon Sacre. Les Magiſtrats de Cracovie , & les Députés des autres principales Villes du Pays , viennent lui rendre hommage , & font ferment de lui être fideles. Les premiers lui préſentent mille ducats dans un baſſin de vermeil ; les autres lui font de pareilles offrandes , mais proportionnées à leurs facultés. Tous haranguent le Monarque ſéparément , lui montrent leurs privilèges , & le prient de les confirmer. Il leur répond favorablement par la bouche de ſon Chancelier , & ſigne tous les titres , dont on lui demande la ratification. Il prend enſuite le Glaive de la main d'un Officier ; & ſe tenant debout , il en frappe l'air

164 SUITE DE LA POLOGNE.

en croix vers les quatre points du monde, pour exprimer qu'au nom de Jésus-Christ, il punira les Ennemis de la Patrie, de quelque partie de l'Univers qu'on vienne l'attaquer.

Le Couronnement de Leczinsky à Warfovie, se fit en présence de Charles XII, qui voulut être témoin de cette cérémonie, & contraignit l'Electeur de Saxe de signer lui-même l'acte de sa renonciation à la Couronne. Mais ce Trône, que le jeune Stanislas n'accepte que pour le bonheur de sa Nation, est encore chancelant sous les pieds de ce Monarque. Le Roi de Suede est vaincu à Pultava : obligé de fuir, il va demander un asyle aux Turcs. Auguste rentre en Pologne. Le serment fait à Stanislas est violé. Ce dernier défend ses droits par des prodiges de valeur : trahi par la fortune, il se rend à Bender, & veut engager Charles XII à lui laisser abdiquer le Diadème, pour rendre le repos à sa Patrie. Il ne peut vaincre l'obstination du Monarque Suédois, qui met sa gloire à soutenir son ouvrage. Stanislas se dépouille lui-même de sa grandeur ; il part de Bender ; & traversant la Moldavie, la Tran-

SUITE DE LA POLOGNE. 165
silvanie & tout l'Empire, il se rend aux
Deux-Ponts , ville alors dépendante
de la Suede. Contraint par la mort de
Charles XII, de quitter cet asyle, son
destin le conduit en France ; & son
arrivée dans cette nouvelle Patrie, est
l'époque de son bonheur & du nôtre ,
par le mariage de la Princesse sa Fille ,
avec Louis XV.

La mort d'Auguste en 1733, rend
la Pologne à Stanislas. La République
se partage entre le Fils d'un Roi digne
de ses regrets , & le Compatriote
qu'elle avoit admiré comme Citoyen ,
qu'elle avoit aimé comme son Pere. La
France prend les armes ; Leczinsky
quitte les bords de la Seine, pour voler
sur ceux de la Vistule, où l'amour &
les vœurs de ses Sujets l'appellent une
seconde fois. Il paroît ; il est couronné.
Quelques Palatins, comblés des bien-
faits d'Auguste , forment une scission ;
le Russe accourt à leur voix : Stanislas
eût pu combattre ; mais trop Citoyen
pour ne pas épargner le sang de sa Pa-
trie, il tente, il espere de ramener les
esprits par une négociation. Il s'en-
ferme à Dantzick ; il y est assiégé ; &
malgré lui , le sang commence à couler,
pour sa défense.

166 SUITE DE LA POLOGNE.

Les François viennent au secours de cette Ville ; ils pénètrent jusqu'aux lignes des Moscovites ; le feu des Ennemis est d'une violence extrême , & sur-tout le bombardement. La chute des Temples & des maisons , le danger d'être écrasé sous leurs ruines , la famine qui se fait sentir , le spectacle des morts & des blessés , la terreur des Femmes , les cris des Enfans , la crainte de malheurs plus terribles encore , rien ne peut ébranler la fidélité des Dantziquois , ni les porter à trahir la confiance d'un Prince qu'ils adorent. Quinze cens François , commandés par le Comte de Plélo , Envoyé de France à la Cour de Copenhague , sont défaits par les Russes. Le Comte lui même , Seigneur plein de courage , d'habileté , d'esprit , de graces & de talens , y perd la vie. La Guerre , la Politique , la Littérature le regrettent encore. Stanislas est le premier à exhorter la Ville à capituler , & se prépare dès lors à la périlleuse évasion , dont il a écrit lui-même les circonstances.

« Il est arrêté qu'il se déguisera en » Payfan , que le Général Stenslicht , » vêtu de même , l'accompagnera , & » qu'il aura pour Conducteurs , trois

SUITE DE LA-POLOGNE. 167

» Hommes chargés de le mener dans les
 » Etats du Roi de Prusse. Un habit usé,
 » & tel qu'il convient au rôle qu'il est
 » forcé de jouer, une chemise de grosse
 » toile, un bonnet des plus simples, un
 » bâton d'une épine rude, enfilé d'un
 » cordon de cuir, sont tout prêts. Il ne
 » manque plus que des bottes, pour
 » mieux ressembler aux Paysans de ces
 » cantons, qui sont dans l'usage d'en
 » porter en tout tems. On ne veut pas
 » en employer de neuves; & l'on s'oc-
 » cupe à mesurer de l'œil toutes les
 » jambes, lorsque par hasard, on
 » trouve sous sa main les bottes d'un
 » Domestique, qu'on diroit faites ex-
 » près. Le Roi les met, ainsi que le
 » reste de l'accoutrement. Son air no-
 » ble, & la sérénité de son front peu-
 » vent seuls le trahir; mais la nuit
 » couvre d'un voile favorable, ces
 » traits de grandeur & de Majesté qui
 » l'auroient fait reconnoître. Il sourit à
 » la douleur, à l'effroi, qui se peignent
 » dans tous les yeux; son ame est calme
 » & son esprit tranquille, au moment
 » qu'il se dévoue pour le bien général.
 » Ce Héros de tous les momens, de
 » toutes les situations où la fortune

168 SUITE DE LA POLOGNE.

» puisse placer le Citoyen , le Guerrier ,
 » l'Homme obscur , le Monarque , fort
 » la nuit , & trouve à quelques pas
 » de la maison , le Général Stenflcht
 » qui l'attend. Arrivé au bas du rem-
 » part , non sans difficulté de la part
 » d'une Sentinelle qui ne veut pas le
 » laisser passer , il monte dans une na-
 » celle avec ses Conducteurs ; & l'on
 » vogue à travers la campagne pour
 » gagner la Vistule , & paroître à la
 » pointe du jour à l'autre bord du
 » fleuve , au-delà des postes de l'En-
 » nemi. Ce ne sont que roseaux épais
 » qui résistent au bateau , & ne plient
 » sous lui , qu'avec un sifflement , qui
 » se répandant au loin , peut décéler la
 » marche. Leur courbure même mar-
 » que le passage , & donne lieu de
 » craindre qu'on n'apperçoive les tra-
 » ces du chemin. Souvent le Prince fu-
 » gitif est obligé de descendre de la na-
 » celle , & enfoncé dans la vase , d'ai-
 » der à tirer la barque à force de bras ,
 » pour la transporter où il y a le plus
 » d'eau. Enfin on gagne la Vistule. Un
 » des Guides prie le Roi d'y rester un
 » moment , tandis qu'il ira voir si le ba-
 » teau est dans l'endroit où l'on a pro-
 » mis

» mis de le tenir prêt. Cet Homme ne
 » revient qu'au bout d'une heure, pour
 » dire que les Moscovites ont enlevé le
 » bateau. Il faut donc retourner sur ses
 » pas; & après une lieue de chemin
 » aussi pénible que celui qu'on vient de
 » faire, on choisit pour asile une mai-
 » son où le Roi est reconnu. » Que
 » vois-je, s'écrie l'Hôte? Je ne me
 » trompe point; c'est Stanislas. Oui,
 » mon ami; c'est lui-même, dit le Mo-
 » narque d'un air ferme & assuré; mais
 » à votre physionomie, je vous crois
 » trop honnête homme, pour me re-
 » fuser les secours dont je puis avoir
 » besoin dans l'état où je parois à vos
 » yeux ».

» Cet aveu noble, simple & naturel,
 » eut le succès qu'on devoit s'en pro-
 » mettre. L'Hôte étoit un de ces carac-
 » teres francs, ingénus, un peu brus-
 » que, mais solide, actif, résolu, &
 » aisé à piquer d'honneur. Il promit à
 » Stanislas de lui faire passer la Vistule,
 » & fortit plein de zele pour chercher
 » un bateau. Il revint sur les cinq heu-
 » res du soir, & annonça qu'il l'a-
 » voit trouvé; mais qu'il n'y avoit pas
 » moyen de hasarder le passage, à cause

» des Cosaques qui battoient la cam-
 » pagne. Il disparurent le lendemain ; le
 » Roi s'embarqua , & fit enfin ce trajet
 » si désiré , acheté par tant de périls &
 » de peines. Il prit le chemin de Ma-
 » rienwerder , petite ville de Prusse ,
 » qu'il traversa sur son charriot. Cette
 » entrée n'étoit pas magnifique ; mais
 » un vain éclat n'eût rien ajouté à la
 » joie qu'il ressentoit dans ce moment ,
 » de n'avoir plus à craindre les Saxons
 » & les Russes ; portant d'ailleurs avec
 » lui , la justice de sa cause , l'amour
 » de ses Sujets , le repos de sa conf-
 » cience , & l'estime de ses Ennemis ».

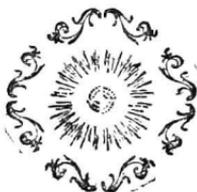
La Providence qui se joue de la des-
 tinée des Humains , donne les Scep-
 tres & les ôte , les redonne & les ôte
 encore. Deux fois Stanislas est Roi ;
 deux fois il est repouffé loin du Trône ;
 & tantôt Souverain ; tantôt proscrit
 & fugitif , souvent sans asyle comme
 sans Patrie , emporté par le torrent des
 circonstances & des tems , il paroît ,
 il disparoît sur la surface de l'Europe ,
 comme un vaisseau battu de la tempête
 au milieu des mers, N'ayant pour lui
 que son nom , & n'osant s'en servir , il
 se voit long-tems réduit à ne prendre

conseil que de l'occasion, à n'attendre son repos, sa liberté, sa vie, que d'un assemblage de conjonctures, qui ne dépendent ni de sa fermeté, ni de sa prudence. Chaque pas lui offre un danger, une perte infaillible. La fatigue, la faim même le poursuivent dans la fuite. Il leur oppose la force, la constance & l'adresse. L'influence de ses destinées semble mouvoir toute l'Europe; & comme si la scène du monde ne s'ébranloit que pour le sauver ou pour le perdre, les agitations du Nord, celles du Midi font renaître tour à tour ses espérances ou ses craintes. Enfin sa vertu, toujours égale, a lassé l'inconfiance des événemens; & la fortune le respecte aussi long tems, qu'elle l'a persécuté. Après avoir vécu, comme David, dans le tumulte & les combats, il regne, comme Salomon, dans la sécurité & dans le calme. Né sur les bords de la Vistule, il donne des Loix à la Moselle. La France est sa Patrie; & la Maison de nos Rois est sa famille. Il a parcouru, dans toute son étendue, le cercle de toutes les conditions. Il est l'égal de tous les Hommes, & de ceux qui vivent sur le Trône, & de ceux

172 SUITE DE LA POLOGNE.
qui gémissent sous le joug de l'adver-
sité. A la gloire des Héros, qui consiste
à braver les périls, à soutenir les dis-
graces, il unit celle des Rois, qui est
de rendre un Peuple heureux.

Je suis, &c

A Midnick, ce 18 Août 1756.



L E T T R E C C L X X X.

S U I T E D E L A P O L O G N E.

L'EXIL volontaire de Stanislas Leczinsky rend la liberté à sa Patrie, arrête le fer prêt à frapper, & réunit les factions divisées. Auguste III monte sur ce Trône, où la France étoit destinée à trouver sans cesse le bonheur de ses Maîtres, & l'espoir d'une nombreuse postérité.

L'histoire de Pologne, que je reprends en peu de mots, depuis Leck, son premier Souverain, jusqu'à Auguste III, renferme environ douze cens ans. On la divise communément en trois époques, la Monarchie, l'Aristocratie, la Démocratie. La première se subdivise entre la Payenne & la Chrétienne, ou la Pologne Ducale & Royale. Sous quelque titre que ce premier Chef l'ait gouvernée, on le regarde comme le Conducteur d'une colonie de Sarmates, qui s'établit entre l'Oder & la Vistule d'une part, de l'autre,

entre les montagnes de Hongrie & la mer Baltique. Revêtu de l'autorité souveraine, il s'arrogea sur ses Peuples le droit de vie & de mort, & rendit la justice, non selon les Loix qui n'existoient pas, mais uniquement par sa volonté. Sa dignité étoit héréditaire; & au défaut d'enfans, l'Empire passa aux Collatéraux. Mais ce qu'on raconte de ce Fondateur de la Monarchie Polonoise, ce qu'on dit de ses Successeurs, jusqu'à Piaft, est obscur & dénué de toute preuve, ce n'est qu'à ce dernier, que l'on commence à appercevoir quelques rayons de la vérité historique. Les Rois de Pologne, & tous les Candidats de la Couronne, nés Polonois, prennent encore le nom de Piaftes.

Après l'extinction de la première famille, l'Etat fut divisé en différentes factions qui se partagèrent la Souveraineté; & ce Pays eut pour Maîtres, douze Ducs, ou Palatins. Delà, les guerres sanglantes, les trahisons, les meurtres, & tous les crimes, dont cette époque offre tant d'exemples. De là encore le malheur des Peuples, quel que fut l'événement des guerres, des intrigues, des forfaits. Ces désastres ne

SUITE DE LA POLOGNE. 177

finirent qu'avec la cause qui les fit naître : une Monarchie étant un ensemble indivisible , en la partageant , on met aux prises des Rivaux irréconciliables. On en revint donc à un seul Chef ; & les Grands , d'un commun accord , le choisirent parmi le Peuple. Le jeune Lescus fut la tige d'une troisième race , dont le dernier se nommoit Popiel , le même que vous avez vu dévoré par les Rats. Telle est , en peu de mots , l'histoire fabuleuse de la Pologne Payenne.

Devenue Chrétienne sous la famille des Piastes , elle éprouva de grandes révolutions , & soutint la guerre contre les Empereurs , la Prusse , la Russie , la Lithuanie , & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. On ne peut douter que cette Dynastie ne fût absolue , & la Royauté héréditaire. En vain on oppose que les Grands tenoient des Assemblées ; ces Assemblées même reconnurent toujours la souveraine puissance ; & si l'on voit des Monarques détrônés , ces révolutions prirent leur source dans des causes particulières , auxquelles les Grands n'eurent aucune part.

L'Aristocratie commença sous le re-

176 SUITE DE LA POLOGNE.

gne du grand Cafimir ; & voici quel étoit alors l'état du Royaume. La Religion Chrétienne-y dominoit ; & les Moines jouïffoient de la plus grande confidération. On s'efforçoit d'enrichir des Hommes qui faisoient vœu de pauvreté ; on leur construisoit des Cloîtres fomptueux ; on y joignoit des revenus dignes de gens qu'on logeoit si noblement. Tel Prince qui ne fortifia jamais une Ville , érigeoit nombre de Couvens qu'on pouvoit prendre pour autant de Fortereffes. Les Défricheurs oublièrent leur premier emploi ; ils eurent des Vaffaux , des droits Honorifiques , des Serfs même. Les Rois les admettoient dans leurs Confeils ; quelques-uns enfin partagerent la fuprême autorité. La même circonftance y admit les Evêques. Cafimir créa des Palatins , des Castellans , & d'autres Magiftrats. Les privileges du Clergé s'accrurent avec la Religion , & ceux des Nobles avec les befoins de l'Etat. On leur accorda la poffeffion libre des métaux , la diftribution du fel , & d'autres droits Régaliens , dont ils furent fe prévaloir. Les Rois ne commanderent plus en despotes , mais gouvernerent par les Loix,

Ils affemblerent le Sénat pour le confulter fur l'adminiftration. Enfin les Polonois ne furent plus des Efcaves, mais des Sujets fideles , qui obéiffoient à un Maître légitime.

Louis de Hongrie augmenta le pouvoir des Nobles, par les conditions auxquelles on lui défera la Couronne. N'ayant point d'Enfans mâles , il obtint , par des engagemens encore plus onéreux , le Royaume pour l'Epoux de fa Fille ; & le Gouvernement dégénéra en Démocratie. Ce même Gouvernement préfente trois époques ; la pluralité des voix , le plus petit nombre , & l'unanimité. Celle-ci eft tellement néceffaire , que l'opporition d'un feul anéantit toute délibération. Ce ne fut qu'après diverfes tentatives , & des efforts réitérés , que l'Ordre Equeftre parvint à partager , avec le Roi & le Sénat , l'adminiftration publique. Ce droit lui fut accordé par Cafimir, Fils de Jagellon , & confirmé par fes Succelfeurs. Depuis cette époque , on ne reconnut d'autres Loix , que celles qui furent portées dans les Affemblées générales. La Nobleffe en corps déclara la guerre , régla la paix , & ne laiffa au

178 SUITE DE LA POLOGNE.

Souverain, que le droit de mettre sa signature au bas des Traités. Alors les biens du Monarque & ceux de la Couronne furent distingués; & le trésor du Royaume ne fut plus que celui du Roi. Dès que l'avis du petit nombre prévalut, la liberté dégénéra en licence; & chaque Seigneur fut un petit Tyran. Il faut pourtant convenir que c'est depuis ce tems-là, que les Loix les plus avantageuses à la Pologne, se sont maintenues & ont été augmentées; il n'est plus permis aux Rois de changer les constitutions. Ce qui concerne les Elections, les Jugemens, le Trésor Public, la guerre, la collation des dignités Ecclésiastiques & Séculières, la forme des Assemblées, &c, tout a été réglé depuis l'institution de l'unanimité, & subsiste encore sans altération.

A son avènement au Trône, Auguste III signa les conventions, par lesquelles les Monarques Polonois contractent, avec leurs Peuples, des engagements réciproques; & comme c'est principalement dans ces Loix, qu'on doit chercher à connoître le caractère d'une Nation, je placerai sous vos yeux les principales conditions de ce traité.

« Le Roi s'oblige de ne point se dé-
 » signer de Successeur, afin que la libre
 » élection demeure, dans toute sa force,
 » au pouvoir des Etats du Royaume.
 » Du tems de Sigismond III, qui avoit
 » une nombreuse postérité, on fit di-
 » vers Réglemens sur les biens, les hon-
 » neurs, les dignités & les droits dont
 » elle devoit jouir; sans néanmoins l'é-
 » lever au-dessus de la condition des
 » Particuliers. Ces Statuts ne fauroient
 » regarder la maison Electorale de Saxe,
 » aujourd'hui régnante, qui se trou-
 » vant, par sa naissance, au-dessus de
 » l'Ordre Equestre avant l'élection
 » d'Auguste II, ne peut être rabaisée
 » jusqu'à la simple Noblesse.

» Les Rois & les Reines de Pologne
 » doivent faire profession de la Religion
 » Catholique. Lorsque Jagellon voulut
 » régner, il fut obligé de se soumettre
 » à cette Loi, & offrit de lui-même
 » cette condition. Il s'étoit répandu que
 » Sigismond Auguste vouloit renoncer
 » à sa créance, pour embrasser la Con-
 » fession d'Ausbourg. Le Cardinal Ho-
 » tius, Evêque de Warmie, lui parlant
 » de ce bruit: « ne vous fiez pas aux
 » discours du Peuple, répondit le

» Prince ; je n'ai jamais eu cette pensée ;
 » je veux demeurer , jusqu'à mon der-
 » nier soupir , constamment attaché à
 » la Foi Catholique , que j'ai reçue de
 » mes Ancêtres ». La Religion d'E-
 » tienne Battori étoit d'abord assez
 » équivoque ; & à son arrivée en Polo-
 » gne , on envoya au devant de lui
 » pour connoître ses dispositions. Le
 » Député , dans un entretien secret , lui
 » dit ingénument , que sans une sincere
 » profession du culte Catholique , non-
 » seulement il ne recevroit point le
 » Diadème , mais qu'il ne verroit pas
 » même Cracovie , où se fait le Cou-
 » ronnement. Il ajouta que ce culte
 » étoit le plus ferme appui du Royau-
 » me ; le Clergé , la première partie de
 » la République & la lumière du Mo-
 » narque. Etienne donna toutes les assu-
 » rances qu'on pouvoit desirer au sujet
 » de sa créance , & entendit la Messe
 » le lendemain , au grand contentement
 » des Polonois.

» Comme il y a en Pologne diverses
 » religions , qui , sous le nom de Dissi-
 » dens , partagent les Habitans de ce
 » Royaume , le Prince s'engage à les pro-
 » téger toutes , excepté les Mennonites ,

SUITE DE LA POLOGNE. 181

» les Anabaptistes, les Sociniens & les
» Quakers. C'est ce que promit spécia-
» lement Henri de Valois ; & sur quel-
» ques contestations qui s'éleverent à
» ce sujet , un Noble Polonois dit à ce
» Monarque : « Seigneur Roi , si vos
» Ambassadeurs n'avoient pas accepté
» cet article de votre part , nous nous
» ferions opposés à votre élection ; &
» si vous ne le ratifiez pas , vous ne se-
» rez jamais Roi de Pologne ». Il fut
» donc convenu, que ce Prince conser-
» veroit la paix & la tranquillité entre
» les Diffidens, & tiendrait la main à
» ce que personne ne fût opprimé pour
» cause de Religion, ce qui a toujours
» été pratiqué depuis par ses Succes-
» seurs.

» Le droit d'égalité entre tous les
» Concitoyens , doit être observé
» comme un des premiers privilèges de
» la République, sans pouvoir jamais
» être violé ou affoibli par l'élévation
» des familles aux titres de Principauté,
» de Comté ou de Marquisat. Les Gen-
» tilshommes sont les seuls qu'on puisse
» appeller Citoyens, parce qu'il n'y a
» qu'eux, qui jouissent du droit de
» Bourgeoisie Polonoise. Ce sont eux

182 SUITE DE LA POLOGNE.

» qui composent le Sénat & la Cham-
 » bre des Nonces, qui dirigent les af-
 » faires de l'Etat, qui exercent les char-
 » ges de la paix & de la guerre ; &
 » toute cette Noblesse est dans une par-
 » faite égalité, parce qu'ils naissent
 » tous avec les mêmes droits & les mê-
 » mes espérances. On ne remarque au-
 » cune différence entre le Possesseur de
 » quelques arpens de terre, & le Sei-
 » gneur de plusieurs Villes. Les uns
 » précédent, les autres suivent, non en
 » vertu des possessions & des titres ;
 » mais selon l'ordre des Palatinats dont
 » ils sont les Députés. Il en est de même
 » dans le Sénat : la place est réglée, non
 » sur l'ancienneté & la splendeur de
 » la naissance, mais suivant la charge
 » que l'on occupe. Tout Sénateur qui
 » n'est ni Prince ni Comte, marche
 » avant un Comte ou un Prince qui
 » n'est point Sénateur ; & la diversité
 » des noms ne porte aucun préjudice à
 » cette égalité de Noblesse, qu'on en-
 » visage comme la base principale, l'ori-
 » gine de la gloire & de la liberté de
 » l'Ordre Equestre.

» Le Roi ne peut acquérir des biens
 » héréditaires en Pologne, ni pour lui,

» ni pour la postérité, de peur qu'en
 » achetant des fonds attachés aux fa-
 » milles Nobles, il n'augmente sa puis-
 » sance, & ne diminue celle des Gen-
 » tilshommes. Il conserve ceux qu'il
 » avoit en montant sur le Trône ; mais
 » ils sont toujours de la même nature,
 » ne jouissent d'aucune distinction,
 » d'aucune exemption particuliere ;
 » sont soumis aux Tribunaux & aux
 » Jugemens comme les autres ; & les
 » Administrateurs doivent s'y confor-
 » mer, sous peine d'exécution de leurs
 » propres biens, & de prise de corps.
 » Si quelquefois on a dérogé à cette
 » Loi, ce n'a été que du consentement
 » de la République. Auguste II ayant
 » acheté, de l'argent de son Trésor,
 » le Palais de Morstyn à Warsovie,
 » avec une partie du Fauxbourg & au-
 » tres terrains, pour les faire embellir
 » avec sa magnificence ordinaire, l'E-
 » tat consentit que ce Monarque possé-
 » dât ces biens légitimement, & pût les
 » transmettre à ses Héritiers.

» Le serment du Roi & les *Pača*
 » *Conventa* sont lus le premier jour de
 » chaque Diète ; & chaque Nonce dit
 » son avis, fait des représentations sur

184 SUITE DE LA POLOGNE.

» les infractions de la Loi. Cette lecture doit être faite distinctement, à haute voie, sans omettre aucun article; & il est libre à chacun de remarquer si le Roi s'en est écarté, & de l'en avertir. Un des Statuts porte, que le Prince ne conférera pas à une même famille deux grandes charges, telles que celles de Grand & de Petit Maréchal, de Grand & de Vice Chancelier, de Grand Trésorier, &c.

» Le Grand Maréchal est le troisième personnage de l'Etat; il ne voit que le Roi & le Primat au-dessus de lui. Maître du Palais, c'est de lui que les Ambassadeurs prennent jour pour les Audiences; son pouvoir est presque illimité à la Cour; il veille à la sûreté du Roi & au maintien de l'ordre; connoît de tous les crimes; & ses Jugemens sont sans appel: la Nation seule peut les réformer. C'est lui encore qui convoque le Sénat, qui en impose à ceux qui voudroient le troubler; il a toujours des Troupes à ses ordres.

» Le Grand Chancelier tient les grands Sceaux, le Vice-Chancelier les petits, L'un d'eux est toujours un

SUITE DE LA POLOGNE. 185

» Evêque , pour connoître des affaires
» Ecclésiastiques. Tous deux doivent
» répondre au nom du Roi , en Polo-
» nois ou en Latin , selon l'occasion.
» L'un & l'autre ont des Tribunaux , &
» décident , en dernier ressort , les Pro-
» cès qui s'élevent entre les Habitans
» des Villes , & les différends qui con-
» cernent les biens Royaux.

» Le Grand Trésorier administre les
» finances de la République , & n'en
» rend compte qu'en pleine Diète. La
» Nation ne laisse point à la discrétion
» des Rois les trésors de l'Etat. Les
» Commis , les Receveurs des deniers
» provenant des Péages , des Douanes
» & autres Impôts , dépendent de ce
» Grand Officier , qui fournit aux frais
» des ambassades & autres dépenses pu-
» bliques , dont le Sénat règle la somme.

» Ces cinq Personnages sont comme
» les premiers Ministres de la Pologne ;
» il y en a autant , avec la même auto-
» rité , pour le grand Duché de Lithua-
» nie. C'est sous Auguste II , qu'il fut sta-
» tué pour la première fois , que deux
» de ces charges ne se trouveroient
» point à la fois dans la même famille ,
» Les Radzivil avoient possédé en

186 SUITE DE LA PÓLOGNE.

» même tems celles de Grand & de
» Vice-Chancelier , de Grand & de Pe-
» tit Maréchal ; les Lubomirski , celles
» des deux Maréchaux de la Couronne ;
» les Sapihea , celles de Tréforier & de
» Maréchal de la Cour. Tous ces Minif-
» tres ne reffemblent pas à ceux des au-
» tres Etats ; le Roi les crée ; mais la
» République feule peut les renvoyer.

» Les affaires publiques doivent être
» fcellées du Sceau de la Couronne ,
» confié au Chancelier , & jamais de
» celui de la Chambre ou du Sceau pri-
» vé. Ce dernier eft le cachet domesti-
» que du Prince , pour les Lettres rela-
» tives à fes affaires particulieres. Le
» Sceau de la Chambre porte les armes
» de Pologne & de Lithuanie , avec
» celles de Sa Majesté au milieu. Le
» Roi s'en fert pour tout ce qui con-
» cerne fes revenus , & en général ,
» pour tout ce qui tient à fa maison , à
» fa table , pour tout ce qui eft à fa pure
» difpofition. On remarque qu'il fut
» permis à Sobiesky , à caufe du délai
» de fon Couronnement , d'ufer de ce
» même Sceau pour les Lettres de con-
» vocation aux Diétines , & pour tou-
» tes celles qu'il adreffoit aux Princes

» Etrangers , excepté le Czar , mais
 » pour cette fois seulement, & fans
 » déroger au droit général. Ula-
 » dislas IV se servit du Sceau de la
 » Chambre , pour faire de nouvelles le-
 » vées de Soldats ; mais dans la Diète
 » suivante , ce Prince déclara par une
 » Constitution , que ni lui , ni ses Suc-
 » cesseurs ne le feroient à l'avenir.

» Les Lettres , les Univerfauz & les
 » Ambaffades ne peuvent être expédiés
 » qu'en Latin ou en Polonois. C'est une
 » chose finguliere , que la langue des
 » Romains , qui ne pénétrèrent jamais en
 » Pologne , se parle communément au-
 » jourd'hui dans ce Royaume. Les Uni-
 » verfauz font des Edits , par lesquels
 » on notifie au Public , ce qu'on veut
 » lui ordonner. Ils portent ce nom ,
 » parce qu'ils commencent toujours par
 » ces mots , *Univerfis & Singulis*. Il ne
 » dépend pas du Roi feul , ni même du
 » Roi foutenu des Sénateurs qui font à
 » la Cour , de les publier.

» Le Prince s'engage à profiter des
 » occasions justes & légitimes , pour
 » recouvrer ce qui a été détaché du
 » Royaume ; mais il promet en même
 » tems de ne déclarer aucune guerre ,

188 SUITE DE LA POLOGNE.

» sans avoir consulté toute la Républi-
» que. Malgré les démembrements con-
» sidérables, qui ont été occasionnés par
» différentes révolutions. Cet Etat est
» encore d'une très - vaste étendue.
» Borné au Nord par la mer Baltique ,
» qui le sépare de la Suede, il est con-
» finé à l'Orient par la Tartarie & la
» Russie ; au Midi , par le Pont Euxin ,
» la Valachie, la Moldavie, la Transil-
» yanie & la Hongrie ; au Couchant ,
» par la Poméranie, le Brandebourg, la
» Silésie & la Moravie. Sa longueur est
» de deux cens lieues , & sa largeur à
» peu près de même.

» Il ne sera choisi pour Ambassadeur,
» Envoyé , ou Résident auprès des
» Princes Etrangers , que des Nobles
» possédés en Pologne. Leurs inf-
» tructions seront inférées dans les ac-
» tes du Sénat , & lues dans les Dietes.
» A leur retour , ils donneront leurs
» relations par écrit. On les oblige à
» prêter serment, qu'ils n'ont point
» traité avec les Cours , auxquelles ils
» ont été envoyés , au de-là des inf-
» tructions qu'ils avoient reçues à la
» Chancellerie ; & sous le regne pré-
» sent , les Chanceliers sont chargés de

» prendre garde, que les Ministres Sa-
 » xons ne se mêlent point des Affaires
 » de Pologne, ni les Polonois de celles
 » de Saxe. On n'emploiera pas d'Ecclé-
 » siastiques pour l'ambassade de Rome ;
 » de peur que des Envoyés pris de cet
 » Ordre, par respect pour le Souverain
 » Pontife, ne préfèrent les avantages
 » du Saint Siège, aux intérêts de la Ré-
 » publique.

» Les Rois de Pologne conservent le
 » droit de nommer au Cardinalat, droit
 » que la Cour Romaine a voulu leur
 » contester, & que Jean Casimir sou-
 » tint vivement, lorsque le Pape refusa
 » de ratifier sa nomination. « Ce qui
 » augmente notre douleur, disoit ce
 » Prince, c'est d'être exposés aux rai-
 » sonnemens des Courtisans, & d'en-
 » tendre dire que nous formons une
 » prétention nouvelle. Il ne faut pas
 » trop s'arrêter à l'antiquité du droit
 » en question ; car la dignité des Car-
 » dinaux s'étant accrue imperceptible-
 » ment dans les derniers tems, il peut
 » bien se faire que les Rois ne se soient
 » pas mis fort en peine d'avoir l'œil
 » sur les promotions ; mais quant à la
 » majesté & à l'étendue de l'Empire,

190 SUITE DE LA POLOGNE.

» les Rois de Pologne ne le cedent à au-
» cun Monarque ; & même leur pro-
» fonde & sincere vénération pour le
» Saint Siege , leur a été plus d'une fois
» préjudiciable dans les anciens tems de
» la Papauté. Si l'on traite notre droit
» de nouveau , on pourra en dire au-
» tant de ceux que les Pontifes Ro-
» mains se font arrogés nouvellement
» dans notre Royaume , & auxquels la
» piété indulgente de nos Prédécesseurs
» a laissé faire de trop grands progrès.
» Nous les conservons cependant en
» leur entier , n'ayant rien eu jusqu'ici
» de plus sacré , que de maintenir
» l'autorité du Pape , & de défendre
» l'Eglise de Rome aux dépens de nos
» biens , & de notre vie même ».

» Clément IX condamna son Prédé-
» cesseur , de n'avoir pas fait attention
» à la nomination de Jean Casimir , &
» promit que la première fois que la
» recommandation des Princes auroit
» lieu , on auroit égard au Candidat du
» Roi de Pologne. Une chose remar-
» quable , c'est que les autres Souve-
» rains nomment toujours leurs Sujets
» pour Cardinaux , & qu'ici , pour des
» raisons d'Etat , on ne présente que des
» Etrangers.

» Un des articles des *Paſſa Conventa*
 » d'Auguſte II , renferme un engage-
 » ment de ne rien négliger pour la con-
 » ſervation du droit de Patronage.
 » C'eſt le pouvoir qu'a le Roi, de nom-
 » mer aux Evêchés, Abbayes & autres
 » Bénéfices. D'anciens Statuts mena-
 » cent des peines les plus ſéveres ceux
 » qui porteront atteinte à cette préro-
 » gative. Cependant la choſe fut miſe
 » en queſtion ſous le regne de So-
 » biesky. Les Moines voulurent s'arro-
 » ger la libre élection de leurs Abbés ;
 » & s'étant pourvus devant le Pape ,
 » la Cour de Rome appuya leurs pré-
 » tentions. Le Monarque avoit cette
 » affaire tellement à cœur , qu'il écrivit
 » au Cardinal Altieri : Nous ne ſau-
 » rions affez nous étonner & nous
 » plaindre , de ce que ce droit qui , juſ-
 » qu'ici , a toujours été incontestable ;
 » ſoit enfreint ſous notre regne , & que
 » des Abbés ſe trouvent élus ſans notre
 » participation , tandis que d'autres que
 » nous avons choiſis ſuivant notre pou-
 » voir , ont été inquiétés , vexés , &
 » enfin expulſés de leurs bénéfices.
 » Nous déclarons donc , que notre fer-
 » me & conſtante réſolution eſt de ne

192 SUITE DE LA POLOGNE.

» jamais souffrir que nos droits nous
» soient arrachés, ni que personne se
» mette en possession des Abbayes sans
» notre nomination. Nous avons reçu
» cette autorité de Dieu, en même
» tems que le Sceptre ; & nous sommes
» engagés à la défendre contre quicon-
» que voudra nous la ravir ». Au-
» guste II promit de soutenir ce même
» pouvoir, obligeant les Ministres d'E-
» tat & les Généraux d'armées d'y
» avoir l'œil, & de fournir main-forte,
» s'il étoit nécessaire, pour chasser les
» Usurpateurs, réprimer les Réfractai-
» res, & reprendre tous les biens usur-
» pés au préjudice du Patronage du
» Roi.

» Ce même Prince s'oblige de ne
» point donner de son chef aux Etran-
» gers, la qualité d'*Indigenes*, sans le
» consentement de la République ; de
» ne la conférer qu'à ceux, que les Gé-
» néraux ou les Ministres recomman-
» deront, & qui se feront distingués,
» soit dans l'Epée, soit dans la Robe,
» par des actions signalées. L'Indigénat
» est un privilege qui rend les Etran-
» gers égaux aux Nobles nés en Polo-
» gne. Cette faveur est d'autant plus
» avantageuse,

SUITE DE LA POLOGNE. 193

» avantageuse , qu'elle donne droit aux
» dignités , aux charges , aux Starosties
» & autres possessions réservées aux
» seuls Citoyens. L'Etranger , de quel-
» que condition qu'il soit , n'est admis
» ni au Conseil , ni au Gouvernement ,
» ni aux Affaires de la République. La
» Cour même du Roi ne doit être com-
» posée que de personnes tirées de la
» Nation Polonoise ou Lithuanienne ,
» à commencer depuis les principaux
» Officiers jusqu'aux Pages.

» On peut admettre des Etrangers à
» la Cour de la Reine ; mais le nombre
» en est déterminé. Comme cette Prin-
» cesse reçoit tous les honneurs du
» rang suprême , il est de la dignité du
» Trône, que sa Maison renferme à peu
» près les mêmes Officiers que celle du
» Monarque. Son Grand Maréchal la
» précède avec le Sceptre , lorsqu'elle
» paroît en Public. Les fonctions du
» Chancelier sont d'écrire des lettres
» au nom de sa Majesté , de les signer ,
» de lire celles qu'elle reçoit , d'y faire
» réponse , &c.

» Le Roi , dans un autre Statut , pro-
» met d'empêcher sa Femme de se mê-
» ler , ou par elle-même , ou par d'au-

194 SUITE DE LA POLOGNE.

» tres, des Affaires d'Etat, ni d'aucune
» promotion. Cet article n'auroit sans
» doute pas eu lieu, s'il n'y avoit eu
» des Reines de Pologne, auxquelles
» on a reproché de vouloir gouverner
» la Nation. On se plaignit, du tems de
» Jean Casimir, de ce que tout se fai-
» soit par l'entremise de sa Femme, &
» que l'accès à la faveur du Prince étoit
» entierement fermé à ceux qui étoient
» défagrables à la Reine. On a déjà
» parlé de l'empire absolu qu'avoit sur
» l'esprit de son Epoux, Marie d'Ar-
» quien, qui tenoit chez elle des Con-
» seils particuliers, où les choses se ré-
» gloient avant que de parvenir à la
» connoissance du Sénat & de la Répu-
» blique. Cette Princeesse ne fut cepen-
» dant pas sans Approbateurs. « On
» l'accusé, disoit un Polonois, de ce
» qu'au lieu de filer, elle se mêle du
» Gouvernement, d'une maniere qui ne
» convient point à son sexe; & l'on ne
» veut pas se souvenir que rien d'im-
» portant, rien de glorieux n'est arrivé
» dans le Royaume, qui n'ait passé par
» ses mains, qu'elle n'ait conseillé ou
» suggéré. Nous l'approuvions alors;
» nous l'en avons même félicité. La

» Coutume qui s'est introduite en Po-
 » logne, ne nous ôte-t-elle pas d'ail-
 » leurs tout sujet de la condamner ? Ne
 » voyons-nous pas, en effet, que dans
 » nos maisons même, l'empire semble
 » dévolu aux personnes de son sexe » ?

» Les cautes des Particuliers doivent
 » être placées, sans aucun choix, sur
 » un Registre public, pour être ensuite
 » jugées à la pluralité des voix, dans
 » l'ordre où chacun les aura apportées,
 » sans que cet ordre puisse être déran-
 » gé ; sans passer sur celles qui préce-
 » dent, ni avancer celles qui suivent ;
 » sans avoir égard ni aux sollicitations,
 » ni à la dignité des personnes, ni à la
 » différence des affaires ; telles en un
 » mot, qu'elles se trouvent couchées
 » sur le Registre ; mais comme elles ne
 » sont pas toutes du même genre, cha-
 » que genre doit avoir son Registre
 » particulier, & ses jours marqués.

» Les biens économiques du Roi ;
 » les Starosties qui en dépendent, les
 » salines, les livres de la Chancellerie,
 » les Régences, qui sont les places de
 » Directeurs & d'Expéditionnaires de
 » la Chambre, & en général les admi-
 » nistrations des deniers Royaux, ne

196 SUITE DE LA POLOGNE.

» peuvent être confiés qu'à des per-
 » sonnes de l'Ordre Equestre. Il est dé-
 » fendu aux Roturiers, sous peine d'a-
 » mende, & sur-tout aux Juifs, comme
 » on l'a déjà dit, de rechercher aucune
 » ferme; & chaque Gentilhomme peut
 » faire déclarer leur contrat nul par
 » tous les Tribunaux. Ces biens éco-
 » nomiques sont aussi appelés biens de
 » la Table Royale; parce qu'en effet
 » ils sont destinés à l'entretien de cette
 » table, & aux dépenses Domestiques
 » du Prince.

» Les Rois de Pologne ne tirent pas
 » leurs revenus de toutes les Provinces
 » du Royaume; les Loix ont séparé cer-
 » taines terres qui les fournissent, tel-
 » les que les Starosties de Sandomir, de
 » Sambor, d'Ozimin, de Medenice, la
 » grande procuration de Cracovie, &c.
 » Ces économies ne peuvent être ni
 » démembrées, ni aliénées, ni chargées
 » de pensions. Une Lettre de Casimir
 » décerne les peines les plus rigoureu-
 » ses contre quiconque se laisseroit
 » conférer la terre de Sandomir, & le
 » déclare ennemi du repos public, traî-
 » tre au Roi, à la Patrie, & criminel
 » de Leze-Majesté. Enfin toutes dona-

SUITE DE LA POLOGNE. 197

» tions , concessions à vie des revenus
» Royaux , font défendus sous peine
» de privation , de triple dédommage-
» ment & de péculat. Si quelqu'un ob-
» tient une pension sur les Salines , &
» que l'Administrateur en fasse le paie-
» ment , l'un & l'autre sont condam-
» nés à une amende de dix mille marcs ,
» applicables moitié au Dénonciateur ,
» moitié à la Justice. Ces mêmes biens
» ne peuvent être augmentés sans le
» consentement spécial de la Répu-
» blique. Elle a restreint le pouvoir
» des Rois sur cet article , de peur qu'en
» les multipliant à leur gré , leurs ri-
» chesses ne s'accumulent au préjudice
» de la liberté.

» Le Prince s'oblige de faire trans-
» porter dans chaque Palatinat , le sel
» dont la Noblesse a coutume de se ser-
» vir , pour lui être vendu au prix fixé ,
» & moindre qu'aux autres Habitans.

» Il est défendu d'introduire aucune
» armée étrangere dans le Royaume ,
» d'augmenter le nombre des Troupes
» Nationales , & d'en faire sortir hors
» des Frontieres , sans la permission ex-
» presse de la Nation. Si quelqu'un con-
» trevient à cette défense , & se sert , à

198 SUITE DE LA POLOGNE.

» cet effet , de Lettres du Roi obtenues
» par surprife , il est déclaré Rebelle ,
» Infâme , & Ennemi de l'Etat. Au-
» guste Il donna un exemple de sou-
» mission bien remarquable , lorsqu'il
» permit , par un Diplôme particulier ,
» à la Noblesse , de traiter comme en-
» nemies ses propres Troupes , qui en-
» tretoient en Pologne sans l'aveu de la
» République. Lorsque celle-ci em-
» ploya des Soldats Saxons pour son
» propre service , Auguste promit de
» les renvoyer le plutôt qu'il seroit pos-
» sible ; & si la guerre se terminoit , de
» ne les rappeler jamais dans le cœur
» du Royaume , & de n'exiger ni ar-
» gent , ni vivres pour leur entretien.

» Lorsque le Roi est un Prince étran-
» ger , il doit , du consentement de ses
» Peuples , régler son séjour dans ses
» Etats héréditaires , & son retour en
» Pologne. Henri de Valois quitta le
» Royaume secrettement & à l'insu de
» ses Sujets , mais c'étoit pour n'y
» plus reparoître. Sigismond III promit
» par écrit , que s'il étoit obligé d'aller
» en Suede à la mort de son Pere , il
» donneroit une caution suffisante de
» son retour ; & il tint sa promesse.

SUITE DE LA POLOGNE. 199

» Uladislas IV alla prendre les bains de
» Bade en Autriche , à l'insu des Or-
» dres ; mais l'on fit aussi-tôt une Loi
» perpétuelle , qui défend au Roi de
» sortir des Frontieres. Sobiesky , qui
» s'étoit proposé un pareil voyage , en
» fit rapport au Sénat ; mais la mort
» l'empêcha de l'exécuter. Ainsi la Polo-
» gne se donne des Souverains , plutôt
» pour régner sur eux , que pour en
» être gouvernée. Durant leur séjour
» hors du Royaume , ces Princes ne
» peuvent expédier aucune Affaire pu-
» blique ; il faut qu'ils attendent leur
» retour , comme s'ils n'étoient capa-
» bles de rien exécuter , sans l'assistance
» & les conseils de leurs Sujets. On ne
» permet à l'Electeur de Saxe , de s'ab-
» senter que trois mois par an , à moins
» que sa santé ne l'oblige de s'arrêter
» plus long-tems dans ses Etats ; alors
» il en avertit le Primat ; & celui des
» Chanceliers qui se trouve auprès du
» Monarque absent , a ordre de revenir
» en Pologne.

» Les revenus des monnoies appar-
» tiennent à la République ; & le Roi
» s'engage à ne point usurper le droit
» d'en faire battre , même du consente-

» ment du Sénat ; ce qui concerne
 » cette matiere, ne se traite que dans
 » les Dietes. Les pieces d'or & d'argent
 » doivent être frappées sur le pied de
 » celles de l'Empire & des Princes voi-
 » sins. Les droits sur la monnoie fai-
 » soient anciennement une partie des
 » biens Royaux ; mais les especes s'é-
 » tant altérées, on en rejetta la faute sur
 » l'envie d'augmenter ces revenus ; &
 » l'on souhaita que sa Majesté cédât ce
 » gain à l'Etat, qui en feroit fabri-
 » quer de meilleures. Sigismond III y
 » consentit par reconnoissance de ce
 » qu'on lui avoit permis de conférer
 » diverses Starosties à sa Postérité. Ula-
 » dislas son Fils, promit que ni lui, ni
 » ses Successeurs ne pourroient jamais
 » revendiquer de pareils droits ; & tous
 » les Rois ont fait depuis la même
 » promesse. Les especes qui ont cours
 » dans ce Royaume, sont le Ducat
 » d'or, qui vaut environ six francs de
 » notre monnoie ; la Rixdale d'argent,
 » qui approche de la valeur de notre
 » Ecu. L'Abra vaut treize sols & demi,
 » les Tinfes, dix ; les Chonstacks,
 » huit ; & le Groch, un demi-sol.

¶ Il n'est permis à aucun Particulier

» de se fervir des joyaux de la Cou-
 » ronne, ni d'ouvrir le Tréfor, fût-ce
 » même par ordre du Sénat, fans une
 » permiffion fpéciale de toute la Répu-
 » blique. Ce Tréfor eft à Cracovie; il
 » s'ouvre & fe ferme avec différentes
 » clefs, qui font entre les mains des
 » Châtelains de Pofnanie, de Vilna, de
 » Cracovie, de Sandomir, &c, qui ne
 » doivent en faire l'ouverture, que du
 » confentement de tous les Ordres. On
 » l'ouvrit en 1670, pour en ôter
 » la Couronne & les ornemens nécef-
 » faires au Sacre de la Reine Eléonore
 » d'Autriche, Epoufe de Michel Wief-
 » nowiecki, qui fe fit à Warfovie. On
 » l'ouvrit en 1673, pour en tirer quel-
 » ques objets précieux, qu'on deftinoit
 » à d'autres ufages; en 1710, pour
 » y prendre les gages donnés à l'Elec-
 » teur de Brandebourg à la reftitution
 » d'Elbing; en 1726, pour y remettre
 » ce que le Primat Szembek avoit
 » placé en lieu de sûreté pendant la
 » guerre de Suede, qui fe faifoit fur
 » les Frontieres du Royaume.

» L'Académie ou Univerfité de Cra-
 » covie eft confirmée dans fes anciens
 » privileges, parce qu'elle a rendu,

» dit-on , les plus grands services à la
 » République ; qu'elle est la maîtresse
 » de toutes les sciences, prend des soins
 » infatigables pour l'instruction des
 » Etudians, & tâche de procurer des
 » personnes habiles & savantes à l'Etat.
 » **L** Roi promet de ne négliger aucune
 » occasion de lui témoigner sa bienveil-
 » lance , en travaillant à son accrois-
 » sement. Cette Ecole , fondée en 1400
 » par Jagellon , à la sollicitation de sa
 » Femme Hedwige , est la plus ancienne
 » & la plus célèbre du Royaume. Ce
 » Prince exempta les Ecoliers de tout
 » impôt , les soumit sans appels , quant
 » aux causes civiles & aux injures lé-
 » geres , à la seule Jurisdiction du Rec-
 » teur ; leur accorda une maison fran-
 » che , pour y recevoir les leçons , assi-
 » gna à chaque Docteur cent marcs
 » par an , sur le Péage de Cracovie ,
 » établit l'Evêque de cette ville Protec-
 » teur & Conservateur de leurs immu-
 » nités , statuts & prérogatives ; & me-
 » naça de la colere divine & des plus
 » terribles catastrophes , les Violateurs
 » de tous ces privileges.

» Les Rois , ses Successeurs , rarifie-
 » rent cette fondation , y ajouterent de

SUITE DE LA POLOGNE. 203

» nouveaux avantages; & Sigismond I
 » revêtit tous les Professeurs de la di-
 » gnité Equestre , c'est-à-dire , que
 » ceux qui , pendant vingt ans consé-
 » cutifs , ont donné des leçons publi-
 » ques dans cette Académie , jouissent
 » de tous les droits des Nobles , & les
 » transmettent à leur Postérité , si ce
 » sont des Laiques. Dans sa premiere
 » institution on y appella des Docteurs
 » de Sorbonne , pour y enseigner la
 » Théologie, de sorte que cette Ecole ,
 » se regarde comme la fille de l'Uni-
 » versité de Paris. Elle a toujours été
 » extrêmement fréquentée , & a sou-
 » tenu constamment la Religion Catho-
 » lique en Pologne. Les emplois du
 » Royaume, tant Ecclésiastiques que
 » Séculiers, ne se donnent ordinaire-
 » ment qu'à ceux qui ont fait leurs
 » études dans quelques-uns de ses
 » onze Colleges. Tous les Professeurs ,
 » soit qu'ils enseignent la Théologie ,
 » la Philosophie , le Droit ou les Belles-
 » Lettres , doivent être Prêtres ou non
 » mariés; on n'en excepte que les Mé-
 » decins. L'Université de Wilna & le
 » College de Polosk sont aussi sous la
 » protection de sa Majesté.

204 SUITE DE LA POLOGNE.

» Les Tartares, Habitans du grand
» Duché, seront conservés dans la
» possession de leurs biens en fonds de
» terres, lorsqu'ils les auront légitime-
» ment acquis. Ces Peuples vivent en
» Lithuanie & dans la Volhinie, où
» leurs Ancêtres obtinrent autrefois la
» permission de s'établir. Ils font la
» guerre pour le service de la Répu-
» blique, moyennant une certaine
» paie; & le Roi les conserve dans
» leurs possessions, en reconnoissance
» de leur fidélité.

» Enfin, dit le Prince, & c'est ainsi
» que se termine le Traité, ou l'espece
» de Capitulation que les Polonois,
» après l'Élection, font dans l'usage de
» faire avec leur Souverain; « enfin,
» si, ce dont Dieu nous préserve,
» nous venions à passer les bornes des
» droits légitimes, des libertés, arti-
» cles & conditions, ou à ne pas les
» remplir, nous déclarons tous nos
» Sujets de l'une & de l'autre Nation,
» Lithuaniens & Polonois, dispensés
» de la soumission & de la foi qu'ils
» nous doivent ». Les Constitutions de
» l'Etat ordonnent trois avertissemens,
» avant que d'en venir au refus d'o-

SUITE DE LA POLOGNE. 205

» béiffance. Le premier & le fecond
» doivent être faits en particulier, l'un
» par le Primat & les Sénateurs qui
» font auprès du Monarque ; l'autre
» par les Nonces du Diftrict , auquel
» l'Affaire aura été portée par un Mem-
» bre du Sénat , ou par un Gentil-
» homme , avant la tenue de la Diète.
» Le troifieme fe fait en Public par tous
» les Ordres affemblés. Mais fi quel-
» qu'un , fans avoir obfervé les forma-
» lités préliminaires & requifes, s'avi-
» foit de troubler la paix & de lever
» l'étendard de la rebellion , fous pré-
» texte que le Souverain auroit agi
» contre le falut & la liberté de l'Etat,
» il feroit cité à la Diète , & jugé par
» les Ordres du Royaume, en l'abfence
» de Sa Majefté ».

Vous pouvez , Madame , d'après cet
exposé , connoître les bornes & l'é-
tendue de l'autorité & de la puiffance
des Rois de Pologne. Ils nomment les
Miniftres, les Sénateurs, les Evêques,
les Généraux & les grands Officiers de
l'armée & de la Cour. Ils donnent à
leur gré les Bénéfices, les Gouverne-
mens, les Starofties, &c. Le Prince eft
le Protecteur des Villes, leur accorde

206 SUITE DE LA POLOGNE.

des privilèges, a le droit d'assembler le Sénat, de convoquer des Diètes, de recevoir des Ambassadeurs, mais non pas d'en envoyer, sans l'agrément de la République. Il a le pouvoir de conférer les divers Ordres de Chevalerie, d'en instituer de nouveaux; mais il ne peut, ni faire de nouvelles Loix, ni abroger les anciennes (1). Il n'a pas le droit de mettre des Impôts, de lever des Troupes, de les réformer, de créer des Nobles, de naturaliser un Etranger, sans le concours du Sénat & de la Noblesse. Il n'a pas même, comme vous avez vu, celui de battre monnoie; mais celle qui se frappe par ordre de la République, doit être marquée au coin, & porter le nom du Monarque. Il partage la puissance Souveraine avec les Nobles. Ces derniers font les Loix & l'y assujettissent. Il préside à leurs Conseils, mais comme il n'est, suivant leur façon de parler, que la Bouche qui doit exprimer les

(1) Depuis le départ du Voyageur, & principalement a la Diète de 1768, on a fait divers changemens, dont on parlera dans un supplément à la fin de ce volume.

pensées de tous les Membres , il ne peut rien dire , qui ne s'accorde avec leurs sentimens. C'est lui qui approuve leurs décrets , qui les publie en son nom , & en procure l'exécution autant qu'il est possible dans un Pays , où le droit de les faire suppose presque toujours celui de n'y point obéir. On ne lui laisse que ce qui lui convient uniquement , le pouvoir & les moyens de faire des heureux ; il distribue les places , confere les honneurs , récompense le mérite. On dit communément qu'il n'y a point d'heure dans le jour , où un Roi de Pologne n'ait des graces à répandre. Rien ne lui manque , que ce qu'il doit le moins regretter , le droit de se venger & de nuire. Il peut accorder la vie à un Criminel , & non ôter une Charge , sans le consentement des Etats. On le compare au Roi des Abeilles , qu'on dit être sans aiguillon. Il est , pour ainsi dire , gardé à vue , & observé par quatre Sénateurs qui ne le quittent jamais. Son Chancelier lui refuse le Sceau pour les choses qu'il croit injustes ; son Chambellan a droit de le fouiller ; & ses Sujets se pardonnent mutuellement des transgressions , qu'ils

ne passeroient pas à leur Souverain.

Cependant ces Hommes si hauts, vis-à-vis de leur Maître, le complimentent en Esclaves. « Je tombe à vos pieds; » je me mets sous la semelle de vos souliers ». Ils souffrent même de sa part les exclusions les plus humiliantes. Lorsqu'il mange en cérémonie, à son Sacre, par exemple, vous avez vu qu'il admet à sa table les Ambassadeurs Etrangers; jamais il n'invite les Grands de l'Etat. Ils sont occupés à le servir en lui liant les mains. « Nous avons » un Roi, disent-ils aux autres Nations; pour vous, c'est le Roi qui » vous a; & c'est en quoi précisément » nous différons des autres Peuples. » Nous mettons un frein à l'autorité » de nos Princes, qui ne sont pas libres » de se donner l'effort en nous oppri- » mant. Nous leur opposons des Mi- » nistres, comme autant de barrières à » leur ambition, comme les gardiens, » les protecteurs de nos privileges. Ils » ont le droit de résister à tout ce que » le Monarque voudroit entreprendre » contre le bien, contre la gloire de la » Nation. Dans ce cas, ils sont non- » seulement fondés à lui demander rai-

» fon de fon Gouvernement ; mais
 » nous nous en prenons à eux , fi par
 » une lâche complaifance , ils ont con-
 » nivé aux volontés d'un Chef , qui ne
 » doit rien faire , que de concert avec
 » eux.

» Il eft vrai que pour fe mettre à l'a-
 » bri des reproches , il forme un Con-
 » feil de quelques Sénateurs , Gens dé-
 » voués à fes intérêts , avec lesquels il
 » réfout les Affaires du Royaume ; mais
 » ces délibérations , fuffent-elles éma-
 » nées de tout le Sénat , ne peuvent
 » être mifes à exécution , que par la
 » confirmation d'une Diète. Nous con-
 » cevons néanmoins que c'eft toujours
 » donner occafion au Roi de gouver-
 » ner fans le concours de la Républi-
 » que , que de la laiffer fi long-tems fans
 » force , fans appui , fans Conseil.
 » Quelle confiftance peut-elle avoir ,
 » en effet , dans le long intervalle d'une
 » Diète à l'autre ; & n'eft-il pas au
 » pouvoir du Prince , de profiter de
 » l'interftice de deux années , pendant
 » lesquelles il peut n'agir que pour fon
 » avantage ? Joignez à cela le préjudice
 » que porte à l'Etat , le droit qu'ont
 » nos Souverains de diftribuer les char-

210 SUITE DE LA POLOGNE.

» ges , les biens & les graces de la
» Couronne. Ils captivent les uns par
» des présens ; ils corrompent les au-
» tres , par l'espérance d'en obtenir , &
» ôtent ainsi à presque tous les Ci-
» toyens , la liberté de faire connoître
» leurs véritables sentimens.

» Malgré ces inconvéniens , nous au-
» rons toujours de puissantes dignes à
» opposer aux débordemens ; ce sont
» les Loix que nous pouvons pres-
» crire nous-mêmes à ceux qui veulent
» nous en donner. S'ils viennent à
» rompre les liens sacrés qui les atta-
» chent à leurs Sujets , il nous est libre
» de secouer le joug que nous nous
» sommes nous-mêmes imposé , &
» d'arracher des mains de nos Maîtres ,
» un Sceptre qu'ils ne tiennent que de no-
» tre volonté. Leur puissance , accrue
» peu à peu comme de grands fleuves ,
» doit comme eux , se contenir dans de
» justes bornes.

» Nous regardons encore comme un
» trait de bonne politique , pour con-
» trebalancer l'autorité Souveraine ,
» d'empêcher que l'Élection de nos
» Rois ne soit unanime. Nous entrete-
» nons par-là , deux Partis qui se dé-

SUITE DE LA POLOGNE. 211

» sient l'un de l'autre , & d'où naissent
» presque toujours les Confédérations
» contraires aux intérêts du Monarque.
» Les Puissances voisines fomentent
» cette méfintelligence , pour diviser
» les forces d'un État , qu'une intimité
» d'union rendroit trop formidables ,
» comme elles l'étoient dans les beaux
» jours de notre République , lorsque
» les Ladiflas , les Sobiesky , & d'au-
» tres Souverains de ce mérite tenoient
» les rênes du Gouvernement. Cepen-
» dant malgré les Voisins redoutables
» qui environnent ce Royaume , il
» n'auroit rien à craindre de leurs ef-
» forts , s'il ne portoit , dans son sein ,
» des Ennemis encore plus dangereux ,
» qui , sous prétexte de soutenir ses
» droits , ne travaillent qu'à le déchi-
» rer ».

Le Roi de Pologne tire annuellement de ses Etats , tant des terres affermées que des Salines , des Douanes , & de certains droits de la Chambre des Finances de Dantzick , seize à dix-huit cens mille livres de revenu. Cette modicité ne vous surprendra pas , si vous faites attention que ce Monarque ne paie ni les Troupes , ni les Officiers de

212 SUITE DE LA POLOGNE.

la Cour , & que cet argent est uniquement destiné à l'entretien de sa personne , & aux gages de ses Domestiques. Les Gentilshommes de sa Maison se servent sans appointemens, dans l'espérance d'avoir part à ses graces ; & Sa Majesté reçoit d'ailleurs beaucoup de présens. Au surplus , ce revenu n'est pas tellement fixe , qu'il ne puisse quelquefois varier suivant les tems & l'habileté des Administrateurs.

On ne connoît ici d'héritaire, que les terres & le rang de Noble ; le Fils d'un Palatin & celui du Roi n'ont aucun droit aux dignités de leur Pere. Cependant on a vu long-tems les Polonois perpétuer la Couronne dans la même Famille , & sans l'avarice recon nue de la Femme de Sobiesky , ils n'auroient peut-être pas refusé leurs suffrages à son Fils. Cette passion étoit si universellement blâmée dans cette Princesse , qu'un Prédicateur , en parlant de la confession , osa prononcer ces paroles devant elle : « les Rois » confessent les petits péchés , & n'accusent pas les grandes fautes. On » connoît un Prince qui ne croit pas , » sans doute , que ce soit un crime de

» vendre les Charges de la République,
 » & d'immoler la Patrie à sa complai-
 » sance aveugle pour sa Femme ». L'En-
 thousiaste fut forcé de se rétracter ;
 mais son audace demeura impunie. On
 fait que la Reine , pour satisfaire sa
 cupidité , parioit des sommes considé-
 rables avec les Gentilshommes de sa
 Cour , qu'avant tel tems , ils auroient
 tel emploi , & les y faisoit nommer
 pour gagner la gageure.

Tous ces détails , qui font autant le
 fruit de mes conversations , qu'un
 abrégé de mes lectures , ont interrompu
 la suite de mes voyages , que je re-
 prendrai dans les Lettres suivantes,

Je suis, &c.

A Midnick , ce 20 Août 1756.



 LETTRE CCLXXXI.

SUITE DE LA POLOGNE.

DES Etats de Courlande , j'entrai en Lithuanie ; & Midnick est la premiere ville où j'ai puisé le peu de connoissances que vous venez de lire sur la Pologne. C'est la résidence d'un Evêque qui me retint plusieurs jours dans son Palais, & me fit part de quelques-uns de ces détails. Il m'apprit aussi, que la Province de Samogitie , qui forme la plus grande partie de son Diocèse , avoit été gouvernée successivement par des Ducs particuliers , par des Chevaliers de l'Ordre Teutonique , & par les Grands Ducs de Lithuanie ; que la Religion Chrétienne n'y a été introduite qu'au quinzieme siecle ; que le Pays, quoique couvert de forêts , a cependant beaucoup de terres fertiles , & produit une grande quantité de miel ; que l'Evêque , le grand Staroste , qui a l'autorité d'un Palatin , & le Catellan ont séance au Sénat, & peuvent , à leur

gré , convoquer des Diétines. Elles se tiennent à Rosienne , petite Ville de la même Province. Kizidani , appartenant aux Radzivil , est le chef-lieu d'un Comté de cette Maison , si illustre , si puissante , si ancienne en Lithuanie. Un des plus célèbres Palatins de ce nom , fut le fameux Nicolas de Radzivil , qui voyagea dans la plupart des Cours de l'Europe. Les graces de son esprit & ses talens lui acquirent l'estime & l'amitié de Sigismond Auguste , qui le fit Capitaine de ses Gardes. Il commanda trois fois les armées Polonoises dans la Livonie , & soumit cette Province à la République. Il embrassa la Religion Protestante à la sollicitation de sa Femme , fit prêcher les Ministres à Wilna , & les chargea de traduire la Bible en langue vulgaire. Cette branche est éteinte par le mariage d'une Fille dans la Maison de Brandebourg. Voilà tout ce que peut dire un Voyageur sur un Pays qui n'offre rien à la curiosité.

Wilna , Capitale de Lithuanie , occupe plusieurs collines au confluent de deux Rivieres, dont l'une porte bateau, & y fait fleurir le commerce. Elle est grande , & assez bien bâtie , mais en

216 SUITE DE LA POLOGNE.

maisons de bois , qui l'exposent à de fréquens incendies. Celui qu'elle éprouva en 1737 , consuma la moitié de la Ville. Elle en essuya d'autres les années suivantes, qui détruisirent plus de neuf cens maisons, & une infinité d'Eglises, de Palais , de Couvens, d'Hôpitaux & autres édifices actuellement réparés. On trouve dans l'ancien Château , tombé en ruines , l'Arsenal , la Salle du Tribunal de Justice , une Eglise, & la belle Chapelle de marbre de Saint Casimir , dont le Tombeau d'argent pèse , dit-on , trente quintaux. Ce Prince , Fils de Casimir IV , pratiqua auprès du Trône , toutes les austérités du Cloître , & mérita , sur-tout par sa chasteté , d'être mis au rang des Saints. On voit aussi le Palais ou demeuroient les Grands-Ducs; c'est un vieux bâtiment , flanqué de tours & construit de brique , qui ne marque ni magnificence dans ceux qui l'habitoient , ni habileté dans l'Architecte. Les Fauxbourgs n'offrent guere que des édifices de bois & des cabanes couvertes de planches. Il y a quelques places dans la Ville , dont les bâtimens de pierre sont occupés par des Etrangers ; les Gens du Pays paroissent

paroissent moins recherchés dans leurs logemens.

Le commerce attire beaucoup de monde à Wilna; toutes les Religions y ont leurs lieux d'assemblée, des Mosquées pour les Tartares, des Synagogues pour les Juifs, des Temples pour les Protestans, des Eglises pour les Catholiques, des Chapelles pour les Mofcovites du Rit Grec. Il y a peu de Villes où Dieu soit adoré de plus de Nations, servi de plus de manieres, prié en plus de Langues. La maison de Nicolas de Radzivil fut le premier asyle des Calvinistes; on y chantoit les Pseaumes dans le langage du Pays. La Cathédrale, consacrée vers la fin du quatorzieme siecle, jouit d'un revenu considérable. Le Chapitre, les Curés, les Prêtres de Paroisse, les Communautés d'Hommes & de Filles remplissent cette Cité d'Ecclésiastiques & de Moines.

L'Université, fondée en 1570, est possédée par les Jésuites. Ils ne m'ont pas laissé ignorer les noms de ceux qui y ont professé avec distinction; & de ce nombre étoit le fameux Poëte Polonois, Casimir Sarbiewski, dont Grotius comparoit la lyre à celle d'Horace;

218 SUITE DE LA POLOGNE.

J'avois lu ses Poésies dans ma jeunesse ; & il m'en restoit une idée avantageuse. Un Jésuite de Wilna, son petit Neveu, m'engagea à les lire une seconde fois ; & j'avoue que je fus moins content de cette lecture. Je trouve , dans la plupart des Pieces , du feu , de l'élévation , de la noblesse , des images vives , intéressantes , des expressions éclatantes , brillantes , magnifiques ; mais j'y remarque aussi fort souvent , des écarts outrés , des emportemens gigantesques , des mots hasardés , peu latins , des tours inconnus à l'antiquité Romaine , de l'obscurité enfin , du galimatias , & tout ce qu'on voit dans les Poésies de College. L'Auteur s'éleve quelquefois jusqu'à un sublime plus frappant peut-être , que tout ce qu'on admire , en ce genre , dans nos Poètes lyriques ; mais d'autres fois , il se perd dans les nues ; & y laisse son goût , sa raison , son bon sens ; ou bien il se précipite , se plonge , s'ensevelit dans une ivresse plus barbare que poétique. Il y saisit le génie , la finesse , les graces , le style même d'Horace ; mais il a mêlé à ces trésors exquis , les misérables emprunts qu'il s'est avisé de faire chez un Stace , un Clau-

dien, &c. C'est un combat de la lumière & des ténèbres ; un assemblage bizarre des plus purs rayons du soleil & des vapeurs grossières ; une foible lueur qui perce à peine le nuage , & toute la sérénité du brillant éther qui se développe. J'aime à me rappeler cette Ode, où il dit :

« Je quitte la terre : nues, soutenez-
 » moi ; vents , prêtez-moi vos ailes.
 » Que vois-je ? Ces montagnes inabor-
 » dables se sont abaissées tout à coup
 » sous mes yeux. Ces Empires , ces
 » Peuples nombreux s'humilient sous
 » le vol rapide qui m'élève dans l'es-
 » pace immense des airs. Les Temples
 » sacrés , les Palais des Rois fuient loin
 » de moi. J'admirois l'étendue de ces
 » Villes ; leurs extrémités se sont rap-
 » prochées ; toutes les Nations réunies
 » sous un point de vue , sont l'objet de
 » mes regards. O déplorable incons-
 » tance de la fortune ! O fragilité !
 » Que de choses je vois renaître, s'é-
 » couler & se précipiter dans l'abyme
 » du néant ! O vaste Océan de la Di-
 » vinité ! O mer sans rivage , recevez
 » dans votre sein , absorbez dans les

» flots de l'éternité , votre Poète qui
 » soupire après vous ».

Sarbiewski , connu par ses Poésies ; sous le nom latin de *Sarbievius* , naquit en 1595 , dans le Duché de Masovie , d'une Famille distinguée parmi la Noblesse Polonoise. Il entra chez les Jésuites à dix-sept ans , & fut envoyé à Rome pour y faire ses études de Théologie. Il y gagna l'estime & l'amitié des Gens de Lettres ; & quelques Odes qu'il présenta à Urbain VIII , lui méritèrent l'honneur d'être choisi , pour corriger les Hymnes , que le Pontife devoit employer dans un nouveau Breviaire. De retour en Pologne , il professa successivement les Humanités , la Philosophie & la Theologie dans l'Université de Wilna ; & lorsqu'il s'y fit recevoir Docteur , Ladislas V , qui assistoit à cette cérémonie , tira la bague qu'il avoit au doigt , la lui donna , & le prit pour son Prédicateur. Ce Prince trouvoit tant de plaisir à sa conversation , qu'il le mettoit de tous ses voyages. Sarbiewsky mourut à quarante-cinq ans. Il s'étoit spécialement appliqué à la lecture des Poètes Latins ; & l'on assure qu'il avoit lu soixante

fois les œuvres de Virgile. On estime sur-tout ses poésies Lyriques, dont les Jésuites conservent un exemplaire manuscrit. Il avoit aussi commencé un Poëme Epique , distribué en douze chants , qu'il devoit intituler la *Lefchiade* , du nom d'un Héros qui sauva la Pologne.

L'Evêque de Wilna est le Chancelier né de l'Université , & a sous lui un Vice-Chancelier , qui en exerce les fonctions. Indépendamment de leur College , les Jésuites ont une Maison Professe & un Noviciat. Leur Eglise , une des plus belles de la Ville , occupe le milieu de la grande Place. Le Palais Episcopal , ceux du Palatin & du Tribunal Suprême sont encore d'assez beaux édifices. Ce Diocèse comprend la plus grande partie de la Lithuanie, & confine avec la Russie. Le Palatinat a trois Sénateurs , qui sont l'Evêque, le Palatin & le Castellan. Le Tribunal de Justice tient ses séances pendant six mois, & se transporte dans d'autres Villes pendant le reste de l'année. Les Magistrats de Wilna , comme les Capitouls de Toulouse , sont égalés à la Noblesse ; & leurs Enfans peuvent posséder des biens-fonds.

222 SUITE DE LA POLOGNE.

On se fouvient encore dans cette Ville, des ravages des Russes qui s'en rendirent maîtres en 1658. Casimir V la reprit ; mais le Château se défendit avec une opiniâreté dont on ne connoît point d'exemple. Le Commandant eut quelque soupçon qu'on le trahissoit ; & portant ses idées sur un Prêtre du Pays, il le fit mettre dans un mortier, & lança cette affreuse bombe sur les Assiégeans. Cette cruauté , & un grand nombre d'autres qu'il exerça pendant le siege, firent résoudre les Officiers de la Garnison à livrer ce Barbare aux Ennemis. Ceux-ci le condamnerent à être exécuté par le Bourreau ; mais comme il ne s'en trouva point dans l'armée, son Cuisinier s'offrit , & lui trancha la tête sur un bloc , comme une piece de bœuf , avec son couteau de Cuisine. Quel Maître ! Quel Serviteur !

Mon dessein étoit , en remontant la rivière , de visiter les parties orientales de la Lithuanie ; j'en fus détourné par un Officier François, que le hasard me fit rencontrer dans mon Auberge , & qui avoit lui-même fait ce voyage. » Vous ne seriez ni payé de votre curiosité , me dit-il , ni dédommagé de

» votre peine. Vous ne verriez par-tout
 » que des Villes bâties de bois , des ter-
 » res mal cultivées, de vastes forêts, des
 » Nobles qui se querellent, qui se bat-
 » tent , qui s'égorgent , & des Payfans
 » qui font leurs Esclaves. J'ai erré, plu-
 » tôt que voyagé, dans les Provinces qui
 » avoisinent la Russie ; & ce qui m'en
 » reste , se réduit à peu de choses.

» Polosck , Capitale du Palatinat de
 » ce nom , est située près de la Dwina ,
 » & défendue par deux Châteaux , où
 » il y a toujours garnison. La Ville est
 » assez commerçante ; les Jésuites y ont
 » un College.

» Witepki , qui prend son nom de
 » la riviere qui l'arrose , est grande ,
 » marchande , & forte par sa situation
 » entre des marais qui en rendent les
 » approches difficiles. Elle est défendue
 » d'ailleurs par une Citadelle & un autre
 » Fort garni de Toupes ; les Russes y
 » ont un Evêque de leur Rit , & les Jé-
 » suites un College pour les Nobles.
 » C'est le siège du Palatin de ce nom ,
 » & d'une Diétine.

» Mscislaw est le Palatinat le plus
 » oriental de la Lithuanie. Sa Capitale ,
 » nommée de même , & baignée par

» le Niéper , entretient , dans un Fort ;
 » une petite garnison. C'est le séjour
 » d'un Palatin , d'un Castellan & d'un
 » Staroste.

» Minsko passe pour un des grands
 » Gouvernemens du Pays ; & sa Capi-
 » tale , qui porte le même nom , pour
 » une des Villes les plus considérables
 » de cette Province. Le Conseil su-
 » prême de Lithuanie s'y tient de deux
 » ans l'un , pendant six mois , alterna-
 » tivement avec la Ville de Novogro-
 » deck. On y voit beaucoup de Juifs ,
 » dont les uns s'appliquent au com-
 » merce , les autres à la Médecine. On
 » y trouve aussi des Moines Grecs &
 » toujours des Jésuites. Je cite souvent
 » ces derniers , parce que ce sont les
 » plus riches , & les seuls avec les-
 » quels on puisse raisonnablement con-
 » verser ; encore y a-t-il du choix ;
 » car tout Nobles qu'ils sont , pour la
 » plupart , ils ne valent pas nos Capu-
 » cins de France.

» Novogrodeck , que je viens de
 » nommer , est une ville sans défense ,
 » à quelques lieues du Niemen. Les
 » Princes de Radzivil possèdent de
 » grands Domaines dans ce Palatinat ;

» où l'on trouve encore d'autres Villes
 » qui enrichissent cette contrée. Le
 » Clergé régulier y est nombreux &
 » opulent ; & la plupart des bénéfices
 » séculiers ne peuvent être possédés
 » que par les Nobles du canton.

» Les Juifs ont à Brzécie , chef-lieu
 » du Palatinat de ce nom , sinon la plus
 » belle , du moins la plus grande Syna-
 » gogue de l'Europe. Elle est fréquen-
 » tée par les plus savans Hommes de
 » cette Nation , tant à cause de la célé-
 » brité de ses études , que parce qu'on
 » s'y fait recevoir Rabbin. Les Catho-
 » liques & les Russes y ont aussi des
 » Ecoles savantes , qui ôtent à cette
 » Province , cet air de rusticité qui me
 » choquoit dans toutes les autres. On
 » y voyage difficilement , par la multi-
 » tude de marais & de lacs , qui en
 » forment comme une mer.

» Au milieu de ces eaux , s'élève la
 » ville de Pinsk , qui fait partie des Do-
 » maines du Roi. Les Grecs y ont un
 » Evêque réuni à l'Eglise Romaine ;
 » mais une chose plus rare , c'est une
 » Pharmacie bien entretenue & bien
 » fournie , qui se conserve chez les Jé-
 » suites. Le Comte d'Oginsky a réuni ,

226 SUITE DE LA POLOGNE.

» par un canal , diverses rivieres en
» une seule ; & cette jonction sert non-
» seulement à dessécher les marais , mais
» encore à faire fleurir la navigation &
» le commerce. Si l'on joignoit de
» même le Mouchawtz qui entre dans
» le Bug , & la Pina qui se jette dans le
» Pripetz , on pourroit naviger de la
» Vistule dans le Niéper , & ouvrir
» une communication entre la mer
» Orientale & le Pont-Euxin ».

Content de ce que je venois d'entendre, je renonçai sans peine à ma première idée , & pris tout uniment la route de Grodno , dans le Palatinat de Trocki, après Wilna, la principale ville de Lithuanie. Elle est située au bord du Niemen, partie sur une hauteur, partie dans un fond entouré de montagnes. L'ancien Château, environné de fossés très-profonds, est tombé en ruines ; il n'y reste plus qu'une aile qu'on puisse habiter. Celui qu'Auguste III a fait bâtir, est beau, vaste & régulier. La grande Salle, la Chambre du Sénat & la Chapelle surpassent en beauté les autres pieces de l'édifice. Sur la place, qui fait face au Château, est la partie affectée à la Chancellerie. Le pont sur

Le Niemen est le plus beau qu'il y ait dans le Royaume. Ce n'est pas trop dire, ni même assez, dans un Pays où les ponts & chauffées sont, en général, très-négligés. Ces deux objets, si multipliés en France, & que nous regardons comme si essentiels à la facilité du commerce, n'entrent presque pour rien dans l'attention & les soins du Gouvernement Polonois.

Les Romains avoient un autre motif dans la construction de ces chemins si célèbres, dont quelques-uns subsistent encore. Ils les appelloient Voies Militaires, nom qui désigne assez l'usage qu'ils leur attribuoient. Le soin de veiller à leur entretien, étoit confié aux Ediles. En France, le Duc de Sully est le premier Ministre qui se soit occupé de cette partie; il fut aussi le premier Grand-Voyer, charge qu'il avoit lui-même créée, & qu'il rendit honorable. Depuis la mort de ce Ministre Citoyen, jusqu'au tems de la Régence, les chemins publics furent aussi négligés parmi nous, qu'ils le sont aujourd'hui en Pologne; mais des travaux immenses nous assurent enfin une communication libre & facile d'un bout

du Royaume à l'autre. On voyage communément en voiture, où l'on ne pouvoit pas même aller à cheval. Un corps de Magistrats est chargé de veiller à tout ce qui concerne ce département; & une Ecole déjà célèbre, promet encore de nouveaux progrès, dans cette partie de l'Architecture & du Génie. Tous ces secours manquent à la Pologne; & l'on est étonné d'y trouver un pont, à la construction duquel ces deux arts ont présidé.

On va voir aussi par curiosité, l'Eglise superbe des Jésuites, & celle des Carmélites. Les Palais de Radzivil & de Sapiéha sont deux autres ornemens de cette ville, qui a été rebâtie avec assez de régularité, depuis qu'en 1753, un incendie la réduisit en cendres. Je crois vous avoir dit que les Dietes générales se tiennent à Grodno, lorsque c'est le tour de la Lithuanie.

Trocki, situé sur le bord d'un lac, & défendu par un fort, est la Capitale du Palatinat de ce nom. Les Grands Ducs y firent leur résidence, jusqu'à ce qu'ils eurent bâti le château de Wilna. Une célèbre image de la Vierge y attire beaucoup de Peuple; & par le mot

de Peuple , j'entends aussi les Nobles , qui ne lui cedent dans aucune des pratiques extérieures , qui usurpent le nom de Piété.

Kowno est une autre ville du même Palatinat , peu éloignée d'un fameux Couvent de Camaldules , qu'habitent vingt-quatre Hermites sur le sommet d'une montagne. C'est un bâtiment magnifique , fondé par Christophe Patz , Grand-Chancelier de Lithuanie , qui y a dépensé plus de huit mille tonnes d'or. Le marbre y est prodigué ; les voûtes de l'Eglise sont ornées d'excellentes peintures à fresque , de la main des plus grands Maîtres. Le Couvent a dans sa dépendance un District de trois cens Paysans , qui en sont les Esclaves. Le Fondateur y est enterré avec son Epouse.

Je traversai le Palatinat de Bielski , pour me rendre à Wasorvie , & vis sur la route les villes suivantes : Augustow , située sur un lac qui tire son origine & son nom du Roi Sigismond-Auguste , qui la fit bâtir ; Biaillistok , appartenant au Comte Branizki , où l'on voit un Château & des Jardins que les Polonois , qui ont voyagé en France , ne

230 SUITE DE LA POLOGNE.

craignent point de comparer à Versailles ; Tikotfchin , où le feu Roi rétablit l'Ordre de l'Aigle-Blanc , comme un signe de fidélité & de constance , propre à ranimer le courage & le zèle de ses Partisans. Cet Ordre avoit été institué par Ladislas V , lorsqu'il maria son Fils Casimir avec la Fille du Grand-Duc de Lithuanie. Les Chevaliers portent une chaîne d'or , d'où pend sur l'estomac , un Aigle d'argent couronné.

Un noble Vieillard , qui , au renouvellement de cet Ordre , avoit été reçu par Auguste , vivoit dans les environs de cette Ville , au milieu d'une famille nombreuse , dont il voyoit sous ses yeux , jusqu'à la cinquième génération. Il avoit servi long-tems dans les armées de Sobieski , & s'étoit trouvé avec lui à la levée du siège de Vienne. Il recherchoit les Etrangers , recevoit les Voyageurs , les retenoit chez lui , & se plaçoit à les entretenir de ses vieilles guerres. Dès qu'il fut mon arrivée , il m'envoya deux de ses Petits-Fils , qui m'obligèrent de céder à leurs instances. Nous marchames un bon quart-d'heure , avant que d'arriver à la maison , dont la situation étoit plus

agréable que le bâtiment , quoique l'on y trouvât , malgré son air rustique , toutes les commodités d'un Château de campagne. Il étoit composé d'une vingtaine de chambres , toutes occupées par la même famille , dont le Chef avoit près de cent ans. Une de ses arrières Petites-Filles venoit de se marier ; & je trouvai tout le monde préparé à la joie. On dressa une table , autour de laquelle il auroit pu compter trente de ses Descendans , s'il n'eût commandé à une douzaine des plus jeunes , de rester derrière pour nous servir. Le souper fut apporté dans l'instant même ; les viandes étoient assez bien apprêtées ; & le tout dans des plats de terre bien travaillés. On mangea de bon appétit ; & après avoir bu à toutes les fantés , le Vieillard commença un discours qui nous auroit paru long , s'il n'eût pas été prononcé de si bonne grace. Il débuta par un compliment sur le bonheur qu'il avoit de me recevoir ; ensuite il s'étendit sur la faveur que Dieu lui faisoit de prolonger ses jours , pour voir fleurir une Famille , dont il ne recevoit que des consolations.

232 SUITE DE LA POLOGNE.

« Né fous le dernier des Cafimirs;
 » j'ai vu, ajouta-t-il, la Pologne, gou-
 » vernée par fix Monarques, & mes En-
 » fans employés, par ces Princes, dans
 » toutes les Charges de l'Etat, fans ja-
 » mais s'engager dans aucune Confédé-
 » ration contraire à ses intérêts. Nous
 » nommons ainfi, comme vous savez,
 » certaines Lignes, certaines Alliances,
 » formées contre l'autorité Souveraine,
 » fous prétexte du bien public, & pref-
 » que toujours fuivies d'une guerre ci-
 » vile. Nous avons vu depuis un fiecle,
 » trois fortes de Confédérations. Les
 » premières ont été attachées au Roi;
 » les fécondes lui étoient contraires;
 » les troisiemes ont attaqué toute la
 » République. La plus innocente paroît
 » celle qui fe forme d'intelligence avec
 » le Monarque, foit qu'il la compofe
 » de divers membres d'une Diète rom-
 » pue; foit qu'il la faffe éclore fans au-
 » cune Affemblée préalable. Par exem-
 » ple, un Ennemi puiffant menace l'E-
 » tat d'une prochaine invafion; ou un
 » Voifin prépondérant s'obftine à faire
 » paffer fes Troupes fur le territoire de
 » la République; le Roi, pour s'oppo-
 » fer à ces violences, afsemble une

» Diète sous le lien de la Confédéra-
 » tion , & déclare Ennemi de la Patrie ,
 » quiconque s'attachera au parti con-
 » traire. Cette Diète agit en consé-
 » quence contre les Etrangers & leurs
 » adhérens. Dès-lors , comme vous
 » pouvez l'imaginer sans peine , c'est
 » un vrai bonheur pour la République ,
 » si tous les Citoyens s'accordent avec
 » le Souverain ; mais s'il y a , pour par-
 » ler notre langage , une Anti-Confédé-
 » ration , la plus affreuse situation de-
 » vient inévitable ; & le feu qui s'allu-
 » me est d'autant plus terrible , que la
 » licence de la Nation l'augmente d'un
 » moment à l'autre , & qu'on n'est plus
 » le maître de l'éteindre à propos. Dans
 » ces tems orageux , le désordre va si
 » loin , que les Tribunaux sont obligés
 » de garder le silence ; parce que chaque
 » Parti s'arroe le droit de juger en
 » dernier ressort.

» Lorsque , sans le concours du Roi ,
 » l'ambition , l'animosité , le méconten-
 » tement , ou quelque autre intérêt font
 » naître une autre sorte de Confédéra-
 » tion , on l'appelle Rokofs , nom terri-
 » ble chez les Polonois , & le signal du
 » plus affreux désordre. La signification

234 SUITE DE LA POLOGNE.

» de ce terme n'est pas encore bien dé-
» cidée. Les uns l'interprètent par le mot
» de révolte ; d'autres croient , avec
» plus de fondement, que c'est un cri
» de guerre que nous avons emprunté
» des Hongrois ; parce qu'ancienne-
» ment ils s'affembloient d'une façon
» tumultueuse auprès d'un village nom-
» mé Rokofs , & qu'en y arrivant ils
» s'avertissoient les uns les autres, que
» c'étoit là le lieu du rendez-vous. Ce
» mot avoit , parmi nous , un tel ascen-
» dant sur l'Ordre Equestre , que pour
» peu qu'un Gentilhomme s'avisât de
» le prononcer publiquement , tous
» ceux qui l'entendoient , étoient obli-
» gés , sous les peines les plus rigoureu-
» ses, de se ranger autour de lui ; & ce
» cri, souvent répété , attiroit toujours
» de nouveaux Camarades. La foule
» grossissoit à chaque instant ; & bien-
» tôt l'on voyoit sous les armes toute
» la Noblesse, dont la plupart ne savoit
» pas même de quoi il étoit question.
» Aujourd'hui , que les mœurs se
» sont adoucies , cette boutade sarma-
» tique n'auroit plus la même influence.
» Pour ne pas succomber dans une pa-
» reille entreprise , il faut la projeter

» avec prudence , l'entretenir avec
 » adresse , & n'éclater qu'après s'être
 » procuré les secours les plus efficaces.
 » Une faction puissante veut-elle ame-
 » ner quelque changement dans l'Etat ?
 » Elle prend ses mesures de bonne
 » heure , en s'assurant d'une quantité
 » considérable de Nonces ; en se faisant ,
 » dans le Sénat , dans les Provinces ,
 » un grand nombre d'Amis. Ne doutant
 » point alors qu'elle ne fût forte-
 » ment appuyée , elle communique son
 » projet à ses Adhérens , & les engage ,
 » supposé qu'une Diète se rompe d'elle-
 » même , à la tourner en Confédéra-
 » tion , malgré le petit nombre des
 » Opposans.

» Les Chefs de ces fortes d'Associa-
 » tions commencent par casser toutes
 » les délibérations qui peuvent leur
 » nuire , pour mettre au néant les pro-
 » testations faites ou à faire. Ensuite
 » ils limitent un tems , pour venir re-
 » connoître & appuyer la justice de
 » leurs Procédés ; ils menacent de con-
 » fiscation de biens , de dégradation de
 » Noblesse , ceux qui leur seront con-
 » traire , & finissent par donner la for-
 » mule du serment , par lequel les Con-

» fédérés s'engagent de défendre l'hon-
 » neur , les biens , la vie des Chefs &
 » des Membres de l'Association.

» Une ou plusieurs Anti-Confédéra-
 » tions ne manquent jamais de suivre
 » le Rokofs. Il s'en élève naturellement
 » une pour les intérêts du Roi. Sou-
 » vent aussi, différens Seigneurs en for-
 » ment d'autres ; & de cette maniere
 » la Patrie se trouve cruellement dé-
 » chirée ; & le Peuple devient tour à
 » tour la victime de tous les Partis , sans
 » savoir auquel il doit se soumettre.

» Quelquefois il arrive que deux
 » Confédérations, trop foibles séparé-
 » ment contre une troisieme, s'unissent
 » l'une avec l'autre. Leur jonction ne
 » sert qu'à prolonger les troubles. D'au-
 » tres fois, un Parti qui n'est composé
 » que d'un petit nombre d'Adhérens ,
 » & paroît menacé d'une prompte rui-
 » ne, devient tout à coup redoutable,
 » par la quantité de Transfuges que les
 » profusions ou l'adresse de ses Chefs
 » savent lui procurer. On ne finiroit
 » point, si l'on vouloit détailler les
 » difficultés & les vicissitudes qui s'en-
 » tre-suivent rapidement dans de pa-
 » reilles situations.

SUITE DE LA POLOGNE. 237

» Notre histoire fournit des exem-
» ples d'une autre espece de Confédé-
» ration , qui est celle de l'armée. C'est
» une révolte de Troupes , qui ne re-
» connoissant plus la voix de leurs Gé-
» néraux , se choisissent elles-mêmes
» un Chef, qu'elles tirent quelquefois
» du rang le plus vil. Une Multitude
» Soldatesque , conduite de la sorte ,
» doit tomber nécessairement dans le
» plus affreux brigandage. Dans ces ré-
» voltes , autrefois trop fréquentes ,
» les Troupes prenoient constamment
» pour prétexte le défaut de paiement ;
» mais en même tems , elles ne comp-
» toient pour rien le pillage , les con-
» tributions qu'elles levoient de toutes
» parts ; & le Pays se trouvoit ruiné ,
» sans que la solde fût acquittée. Les
» Loix sévissent fortement contre de
» semblables Affociations , & regar-
» dent comme Traîtres à la Patrie ,
» comme dignes des plus grands sup-
» plices , les Auteurs ou les Soutiens de
» la révolte. La confiscation des biens
» des Rebelles , & d'autres récompen-
» ses sont promises aux Citoyens zélés
» qui les punissent de mort.

» Toute Confédération est conduite

238 SUITE DE LA POLOGNE.

» par un Chef qu'elle conduit elle-même,
» me, qui porte le titre de Maréchal,
» & jouit de tous les droits des anciens
» Dictateurs Romains. Il préside aux
» Assemblées des Nonces, termine leurs
» querelles, résume les plaintes, &
» poursuit la réparation des torts. Dans
» cette place, un Homme de tête est
» en état d'ébranler le Monarque sur
» le Trône, & quelquefois de l'en faire
» descendre. Il doit avoir de l'adresse,
» de l'éloquence, & des manières pro-
» pres à gagner les cœurs de la Mul-
» titude; être ferme & courageux pour
» s'attirer le respect & la confiance
» publique; riche & libéral, pour
» fixer ses Adhérens, & séduire ceux
» du Parti contraire. Les Confédérés
» lui accordent un pouvoir absolu.
» C'est lui qui reçoit les Ambassadeurs,
» signifie ses ordres aux Tribunaux,
» dispose des biens des Particuliers,
» des revenus des Evêques, & de ceux
» du Roi même. Il leve des Troupes;
» il exerce le droit de vie & de mort;
» & ses Jugemens, comme ceux d'un
» Despote, sont exécutés sans lenteur,
» sans formalité, sans égard pour per-
» sonne. Il est vrai que pour balancer

» son pouvoir , on lui donne des Sur-
 » veillans chargés de rendre compte de
 » sa conduite , des Conseillers qui l'ai-
 » dent de leurs avis , qui reglent avec
 » lui les mouvemens & les opérations
 » de ce grand Corps. L'unanimité n'est
 » pas requise dans leurs décisions ; il
 » suffit de la pluralité des voix. Cha-
 » que Confédération est toujours sui-
 » vie d'une Diète de Pacification , où
 » l'Etat , fatigué des maux inséparables
 » de la division , cherche sérieusement
 » les moyens de regagner quelque
 » tranquillité. Quant aux formalités
 » qu'exige cette Assemblée , elles sont
 » absolument les mêmes , que celles des
 » Diètes ordinaires.

» Il résulte de ce que je viens de dire ;
 » qu'il y a des Confédérations permi-
 » ses & d'autres qui sont illégitimes. Les
 » premières se font du consentement du
 » Roi , du Sénat & de l'Ordre Equef-
 » tre. On les regarde alors comme gé-
 » nérales ; & elles tendent au bien de
 » la Nation. Les secondes ont leur
 » source dans le zele emporté ou dans
 » la rebellion de quelques Membres de
 » la République. Dans ces dernières ,
 » malheureusement trop multipliées ,

240 SUITE DE LA POLOGNE.

» les Plébéiens accablés par les taxes
 » que leur imposent les Nobles, im-
 » plorent inutilement la protection
 » d'une autorité légitime; & c'est en
 » vain que pour se défendre de l'oppres-
 » sion, ils courent aux armes qui ne
 » devroient être employées qu'à re-
 » pousser l'Ennemi commun. Les Pay-
 » sans, privés du fruit de leurs travaux;
 » s'attroupent pour soutenir leur bri-
 » gandage : la sûreté des chemins est
 » violée; & rien n'est à l'abri de leur
 » déprédation. Le Soldat, dont la li-
 » cence est effrénée, assouvit sa bruta-
 » lité & son avarice. Les Eglises sont
 » prophanées, les autels renversés; &
 » dans les lieux que parcourent les
 » nouveaux Confédérés, ils y font
 » éprouver tout ce que la guerre a de
 » plus affreux. Le commerce est inter-
 » rompu; les campagnes deviennent
 » désertes par la fuite des Colons; les
 » Villes sont ruinées ou incendiées; les
 » Puissances voisines pénètrent dans un
 » E at dévasté par ses propres Enfants,
 » & y entrent comme dans un Pays de
 » conquête. La Pologne ressemble alors
 » à une mer agitée, dont les flots s'en-
 » trechoquent & se brisent mutuelle-
 » ment,

« ment. Mais dès que la Diète de Paci-
 « fication est terminée , la tempête
 » cesse, le calme renaît ; & le Royaume
 » reprend une face tranquille , pour s'a-
 » giter de nouveau à la première occa-
 » sion ».

Ce discours fut interrompu par de fréquentes anecdotes relatives au sujet ; le reste du tems se passa en témoignages d'amitié de toute cette aimable Famille, qui fit des efforts pour me retenir quelques jours. Je ne m'arrêtai dans aucune des autres Villes, par l'impossibilité d'y trouver de bons gîtes. On voyage difficilement en Pologne ; il n'y a point d'Hôtelleries où l'on puisse loger, ni avoir des lits. On vous mène dans une espèce d'angar, au bout d'une Ecurie, où vous couchez avec les Bœufs, les Vaches, les Chevaux qui occupent le reste de l'Etable. Il est vrai qu'il y a communément une chambre avec un poêle pour l'hiver ; mais en Été, les Mouches, les Puces les Punaises & la mauvaise odeur ne permettent pas de s'y établir. Aussi aime-t-on mieux passer la nuit dans l'Ecurie avec les Bestiaux, que de rester dans cette Chambre, qui, d'ailleurs, est

242 SUITE DE LA POLOGNE.

occupée par le Maître du Cabaret , sa Femme , ses Enfans , son ménage , & un grand tonneau de four-croûte , dont la puanteur acheve de corrompre cet affreux logement. Le mieux , si la saison le permet , est de coucher sur la paille dans une grange , & sur-tout de s'en faire donner de la fraîche ; car le Cabaretier ramasse le matin celle qui a servi le soir à ses Hôtes , pour la redonner à de nouveaux venus , & mettre ainsi plusieurs personnes dans les mêmes draps.

La grande quantité de forêts , l'éloignement des habitations , la coutume de marcher la nuit comme le jour , l'indifférence des Starostes pour la sûreté des routes , tout sembleroit devoir favoriser le vol & l'assaffinar ; & cependant , en dix ans , à peine en citeroit-on un exemple. Les Gens aisés voyagent dans une Calèche à deux chevaux , & portent avec eux un matelas mince , un petit lit de plumes , une paire de draps , un chevet , une couverture & une pailleasse qui , après qu'on en a ôté la paille le matin , enveloppe tout le bagage. Ce paquet se met dans un sac de ferge , qui sert de siège dans la voiture.

Ces mêmes personnes ont une petite cave de six ou sept bouteilles remplies de biere , de vin , d'eau-de-vie , d'hydromel , avec un panier pour le pain , la viande cuite , la chandelle. On y ajoute de l'avoine pour les Chevaux , & de la graisse pour les roues. Il ne faut pas oublier , en passant par les Villes , de renouveler les provisions ; car on trouve peu de chose dans les Villages. Lorsqu'on est ainsi équipé , on chemine à peu de frais ; car le logement ne coûte rien. La Noblesse se croit dispensée de payer ce que lui fournit le Payfan ; aussi lui refuse-t-on tout ce qu'elle demande , avec cette seule réponse : « il n'y en a point ». Il n'en est pas de même des Etrangers ; mais comme il en passe peu , les Cabaretiers ne font point de provisions. La Poste ne sert que pour les Lettres & les paquets. Elle fut établie , par ordre de la République , sous le regne de Ladislas IV. Avant ce tems là , les ordres du Roi étoient portés par les Gentilshommes de la Cour , qui se faisoient donner des voitures par les Starostes.

Comme la Pologne est un Pays de plaine , sans pierres , sans montagnes ,

244 SUITE DE LA POLOGNE.

on y roule aisément en chaise , que la plupart menent eux-mêmes. Aussi ne font-ils pas grande dépense , sur-tout en Été ; car dès qu'ils arrivent , ils mettent les Chevaux à l'herbe , ou leur font apporter un peu de foin ; encore ont-ils bien de la peine d'en avoir ; car l'Hôte craint toujours de n'être pas payé. Ceux qui vont à cheval , ont avec eux un matelas piqué , épais d'un doigt , large d'un pied & demi , qu'ils plient en deux , & le mettent sous la selle. Arrivés au gîte , ils commencent par donner quelque monnoie au Cabaretier , qui va leur chercher du pain , de la bierre & un peu d'avoine. Avec cinq ou six sols , un Voyageur paie son souper & celui de son Cheval.

Les Seigneurs ont de bonnes voitures , & font mener des charriots qui portent les lits & les vivres. Il faut prendre garde aux ponts , qui sont , pour l'ordinaire très mauvais ; les Polonois ne se soucient ni de les réparer , ni de les entretenir. En hiver , on se munir d'un sac fourré pour les pieds ; car le froid est si grand , qu'on ne résisteroit pas en carrosse ou en calèche , sans cette précaution. Comme les ri-

vieres, les lacs, les étangs font gelés, & qu'on les paffe aisément sur la glace, on a soin, lorsque la terre est couverte de neige, d'avoir un traîneau, sur lequel on met la voiture, & qu'on fait conduire par les Chevaux. Les Femmes, moins délicates & plus hardies qu'en France, font ainsi cent, deux cens, trois cens lieues, sans craindre ni la difficulté des chemins, ni la rigueur de la saison, ni les mauvais logemens. Les Gens du Pays, qui vont à cheval, pendant le froid, ont de grosses bottes, dans lesquelles ils mettent une semelle de paille brisée, qui, avec un grand verre d'eau-de-vie qu'ils boivent en partant, leur garantit les pieds & l'estomac. Les Cochers en usent de même, sans quoi ils ne pourroient supporter la rigueur de l'air. Elle est si excessive, que le nez gèle quelquefois quand on marche à visage découvert. Le remede ordinaire est d'y appliquer une poignée de neige, & de n'entrer dans aucun lieu où il fasse trop chaud, autrement on court risque de perdre le nez.

Ces différentes façons de voyager, sont très-anciennes dans ce Pays; & à peu de chose près, tout est ancien

246 SUITE DE LA POLOGNE.
chez les Polonois. Ce sont les mêmes coutumes, les mêmes privilèges, la même forme de gouvernement, que dans le tems où ils s'érigèrent en République. Immobiles dans un coin de l'Europe, ils n'ont senti le contrecoup d'aucune des révolutions arrivées dans ses usages. Ils ont eu part à ses guerres; mais ils n'ont pris les manières ni des Peuples qui les ont vaincus, ni de ceux qu'ils ont eu l'avantage de vaincre. Tout change autour d'eux; eux seuls se trouvent les mêmes qu'ils étoient il y a quatre siècles.

Je suis, &c

A Warsovie, ce 1 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXII.

SUITE DE LA POLOGNE.

ON m'avoit adressé à Warsovie ; & recommandé à un Gentilhomme Suédois, que diverses circonstances ont amené & fixé dans cette Capitale. Avec une fortune bornée, mais beaucoup d'ordre, d'économie & de raison, il s'est fait un genre de vie, qui offre à la fois l'image de la philosophie & du bonheur. L'hiver, il habite la ville dans un appartement chaud & commode, où il me donna un logement. En été, c'est une Maison de Campagne un peu écartée, avec un bosquet & un ruisseau au bout du jardin. Un Cabinet de livres choisis, un petit nombre de gens vertueux & de bon sens, une table propre, frugale & modérée, & un commerce de lettres avec quelques Amis, qui l'informent des nouvelles publiques, moins pour contenter une vaine curiosité, que pour se faire un divertissement des folles agitations des Hu-

248 SUITE DE LA POLOGNE.

mains ; voilà le Philosophe à qui je fus adressé , & qui voulut bien quitter sa solitude , pour m'accompagner dans mes courses. Nous commençâmes par la Capitale.

Warsovie occupe le centre de la Pologne , dans une campagne riche & fertile , sur la rive gauche de la Vistule. Ses fauxbourgs en font une grande ville ; & l'on y bâtit tous les jours de nouvelles maisons. On y voit des Palais superbes , de belles Eglises , de riches Couvens. Le Château Royal , que Sigismond III fit construire , qu'Auguste II fit fortifier , est un vaste édifice divisé en trois parties : le Palais proprement dit , qui est la demeure du Roi ; le Fort , où le Gouverneur exerce sa Jurisdiction ; & le Bureau des Economies Royales. Sigismond y établit le premier sa résidence ; ses Successeurs l'ont imité.

Les rues de la Ville sont droites ; mais mal pavées , les maisons bâties de pierre , de brique & de bois. Il en est de même des Eglises , dont la principale est la Collégiale de Saint-Jean. Mais ce qu'il y a de plus remarquable , c'est la magnifique Bibliothèque de la famille des Zalusky , consacrée à l'usage des

Habitans , & composée de plus de deux cens mille volumes. Elle avoit été commencée par un Evêque de cette Maison , qui , après diverses ambassades , mourut en 1714 , Grand-Chancelier de la Couronne , laissant un recueil de lettres latines , où l'on trouve une infinité de faits curieux & intéressans.

Ce Prélat avoit voyagé en France ; suivant l'usage des Polonois , qui leur fait d'abord tourner leurs regards vers ce Royaume : c'est le premier objet de leur curiosité ; soit qu'ils ne croient rien de plus capable de la satisfaire , soit qu'ils se hâtent de connoître une Nation , dont l'enjouement & la vivacité ont plus de rapport avec la douceur & la facilité de leurs manieres. Mais si ces voyages ont leur utilité , combien de fois deviennent-ils nuisibles à de jeunes gens , qui ne s'occupent qu'à varier leurs plaisirs , & non à étendre leurs lumieres ? Ils ajoutent , pour l'ordinaire , aux vices nationaux ceux des Etrangers dont ils s'attirent les railleries , & reviennent dans leur Patrie avec plus de ridicule & moins de vertus. Les Polonois en général , donnent rarement dans ces fortes d'écarts ; ce sont moins

250 SUITE DE LA POLOGNE.

de jeunes Etrangers qui voyagent, que des Philosophes qui observent avec soin ; des Politiques qui voient avec discernement ; des Sages qui parlent avec prudence. Interrogeons tous les Etats de l'Europe ; ils nous apprendront que par la décence de leur conduite, la réserve de leurs discours, ils vengent leur âge de la frivolité qu'on lui reproche.

Gustave Adolphe gagna une bataille fameuse contre Casimir, près du village de Prag, un des fauxbourgs de Warsovie. Cette ville a été prise plusieurs fois par les Suédois qui y ont fait de riches prises & de grands ravages. Les lieux les plus remarquables des environs sont la plaine de Kola, où se font les Elections, la maison de campagne du Comte de Brühl, le Château d'Ujafdown, appartenant au Prince de Tschartorinsky, & le Palais de Willanow, où est mort le Roi Sobieski. C'est dans ce même lieu, qu'Auguste II fit dresser un camp par ses Troupes exercées sur le pied Allemand, les passa lui-même en revue, & leur fit faire toutes les évolutions ; ce qu'on n'avoit jamais vu en Pologne.

Warsovie, dont le tiers des Habitans sont des Etrangers, & sur-tout des Allemands, dépend, pour le spirituel, du Diocèse de Pofnanie. On y compte vingt-trois Maisons religieuses, & sept Hôpitaux. Les Chanoines de Saint-Jean font preuve de Noblesse. Tous les Ecclesiastiques font, en général, fort considérés en Pologne; mais les Moines y jouissent de la plus grande vénération, & font reçus dans toutes les Compagnies. Ils font le Prône dans leurs Eglises, portent en secret le Viatique aux Malades, & enterrent quelquefois les Morts, sans la permission de l'Evêque ni du Curé. Les Freres Quêteurs entrent hardiment jusques dans les Cabinets, sans frapper à la porte. Les Religieux font riches, mais peu réguliers; & tous Nobles qu'ils font, car ici les Capucins même se piquent de l'être, ils vont boire dans les Cabarets. Vous en voyez dans les rues, qui ont de la peine à se foutenir, sans que le monde s'en scandalise, ni que le Supérieur les punisse. Leur jeûne consiste dans l'abstinence de viande, d'œufs, de lait & de fromage, se permettant d'ailleurs, de manger de tout le reste, durant tout

le jour On ne connoît ici ni Char-
treux ni Minimes.

A l'égard des Ecclésiastiques Séculiers, les uns possèdent deux Canonics, les autres deux Cures ; & presque aucun n'en remplit les devoirs. Les Curés font instruire leurs Paroissiens par des Religieux, & confient à des Vicaires les autres fonctions de leur Ministère. Les Chanoines vont rarement à l'office ; ils le font dire par de pauvres Ecoliers ; & les Evêques, loin de corriger ces abus, craignent eux-mêmes bien d'autres reproches. L'affectation d'une propreté excessive qui tient lieu de parure, l'air d'une politesse étudiée, dans laquelle on fait consister tout son mérite, l'art de bien parler, dont on ne se pique que dans des conversations inutiles, souvent indécentes, le commerce assidu d'un monde choisi, où l'on se rend nécessaire par son enjouement, l'assistance régulière à des parties de plaisir, la jouissance commode d'un revenu sacré, qu'on regarde comme un supplément de patrimoine ; voilà souvent le fond des occupations de ceux qui, par état, n'en devroient avoir que d'édifiantes.

Les Peuples donnent beaucoup aux Eglises, & peu aux Pauvres ; aussi les Autels sont-ils mieux entretenus que les Hôpitaux. Ils prient Dieu tout haut, se donnent des soufflets à la Messe, se frappent la tête contre les bancs, le pavé ou les murs. On y chante toujours quelques cantiques en Polonois, & dans toutes les Eglises des Dominicains, on récite le soir le Chapelet dans la même langue : les Hommes sont d'un côté, les Femmes de l'autre ; les premiers commencent *l' Ave Maria*, en disent la moitié ; & les Femmes le finissent. Les Dames & quelques Seigneurs se font apporter des sacs fourrés pour y mettre les pieds en hiver ; précaution nécessaire dans un Pays où le froid est excessif.

« Si la perfection du Christianisme ;
 » disoit mon Philosophe Suédois, ne
 » devoit consister que dans les prati-
 » ques extérieures qu'il prescrit, les
 » Polonois seroient, sans contredit, les
 » plus parfaits Chrétiens de l'Univers.
 » Dès les premiers tems de la Monar-
 » chie, ils trouverent cette Religion
 » trop douce pour eux, & le Carême
 » trop aisé & trop court. Ils le com-

254 SUITE DE LA POLOGNE.

» mencerent à la Septuagésime ; mais
 » un Pape abrogea cette surrogation
 » rigoureuse, en reconnoissance de ce
 » qu'ils lui avoient fourni des contri-
 » butions , pour faire la guerre à un
 » Empereur Chrétien : il leur permit de
 » s'en tenir à l'usage général ; mais ils
 » observent encore l'abstinence du Mer-
 »credi. Sigismond Auguste , dans un
 » repas public qu'il donna aux obseques
 » de son pere , ayant osé faire servir
 » du gras ce jour-là , le Peuple s'en
 » scandalisa ; & peu s'en fallut qu'il ne
 » pensât à se révolter.

» Je ne parle ni des Confrairies de
 » Flagellans , établies dans presque tou-
 » tes les Villes , ni des pèlerinages sans
 » nombre à certaines Salines , qu'on
 » croit avoir été miraculeusement ap-
 » portées de Hongrie par Sainte-Cuné-
 » gonde , ni enfin de cette quantité de
 » Reliques venues de Rome , en échange
 » de l'obéissance aveugle , que ce
 » Royaume a vouée au Saint-Siège.
 » Pendant deux siècles , nul Evêque
 » n'osoit sacrer un Roi de Pologne ,
 » que son élection n'eût été approuvée
 » par le Pape ; & aujourd'hui même ,
 » qu'on fait à quoi s'en tenir sur la puis-

SUITE DE LA POLOGNE. 255

» fance Pontificale, le Monarque n'est
» reconnu par la Nation, que lorsqu'il
» est proclamé par le Primat, qui ne
» jouit de ce droit, qu'en vertu d'une
» Bulle de Rome. Un Nonce Aposto-
» lique réside toujours à Warsovie,
» & y exerce un pouvoir inconnu
» dans tout autre Etat Catholique. Il
» n'en a pourtant pas assez, pour main-
» tenir l'indissolubilité du mariage; il
» n'est pas rare d'entendre dire aux Ma-
» ris : « ma Femme qui n'est plus ma
» Femme ». Les Evêques, témoins &
» Juges de ces Divorces, s'en confo-
» lent avec leurs grands revenus.

» Tant que ce Peuple resta dans l'i-
» gnorance, il n'inquiéta point les au-
» tres Religions; mais à peine commen-
» ça-t-il à s'éclairer, qu'il persécuta les
» Protestans. Il prit cependant fort peu
» de part à toutes les guerres saintes,
» qui désolèrent l'Europe au seizieme
» siecle; c'est la Nation où l'on a le
» moins brûlé de monde, pour s'être
» trompé dans le Dogme. Elle n'a vu
» dans son sein, ni des Freres égorgés
» par leurs Freres, ni des Rois affasi-
» nés, ou traînés à l'échaffaud. Tous
» les cultes y sont soufferts; un Monar-

256 SUITE DE LA POLOGNE.

» que ne peut obtenir la Couronne,
» fans avoir fait serment de les tolérer.
» Sous Sigismond I, une partie des
» Polonois étoient Luthériens, & pou-
» voient, comme les Catholiques,
» posséder les charges & les dignités de
» l'Etat. Aujourd'hui tout Dissident,
» c'est-à-dire, quiconque ne professe
» point la Religion Romaine, en est
» positivement exclus. Une Puissance
» voisine, qui a le plus grand intérêt
» d'affervir la Pologne, travaille sour-
» dement à faire rétablir l'égalité, pour
» élever un jour sur ce Trône, quel-
» ques-unes de ses Créatures. En effet,
» qui empêcheroit la Russie, au pre-
» mier interregne, de proposer pour
» Candidat un Grec Schismatique ?
» Etant admis à l'égalité, il pourra oc-
» cuper les grandes places, entrer dans
» le Sénat, & par conséquent parve-
» nir à la Royauté. Vainement la Na-
» tion voudra s'y opposer ; les Russes,
» en envoyant des Troupes dans les
» Provinces, dissipent tous les obsta-
» cles. Dès-lors, quelle étrange révo-
» lution dans tous les Ordres ? Qui
» empêchera le nouveau Roi de se re-
» connoître Vassal de la Russie, pour

» être protégé & maintenu par cette
 » Puissance ! Quel accroissement de
 » pouvoir pour les Moscovites ! Quelles
 » alarmes pour le reste de l'Europe !

» Il est fâcheux qu'un Pays si vaste ,
 » si riche , si fertile en productions , si
 » abondant en Hommes courageux ,
 » baigné d'un si grand nombre de rivie-
 » res , dont les Habitans joignent à la
 » bravoure des Sarmates , leurs Ancê-
 » tres , du goût pour les arts , de l'ap-
 » titude pour les sciences , & tout ce
 » qui caractérise des Gens policés par
 » les Lettres qu'ils aiment & qu'ils cul-
 » tivent , soit continuellement déchiré
 » par des divisions intestines. Plus de
 » désintéressement dans la Noblesse ,
 » plus de liberté dans le Peuple , plus
 » d'autorité sur le Trône , lui donne-
 » roit une nouvelle vie , le feroit res-
 » pecter de ses Voisins , le rendroit un
 » des Royaumes les plus florissans du
 » monde Chrétien. Eclairés comme ils
 » le font , Patriotes comme ils le pa-
 » roissent , instruits par leurs malheurs ,
 » animés par un noble espoir , conduits
 » par un Roi Citoyen , les Polonois ne
 » s'occupoient que des intérêts de
 » l'Etat , & s'affranchiroient du joug

258 SUITE DE LA POLOGNE.

» étranger qui les menace. Toute puis-
 » sance qu'est la Russie , jamais elle ne
 » parviendroit à les mettre dans sa dé-
 » pendance , si , réunissant toutes leurs
 » forces , ils ne les employoient qu'à
 » défendre la liberté.

» Mais cette liberté , ce bien si pré-
 » cieux , dont la jouissance élève l'ame ,
 » est aujourd'hui la principale source
 » des maux qui les accablent. Les Rois ,
 » la Loi , la Noblesse font les trois for-
 » ces qui font mouvoir la machine du
 » Gouvernement. De leur équilibre ,
 » doit dépendre la régularité de ses
 » ressorts ; mais cet équilibre est une
 » chimere ; car , quoique ces forces se
 » balancent réciproquement , il en ré-
 » sulte presque toujours des mouve-
 » mens convulsifs , qui s'affoiblissent
 » sans cesse , & doivent entraîner un
 » jour sa destruction. La Majesté Royale
 » lutte continuellement contre la liberté
 » nationale , & celle-ci contre l'autorité
 » du Souverain. De-là ces divisions per-
 » pétuelles entre les Sujets & le Monar-
 » que. Les premiers forment des Con-
 » fédérations ; le second s'appuie d'un
 » secours étranger. La guerre intestine
 » survient ; la force fait taire la justice ;

» & souvent la Justice emploie une vio-
 » lence destructive , qui la soutient aux
 » dépens du Corps politique. Si la Con-
 » fédération est la plus forte , celui
 » qu'on a choisi pour régner , parce
 » qu'il avoit des vertus , des qualités ,
 » des talens , est renversé du Trône. Si
 » au contraire les Confédérés sont les
 » plus foibles , le Roi ne gouverne
 » plus que des Esclaves. Les Confédé-
 » rations ne peuvent être autorisées
 » par la Loi , que lorsque la Loi est mé-
 » connue par le Prince ; mais il arrive
 » souvent que l'intérêt de la Loi n'est
 » qu'un prétexte ou à l'ambition , ou à
 » la révolte. Il est plus difficile de répri-
 » mer les abus que les Polonois font de
 » leur liberté , que les orgueilleuses pré-
 » tentions de la Couronne. Pour la
 » tranquillité de l'Etat , il faudroit ou
 » que les Rois ne pussent être détrô-
 » nés , ou que la Noblesse , qui croit
 » n'être pas libre , si elle n'a le courage
 » de tout oser , fût dépouillée de l'auto-
 » rité qu'elle exerce despotiquement
 » sur le reste de la Nation.

» En effet , rien n'est égal aux droits
 » d'un Gentilhomme Polonois : avec un
 » bien médiocre , il vivroit plus heu-

260 SUITE DE LA POLOGNE.

» reux que les plus grands Seigneurs de
 » l'Univers, si les Hommes favoient
 » jouir d'une entiere liberté, sans en
 » abuser. Il est Souverain dans ses ter-
 » res; sa maison est un asyle dont on
 » n'ose tirer personne par violence;
 » quelque crime qu'il ait commis, il ne
 » peut être arrêté ni mis dans les fers,
 » qu'après avoir été convaincu & con-
 » damné par la République; ce qui laisse
 » presque toujours le forfait impuni. Il
 » a le pouvoir de Glaive & de Justice
 » sur ses Sujets, leur impose des tri-
 » buts; & tandis qu'il abuse de sa puis-
 » sance, il ose contester les plus petits
 » droits de celle du Monarque. S'il a
 » frappé à mort un de ses Payfans, il
 » met quinze livres sur la fosse; s'il a
 » tué celui d'un autre Gentilhomme,
 » la Loi de l'honneur l'oblige seulement
 » à le remplacer. Il enleve les Femmes &
 » les Filles, sans qu'elles osent faire de
 » résistance; ce qui paroît si naturel,
 » si peu étrange à ces bons Villageois,
 » qu'elles ne laissent pas encore de trou-
 » bler des Maris. Il vend un Village avec
 » les Habitans, comme on vend une
 » Ferme avec les Animaux qui la culti-
 » vent; plus d'une fois l'Homme & la

brute font attachés au même joug. » Comme Membre de la République , tout Gentilhomme est appelé à l'élection de ses Rois , & partage avec eux les soins du Gouvernement. Il peut s'opposer à leurs décisions , balancer lui seul les résolutions de l'Etat , ne se soumettre aux Impôts , qu'autant qu'il les approuve. Il nomme les Juges suprêmes des Tribunaux , peut le devenir , & monter enfin sur le Trône même. Les talens naturels ou acquis lui laissent entrevoir la plus brillante perspective. Quoique pauvre , s'il est insinuant , qu'il ait de l'esprit , du manége , il gagnera d'abord les principaux de son Ordre. Ce premier pas le conduit à mériter la confiance , la considération des Sénateurs ; il parvient insensiblement à se concilier l'attention de la Cour. Alors les Starosties , les Tenures , les Advocaties commencent à changer sa fortune , jusqu'à ce que l'entrée du Sénat ou une place de Ministre le tire enfin de l'Ordre Equestre.

» Les Starosties font partie des anciens Domaines des Rois de Pologne , cédés par ces Princes à des Gentils,

» hommes, ou à titre de récompense,
 » ou pour les aider à soutenir les frais
 » de la guerre. Sa Majesté ne se réserve
 » que le soin d'y nommer, en les char-
 » geant du quart de leur revenu, pour
 » l'entretien d'un certain nombre de
 » Gens de guerre. Le mot de Starostie
 » signifie exactement en François, Capi-
 » tainerie ; mais les Polonois trouvent
 » plus noble de l'expliquer par celui de
 » Gouvernement ; & , à leurs yeux ,
 » un Staroste est un Gouverneur. Il y a
 » de ces Starosties qui rapportent an-
 » nuellement plus de soixante mille li-
 » vres ; & une même Personne peut
 » en posséder plusieurs ; mais elles ne
 » passent ni aux Enfans, ni aux Veu-
 » ves, à moins que le Roi n'y donne
 » son consentement. On en compte
 » quatre cens cinquante-deux, tant en
 » Pologne qu'en Lithuanie. Les Tenu-
 » tes, moindres que les Starosties, ne
 » comprennent ni Villes, ni Châteaux,
 » mais seulement un ou deux villages.
 » Les Advocaties, sont la dernière es-
 » pece de ces biens Royaux, qui,
 » comme vous avez vu, ne devroient
 » être que la récompense des services
 » & du mérite, mais deviennent sou-

» vent le prix de l'injustice & de la tra-
 » hison. On enrichit aux dépens de
 » l'Etat, ceux qui l'immolent aux pas-
 » sions du Souverain ; & quelquefois
 » les menaces , aussi heureuses que la
 » flatterie , arrachent ces biens des
 » mains du Monarque qui n'ose les re-
 » fuser , dans la crainte de se faire des
 » Ennemis. Trop souvent encore ils
 » passent des Maris aux Femmes , & de
 » celles-ci aux Enfans , aussi peu capa-
 » bles de servir, que les Peres qui ont
 » consumé les revenus dans la mollesse ;
 » & alors il n'est aucun de ceux qui ont
 » exposé leur vie & sacrifié leur patri-
 » moine pour l'intérêt de la Nation, qui
 » puisse y avoir part.

» Les Nobles Polonois se divisent
 » en deux classes, les Sénateurs & l'Or-
 » dre Equestre , qui ne pouvant agir les
 » uns sans les autres, forment avec le
 » Roi, ce Corps puissant & redoutable,
 » que l'on appelle la République. Mal-
 » gré la différence que les biens , les
 » dignités, les services rendus, l'an-
 » cienneté , l'illustration des Familles
 » mettent entr'eux , ils s'estiment d'une
 » égalité si parfaite , qu'ils se donnent
 » mutuellement le nom de Freres ,

264 SUITE DE LA POLOGNE:

» comme s'ils étoient tous fortis du
 » même sang. Les Petits respectent les
 » Grands sans les craindre ; les Grands
 » vivent avec les Petits sans les mépri-
 » ser. Les titres de Princes, de Comtes,
 » de Marquis, ne sont que des mots
 » qui ne changent rien à leur condition,
 » & ne se donnent que par des Valets
 » & des Flatteurs. Les plus Pauvres ser-
 » vent les plus riches, & reçoivent,
 » sans déroger, le salaire de leurs ser-
 » vices. Un Gentilhomme, sous la li-
 » vrée, fait une faute, le fouet l'en
 » corrige ; mais on a la précaution de
 » lui mettre un tapis sous les genoux,
 » par respect pour son titre. Un Sei-
 » gneur riche, qui veut primer dans
 » une Diète, ne manque point de se
 » faire suivre d'une nombreuse suite de
 » ces Etres mercenaires, que l'indi-
 » gence oblige de servir dans les mai-
 » sons. La hauteur & l'impudence de
 » ces Hommes, qui ne tiennent à l'Etat
 » que par le hasard de la naissance, l'em-
 » porte presque toujours sur la timide
 » circonspection des Citoyens posses-
 » sionnés ; & tout réussit au gré de
 » ceux, dont ils ont épousé les desseins,
 » dont ils sont prêts à soutenir les que-
 » relles,

» relles. En effet, lorsque les intérêts
 » du Maître à qui ils se sont dévoués,
 » ne s'accordent pas avec ceux du Pu-
 » blic, peut-on espérer que des Gens
 » qui ont vendu leur liberté, préfère-
 » ront leur Patrie, de qui ils n'atten-
 » dent aucun bien, aux avantages de
 » celui qui les nourrit, les paie, leur
 » tient compte de leur esclavage, & à
 » qui ils ne peuvent plaire, que par la
 » plus basse soumission. Quelques-uns,
 » pour se soustraire à cet avilissement,
 » voulurent commercer, mais une
 » Constitution déclara que le commerce
 » dérogeoit; il fallut y renoncer.

» Cependant cette noblesse si vantée
 » se donne quelquefois au premier qui
 » la demande. Un Juif qui se rend Chré-
 » tien, l'obtient avec un peu de pro-
 » tection, & fait ensuite autant de bruit
 » dans les Diétines, que le plus pur
 » sang des Piastes & des Jagellons. La
 » distinction de haute & basse Noblesse
 » n'a lieu, que pour donner aux Famil-
 » les un certain éclat dans le cours or-
 » dinaire de la vie. A l'égard des affai-
 » res générales, la naissance & les titres
 » n'y ont aucune influence. Un Prince,
 » un Duc, ne l'emporte sur le simple

266 SUITE DE LA POLOGNE.

» Gentilhomme , que par les places
 » qu'il occupe ; le moindre Castellan
 » précède le Prince sans charge ; un No-
 » ble de trois générations est aussi libre
 » dans la République , aussi maître dans
 » sa terre , que le Seigneur le mieux
 » titré. Il regne sur ses Paysans , comme
 » un Despote sur ses Esclaves ; car ici la
 » liberté n'est que pour ceux qui en
 » abusent. C'est lui , pour l'ordinaire ,
 » c'est cet Ordre Equestre , qui le pre-
 » mier se révolte contre les Loix ; qui ,
 » par sa véhémence dans les Conseils ,
 » y détruit l'unité des suffrages ; par
 » ses intrigues , fait naître les divisions ;
 » par ses Confédérations , démembre
 » & déchire le Royaume. Souvent ,
 » par ses discours injurieux , il insulte
 » ses Rois , les Ministres , le Sénat ; fait
 » passer sa fureur pour zèle , son opi-
 » niâtreté invincible , pour fermeté ; &
 » croit ne travailler que pour le main-
 » tien de la liberté , quand il se livre à
 » tous les excès de la licence.

» L'honneur d'être Gentilhomme Po-
 » lonois a été brigué par des Princes ; &
 » il faut avouer qu'aucun Etat ne mon-
 » tre autant de Noblesse de la plus haute
 » antiquité, Toutes les généalogies

» des principales Familles commencent
 » avant le dixieme siecle. Le droit d'é-
 » lire ses Rois est ce qui la flatte le plus ,
 » & n'est pas ce qui lui profite le moins.
 » Elle vend sa Couronne au Candidat
 » qui a le plus d'argent. Elle crie dans
 » le Champ Electoral , qu'elle veut des
 » Rois qui gouvernent avec sagesse ;
 » & elle les cherche parmi des Etran-
 » gers qui n'ont aucune connoissance
 » de ses mœurs , de sa langue , de ses
 » intérêts , de ses Loix , de ses usages.
 » Je suis même obligé de convenir ,
 » qu'une fidélité constante l'accompa-
 » gne rarement dans l'exercice de son
 » choix. Lorsqu'elle se révoltoit contre
 » Auguste , elle coloroit sa rebellion du
 » nom de zele pour la liberté. Quand
 » elle abandonna Stanislas , elle prit en-
 » core pour prétexte l'amour de la Pa-
 » trie , & le bien de l'Etat. On étoit in-
 » digné de la mauvaise foi , des perfidies
 » que le Primat & les Seigneurs Polo-
 » nois mettoient en usage , pour trom-
 » per tour à tour Auguste & Stanislas.
 » Combien de voix vendues par les
 » mêmes Personnes , aux deux Princes
 » Concurrents ? Car la plus grande
 » source de l'argent qui roule en Polo-

268 SUITE DE LA POLOGNE.

» gne , c'est la vente de la Royauté.
» Combien de fermens violés , d'avis
» secrets donnés contre le Parti qu'on
» sembloit fuiyre ? Combien de trahi-
» sons ouvertes , &c ?

» La Noblesse Polonoise se transmet
» par le sang , comme dans les autres
» Pays ; & les Femmes Plébéiennes
» qu'on admet dans les Familles , ne nui-
» sent point à cet avantage. Les preuves
» se font par Témoins , & sur l'exhibi-
» tion des titres authentiques. On reçoit
» comme tels , l'acquisition d'une terre ,
» l'entrée aux Diétines , l'exercice
» d'une charge , d'une dignité Noble ,
» les Lettres d'ennoblissement , visées &
» confirmées dans les Dietes. Ces preu-
» ves doivent être produites dans l'As-
» semblée des Gentilshommes du lieu.
» Si l'examen est favorable , l'état est
» constaté ; il n'y a plus de chicane à
» faire ; mais un Roturier , qui s'arro-
» geroit les honneurs de l'Ordre Eques-
» tre , seroit puni par la confiscation de
» ses biens ; s'il n'a aucune possession ,
» on le retient six mois dans les fers ;
» on le tueroit même impunément , sans
» encourir aucune des peines portées
» contre l'homicide ; & si des Parens ,

» des Amis s'avisent de venger sa mort,
 » la Loi les condamne à une amende pé-
 » cuniaire, & à dix-huit mois de prison.

» La Noblesse s'accorde en pleine
 » Diète, par le concours unanime des
 » trois Ordres. Les Familles ainsi enno-
 » blies ne jouissent pas d'abord des pri-
 » vileges d'une ancienne extraction ; il
 » faut communément attendre jusqu'au
 » troisieme degré, pour parvenir aux
 » grandes charges. On passe quelque-
 » fois sur l'austérité de cette regle, en
 » faveur d'un mérite rare, & de servi-
 » ces rendus à l'Etat. Si ce sont des ex-
 » ploits militaires, les titres d'honneur
 » en font la récompense ; & la Noblesse
 » devient héréditaire avec eux. Les tra-
 » ces du sang, versé pour la Patrie, ne
 » s'effacent jamais ; elles conservent
 » leur éclat dans la postérité ; & la Po-
 » logne voit avec joie ses Défenseurs
 » affociés à ces anciens Guerriers, qui,
 » par de pareils travaux, ont jetté les
 » fondemens de ses plus illustres Fa-
 » milles.

» La Noblesse se perd, ou par de
 » grands crimes, ou par l'abus qu'en fe-
 » roit un Gentilhomme, soit en don-
 » nant ses Armoiries à un Plébéien, soit

270 SUITE DE LA POLOGNE:

» en le reconnoissant publiquement
» pour être de son sang. On déroge en-
» core par l'exercice d'un métier for-
» dide , dans lequel néanmoins n'est pas
» compris l'état de Domestique , qui ne
» fait que suspendre l'activité du suf-
» frage dans les Diétines ; cette activité
» se ranime dès qu'on est sorti de ser-
» vice.

» Cet Empire , composé d'autant
» d'Etats qu'il y a de terres , d'autant
» de Chefs qu'il y a de Gentilshom-
» mes , est encore aujourd'hui ce qu'é-
» toient au sixieme siecle , la plupart
» des Pays de l'Europe , soumis à de
» grands Aristocrates , qui arment un
» Roi pour en faire l'instrument de
» leurs volontés ; & cette constitution
» qui s'honore du nom de République ,
» n'est réellement qu'une ligue de pe-
» tits Despotes contre le Peuple. Cha-
» que Noble y tient de son Chef , &
» conserve par son épée , comme l'ont
» acquise ses Aieux , une autorité per-
» sonnelle & héréditaire sur ses Vas-
» saux. Le Gouvernement féodal y
» domine dans toute la force de son
» institution primitive. Les Loix y sont
» sans exécution , la Justice sans vi-

» gueur, le commerce fans activité,
 » les Bourgs, les Villages ruinés, le tré-
 » for épuisé, l'argent fans valeur intrin-
 » seque, le Peuple esclave & opprimé,
 » les Provinces pauvres, quoique fer-
 » tiles. La Noblesse n'y est assujettie à
 » aucun devoir ; les Délibérations des
 » Dietes sont rompues par l'opposition
 » d'un seul Gentilhomme ; les grandes
 » Affaires se décident avec le sabre ;
 » des Confédérations féditieuses, sous
 » prétexte de soutenir les Loix, dé-
 » chirent la République ; l'autorité
 » d'un Roi électif fait ombrage à la li-
 » cence plutôt qu'à la liberté des No-
 » bles ; le Pays est ouvert, parce qu'on
 » appréhende que des places fortes ne
 » l'affervissent ; la discipline militaire
 » n'est pas moins ignorée que l'Ordre
 » civil ; on y trouve enfin tous les
 » abus de l'ancien Gouvernement Tu-
 » desque, avec cette différence, que le
 » Corps de la Nation est compté pour
 » rien, & que la Noblesse corrompue
 » vend ses suffrages ».

Je suis, &c.

A Warsovie ce 4 Septembre 1756.

M iv

 LETTRE CCLXXXIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

ACCOMPAGNÉ de mon Gentilhomme Suédois, qui voulut bien me sacrifier quelques momens de son repos & de sa solitude, je visitai différentes Provinces voisines de la Capitale; & suivant, jusqu'à Dantzick, le cours de la Vistule, je m'arrêtai dans les principales Villes qui se trouvent sur cette route.

Plocsko, Capitale du Palatinat de ce nom, le siege d'un Evêque, d'un Palatin, d'un Castellan supérieur & d'un Staroste, est situé sur la rive droite de ce fleuve, à vingt-cinq lieues au-dessous de Warfovie. On la partage en Ville & Château, qui l'un & l'autre n'ont de remarquable que quelques Eglises. La Cathédrale a un Chapitre très-riche, dont le Prévôt porte le titre de Prince d'un certain District, & en est le Seigneur, ainsi que de la Noblesse qui l'habite. L'Evêque possède en pleine Souveraineté le Bourg de Putusk, y

exerce le droit de Glaive sur les Nobles, & en dernier ressort. Auprès de la Cathédrale est un Collège sous la direction des Chanoines qui nomment les Professeurs, & les tirent de l'Université de Cracovie : il est indépendant de celui des Jésuites. On y voit aussi une Abbaye de Bénédictins, dont la Maison & l'Eglise sont également bien bâties. Mais un incendie cruel vient de réduire en cendres plus de la moitié de cette malheureuse Ville.

En quittant le District de Plocsko, on trouve, sur la gauche, la Cujavie, province de la Grande Pologne, qui a titre d'Evêché, & où sont les villes de Wladislaw & de Brzescie, Capitales des deux Palatinats dont elles portent le nom. L'Evêque, Vice-Primat du Royaume, réside à Wladislaw, située dans un marais sec & uni, sur la rive gauche de la Vistule. Son Palais & sa Cathédrale, qui est ancienne & très belle, occupent une partie du Château bâti de briques, ainsi que la Ville. Les maisons des Chanoines & les Ecoles environnent cet emplacement; & le trésor de l'Eglise passe pour être très-riche. L'Evêché rapporte cinquante mille écus de re-

274 SUITE DE LA POLOGNE.

venu ; & le Diocèse s'étend en Prusse & en Poméranie jusques sur l'Oder dans la Marche de Brandebourg.

Du Palatinat de Plocsko on entre dans celui du Culm , qui , avec ceux de Marienbourg & de Poméranie , forme ce qu'on appelle la Prusse Polonoise. Le premier endroit considérable qui se présente , en arrivant par le fleuve , est la ville de Thorne , la plus ancienne de cette contrée , & une des plus grandes du Pays. Elle eut pour Fondateur un Grand-Maître de l'Ordre Teutonique , qui y bâtit un Fort au commencement du treizieme siecle. Il lui donna le nom de Thorne , qui signifie une porte , parce qu'elle ouvroit aux Chevaliers une entrée dans la Prusse. Elle devint insensiblement une Cité célèbre & commerçante , qui se divise en Ville ancienne & nouvelle. On y professe toutes les Religions ; mais la Luthérienne est la dominante. Les Catholiques y ont conservé plusieurs Eglises , entr'autres celle de Saint-Jean qu'ils enleverent aux Protestans , après une émeute très-vive , occasionnée par les Etudians du College des Jésuites. Un Ecolier , dans une Procession , attaqu

quelques Luthériens qui ne s'étoient pas mis à genoux, & fut secondé & soutenu par ses Camarades. La Populace irritée prit parti contre les Etudians, entra violemment dans le College, & y causa mille désordres. Le tumulte devint si grand, l'affaire si sérieuse, que par un Jugement de la Diète de Warsovie, le Président de la Ville & d'autres Magistrats Protestans, pour ne s'être point opposés à la sédition, furent décapités.

On vante les Navers de Thorne, ses pains d'Epices & ses savons; mais ce qui la rend célèbre, c'est le nom du savant Astronome Copernic, qui y prit naissance en 1473, & dont on y voit encore l'épithaphe. On avoit cru longtems, que la terre étoit immobile au centre du monde; c'est des Frontières de Pologne, qu'est parti le trait de lumière qui éclaire aujourd'hui l'Univers. Ce Savant, qui s'étoit d'abord appliqué à l'étude de la langue Grecque, de la Philosophie & de la Médecine, se fixa à l'Astronomie. Pour s'y perfectionner, il fit plusieurs voyages, s'arrêta à Bologne, ensuite à Rome, où il enseigna les Mathématiques. De retour en son pays, il eut un Canonicat dans l'E-

276 SUITE DE LA POLOGNE.

glise de Warmie , où son Oncle étoit Evêque ; ce fut alors qu'il publia ce fameux systême qui place le Soleil au centre du monde , & les planetes tournant autour de cet Astre. La Terre a un autre mouvement autour de son axe , la Lune autour de la Terre ; & les Etoiles sont à une distance immense du Soleil. L'inquisition condamna l'opinion de Copernic comme Hérétique dans la Foi , absurde dans la Physique ; & c'est aujourd'hui une des premieres vérités en Astronomie.

La ville de Tornes sécoua le joug des Chevaliers Teutoniques , & se donna aux Polonois , qui lui accordèrent divers privileges , celui entr'autres de se gouverner elle-même. Elle étoit forte , & environnée d'une double muraille ; mais Charles XII s'en rendit maître , & en fit démolir les fortifications. Le Pont construit sur la Vistule , composé de deux parties formées par une Île , après d'une demi-lieue de longueur. Le côté qui regarde la Ville , se nomme le Pont Allemand ; l'autre , le Pont Polonois. Comme il n'est pas fort solide , & que les glaces en enlèvent tous les ans une partie , l'entretien en est difficile & très-coûteux.

De Thorne à Culm, en descendant la riviere, nous ne mîmes guere que huit heures. Culm est la Capitale du Palatinat de ce nom, & le siége du plus ancien Evêché de la Prusse Polonoise. Un Duc de Masovie la céda à l'Ordre Teutonique ; mais elle se révolta & se donna à la Pologne. Cette Ville est grande, mais mal peuplée, & a souffert également du malheur des guerres, & des ravages du feu. Un Tribunal qui jugeoit en dernier ressort, y formoit une Ecole de Droit, qui dirigeoit toute la Prusse. La place étoit d'ailleurs forte & commerçante, le Clergé riche & nombreux ; mais depuis que l'Evêque & le Chapitre ont transporté ailleurs leur résidence, qu'on y néglige les études, les arts, le commerce, elle conserve à peine le souvenir de son ancien lustre.

Avant que d'arriver à Dantzick, on peut se détourner sur la droite & voir en passant la ville de Marienbourg, Capitale d'un petit Pays que l'on appelle le Werderland. Elle est située sur le bord occidental de la Vistule, vers son embouchure dans la mer Baltique. Ce n'étoit, dans son origine, qu'une Forteresse bâtie à l'honneur de la Vierge par

les Chevaliers Teutoniques , après qu'ils eurent dompté les Pruffiens idolâtres. Le Grand-Maître y ayant établi fa réfidence , elle fut agrandie , & devint une Cité confidérable qu'ils vendirent à la République. Le territoire des environs eft fertile & bien cultivé. Les Habitans profeflent la Religion Luthérienne ; mais il y a beaucoup de Catholiques dans les Fauxbourgs.

La riviere d'Ebing paffe au travers de la Ville de ce nom , & la partage en vieille & nouvelle. Elles font fortifiées l'une & l'autre , & entretiennent une garnifon Pruffienne & Polonoife. Il y a de gros Négocians qui poffèdent de riches magafins. La grande Eglife appartient aux Catholiques ; les Proteftans ont toutes les autres , ainfi que le College fondé par un Prince de la Maifon de Brandebourg. La juftice fe rend au nom du Roi de Pologne ; & les Affaires Eccléfiatiques font de la Jurifdiction de l'Evêque de Warmie. Il y a , dans ce Palatinat , deux Sénateurs du premier rang ; le Caftellan d'Elbing , & le Palatin de Mariembourg.

La Pruffe occidentale , fituée à la gauche de la Viftule , forme le Palati-

nat de Poméranie, ou de Pomerle, & a pour Capitale la ville de Dantzick, une des plus belles, des plus marchandes, des plus fortes, des plus riches & des plus fréquentées de l'Europe. Le lieu où elle est bâtie près de ce fleuve, à un mille de la mer Baltique, n'étoit d'abord que la demeure de quelques Pêcheurs; & ses commencemens ne remontent pas au-delà du douzième siècle. On y construisit un Fort, autour duquel il se forma des habitations, qu'on appella le Bourg des Danois. Les Chevaliers Teutoniques l'agrandirent & l'environnerent de murailles. Elle secoua le joug de ces Tyrans, pour se donner aux Polonois qui lui accorderent de grands privilèges; mais quoiqu'elle dépende de cette Puissance, elle n'en est pas moins regardée comme une ville libre & Anféatique, qui se gouverne par ses Loix, ses Magistrats, & un Sénat qui porte le nom de Régence. La Justice s'y rend au nom du Roi; & l'on y bat monnoie au coin du Monarque. La moitié des droits pour les entrées & sur la Douane, font au profit de Sa Majesté, dont le vrai Domaine ne commence qu'à un de ses

280 SUITE DE LA POLOGNE.

Fauxbourgs. Le Prince nomme le Gouverneur ; mais il ne peut le prendre que parmi les quatorze Sénateurs qui composent le Conseil ordinaire avec quatre Bourguemestres , dont un est choisi par le Roi, pour y exercer la police. Il y a aussi quelques Échevins & un Grand-Conseil, qui s'assemblent pour les affaires importantes. S'il en survient de trop difficiles, elles sont portées devant le Grand-Chancelier de Pologne, ou à la Diète du Royaume. Vous avez vu avec quel zèle on prit ici les intérêts de Stanislas Leczinski contre son Concurrent. On y avoit déjà rendu des témoignages éclatans de fidélité, en résistant aux efforts des Suédois qui furent obligés de lever le siége.

Cette Ville, divisée en deux parties, l'ancienne & la nouvelle, passe pour être très-bien fortifiée, sur-tout du côté de la montagne qui la commande. Elle est d'ailleurs défendue par le fort de Weixelmonde, situé à l'embouchure du Fleuve. On y compte plus de cent mille Habitans, sans y comprendre les Etrangers qui ne font qu'y passer pour leur commerce. Les édifices publics sont magnifiques, les maisons particu-

lières assez bien bâties, mais les rues étroites, obscures & mal propres. L'arsenal, la Bourse, l'Hôtel-de-Ville, la Place de Saint-Dominique méritent l'attention des Curieux. Son port sur la Vistule, sans être très-profond, est sûr & commode, & reçoit tous les ans plus de mille vaisseaux. C'est l'entrepôt de tout le bled de Pologne, & la clef du commerce du Nord. Toutes les Puissances de l'Europe y ont un Consul; & en 1706, l'Angleterre, la Hollande & la Prusse firent une ligue particulière pour protéger son négoce. On transporte de France à Dantzick, du sel, du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, du sucre, des étoffes de soie, & autres ouvrages de nos manufactures, pour lesquels nous rapportons des bois de construction, de la cire, du chanvre, du lin, de l'acier, du plomb, du bled & du salpêtre.

Les Catholiques, les Luthériens & les Calvinistes ont ici le libre exercice de leur Religion; mais les Magistrats & la plus grande partie des Habitans suivent la Confession d'Ausbourg. Ils y possèdent vingt Paroisses avec un beau Collège, où ils entretiennent d'ha-

biles Professeurs. Les Catholiques ont plusieurs Eglises & un grand nombre de Maisons Religieuses , tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs. Les Jésuites y enseignent la Philosophie & les Belles-Lettres ; les Capucins , les Cordeliers , les Dominicains & les Carmes y pratiquent , avec la même liberté , tous les devoirs de leur profession. L'Evêque de Cujavie , qui l'est en même tems de tout le Palatinat de Pomerle , habite un Palais superbe dans un de ses Fauxbourgs dont il est Seigneur , & qui porte le nom du Diocèse.

On ne sauroit parler de cette Ville , sans penser au Géographe Clavier , à l'Astronome Hevel , dont elle fut le berceau , & qui lui firent tant d'honneur par leurs connoissances. Clavier voyagea en Angleterre , en France , en Allemagne , en Italie , & parloit parfaitement toutes les langues de l'Europe. Il est le premier Géographe qui ait su mettre de l'ordre dans ses recherches , & les réduire à des principes certains & raisonnés. On doit à ses veilles plusieurs ouvrages estimés , dont le principal , son introduction à la Géographie ancienne & nouvelle , a été traduit en

SUITE DE LA POLOGNE. 283

François par le Pere Labe. Philippe Cluvier étoit né en 1580, & mourut à quarante-trois ans.

Jean Hevel, Echevin & Sénateur de Dantzick, découvrit le premier une espece de vibration dans le mouvement de la Lune, & plusieurs Etoiles fixes qu'il nomma le firmament de Sobieski. Son mérite fut connu des Savans, qui devinrent ses Amis, & de Louis XIV qui voulut être son Bienfaiteur. On a frappé des Médailles à sa gloire; & deux Rois de Pologne honorèrent son Observatoire de leur présence. Ce Savant vouloit donner aux taches de la Lune les noms des Philosophes les plus célèbres de son tems; mais craignant d'offenser ceux qu'il auroit oubliés, il se contenta d'y appliquer les mots de notre géographie. Hevel a laissé plusieurs écrits à l'usage des Astronomes, & est mort âgé de soixante-sept ans, en 1688.

On ne va point à Dantzick, sans visiter le Monastere d'Oliva, qui n'en est éloigné que d'une lieue. C'est dans cette belle & riche Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, que fut signé en 1660, par la méditaion de la France, un Traité de

284 SUITE DE LA POLOGNE.

Paix entre l'Empereur, le Roi de Suede; le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg. Le Religieux qui nous monroit la Maison, nous conduisit dans la Salle où se tinrent les Conférences, & nous fit voir les portraits des principaux Négociateurs. La conversation s'engagea sur cette matiere; & notre Bernardin nous parut l'homme du monde le plus instruit de toutes les circonstances de ce fameux Traité.

» Cette Paix, nous dit-il, un des
» principaux événemens du dernier
» siècle, mit fin à une guerre soutenue
» de part & d'autre, par des Nations
» puissantes & belliqueuses, dont les
» Plénipotentiaires firent paroître au-
» tant de sagesse & de capacité dans les
» négociations, que leurs Troupes &
» leurs Généraux avoient montré d'in-
» trépidité & de courage dans les com-
» bats. Cette guerre avoit été allumée
» dans le Nord par l'ambition de Char-
» les-Gustave, à qui la Reine Christine
» venoit de céder la Couronne de Suede.
» Ce Prince ne se proposoit rien moins,
» que de marcher sur les traces de Gus-
» tave Adolphe. Il vouloit même por-
» ter encore plus loin la gloire de ses

» armes; « car, disoit-il, lorsque je fe-
 » rai maître du Nord, je me transpor-
 » terai en Italie, comme un autre Alaric,
 » pour remettre encore une fois la ville
 » de Rome sous la puissance des Goths ».

» Ce Monaque ambitieux voyoit
 « avec peine les Danois, les Polonois
 » & les Hollandois partager avec la
 » Suede le commerce de la mer Balti-
 » que. Il étoit alors étroitement uni
 » avec la France; & le Cardinal Maza-
 » rin lui conseilloit d'attaquer la Polo-
 » gne, non qu'il cherchât directement
 » à nuire aux Polonois; mais parce
 » qu'il prévoyoit que l'Empereur ne
 » manqueroit pas d'envoyer des Trou-
 » pes à leurs secours, & que cette di-
 » versión l'empêcheroit d'en fournir à
 » l'Espagne qui faisoit alors la guerre à
 » la France. Charles-Gustave entra dans
 » les Etats de la République; & ses
 » conquêtes furent si rapides, qu'en
 » moins de six mois, il s'étoit déjà
 » rendu maître de la Grande-Pologne
 » & de la Masovie.

» Jean Casimir n'étoit pas en état de
 » lui résister; mal secondé par sa No-
 » blesse, il fut obligé de quitter son
 » Royaume, & de se retirer en Silésie.

286 SUITE DE LA POLOGNE;

» Les Polonois le rappellerent ; on prit
» les armes dans toutes les Provinces ;
» l'Empereur & les Tartares lui en-
» voyerent du secours ; le Roi de Danes-
» marck se déclara contre la Suede ; l'E-
» lecteur de Brandebourg conclut avec
» Casimir un Traité de Ligue offensive,
» Les progrès de Charles-Gustave se
» rallentirent ; on commença à s'apper-
» cevoir qu'il pouvoit être vaincu. En-
» fin des revers auxquels il n'étoit point
» accoutumé, le rendirent plus facile
» à écouter les propositions de paix. Le
» Cardinal Mazarin lui offrit la média-
» tion de la France ; les vues de cette
» Eminence n'étoient plus les mêmes ,
» depuis qu'on s'étoit reconcilié avec
» l'Espagne.

» Le Chevalier de Terlon & M. de
» Lombres, tous deux Ambassadeurs de
» France, l'un en Suede, l'autre en Po-
» logne, eurent ordre de travailler à
» rapprocher les deux Cours. Le pré-
» mier n'étoit pas d'une naissance distin-
» guée, quoiqu'on l'eût placé auprès
» du Cardinal en qualité de Gentil-
» homme. Ce Ministre l'avoit envoyé
» en Suede pour complimenter le Roi
» sur son mariage, & lui porter un pré-

» sent de vaisselle de vermeille. Terlon
 » plut à ce Prince par les agrémens de
 » son esprit ; & Mazarin qui n'ignoroit
 » pas qu'il n'étoit que le Fils d'un Solli-
 » citeur de Procès , avoit eu beaucoup
 » de peine à lui donner le caractère
 » d'Ambassadeur ; mais le goût que
 » Charles-Gustave avoit pour lui , dé-
 » termina enfin ce Ministre à lui accor-
 » der un titre qui lui paroissoit si fort
 » au-dessus de sa naissance.

» Il ne fut pas difficile au Chevalier
 » de Terlon , d'engager le Roi de Suede
 » à recevoir la médiation de la France :
 » Charles-Gustave étoit intimément lié
 » avec cette Couronne ; mais par la
 » même raison , cette médiation étoit
 » suspecte aux Polonois ; & M. de Lom-
 » bres éprouva de grandes difficultés à
 » la leur faire accepter. Il n'en vint à
 » bout que par l'entremise de la Reine ,
 » Marie-Louise de Gonzague , qui étoit
 » Françoisise de naissance & d'inclina-
 » tion , & avoit tout pouvoir sur l'es-
 » prit de son Mari. On disoit alors
 » qu'elle conduisoit ce Prince , comme
 » un petit Ethiopien mene un gros
 » Eléphant.

» Il fut résolu que les Plénipotentiai-

288 SUITE DE LA POLOGNE.

» res s'assembleroient à l'Abbaye d'O-
 » liva, & que M. de Lombres y feroit
 » l'office de Médiateur. Il avoit toutes
 » les qualités nécessaires pour réussir.
 » Il connoissoit à fond les divers inté-
 » rêts des Princes, le génie de leurs Mi-
 » nistres, & le ton qu'il falloit prendre
 » pour les persuader. Il évitoit avec les
 » Suédois, de montrer du penchant
 » pour la Pologne, & avec les Polo-
 » nois, de paroître trop zélé pour les
 » intérêts de la Suede. On ne le voyoit
 » jamais sortir de ce juste milieu, qui
 » ne pouvoit bleffer aucun des deux
 » Partis. Il écoutoit tranquillement, il
 » exposoit fidèlement leurs demandes
 » respectives, imaginoit divers moyens
 » de les concilier; & loin de s'en attri-
 » buer l'invention, il ne les leur mon-
 » troit que comme des conséquences
 » naturelles de ceux qu'ils propofoient
 » eux-mêmes. Il avoit recours à l'insfi-
 » nuation, lorsqu'il étoit dangereux de
 » parler avec fermeté; il employoit
 » l'énergie, dans les circonstances où la
 » douceur auroit pu passer pour mol-
 » lesse,

» Le Roi & la Reine de Pologne se
 » rendirent à Oliva, pour éclairer de
 plus

» plus près la conduite des Négocia-
 » teurs. L'Assemblée étoit nombreuse ;
 » on y compte, outre l'Ambassadeur
 » de France , sept Plénipotentiaires
 » pour la République, deux pour l'Em-
 » pereur , quatre pour le Roi de Suede ,
 » & trois pour l'Electeur de Brande-
 » bourg. C'étoient tous des Hommes
 » distingués par leurs emplois ou par
 » leur naissance , & qui s'étoient attiré
 » la confiance de leurs Maîtres , par leur
 » habileté dans le maniemement des gran-
 » des Affaires. Chaque Parti communi-
 » quoit ses demandes à M. de Lombes
 » qui les rapportoit aux Intéressés, &
 » recevoit leurs réponses. On négocia
 » d'abord par écrit ; mais on s'apperçut
 » des inconvéniens de cette méthode ;
 » & l'on aima mieux traiter de vive
 » voix dans des Conférences réglées.

» Les Suédois éblouis des premiers
 » succès de leurs armes , ne se propo-
 » soient rien moins , que d'abolir la Re-
 » ligion Catholique en Pologne. Dans
 » cette idée , ils avoient fait frapper
 » une médaille , où l'on voyoit , d'un
 » côté , le portrait de Charles-Gustave ,
 » & de l'autre , la Tiare Pontificale au
 » milieu d'un brasier , avec ces mots :

290 SUITE DE LA POLOGNE.

» Fin de l'empire Papal ». Cromwelne
» manqua pas d'applaudir à ce triom-
» phe du culte Protestant , & écrivit au
» Roi de Suede , pour lui témoigner la
» joie , de ce que « la Pologne alloit
» être comme une corne arrachée de la
» Papauté ». Mais après les revers que
» le Monarque éprouva dans la suite de
» cette guerre , il ne fut plus question
» d'établir le Luthéranisme dans ce
» Royaume. On se réduisit à demander
» au Congrès , que les Protestans de
» Pologne fussent mis , dans le Traité ,
» sous la protection de la Suede.

» Nous ne voulons pas , répondirent
» les Polonois , avoir nos Ennemis
» pour Apôtres , ni qu'ils y soient re-
» gardés comme les Dieux tutélaires de
» ceux qui professent une autre Reli-
» gion que nous. La protection des
» Princes Etrangers nous est suspecte ;
» notre Roi est disposé par inclination ,
» par devoir , à laisser à tous ses Sujets
» une entiere liberté de conscience ;
» nous traitons les Protestans comme
» nos Freres ; ils jouissent de tous nos
» privileges. A la vérité , nous prions
» sans cesse le Seigneur de les éclairer ;
» mais nous n'employons pas la vio-

» fence pour les contraindre. Les met-
 » tre sous la protection des Etrangers ,
 » ce seroit plutôt favoriser l'ambition
 » de nos Voisins , que pourvoir à no-
 » tre propre tranquillité ».

» On disputa long-tems sur la ces-
 » sion de la Livonie. Les Suédois re-
 » vendiquoient cette riche Province
 » comme un bien qui leur appartenoit.
 » Les Polonois soutenoient , au con-
 » traire , que la Suede n'y avoit aucun
 » droit , & qu'elle n'en possédoit une
 » partie , que par une usurpation mani-
 » feste. M. de Lombres voyant que les
 » Esprits s'échauffoient dans cette con-
 » testation , crut devoir s'expliquer
 » avec beaucoup de retenue. Il se con-
 » tenta d'exhorter les deux Partis à ter-
 » miner une guerre qui avoit déjà causé
 » tant de malheurs , & de leur rappel-
 » ler sans cesse cette maxime de Cicé-
 » ron , que la paix , quelque injuste
 » qu'elle puisse être , est toujours plus
 » avantageuse , que la guerre la plus
 » juste.

» Pendant que les Plénipotentiaires
 » disputoient entr'eux avec beaucoup
 » de chaleur sur toutes ces difficultés ,
 » un événement imprévu les obligea

292 SUITE DE LA POLOGNE.

» d'interrompre le cours de la négocia-
» tion principale , pour examiner une
» question de droit public. Le bruit de
» la mort du Roi de Suede se répandit
» tout à coup à Dantzick. Les Minis-
» tres de ce Prince au Congrès d'Oliva
» en parurent consternés. Ils soutinrent
» d'abord que ce bruit étoit faux ,
» parce qu'ils n'en avoient pas encore
» reçu la nouvelle. Mais dans le doute ,
» on ne laissa pas de délibérer si l'on
» continueroit les Assemblées. La ques-
» tion étoit de savoir , si les pleins pou-
» voirs des Suédois n'étoient pas expi-
» rés par la mort de leur Roi ? Ils sou-
» tenoient que cet événement n'y pou-
» voit donner atteinte , parce que ces
» pouvoirs ne venoient pas seulement
» du Monarque , mais du Royaume ; &
» que si ce Prince étoit mort véritable-
» ment , ce qu'ils ne croyoient pas , le
» Sénat qui les avoit autorisés, subsis-
» toit toujours.

» M. de Lombres , consulté sur cette
» matiere , répondit que la mort des
» Rois ne faisoit point cesser la guerre ,
» ne devoit pas non plus être un obsta-
» cle aux négociations de la paix ; qu'en
» France , le Prince de Condé avoit li-

» vré bataille aux Espagnols à Rocroy,
 » après la mort de Louis XIII, fans at-
 » tendre de nouveaux ordres; que si
 » la négociation n'étoit pas encore en-
 » tamée, il ne feroit pas convenable de
 » la commencer; mais qu'en l'état où
 » elle étoit, on pouvoit & l'on devoit
 » la continuer; qu'il falloit cependant
 » distinguer entre le traité & la signa-
 » ture; qu'il étoit hors de doute, que
 » l'on pouvoit toujours travailler au
 » traité; mais que la signature, qui de-
 » voit y mettre le dernier sceau, étant
 » d'une plus grande conféquence,
 » souffroit plus de difficulté; que le
 » moment de signer les articles dont
 » on feroit convenu, étoit encore assez
 » éloigné, pour que les Suédois euffent
 » le tems de recevoir de nouveaux
 » pouvoirs, supposé que la Régence de
 » Suede les jugeât nécessaires.

» Cet avis l'emporta; & le Congrès
 » continua comme à l'ordinaire, c'est-
 » à-dire, avec beaucoup de chicanes
 » & d'opiniâtreté de part & d'autre.
 » Dans l'Assemblée qui se tint immédia-
 » tement après les premières discuf-
 » sions, on eut des nouvelles certaines
 » de la mort de Charles-Gustave. On

294 SUITE DE LA POLOGNE.

» apprit que ce Prince avoit été atta-
 » qué à Gottenbourg d'une fièvre vio-
 » lente, dont il étoit mort à l'âge de
 » trente - huit ans. Cet événement ne
 » changea rien à la résolution qu'on
 » avoit prise de travailler au traité, qui
 » fut enfin signé le 13 Mai 1660. Les
 » principaux articles portoient, que la
 » Livonie Septentrionale & l'Esthonie
 » feroient cédées à perpétuité à la Cou-
 » ronne de Suede; que la République
 » de Pologne rentreroit dans la posses-
 » sion de toute la Prusse Polonoise;
 » que le libre exercice de la Religion
 » Catholique seroit maintenu dans la
 » Livonie, & celui de la Protestante
 » dans la Prusse. La France se chargea
 » de la garantie de cette paix ».

L'Abbaye d'Oliva, fondée au dou-
 zieme siècle par un Duc de Poméranie,
 fut d'abord occupée par des Bénédic-
 tins. Les Prussiens idolâtres & des Sol-
 dats Bohémiens y mirent le feu en dif-
 férens tems; les Dantzickois la détrui-
 firent, & furent obligés de la rebâtir.
 L'Abbé qui est régulier, doit être né
 Gentilhomme Prussien. On voit, dans
 l'Eglise, les Tombeaux des anciens
 Ducs de Poméranie, & autour les por-

SUITE DE LA POLOGNE. 295
traits de ceux qui ont fait des dons au
Monastere. A l'entrée de la Nef, on lit
sur un marbre appliqué contre le mur,
une inscription qui rappelle le Traité
qui a pacifié les Puissances du Nord. Il
s'est formé un Bourg dans l'enceinte
de ce Couvent, dont l'Abbé est un des
mieux rentés de toute la Pologne. On
admire, dans l'intérieur de l'Eglise, le
nombre, la propreté & la richesse des
Autels.

Je suis, &c.

A Dantzick, ce 15 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXIV.

SUITE DE LA POLOGNE.

LE Religieux dont je vous ai rendu la conversation , nous entretint ensuite de cette partie de la Pologne , qui fait aujourd'hui le Royaume de Prusse.

« Les Goths , nous dit-il , furent d'abord maîtres de ce Pays ; après qu'ils » l'eurent abandonné , les Boruffiens , » Peuples de Scythie , leur succédèrent. Cette Nation barbare vivoit » dans les forêts , se nourrissoit de » chair & de fang , subsistoit de rapines , adoroit des Dieux malfaisans , » & désoloit les Etats voisins , tandis » qu'elle observoit chez elle l'hospitalité comme un devoir de Religion. » Ils suivoient l'impulsion de la nature , » faisoient la première Femme qui » s'offroit à leurs regards ; & leur » amour s'éteignoit avec le désir qui » l'avoit fait naître.

» Les Chevaliers Teutoniques livre-

» rent à ce Peuple une guerre longue
 » & cruelle, le forcerent d'embrasser
 » le Christianisme, & le réduisirent
 » sous leur obéissance. Un d'entr'eux,
 » de la Maison de Brandebourg, se dé-
 » tachant des intérêts de son Ordre,
 » obtint l'investiture de cette contrée
 » sous le titre de Prusse Ducale, &
 » comme un Fief indépendant du
 » Royaume de Pologne. Ses Succes-
 » seurs la posséderent aux mêmes con-
 » ditions de féodalité jusqu'en l'année
 » 1657, que l'Electeur Frédéric-Guil-
 » laume se fit reconnoître Souverain
 » & indépendant. Mais on convint que si
 » la branche Electorale de Brandebourg
 » venoit à manquer, la Pologne ren-
 » treroit dans ses droits, & que la
 » Prusse seroit possédée en Fief par les
 » branches cadettes de cette Maison.

» Tel fut le sort de cette Souverai-
 » neté, jusqu'au commencement de ce
 » siècle, que l'Aïeul de Frédéric-le-
 » Grand négocia un Traité avec la Cour
 » de Vienne, par lequel l'Empereur
 » s'engagea de le reconnoître pour Roi
 » de Prusse, à condition qu'il entre-
 » tiendrait, à ses frais, un secours de
 » dix mille Hommes contre la France.

» Ce Prince se fit sacrer la même an-
 » née; & l'on observa que dans la cé-
 » rémonie, le nouveau Roi se mit lui-
 » même la Couronne sur la tête. Il
 » créa, en mémoire de cet événe-
 » ment, l'Ordre des Chevaliers de
 » l'Aigle Noir, & fut bientôt après
 » reconnu par toutes les Puissances de
 » l'Europe, excepté la Pologne, qui
 » jusqu'à présent a refusé le titre de
 » Roi à l'Electeur de Brandebourg (1) ».

L'Ordre de l'Aigle Noir, que Frédéric I fonda à Königsberg, la veille de son couronnement, a pour marque une croix d'or émaillé en bleu, semblable d'ailleurs à une croix de Malthe. D'un côté, & au milieu de la croix, est un chiffre qui représente le nom de ce Prince, F. R. Les quatre angles sont occupés par autant d'Aigles noirs éployés. Les Chevaliers portent cet Ordre de gauche à droite, suspendu à un large cordon couleur d'orange. A gauche, sur la poitrine, ils ont une étoile brodée en argent, au milieu de laquelle est un Aigle noir éployé, te-

(1) Elle l'a enfin reconnu pour Roi de Prusse à la Diète de Convocation en 1764.

nant d'une griffe, une Couronne de laurier, de l'autre, un foudre avec cette légende : *Suum Cuique*. Le Roi en est toujours le Grand - Maître & le nombre des Chevaliers fixé à trente, sans compter les Princes de la Maison Royale. L'Ordre du Mérite, que Frédéric - le - Grand, qui occupe aujourd'hui le Trône avec tant de gloire, créa en 1740, a pour marque une étoile d'or de figure octogone, émaillé en bleu, avec cette légende : *Pour le Mérite*. Il se porte au cou, attaché à un cordon noir, bordé d'argent.

« Frédéric - Guillaume, reprit notre
 » Bernardin, commença à régner en
 » 1713, peupla son Royaume d'une
 » multitude d'Etrangers, & y fonda
 » une infinité d'établifsemens utiles.
 » Il faut mettre de ce nombre les fa-
 » briques & manufactures qui se mul-
 » tiplient & se perfectionnent chaque
 » jour; les verreries, les fourneaux,
 » les forges de fer & de cuivre, les
 » papeteries, les mouilns à poudre,
 » les métiers de draps, de camelots,
 » de bas, de toile, &c.

» Son Successeur, Frédéric - le-

300 SUITE DE LA POLOGNE.

» Grand, releva le commerce mari-
» time , changea l'ordre des Finances ,
» créa des Colleges de Justice à la
» place des Grands Bailliages , fonda
» des Confeils Provinciaux , mit la
» réforme dans toutes les parties de
» l'Administration , & rendit fa puis-
» sance absolue. Ce Monarque fait ré-
» gir ses Etats par un Gouverneur Gé-
» néral , & un Conseil de Régence
» composé de quatre Membres , qui
» font le Grand Maître - d'Hôtel , le
» Grand-Burgrave , le Chancelier &
» le Grand-Maréchal. Il y a de plus
» un Conseil souverain , ou Parlement ,
» à Königsberg , qui juge les appels
» des Justices subalternes.

» Ce Pays est moins peuplé , que la
» Prusse Polonoise , à cause des gran-
» des levées de Troupes qu'on y fait
» depuis quelque tems. Les Peuples
» qui habitent les Villes , font la plu-
» part originaires d'Allemagne , dont
» ils ont conservé les coutumes & le
» langage. Les Bergers & les Gens de
» la campagne entendent peu cette lan-
» gue , & en parlent une qui leur
» est propre. Ces restes des antiques
» Boruffiens se sont conservés dans la

» Religion Catholique , ainsi que plu-
 » sieurs Familles considérables de la
 » Noblesse ; & on leur en-permet le
 » libre exercice dans tout le Royaume.
 » Le plus grand nombre des Habitans
 » est attaché à la Confession d'Aug-
 » bourg ; il y a aussi beaucoup de Cal-
 » vinistes ; mais ils vivent tous dans une
 » parfaite union. Les deux Evêchés qui
 » étoient anciennement dans ce Pays ,
 » sont remplacés par deux grands Con-
 » fistoires , auxquels appartient la Ju-
 » risdiction Ecclésiastique.

» L'étendue de ce Royaume , du Le-
 » vant au Couchant , n'a guère que
 » soixante lieues communes de Fran-
 » ce , & soixante & quinze du Midi
 » au Nord. La plus grande partie est
 » remplie de lacs & de forêts ; le reste
 » paroît assez bien cultivé. Les Elec-
 » teurs de Brandebourg s'étudient à
 » l'améliorer , & y ont bâti plusieurs
 » Villes. Le terroir est fertile en grain ;
 » mais on y recueille peu de fruits.
 » On y élève beaucoup de Chevaux
 » & de Bêtes à cornes. On y voit
 » aussi quantité de Sangliers , de Cerfs ,
 » d'Elans , & des Oiseaux Sauvages de
 » toutes les especes. Outre les Poissons

302 SUITE DE LA POLOGNE.

» que fournit la mer Baltique , la Prusse
» en tire encore de ses rivières & de
» ses lacs.

» L'ambre jaune ne se trouve nulle
» part en aussi grande quantité , que
» dans ce Royaume. Les Habitans vont
» le recueillir au fort de la tempête ,
» sur les bords de la mer Baltique , où
» il est jetté par les vagues. Ils le pê-
» chent dans des monceaux de sable
» ou parmi les herbes ; & quelque
» froid qu'il fasse , ils se mettent dans
» l'eau jusqu'à la ceinture , pour le ti-
» rer par morceaux de forme & de
» grosseur différentes. Les feuilles , les
» Mouches , les Araignées , les Four-
» mis , les Insectes qui se trouvent dans
» l'intérieur de cette substance , prou-
» vent qu'elle est végétale , & a été
» primitivement liquide. Lorsque les
» Femmes ont nettoyé l'ambre jaune ,
» on en fait des ouvrages au tour ou
» taillés au ciseau : il est susceptible
» du poli de l'agate. Les Romains y
» attachoient tant de valeur , que sous
» Néron & Domitien , les Prussiens
» acheterent d'eux la paix à ce prix.
» Cette production est comptée parmi
» les droits régaliens , & rapporte an-

» nuellement un revenu certain au tré-
» sor Royal.

» Le Royaume de Prusse renferme
» soixante-deux Villes, & peut conte-
» nir sept ou huit cens mille Habitans.
» La plupart des Familles nobles y sont
» venues d'Allemagne ; il s'en trouve
» quelques-unes, mais en petit nom-
» bre, qui se prétendent originaires du
» Pays. Les Sujets des biens nobles sont
» généralement Serfs ; mais les Payfans
» répandus dans les Bailliages du do-
» maine du Roi, ont été déclarés libres,
» & ne sont plus astreins qu'aux ser-
» vices ruraux. Les Seigneurs, la No-
» blesse & les Villes composent seuls
» les Etats du Royaume.

» Les Finances sont administrées par
» deux Chambres établies, l'une à Ko-
» nigsberg, l'autre à Gumbinnen. Ces
» Chambres ont l'inspection des biens
» domaniaux, de l'accise, des manu-
» factures, & des magasins. Elles ont
» aussi, dans leur dépendance, les Offi-
» ciers & Employés Royaux, les Fer-
» miers Généraux, les Préposés, la
» perception des revenus de la Cou-
» ronne, des Impôts, &c. Les sources
» principales de ces revenus sont les

304 SUITE DE LA POLOGNE.

» terres du Domaine affermées pour
» six ans, les contributions des biens
» nobles, les gabelles établies dans les
» Villes, le produit des forêts & des
» postes, les droits sur le sel, & les
» péages. Le rapport de ces différens
» objets est versé dans la Caisse géné-
» rale, & évalué à six ou sept mil-
» lions de notre monnoie. La force de
» ces impositions rend les Sujets actifs
» & industrieux, fait fleurir les manu-
» factures & le commerce.

» La Justice se rend dans les Baillia-
» ges par des Magistrats qui tiennent
» leurs audiences dans certains tems.
» Il y a, dans la plupart des terres no-
» bles, de ces Juges subalternes, qui
» connoissent des Procès survenus en-
» tre les Sujets & les Vassaux de ces
» mêmes terres. Toutes ces Jurisdic-
» tions particulieres, ainsi que les Tri-
» bunaux établis dans les Villes, ressor-
» tissent aux Colleges de Justice, qui
» jugent par appel de toutes les affaires
« contentieuses, ecclésiastiques, civi-
» les & criminelles. Chacun de ces Col-
» leges est composé d'un Président,
» d'un certain nombre de Conseillers,
» & d'un Greffier tiré de la Noblesse.

» On peut en appeller à la Cour Sou-
 » veraine de Königsberg , delà au Tri-
 » bunal suprême , & recourir à la per-
 » sonne même du Roi. Quant aux Pro-
 » cès criminels , ils se portent à une
 » Chambre particuliere , dont les déci-
 » sions doivent être confirmées par le
 » Monarque.

» Les Villes principales du Royaume
 » de Prusse sont Königsberg , sa Capi-
 » tale , Pillau , Rastembourg , Marien-
 » weder , Holland , Mémel , Tilse , &c.
 » Königsberg , situé sur le Pregel , à
 » sept ou huit lieues de son embou-
 » chure dans la mer Baltique , est au-
 » jourd'hui une des villes les plus com-
 » merçantes de l'Europe. On rapporte
 » son origine au treizieme siecle , lorf-
 » que Prémislas , Roi de Bohême , vint
 » secourir l'Ordre Teutonique contre
 » les Idolâtres. On bâtit d'abord le Châ-
 » teau , ensuite la Ville même , appel-
 » lée , à l'honneur de ce Prince , la
 » Montagne du Roi. Elle est environ-
 » née d'un Rempart de deux lieues de
 » circuit , défendue par ravelins , &
 » percée de huit portes. Il renferme
 » beaucoup de jardins , un lac , quel-
 » ques prairies , trois ou quatre mille

306 SUITE DE LA POLOGNE.

» maisons, & environ quarante mille
» Habitans , fans y comprendre les
» Etrangers que son Port y attire. Le
» langage commun est l'Allemand ;
» mais la plupart favent le Polonois &
» le Lithuanien , & quelques-uns le
» Courlandois & le Russe.

» Konigsberg consiste proprement
» en trois Cités , réunies avec trois
» Fauxbourgs & le Fort Frédéric. On
» y compte dix neuf Eglises, dont qua-
» torze appartiennent aux Luthériens,
» trois aux Calvinistes, une aux Ca-
» tholiques & une aux Russes. Les Juifs
» y ont aussi une Synagogue. Les prin-
» cipaux bâtimens sont le Château,
» qui est d'une hauteur extraordinaire,
» & où l'on monte par deux cens
» quatre-vingt marches ; le Palais
» Royal , l'Hôtel-de-Ville, la Bourse,
» l'Hôpital, l'Hôtel des Monnoies, &
» la Cathédrale. Cette Eglise étoit le
» siege de l'Evêque de Samland , sup-
» primé depuis l'établissement de la
» Religion Protestante. On y voit
» d'excellentes orgues, composées de
» cinq mille tuyaux, & une Biblio-
» theque qui contient cinq à six mille
» volumes ; cet édifice touche aux bâti-

SUITE DE LA POLOGNE. 307

» mens de l'Université, qu'on appelle
» le Collège, dont les Chaires sont
» remplies par trente-huit Professeurs.
» La Salle commune renferme huit ta-
» bles, dont chacune est de douze cou-
» verts pour autant d'Ecoliers; vingt-
» huit sont nourris gratuitement, in-
» dépendamment de plusieurs autres
» fondations pour d'autres Etudiants,
» pour des pauvres, &c. Outre l'U-
» niversité, il y a dans la Capitale &
» les Provinces, différentes Ecoles,
» dont les Maîtres ont des gages affi-
» gnés sur les revenus du Mont de
» Piété établi à Königsberg, ou sur
» d'autres fonds destinés à cet objet.

» Le Château représente un carré
» long; la place intérieure a cent trente
» pas de longueur sur soixante-quinze
» de largeur. C'est là que se trouvent
» toutes les Chambres de Justice, de
» Guerre, de Commerce & de Finance;
» le Consistoire, le Collège de Méde-
» decine, les appartemens du Roi,
» ceux des Ministres, la Chancellerie,
» les Archives, le Tribunal Aulique,
» la Chambre Féodale, celles du Con-
» seil secret, du Tribunal suprême,
» des Etats, des Commissaires particu-

308 SUITE DE LA POLOGNE.

» liers, &c. Du haut de la Tour , on
» découvre toute la Ville , une grande
» partie du Pays voisin , & le golphe
» de Frifch-Haf , long de dix à douze
» lieues fur une largeur inégale. Il est
» féparé de la mer Baltique par une lan-
» gue de terre qu'on dit s'être formée
» par une tempête ; & il est moins pro-
» fond que le Pregel ; ce qui l'empêche
» de porter de gros bâtimens ; mais on
» le vante pour la pêche des Efturgeons.
» Les autres édifices dépendans du
» Château , font l'Arfenal , le grand &
» le petit Hôtel des Chaffeurs , le Jar-
» din de Plaifance , & un autre Jardin
» destiné à lancer le Sanglier.

» Pillau , le boulevard & la clef de
» la Pruffe du côté de la mer , est en
» même tems un Port d'importance ,
» une très-bonne Forterefse , & une
» Ville bien bâtie , à l'extrêmité de la
» langue de terre dont je viens de par-
» ler. Ses rues font larges & égales , fes
» maifons formées & meublées à la
» Hollandoife. On y voit un concours
» perpétuel de Marins & de Voya-
» geurs ; les vaiffeaux trop chargés s'y
» arrêtent , & y font allégés pour tra-
» verfer le Frifch-Haf , & gagner Ko-

SUITE DE LA POLOGNE. 309

» nigsberg. On remarque dans la porte
» de la forteresse, la Statue Equestre de
» Frédéric-Guillaume, taillée en pierre,
» & au-dessus de cette porte, une belle
» tour d'observation. Une autre figure
» du Dieu Mars, en posture guerrière,
» a la face tournée vers la Suede. On
» montre aussi un Magasin Royal des
» vivres, & l'endroit où l'on enferme
» les Prisonniers d'Etat,

» On appelle le Paradis de la Prusse ;
» la presqu'Isle où cette Ville est située,
» sans doute à cause de sa position, qui
» offre les objets les plus riens. En
» sortant de la Forteresse, on arrive
» dans une plaine où la mer a creusé
» un petit golphe en forme de demi-
» cercle, sur lequel on voit flotter
» une multitude innombrable d'oiseaux
» aquatiques. On s'y embarque pour
» aller à un Village, d'où l'on voit tous
» les vaisseaux qui entrent dans le port,
» l'endroit où l'on apporte les Estur-
» geons, où l'on prépare le caviar,
» dont la plus grande partie part pour
» l'Angleterre. Dans le tems du passage
» des Grives, on y prend une quantité
» étonnante de ces oiseaux. Ce Village
» est rempli de jardins fruitiers & por-

310 SUITE DE LA POLOGNE.

» tagers ; & près delà , on rencontre
» un bosquet garni d'arbres si touf-
» fus , qu'on n'y craint ni la pluie ni
» le soleil.

» Rastembourg , ville de médiocre
» grandeur , située au centre de la
» Prusse , & défendue par un Château ,
» a servi de résidence à neuf Grands-
» Maîtres de l'Ordre Teutonique. Les
» Catholiques ont dans le voisinage
» une Chapelle célèbre par la dévotion
» à la Sainte Vierge. On raconte qu'un
» Malfaiteur condamné à mort , reçut ,
» la veille de son exécution , des mains
» de la Sainte , une tablette de bois ,
» avec ordre d'y tracer son effigie , &
» de la présenter à ses Juges. Quoiqu'il
» n'eût aucune connoissance du dessein ,
» il ne laissa pas d'exécuter l'ouvrage
» aussi parfaitement que le plus habile
» Maître ; & ce chef d'œuvre lui valut
» sa grace. On attachait l'Image à un Til-
» leul , où tous les jours il s'opéroit des
» miracles , qui engagerent les Habitans
» à y bâtir une Chapelle. Elle a été dé-
» truite & rebâtie ; & l'Eglise qui existe
» aujourd'hui , est un très-bel édifice ,
» sur lequel on voit la représentation
» de ce même Tilleul , & celle de la

SUITE DE LA POLOGNE. 311

» Vierge. Sur le Maître-Autel est aussi
» placé un arbre artificiel, avec la sta-
» tue de la Sainte en argent.

» Les Evêques de Poméranie réfi-
» doient anciennement à Marienwer-
» der, située sur la rivière de Liebe,
» qui se jette dans la Vistule. La Ca-
» thédrale est la plus belle Eglise du
» Royaume de Prusse. On y voit plu-
» sieurs Tombeaux des Grands-Maîtres
» de l'Ordre Teutonique; & elle pour-
» roit servir de Forteresse par la bonté
» de son parapet. Cette Ville a souffert
» de grands dommages par les inon-
» dations, la guerre & les incendies.
» Le Château est vaste & bâti à l'anti-
» que. On se souvient encore d'y avoir
» vu le Czar Pierre, avec lequel Fré-
» deric I eut une entrevue.

» L'Evêché de Warmie, enclavé dans
» les Etats du Roi de Prusse, en est ab-
» solument indépendant, ainsi que de
» la Pologne, & ne reconnoît, pour
» le temporel même, d'autre Supérieur
» que son Evêque. Ce Prélat porte le
» titre de Prince du Saint - Empire,
» exerce la haute & basse-Justice sur les
» Nobles de son Diocèse, & a, sur ses
» Sujets, tous les droits de Souverain

312 SUITE DE LA POLOGNE.

» neté. Il jouit de la prérogative de
» faire battre monnoie, de donner des
» Lettres de Noblesse, n'est soumis à
» aucun Métropolitain, & relève im-
» médiatement du Saint-Siege. Pour
» remplir cette place, le Roi de Polo-
» gne nomme quatre Chanoines issus de
» Familles Prussiennes ; le Chapitre
» choisit pour l'ordinaire, celui que Sa
» Majesté lui recommande spéciale-
» ment.

» L'Evêque de Warmie est Président
» né du Sénat de Prusse, & Membre de
» celui de la Republique ; mais il n'en-
» voie point de Nonces à la Diète, &
» paie néanmoins trente mille florins
» pour l'entretien de l'armée de la Cou-
» ronne, Les deux tiers des biens de
» l'Evêché lui appartiennent, & l'autre
» tiers au Chapitre qui réside à Frauen-
» bourg, ville médiocre sur le Frisch-
» Haf, où est l'Eglise Cathédrale. Les
» Chanoines font preuve de seize quar-
» tiers de noblesse ; Copernic y avoit
» un Canonicat. L'Evêque réside à
» Heilsberg, jolie ville sur la riviere
» d'Alle, avec un beau Château. Les Jé-
» suites y ont un College, ainsi qu'à
» Brunsberg, autre lieu du même Dio-
» cèse,

SUITE DE LA POLOGNE. 313

» cèse, où le célèbre Stanislas Hosius,
» Cardinal & Evêque de Warmie, les
» a fondés sur les débris d'un Couvent
» de Cordeliers.

» Ce Prélat, né à Cracovie, où il fut
» d'abord Chanoine, ensuite Secrétaire
» du Roi de Pologne, parvint successi-
» vement à toutes les dignités de l'E-
» glise. Pie IV l'envoya vers l'Empe-
» reur Ferdinand, qui, charmé de ses
» talens & de ses vertus, lui dit en
» l'embrassant, qu'il ne pouvoit pas ré-
» sister à un Homme, dont la bouche
» étoit le temple, & la langue l'oracle du
» Saint-Esprit. Hosius, qui avoit ordre
» d'engager ce Prince à faire continuer
» le Concile de Trente, obtint tout
» ce qu'il voulut. Le Pape l'en récom-
» pensa par le chapeau de Cardinal, &
» le chargea d'aller ouvrir l'Assemblée
» en qualité de Légat du Saint-Siège.
» Les Protestans n'eurent point d'Ad-
» versaire plus redoutable; il écrivit
» contr'eux divers ouvrages, qui lui
» valurent le nom de Pere de l'Eglise.
» Ils ont été recueillis en deux volumes,
» & traduits dans presque toutes les
» langues.

» La Ville d'Holland, ainsi nommée
Tome XXII, O

314 SUITE DE LA POLOGNE.

» par quelques Gentilshommes Hollan-
» dois qui s'y réfugièrent après le maf-
» sacre du Comte Florent , est bâtie sur
» une colline , & occupe les bords de
» la riviere de Véeske. Sa situation la
» rend naturellement forte , indépen-
» damment de ses murailles & de ses
» tours. Ses rues sont longues & larges ,
» ses maisons belles & bien bâties ; &
» l'on peut la regarder comme une des
» meilleures Villes de la Prusse. Elle a
» deux Fauxbourgs ; & ses environs
» sont ornés de jardins agréables & de
» jolies maisons de campagne. Le Châ-
» teau , entouré de fossés & de ponts-
» levis , offre une vue admirable , &
» renferme d'assez beaux appartemens.
» Mémel , ville de commerce , avec
» une Forteresse & un Port sur la mer
» Baltique , est la Capitale d'un Pays
» presqu'entièrement dépeuplé par la
» peste qui , en 1710 , désola cette con-
» trée. Frédéric-Guillaume y attira des
» François , des Suisses , des Franco-
» niens , & plus de quinze mille Sals-
» bourgeois persécutés pour cause de
» Religion. Les nouveaux venus culti-
» verent ce canton désert , abattirent
» les forêts , desséchèrent les eaux , bâ-

SUITE DE LA POLOGNE. 315

» tirent des Villes, des Villages, des
» Métairies, des Eglises, & firent ainfi,
» en peu d'années, changer la face de
» leur nouvelle Patrie. C'est aujourd'hi
» la partie la plus fertile du Royaume de
» Prusse, soit en pâturages, soit en
» grains, dont une portion se verse
» dans les magasins Royaux ; le reste
» se transporte chez l'Etranger. On y
» élève de nombreux troupeaux de Va-
» ches & de Bœufs, d'excellens Che-
» vaux, & quantité de Moutons ; on y
» fait du beurre délicieux & de très-
» bons fromages. Les pêches y sont
» abondantes, & les bois remplis de gi-
» bier. On y entretient aussi des manu-
» factures de draps, de cuirs, &c. Les
» anciens Habitans ont leur langue par-
» ticulière, dans laquelle on a traduit
» la Bible, le Cathéchisme, & d'autres
» livres de piété. Les Suisses veillent
» aux pâturages & ont soin du bétail ;
» les François entendent mieux le com-
» merce & la culture du tabac qu'ils
» ont introduit dans le Pays, & les
» Salsbourgeois l'économie.

» Tilsé est une ville remarquable, &
» même la plus grande du Royaume
» après la Capitale, avec laquelle elle

316 SUITE DE LA POLOGNE.

» commerce en grains, en sel, en beurre
» & en toutes sortes de denrées. Des
» Hôpitaux bien fondés, des Eglises
» pour toutes les Religions, une Facto-
» rerie de sel, une École Royale, &
» d'autres établissemens utiles lui don-
» nent l'air d'une Cité très vivante.

» Les Habitans de toutes ces Villes,
» & en général la Nation entiere, ont
» les mœurs douces. Les Nobles sont
» polis & honnêtes; & vous ne remar-
» quez dans leurs manieres, ni cette
» hauteur dédaigneuse, ni cette fierté
» choquante de la Noblesse d'Allema-
» gne. Les Bourgeois sont bons, com-
» patissans, mais intéressés. Leur genre
» de vie est uniforme, & ressemble assez
» à la maniere de vivre des Hollandois.
» Les Hommes'occupent le matin dans
» leur maison, & vont le soir dans les
» lieux publics s'entretenir des événe-
» mens de l'Europe. L'Artisan, plus gros-
» sier que son langage, est néanmoins
» bon & sensible; sa brutalité n'est que
» passagere. Son ame concentrée s'ébran-
» le aisément à la voix de l'intérêt; l'es-
» poir du gain le rend prompt & ar-
» dent. Son caractère est froid & sé-
» rieux; il paroît grave; même au mi-

SUITE DE LA POLOGNE. 317

» lieu de ses plaisirs. Les Femmes sont
» blondes , pour la plupart , & ont
» beaucoup d'embonpoint. Leur taille
» n'a ni la finesse , ni l'élégance de celle
» des Angloises : on n'éprouve auprès
» d'elles, ni ce trouble secret , ni ce
» tendre embarras qui fait le charme de
» l'amour. Si quelquefois leur teint s'a-
» nime , c'est plutôt le desir , que le sen-
» timent qui l'enflamme ».

Vous demandez, Madame, si la Po-
logne conserve encore des droits sur
le Royaume de Prusse , & , en général ,
quelles sont aujourd'hui ses préten-
tions sur tous les Etats qui faisoient an-
ciennement partie de cette République ?
Vous avez vu qu'Albert de Brande-
bourg , Grand-Maître de l'Ordre Teu-
tonique , reçut de Sigismond I, Roi de
Pologne , l'investiture de la Prusse Du-
cale , à condition de prêter foi & hom-
mage en qualité de Grand-Vassal de la
Couronne. Les choses ont persévéré
sur ce pied jusqu'au tems de Frédéric
Guillaume , qui obtint la possession de
cette Province en toute souveraineté.
L'accord fut qu'en cas d'extinction , la
suprématie reviendrait à la Républi-
que , qui pour lors seroit obligée d'en

conférer la Principauté au Margrave de Bareith, à titre de Fief. C'est donc mal-à-propos, que les Polonois voudroient traiter le Roi de Prusse comme leur Vassal. Cette prétention ne peut avoir lieu contre aucun des Descendans de Frédéric-Guillaume en ligne directe, mais seulement contre des Collatéraux. Les monumens les plus sacrés prouvent que ce Prince a été reconnu Seigneur suprême de la Prusse Ducale; & l'authenticité de cette reconnoissance, lui fit frapper quantité de médailles, où l'on voit une main qui soutient une Couronne, avec cette légende : *Donnée par Dieu.*

La République est certainement en droit de profiter des occasions favorables de recouvrer la Livonie, la Kiovie, l'Ukraine, Smolensko, & plusieurs autres Pays considérables, que Jagellon avoit unis à la Pologne, & qui sont maintenant entre les mains des Moscovites. Si on lui allegue qu'elle les a cédés par des Traités, elle répond que ces Traités, contre lesquels elle a toujours protesté, lui ont été arrachés ou par violence, ou dans des conjonctures malheureuses. Les Russes ne cessent, de

leur côté, d'en confirmer la nullité, en ne remplissant aucune des conditions, par lesquelles ils s'en attribuent la propriété. Aussi voit-on que la République ne manque jamais d'insérer, dans les Capitulations de ses nouveaux Rois, qu'ils auront soin de se faire rendre la Livonie.

Il n'en est pas de même des droits que la Pologne s'arrogeoit anciennement sur la Silésie : l'indifférence avec laquelle elle a vu passer ce Duché sous la domination du Roi de Prusse, prouve clairement qu'elle ne conserve plus aucune prétention. On en peut dire autant des Principautés de Walachie & de Moldavie, dont les Peuples étoient autrefois sous sa protection, & lui payoient un tribut; ce droit, qui n'a jamais été bien affermi, fut abandonné aux Turcs par un Traité qui leur en assure la possession. La Fionie qui, du consentement de son Prince, se donna à la République, occasionna plusieurs guerres cruelles, où l'on vit ruisseler tour à tour le sang des Polonois, des Suédois & des Russes. Ceux-ci devenus enfin les Maîtres de la plus grande partie du Pays sous le regne victorieux de

320 SUITE DE LA POLOGNE.

Pierre-le-Grand, le conservent encore; mais la Pologne n'a conclu jusqu'à présent aucun Traité valable qui lui lie les mains, & la prive de ses prétentions. Quant aux Duchés de Courlande & de Sémigalle, pour peu qu'on examine son droit avec impartialité, on ne doutera pas qu'elle n'en ait un réel, non pour s'emparer du Pays, comme elle en est persuadée; mais pour empêcher qu'aucune Puissance n'en saisisse la souveraineté.

Quoique les Habitans de Dantzick prétendent assez généralement n'être que sous la protection, & non sous la domination de la Pologne, il est néanmoins certain que la République les compte, & a droit de les croire au nombre de ses Sujets. Je conviens que la situation importante de leur Ville, l'opulence & l'utilité de leur commerce, & les secours qu'ils ont fournis en différens tems, plutôt en argent qu'en Soldats, leur ont procuré de grands privilèges; mais la Pologne n'en a pas moins sur eux un vrai droit de Souveraineté. L'hommage, le serment de fidélité exigés & remplis par leurs Magistrats, les Impôts, les Douanes, la

Chambre des Finances, la Jurisdiction suprême dévolue au Roi dans leurs principales causes, ne doivent laisser aucun doute sur cet article.

Vous n'avez peut-être jamais entendu parler des Sommes Napolitaines, que la République ne cesse de demander à l'Espagne depuis deux siècles, & dont voici le fondement. Une Fille du Duc de Milan avoit épousé Sigismond I, dont elle eut un Prince & quatre Filles. Devenue veuve, elle alla passer ses jours au Royaume de Naples, & par son testament elle légua à sa Postérité quatre cens mille écus d'empire, qu'elle avoit prêtés au Roi d'Espagne, qui régnoit alors sur les Deux-Siciles. La Pologne, en vertu des droits qui lui ont été transmis par plusieurs Princes issus du sang de la Testatrice, est suffisamment autorisée à revendiquer cette succession; mais outre qu'il y a divers Compétiteurs, tant en France qu'en Allemagne, les Rois de Naples mettent à profit ces difficultés, pour éloigner un remboursement qui les incommoderoit fort; car la veuve de Sigismond légua moins le fonds que la rente annuelle; & comme cette rente

322 SUITE DE LA POLOGNE.
n'a jamais été payée , elle formeroit
aujourd'hui des sommes immenses.
Quoi qu'il en soit, si les Polonois s'ar-
rangeoient avec leurs Compétiteurs,
leur droit aux sommes Napolitaines
feroit incontestable.

Je suis, &c

A Dantzick , ce 17 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXV.

SUITE DE LA POLOGNE.

DE retour à Dantzick, on me fit parcourir ses vastes magasins de bled, où je crus voir réunis tous les anciens greniers de l'Égypte. Comme je me récriois avec enthousiasme sur ce prodigieux amas de grain, & sur le profit immense d'un pareil trafic : « ce » commerce, me dit un Négociant, » est bien loin des avantages infinis » que vous lui supposez ; car de toutes » les matieres qui s'achètent & se vendent, le bled est absolument ce qui » produit le moins, en raison de son » poids & de son volume. Un tonneau » de vin vaut dix fois plus qu'un égal » tonneau de froment, & pèse moins ; » le transport absorbera donc tout le » bénéfice. Le bled est fort sujet à dé- » périr dans le trajet ; rendu à sa destination, il court encore les mêmes » risques dans les magasins où on l'entasse. Ce négoce se fait principale-

324 SUITE DE LA POLOGNE.

» ment depuis l'équinoxe de l'Automne
 » jusqu'à celui du Printems ; surcroît
 » de danger & de dépense , parce qu'a-
 » lors la Mer est plus orageuse ; que les
 » rivieres se trouvent prises par les
 » glaces ou débordées , les chemins im-
 » praticables , les jours plus courts , le
 » tems moins sûr. D'ailleurs , le bled
 » n'est ni le trésor , ni la richesse d'au-
 » cun Pays en particulier ; il vient par-
 » tout ; il peut manquer par-tout , ce
 » qui rend son commerce toujours
 » vague , incertain , casuel & momen-
 » tané. Abandonné par la plupart des
 » Négocians qui en sentent les risques,
 » il est réduit de foi-même à un mo-
 » nopole , si on veut le faire en gros
 » avec l'Etranger ; si au contraire on
 » le fait en détail dans l'intérieur , il
 » fourmille d'astuces & de frippone-
 » ries. Enfin les achats ne peuvent pres-
 » que jamais s'exécuter , sans exciter
 » des plaintes & troubler des Provinces
 » entieres. Mais si l'achat est pénible ,
 » le débit intérieur est encore plus in-
 » commode , & toujours exposé aux
 » pertes & aux déchets. Ce trafic ,
 » qui ne devrait tendre qu'à enrichir
 » les Cultivateurs , passe par tant de

SUITE DE LA POLOGNE. 325

» mains différentes, qu'ils ne tirent ja-
» mais qu'un foible avantage de sa
» cherté. Si donc le bled est le premier
» objet dans le nombre des besoins de
» l'Homme, il est le dernier en ligne de
» profit dans le Commerce. C'est celui
» dont il ne faut jamais manquer, &
» sur lequel cependant un Etat doit le
» moins compter de s'enrichir ».

N'ayant plus rien à voir à Dantzick, nous reprimes, par une autre route, le chemin de Warsovie; & traversant cette partie de la Prusse Polonoise, qui occupe la gauche de la Vistule, nous fimes le tour de la grande ou basse Pologne, qui contient neuf Palatinats. Posna ou Posnan, est la Capitale de celui de Posnanie. C'est une assez belle Ville, située dans une plaine environnée de côteaux agréables, sur les bords de la Warta. Dans une Isle formée par la riviere, est la Ciradelle ou le Château qui passe pour un des plus beaux du Royaume; le Palatin y fait sa résidence. Les Fauxbourgs sont entourés de lacs & de marais, qui rendent le Pays sujet aux inondations. La Cathédrale est un édifice superbe, ainsi que le Palais de l'Evêque, bâti dans un de ces Faux-

bourgs. On voit, près delà, le College de Lubranski, fondé par un Evêque de ce nom : on y enseigne le Droit & les Mathématiques. Celui des Jésuites pour les Humanités & la Philosophie, est dans la Cité. Les Observantins, les Dominicains & les Carmes y ont des Couvens, & l'Ordre de Malte une Commanderie. On croit que cet Evêché est le plus ancien du Royaume. Le commerce que fait cette Ville avec l'Allemagne, la rend assez florissante. C'est dans ses environs qu'on prétend que la Religion Chrétienne a commencé à être connue en Pologne.

Vous avez vu que Stanislas Leczinski étoit Palatin de Pofnanie lorsqu'on l'éleva sur le Trône. Il avoit pris naissance à Lissa, petite ville du voisinage, dont il étoit Seigneur, & qu'il vendit avec toutes ses dépendances à la Maison de Sulkowski, qui la possède encore actuellement. Ce n'étoit d'abord qu'un village médiocre ; mais le Comte Raphaël Leczinski y ayant reçu favorablement un grand nombre de Protestans de Silésie, de Bohême, de Moravie & d'Autriche, ce lieu s'accrut & devint une Cité commerçante,

où il leur permit de fuivre leur Religion. En entrant dans Liffa, j'ai reffenti une forte de plaifir de me trouver dans une Ville qui a donné le jour au meilleur des Rois.

Kalifch, Capitale du Palatinat de ce nom, n'a de remarquable qu'un magnifique College de Jéfuites, où l'on enfeigne toutes les fciences & toutes les langues. Gnefne, dans le même Palatinat, fut, pendant plufieurs fiecles, la Capitale du Royaume; mais un incendie en ayant confumé les trois quarts, ce n'eft prefque plus aujourd'hui qu'un Village. Je vous ai parlé de fa fondation, & fur-tout de fon Archevêque, Préfident du Sénat & Primat. Vous connoiffez toutes les prérogatives, qui font peut-être encore au-deffous de fes prétentions. Les Chanoines de fa Métropole doivent être nobles, à la réferve de quelques Gradués. Son Eglife fe vante de pofféder le corps de Saint-Adalbert, que les Pruffiens ont fait mourir; mais les Habitans de Prague le lui difputent; ce qui caufe entre les deux Villes des conteftations auffi inutiles, que difficiles à terminer.

Je ne vous parlerois pas de Sirad ; ville de peu d'importance , si elle ne donnoit son nom au Palatinat de Siradie , dont elle est la Capitale. Située dans une plaine sur la Warta , elle avoit autrefois le titre de Duché , & étoit l'apanage du second Fils des Rois de Pologne. Petrikow fait partie du même Palatinat , & a , sur la Capitale même , l'avantage d'être le Siège où se jugent souverainement , pendant six mois , les Affaires des Nobles. La justice s'y rend sommairement comme en Asie ; point de Procureurs , point de procédures ; quelques Avocats seulement , qu'on appelle des Juristes ; ou bien on plaide sa Cause soi-même. Une meilleure disposition encore , c'est que la Justice se rendant gratuitement , le Pauvre peut l'obtenir. Ces Tribunaux sont vraiment souverains ; car le Roi ne peut ni les prévenir par évocation , ni casser leurs Arrêts : ils prononcent en dernier ressort.

Les crimes de leze-Majesté , de rébellion , de péculat sont jugés en pleine Diète. La maxime que l'Eglise abhorre le sang , ne regarde point les Evêques de Pologne. Je crois vous avoir déjà

dit, qu'une Bulle du Pape leur permet d'opiner à la mort. Une autre chose qu'on ne voit guere ailleurs, c'est que les mêmes Hommes qui délibèrent au Sénat, qui jugent dans les Tribunaux, marchent à l'Ennemi; la Robe n'est point séparée de l'Epée. Les causes purement spirituelles, comme celles qui concernent l'administration des Sacremens, la validité des Mariages, les bénéfices, la discipline ecclésiastique, sont entièrement dévolues au Tribunal de la Nonciature; car vous faurez que le Nonce du Pape est ici non-seulement Ministre public, mais qu'il y exerce encore une Jurisdiction très-étendue.

Anciennement les Rois de Pologne étoient chargés du Jugement des Procès; & c'étoit vraisemblablement, de toutes leurs fonctions la plus négligée; des Affaires plus importantes leur laissoient à peine le tems de discuter les intérêts des Particuliers. La plupart n'avoient pas le courage d'entrer dans un détail, pénible même à ceux qui l'aiment par devoir, à plus forte raison quand on s'y porte avec répugnance. Ils ordonnerent que la Justice

330 SUITE DE LA POLOGNE.

fût administrée dans chaque Palatinat ; où il y eut dès-lors deux Tribunaux ; celui des Juges de chaque District , où les Affaires se décidoient en premiere instance ; & celui qui se tenoit en Autonne , composé du Palatin , du Castellan , & des autres Officiers de la Province. De ce Tribunal on alloit au Roi ; mais il n'étoit pas possible que le Monarque , selon cet arrangement même , ne fût encore accablé de la discussion de beaucoup d'Affaires. Aussi Henri de Valois , qui ne pouvoit supporter ce pénible devoir , disoit quelquefois : « je trouve singulier que les » Polonois n'aient voulu faire de moi » qu'un Jurisconsulte ! Ne voudront- » ils pas bientôt en faire un Avocat » ?

Sous le regne de Sigismond-Auguste , on eut dessein de former , sur le modele des Parlemens de France , une Cour Souveraine , où se porteroient les appellations de toutes les Justices inférieures. Mais ce projet n'eut pas lieu ; le Prince se contenta d'établir des Juges extraordinaires , qui , sans empiéter sur les Jurisdiccions précédentes , seroient chargés de terminer toutes les Affaires restées en arriere , ou par sa

négligence, ou par celle de ses Prédécesseurs. Etienne Battori attribua à la Nation le Jugement absolu de toutes les causes d'appel qu'il auroit dû décider lui-même : il créa des Tribunaux supérieurs, & ne se réserva que la connoissance des principales causes qui l'intéressoient. Les Rois, ses Successeurs, renchérissent encore sur son indolence, en laissant passer insensiblement toute la Jurisdiction au pouvoir de la Noblesse & du Clergé. Telle est l'époque de la décadence du pouvoir Royal ; car en perdant le droit de juger & de punir, on perd le moyen de faire respecter la Majesté du Trône.

Depuis ce tems là, la République nomme ses Magistrats, qu'elle appelle Députés, & qui forment, chaque année, deux Tribunaux, l'un de la Couronne, & l'autre du grand Duché, tous deux supérieurs, & dont les décrets ne souffrent d'appel, qu'à la Diète générale ; encore ne peut-il avoir lieu que très-rarement. Aucun des Tribunaux n'est perpétuel & ne reçoit de salaire. Les Membres qui les composent, sont choisis par les Diétines que tiennent, pour cet effet, tous

332 SUITE DE LA POLOGNE:

les Palatinats & tous les territoires de la République. D'où il suit qu'un territoire dont la Diétine est rompue, n'a, pour cette fois, nul Député de sa part au Tribunal; ce qui n'empêche pas qu'on n'y juge ses Procès.

Dans la composition de ces Tribunaux, outre les Envoyés de l'Ordre Equestre, on nomme aussi des Ecclésiastiques pris dans les Chapitres des Cathédrales. Il n'en est pas de même pour la Lithuanie; mais, comme il arrive souvent qu'on y agite des affaires qui intéressent le Clergé, on lui assigne un Maréchal qui, quoique séculier, est chargé spécialement de défendre ses intérêts. On exigea d'abord, que ces Députés fussent élus d'un consentement unanime; on se contente aujourd'hui de la pluralité des voix. Les Ecclésiastiques peuvent être choisis de nouveau au bout de deux ans, & les Laïques de quatre seulement.

Les Séculiers nomment entr'eux un Chef ou premier Magistrat, qui prend le titre de Maréchal du Tribunal. Ce choix tombe, pour l'ordinaire, sur un des Membres du Sénat, ou quelque

grand Officier de la Couronne. Le Clergé se donne un Président, qui est presque toujours un Prélat de distinction. Ces deux Chefs n'ont guère d'autre avantage, que l'honneur de diriger une Assemblée, qui tient entre ses mains, la fortune & le repos des Citoyens : ajoutez-y le privilege d'avoir deux voix dans les délibérations. Le Tribunal de la Couronne tient ses séances à Petrikow, pour la grande Pologne, depuis le mois d'Octobre jusqu'à Pâque ; & pour la petite Pologne, à Lublin, depuis Pâque jusqu'à la moisson. Celui de Lithuanie s'assemble toujours en été, à Wilna, & en hiver, tantôt à Nowogrodeck, tantôt à Minsko, suivant une alternative établie entre ces deux Villes.

De peur que parmi tant de Juges, dont la dignité n'est qu'honorable, il ne s'en trouvât qui voulussent la rendre lucrative, les Loix ont sagement ordonné, que chaque Membre prêteroit le serment dont voici la formule : « Je jure que je jugerai selon Dieu, le » Droit écrit, & l'équité ; que sans aucun esprit de partialité & de prévention, j'admettrai les raisons du Ri-

334 SUITE DE LA POLOGNE.

» che & du Pauvre , de l'Ami & de
» l'Ennemi , du Citoyen & de l'Etran-
» ger ; que je n'aurai égard ni à la fa-
» veur ni à la haine , ni aux préfens , ni
» aux menaces ; & que ni l'ambition ni
» la paffion ne m'ont fait briguer la
» place que j'occupe ».

Ce ferment n'empêche pas qu'il ne fe gliffe encore beaucoup d'abus. Un des plus confidérables eft que les grandes Maifons s'emparent tellement des Tribunaux , qu'elles y exercent fouvent tous les excès du despotifme. On a des Procès ; on veut triompher de fes Parties ; rien de mieux pour y réuffir , que de travailler dans les Diétines à donner l'exclufion aux Juges dont on fe défie , & à faire nommer ceux qui plieront la regle au gré des leçons qu'on leur donnera. Le coup eft encore plus certain , lorsqu'après s'être affuré des Députés , on parvient à faire élever à la dignité de Maréchal , un Homme dévoué au Parti qui les met en mouvement. Cette étude , fi capable de renverfer l'égalité Républicaine , fait la principale occupation des Seigneurs Polonois.

Un Maréchal du Tribunal eft un per-

sonnage si important, que dans l'espérance d'arriver à cette place, les Sénateurs ne dédaignent pas d'employer toutes fortes de moyens, pour être mis au nombre des Députés; & c'est en quoi les constitutions montrent une espèce de bizarrerie; puisqu'elles interdisent à ces mêmes Sénateurs la qualité de Nonces pendant la Diète. L'une est cependant plus honorable que l'autre; car un Nonce est, en quelque manière, l'arbitre de la destinée publique, au lieu qu'un Député ne décide que du sort des Particuliers.

Tous ces Magistrats jouissent d'une considération infinie; leurs personnes sont sacrées; & malheur à qui leur feroit la moindre insulte; il y va de la tête sans rémission. Tel, dont le nom n'étoit jamais sorti de son hameau, devient subitement, en acquérant cette dignité, l'objet des complaisances les plus marquées, & des hommages les plus humbles. On voit les premiers Membres de la République s'abaisser devant lui avec un air d'humilité & d'affujettissement. La régularité de sa conduite, l'honnêteté de ses mœurs, la sagesse de ses dé-

336 SUITE DE LA POLOGNE.

marches, ne font qu'ajouter au respect dont il est honoré par-tout , soit qu'affis dans le Tribunal , il fasse la fonction de Juge ; soit que rendu à la société, il se communique à ses Concitoyens.

Les deux Tribunaux suprêmes de Pologne & de Lithuanie jugent , par appel , les causes qui leur sont portées des Jurisdictions inférieures. Chaque Palatinat est divisé en un certain nombre de territoires , qui ont leurs Justices appellées Jugemens Terrestres. Les Palatins ne connoissent , dans leur ressort , que des Affaires des Juifs. Les Castellans ont aussi une Jurisdiction dans l'étendue de leur District. Des Magistrats des Villes , il y a appel au Chancelier. Les autres Tribunaux sont celui de la Trésorerie ou des Finances , qui se tient à Radom ; celui des Grands Généraux , du Grand Maréchal , &c. composé de ces Officiers , de quelques Sénateurs , & des Députés de la Noblesse , nommés dans une Diète générale. Les Villes sont administrées par des Botrguemestres & des Conseillers ; les Villages , par des Prévôts & des Assesseurs. Les uns & les autres

autres dépendent en partie du Roi, en partie des Seigneurs, en partie du Clergé, & sont gouvernés plutôt selon le bon plaisir de leurs Maîtres, que suivant des Loix fixes & connues ; suite inévitable du manque de vigueur qu'on reproche avec fondement à ces mêmes Loix.

L'exécution des Jugemens cause quelquefois des défordres qu'on ne sauroit se figurer dans les Pays où regne une bonne police. Un puissant Adversaire s'est emparé de votre bien ; vous en demandez la restitution ; la Justice décide en votre faveur ; mais l'Usurpateur ne se tient pas pour vaincu : il faut que l'Arrêt à la main, vous assembliez des Troupes, & que vous alliez, si vous le pouvez, forcer votre Partie à se conformer à la condamnation, sans quoi vous courez risque d'être long-tems privé de la jouissance, que le gain de votre cause sembloit vous assurer.

Autre principe également pernicieux : « le Coupable est absous, dès qu'aucun Particulier ne le poursuit en Justice ». On a assassiné votre Pere, brûlé votre maison ; une indo-

338 SUITE DE LA POLOGNE.

lence naturelle, la pauvreté, ou quelque autre motif vous empêchent d'intenter un Procès qui nuirait à votre tranquillité, à votre fortune; votre silence fait taire les Tribunaux; parce qu'ils n'ont point d'Officiers, qui, en pareil cas, se chargent de la vengeance publique. Dès-lors le Criminel va le front levé; & les Loix contre les Assassins, les Incendiaires deviennent inutiles. Comment opérer le bon ordre dans un Etat, où les Tribunaux sont sans justice, comme les Conseils sans union, les armées sans discipline, le trésor sans argent; où tout se détache, tout se dissout, tout périt au milieu des dissensions & des discordes? Ah! Polonois, vos Ancêtres vous ont laissé de grands exemples à suivre, & de grands abus à réformer.

On punit ici les Malfaiteurs de deux manières, par le gibet ou par le glaive; & cette différence ne vient point de la diverse condition des Coupables, mais de celle des crimes. On pend un Voleur de quelque état qu'il puisse être; & l'on coupe la tête à toutes sortes de personnes, pour tout autre délit que pour le vol, à moins qu'il ne s'agisse

de quelque forfait atroce , pour lequel on condamne le Scélérat à la roue. Les Maîtres ont aussi le droit de châtier leurs Domestiques. Si le Coupable est un Gentilhomme , on le fait coucher sur le ventre ; & on lui applique sur le derriere autant de coups de bâton ou de corde , qu'il plaît au Maître de l'ordonner. Celui qui les a reçus , vient ensuite embrasser les genoux de celui qu'il appelle son Bienfaiteur. Toute la distinction qu'on lui accorde , comme Gentilhomme , c'est de le mettre sur un tapis pendant l'exécution. On a vu de ces nobles Valets fustigés , parvenir au rang de Sénateurs.

Lenciza & Rava , les principales Villes de ces deux Palatinats , méritent peu qu'on s'y arrête. La premiere est détenue par un Château situé sur un rocher ; la seconde ne présente qu'un assez beau College occupé par les Jésuites. Il en est à peu près de même de la plupart des autres Villes de Pologne , où les maisons du Peuple sont bâties de bois ou de terre , & couvertes de paille ; non qu'on ne puisse employer la pierre ou la brique , mais comme le Pays n'est pas fortifié , qu'il

340 SUITE DE LA POLOGNE.

est souvent exposé aux courses des Turcs, des Tartares, des Moscovites, dès qu'on est averti de leur approche, on met le feu à ces maisons de peu d'importance, après en avoir sauvé quelques meubles; on s'assemble ensuite en corps d'armée, pour faire face à l'Ennemi. Les Villes sont assez nombreuses; mais vous n'y voyez presque aucun reste des anciens édifices qui doivent avoir été jadis la demeure des premiers Rois; & c'est la différence qui se trouve entre les bâtimens Polonois & ceux des Egyptiens, des Grecs, des Romains, dont, après tant de siècles, il subsiste encore de superbes ruines. Ici au contraire, les Palais les plus magnifiques, construits de bois, pour l'ordinaire, ressemblent à des vaisseaux qu'il est nécessaire de caréner souvent, & de refaire à neuf au bout de quelques années. J'en excepte le Château de l'Archevêque de Gnesne, dans la petite ville de Lowics, Palatinat de Raya, où ce Prélat fait sa résidence. C'est un bâtiment de pierre de taille, ainsi que la Ville - qui est fort marchande, & où se tiennent des foires célèbres.

SUITE DE LA POLOGNE. 345

Arrivés à Warsovie, nous nous remimes de nos fatigues dans la compagnie de quelques Gens de Lettres, les seuls, quand ils daignent se communiquer, qui dédommagent du vuide affreux, de l'ennui, du dégoût même des autres sociétés. Habitans d'une même Patrie, quoique sous un ciel, sous des Maîtres, sous un Gouvernement différens, vous les trouvez par-tout semblables; par-tout ce sont les mêmes principes, les mêmes lumières, les mêmes mœurs, le même langage, celui de la science, de la raison, de la vérité, du goût, de l'esprit, de la philosophie, de l'honnêteté & de la vertu. Vous ne distinguez, parmi eux, ni le François, ni l'Allemand, ni le Russe, ni le Sarmate; c'est ce qu'on ne remarque dans aucune des autres classes de Citoyens. Occupés de mille objets qui ne tendent ni à perfectionner le raisonnement, ni à acquérir des connoissances, ces derniers ne sont, que ce que l'habitude, l'éducation, les préjugés leur ordonnent d'être, ignorans, vains, présomptueux, sans suite dans leurs idées, sans ordre, sans enchaînement, sans précision, sans justesse. Au

342 SUITE DE LA POLOGNE.

centre même de la Sarmatie, environné de Régions anciennement habitées par des Scythes, des Huns, des Goths, des Vandales, on trouve Paris, Rome, Athenes dans ces Comités littéraires, où président la science, l'urbanité, la politesse & le goût.

Mais est-ce ici le moment de vous parler des Muses Polonoises, lorsque leur Protecteur & leur Pere est à la veille de voir envahir ses Etats par un Prince, qui avoit fait asseoir avec lui les Beaux Arts sur le Trône? Dans un Pays exposé, par la nature même de son gouvernement, aux dissentions domestiques, livré par sa situation à des Voisins puissans & redoutables, continuellement défolé par la fureur des armes, comment pourroient-elles prendre cette consistance, cet éclat qu'elles ont chez la plupart des Nations de l'Europe? Tandis que les Dietes feront tant de bruit en Pologne, vous n'entendrez point parler de leurs Académies; on n'éleve pas un temple de Mémoire à côté de celui de la Discorde. N'accusez point le climat de l'ignorance de ses Habitans; la Prusse Polonoise, située sous le même ciel,

SUITE DE LA POLOGNE. 343

habitée par des Allemands , a eu ses Copernic , ses Hevel , ses Cluvier ; elle possède encore un Hanows , un Lengnich. La Pologne même a produit des Politiques éclairés , des Capitaines habiles , de bons Poètes latins , & des Historiens estimés ; mais vers la fin du siècle dernier , elle retomba , par je ne fais quelle destinée , dans sa première barbarie. Un style boursoufflé fit tout le génie de la Nation ; & le peu de Gens de goût qui lui restoient , ne pouvoient que gémir de la corruption générale. Enfin deux Hommes parurent , & bannirent le mauvais goût , qui , chassé de toute l'Europe , sembloit vouloir se fixer en Pologne.

Le nom de Zaluski est aussi mémorable dans l'empire des Muses , que cher à ce Royaume. Issue du sang des Rois Goths qui avoient détruit les Arts , il étoit juste que cette Famille les rétablît. Un Seigneur de ce nom , Alexandre-Joseph , donna le jour à deux Fils qui rehaussèrent la gloire de leur Maison & de leur Patrie : le premier , André-Stanislas , entra dans les Dietes dès l'âge de neuf ans , sous la conduite de son Père, Grand-Chancelier

344. SUITE DE LA POLOGNE.

de la Couronne , pour s'instruire de bonne heure des Affaires d'Etat ; car dans un Gouvernement où les Nobles dominent , leur premiere science est celle de leur pouvoir. Quoiqu'attaché à l'Eglise par plusieurs Bénéfices , il étudia les mathématiques à Dantzick , & acheva son éducation par un cours de voyages. Pendant le séjour qu'il fit à Rome , il prit le degré de Docteur au College de Sapience. De retour dans sa Patrie , il fut chargé de plusieurs commissions importantes , & passa successivement aux Evêchés de Plozko , de Luzko , de Culm , & de Cracovie. Il employa son crédit & ses libéralités à ériger le College des Nobles , qui fait aujourd'hui un des principaux ornemens de la Pologne. Il étendit ses soins sur les Ecoles de Warfovie , où il assiste régulièrement à tous les exercices publics , encourage les Etudians qui se distinguent , & les envoie quelquefois , à ses propres frais , dans les Universités étrangères , pour les rendre encore plus habiles. Pendant les voyages qu'il faisoit en Saxe avec le Roi , il donnoit tout son loisir aux Savans du Pays , & en attiroit plusieurs dans ce Royaume.

Son Frere , Joseph-André Zaluzki , Compagnon de ses Études, fut aussi son Coopérateur dans le rétablissement des sciences en Pologne. Destiné comme lui à l'état Ecclésiastique , il fit son cours de Théologie à Paris , au Séminaire de Saint-Sulpice , où il montra du talent pour la chaire. Après avoir pris le degré de Bachelier en Sorbonne , il cultiva son goût pour la Littérature dans la société des Hommes les plus illustres , & spécialement du Cardinal de Polignac , ancien Ami de sa Maison. Rappelé dans sa Patrie , pourvu de riches Bénéfices , élevé à des Charges honorables , il se fit recevoir Docteur en Droit dans l'Université de Cracovie , & publia divers Ouvrages sur la Religion , l'Histoire & la Politique. Attaché au parti de Stanislas , il fut chargé par ce Prince d'une Ambassade auprès de Clément XII , soutint , pendant trois ans les intérêts de son Maître , & fut du nombre de ceux qui le suivirent en Lorraine. En quittant cette Cour , il parcourut la Hollande , l'Angleterre , le Danemarck & la Suede , pour y voir les Savans distingués , & vint en Pologne rendre ses hommages à Auguste III ,

346 SUITE DE LA POLOGNE.

qui le reçut avec la froideur à laquelle devoit s'attendre un des Amis de Leczinski. Il se consola de la disgrâce des Rois dans le commerce des Muses ; & la gloire des Arts devint l'unique objet de son ambition & de ses soins. Depuis long-tems il avoit formé , de concert avec son Frere , l'Evêque de Cracovie , le projet d'ériger une Bibliothèque publique ; & dans ce dessein , ils avoient rassemblé à leurs frais , plus de deux cens mille volumes , dont le Catalogue seul peut donner une idée de la Littérature Polonoise

La *Pologne Littéraire* par M. Janouski , Auteur Saxon , est une autre source pour connoître l'état actuel des sciences , des arts & des Lettres dans ce Royaume. Je parlerai de deux Poètes vivans : l'un est M. Jablonouski , Prince du Saint-Empire , qui a chanté la délivrance de l'armée Polonoise près de Bukowno , en 1685 , par la valeur de Stanislas Jablonouski , son Aïeul. Cette Maison est encore l'asyle des Lettres : un Seigneur de ce nom , parent du Roi Stanislas , a composé un ouvrage François , intitulé l'Empire des Sarmates. Sa Bibliothèque est ouverte à tous

ceux qui peuvent en profiter. Le Pere Konarski , Religieux des Ecoles Pies , & Petit-Neveu de l'Evêque de Pofnan , est connu par trois livres d'Elégies , & une Décade lyrique. Il a voyagé en France & en Italie pour y prendre le goût de la belle Littérature. Staniflas le retint quelque tems à Lunéville ; mais l'amour de la Patrie le rappelant dans son Pays , il y publia un Livre sur les vices de l'éloquence , & s'occupa à faire fleurir les Lettres dans son Ordre.

Christophe Opalinski , Palatin de Pofnanie , & Bifaïeul de la Reine de France , a laiffé des Satyres sur le Gouvernement & les mœurs de ce Pays. Wenceslas Potocki , Traducteur de l'Argenis de Barclai , a composé des Epigrammes sur les principales Familles de Pologne & de Lithuanie. Le Poëme latin intitulé le Triomphe des Dieux , a mérité à Sébastien Klonowitz , le titre d'Ovide Polonois. Il a fait deux autres Poëmes , l'un sur la navigation & le commerce de Dantzick ; l'autre intitulé la Bourfe des Indes ; c'est un tableau fatyrique de certains moyens de parvenir.

Vous voyez par-là , que la Noblesse

348 SUITE DE LA POLOGNE.

Polonoise est la partie la plus éclairée de la Nation, comme elle est le plus ferme appui de l'État, & le rempart le plus assuré de la République. Heureux les Sujets qui la composent, s'ils avoient autant d'application à cultiver leurs talens, que de dispositions à en acquérir ! Ce qui cause leur indolence, c'est qu'étant tous Gentilshommes, & se croyant égaux, en naissance, à tous ceux qui leur sont supérieurs en dignité, ils prétendent parvenir à leur tour, par le seul titre de la Noblesse, sans se soucier de rien obtenir par le mérite. Remplis de ces préjugés, ils ont à peine fini leurs premières classes, qu'ils aspirent à tout ce qu'il y a de plus élevé, & pensent qu'il suffit d'être Rhéteurs, pour se croire des Hommes d'Etat. C'est ce qui paroît par leurs harangues, ouvrages, pour l'ordinaire, sans génie, sans goût, sans esprit ; misérables puérités de Collège, où l'on remarque plus de vaine élocution, que de bons sens : nul choix, nul ordre, nulle simplicité ; ce ne sont que figures entassées, qu'ennuyeuses déclamations, où tout est outré, louanges, invectives ; & où l'on ne parle de rien moins.

que du fujet qu'on devoit y traiter. Ceux qui courent cette carrière , préfèrent au talent de penfer , le petit mérite de faire des antithèfes , & d'aligner froidement de grands mots , qu'ils prennent pour de l'éloquence. Malgré ces défauts , cette jeune Nobleffe présume tellement de fa capacité , qu'il lui fuffit d'avoir harangué dans une Diète , pour fe croire digne d'être nommée à la prochaine Diète.

Les jeunes Polonois favent à peine lire , qu'on leur apprend le latin. Cette langue eft très-ufitée , même parmi le Peuple ; mais on ne s'embarraffe ni de la prononciation , ni de la pureté. Les Nobles y ajoutent l'étude de l'Allemand , du François , de l'Italien , de l'Efpagnol. Quoique l'Efclavon foit le principal idiome du pays , il n'eft pas étonnant qu'il ait fouffert quelque altération dans un Royaume fi étendu. Dans la partie qui approche du Midi , il diffère peu du Hongrois. Les Provinces du Couchant & du Nord ont leur dialecte mêlé d'Allemand. En Lithuanie , on fe fert de l'ancien Scythe ; & vers l'Ukraine & la Podolie , il eft corrompu par un mauvais idiome Grec.

348 SUITE DE LA POLOGNE.

Polonoise est la partie la plus éclairée de la Nation, comme elle est le plus ferme appui de l'Etat, & le rempart le plus assuré de la République. Heureux les Sujets qui la composent, s'ils avoient autant d'application à cultiver leurs talens, que de dispositions à en acquérir ! Ce qui cause leur indolence, c'est qu'étant tous Gentilshommes, & se croyant égaux, en naissance, à tous ceux qui leur sont supérieurs en dignité, ils prétendent parvenir à leur tour, par le seul titre de la Noblesse, sans se soucier de rien obtenir par le mérite. Remplis de ces préjugés, ils ont à peine fini leurs premières classes, qu'ils aspirent à tout ce qu'il y a de plus élevé, & pensent qu'il suffit d'être Rhéteurs, pour se croire des Hommes d'Etat. C'est ce qui paroît par leurs harangues, ouvrages, pour l'ordinaire, sans génie, sans goût, sans esprit ; misérables puérités de College, où l'on remarque plus de vaine élocution, que de bons sens : nul choix, nul ordre, nulle simplicité ; ce ne sont que figures entassées, qu'ennuyeuses déclamations, où tout est outré, louanges, invectives ; & où l'on ne parle de rien moins,

que du sujet qu'on devoit y traiter. Ceux qui courent cette carrière , préfèrent au talent de penser , le petit mérite de faire des antitheses , & d'aligner froidement de grands mots , qu'ils prennent pour de l'éloquence. Malgré ces défauts , cette jeune Noblesse présume tellement de sa capacité , qu'il lui suffit d'avoir harangué dans une Diète , pour se croire digne d'être nommée à la prochaine Diète.

Les jeunes Polonois favent à peine lire , qu'on leur apprend le latin. Cette langue est très-usitée , même parmi le Peuple ; mais on ne s'embarrasse ni de la prononciation , ni de la pureté. Les Nobles y ajoutent l'étude de l'Allemand , du François , de l'Italien , de l'Espagnol. Quoique l'Esclavon soit le principal idiome du pays , il n'est pas étonnant qu'il ait souffert quelque altération dans un Royaume si étendu. Dans la partie qui approche du Midi , il differe peu du Hongrois. Les Provinces du Couchant & du Nord ont leur dialecte mêlé d'Allemand. En Lithuanie , on se sert de l'ancien Scythe ; & vers l'Ukraine & la Podolie , il est corrompu par un mauvais idiome Grec.

350 SUITE DE LA POLOGNE.

L'établissement du Christianisme en Pologne, y attira nombre d'Ecclésiastiques Etrangers, qui y porterent le goût des sciences. On s'appliqua d'abord à l'éloquence, ensuite à l'étude des langues & de la philosophie; mais cette ardeur se ralentit; & l'on revint à l'ancienne barbarie, jusqu'à l'arrivée de quelques Savans Allemands, qui firent refleurir l'amour des Lettres. Mais on peut dire en général, que l'ignorance est presque inhérente à la constitution vicieuse de ce Gouvernement. Les Muses évitent le tumulte; & les sciences fuient les lieux d'agitation & de troubles. La confusion & le désordre qui en sont inséparables, font fuir les arts agréables, & épouvantent même les arts utiles. Plusieurs Souverains ont voulu les attirer dans ce Royaume; mais aucun n'a pu réussir à les y fixer. Le Pere du grand Sobieski a laissé plusieurs ouvrages; on les conserve avec soin dans les Bibliothèques; tous cependant sont de la plus grande médiocrité. On a formé un recueil des Poètes de cette Nation, qui ne contient rien que de très-foible; & ses meilleurs Histoires ne valent pas

nos anciennes Chroniques. Pour des Philosophes, il ne faut pas en chercher dans un Etat, où regnent à la fois l'ambition, l'anarchie, la superstition & l'esclavage. Ces Peuples voulurent, il y a quelques années, avoir un Théâtre National : il fallut qu'un Italien le fit élever, & en devint Directeur. On joua des Comédies composées par un Auteur du Pays, qui n'étoient que les nôtres déguisées. On y donna quelques Tragédies qui ne manquoient pas d'imagination, mais de conduite.

Les seuls Ecrits qui répandront une gloire éternelle sur la Nation Polonoise, ce sont ces immortelles productions d'un Philosophe Roi & bienfaisant, faites pour être lues & senties par tous les Hommes, mais principalement par des Rois. Par-tout c'est Marc-Aurele instruisant les Humains qui lui sont chers, & dont il est adoré. La collection de ses Œuvres embrasse toute sorte de matieres, traitées avec le même goût, la même étendue de génie ; mais ses Observations sur le Gouvernement de Pologne, doivent être regardées comme le Code de cette République, comparé à ces sages ré-

glements de Minos, que les Crétois confervèrent si long-tems, & avec tant de vénération. C'est ainsi qu'un Monarque Philosophe fait honorer les Sciences & les Lettres, & les faire concourir avec sagesse au bonheur de ses Sujets. Stanislas les a cultivées par goût, & même par un sentiment de reconnoissance. Dans les tems de ses disgraces, elles le consolient; elles étoient ses ressources les plus douces; elles soutenoient sa vertu; & c'étoit dans leur commerce, qu'il puisoit cette élévation de pensées, cette égalité d'ame, qui le distinguoient si supérieurement, ces lumieres, ce vrai bel esprit, cette solidité, cette élégance qui caractérisent les différens ouvrages échappés de son Cabinet Philosophique. Ce sage Nestor des Rois leur a ainsi prouvé, que non-seulement les sciences & la vrai philosophie rendent immortels les Monarques qui les cultivent, mais encore qu'il n'est pas moins digne d'eux d'instruire l'Univers par leurs écrits, que de rendre les Peuples heureux par leurs bienfaits.

Un Voyageur qui aime à connoître les mœurs d'une Nation, doit les étu-

dier dans la Capitale ; & c'est à quoi je m'applique pendant mon séjour à Warsovie. Les Polonois sont francs & fiers ; la fierté est assez naturelle à un Gentilhomme qui élit son Roi, & qui peut lui-même le devenir. Ils sont emportés & violens dans les Assemblées , & ne décident les Affaires que le sabre à la main. De cette agitation continuelle , suite inévitable de leur constitution , il résulte un caractère particulier , qui les distingue des autres Peuples. Valeureux par tempéramment , complaisans par ambition , généreux par vanité , prodigues par faste , intrépides jusqu'à la témérité , ils seroient peut-être indomptables , si la subordination étoit mieux observée. Jaloux d'une liberté chimérique , ils obscurcissent toutes ces qualités par l'abus qu'ils en font. Je connois peu de Nations , qui offrent des contrastes plus frappans : la dignité Royale est absorbée dans l'autorité Républicaine ; quelques Loix justes paroissent sortir de l'anarchie féodale ; le Gouvernement est un mélange bizarre de celui des Romains avec la barbarie Gothique ; l'abondance est presque toujours

354 SUITE DE LA POLOGNE.

à côté de la pauvreté; le Peuple toujours inconséquent dans sa conduite, toujours prêt à rejeter le Souverain qu'il a choisi, toujours protestant contre les meilleurs établissemens.

Les Polonois sont ordinairement grands, bien faits, robustes, & aiment à briller par la richesse des vêtemens. Les Nobles ont des bottines couleur de soufre, qu'il n'est permis qu'à eux de porter. Les autres les ont blanches ou rouges. Un bonnet fourré, une veste qui leur descend jusqu'à mi-jambe, doublée de même, leur coûtent quelquefois jusqu'à mille écus; mais ils ne s'en servent que les jours de cérémonie, & les conservent de Pere en Fils. Il se font couper les cheveux jusqu'au dessus des oreilles, pour imiter la couronne monachale de leur ancien Roi Casimir. Ils se rasent la barbe, à la réserve des moustaches, qu'ils laissent croître. Quelques-uns, mais c'est le petit nombre, sont habillés à la Française. Ils ne quittent le sabre que pour se coucher, le gardent en se confessant, & ne l'ôtent pas même à la communion. Ils l'attachent à une courroie de cuir, à laquelle pend un mouchoir,

un couteau à gaine, & une pierre à aiguiser. L'amour de la table les rend magnifiques dans les festins, sur-tout aux repas de Noces & de Funérailles. Ce que la nature leur a refusé, est précisément ce qu'ils aiment le plus, le vin & les liqueurs fortes. Les Affaires publiques ne se traitent & ne s'arrangent que le verre à la main. Si, comme les autres Peuples du Nord, ils aiment à boire, ils mangent de même. L'excès passe chez eux pour une vertu; & leurs festins sont presque toujours suivis de querelles, qu'ils terminent avec le sabre. Ceux qui ont le plus de blessures, passent pour les plus vaillans, & se font gloire d'être balafrés.

Un monde entier de Domestiques compose le cortège d'un Nonce ou d'un Député. Ils les choisissent parmi leurs Etclaves, leur donnent leur livrée, des bas, des bottines, & un louis par an pour leur entretien. On leur distribue une certaine quantité de pain par semaine, & chaque jour un potage, fait avec une espece d'orge, des choux & du sel. Ces Gens sont nécessaires, sur-tout dans les voyages, pour porter les lits, les tables, les

356 SUITE DE LA POLOGNE.

provisions , & les ustensiles propres à les préparer. Un usage excellent des Seigneurs , c'est qu'ils passent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils se rendent par-là plus indépendans de la Cour , qui n'oublie rien pour les corrompre , & vivifient les campagnes , qui seroient plus peuplées , plus florissantes , si elles étoient cultivées par un Peuple libre.

Les Polonois aiment l'argent ; & il n'y a point de soumission où ils ne s'abaissent pour en obtenir ; mais ils sont dans l'usage de ne jamais rendre ce qu'ils empruntent. Si on les presse , ils se moquent du Prêtreur , & lui disent , « faites , pour retirer votre argent , » tout ce que j'ai fait pour l'avoir ». On ne connoît point les Contrats de constitution : un Noble qui emprunte d'un Gentilhomme , engage sa terre , & n'y rentre qu'en payant ; ce qui se pratique par les formes de la Justice. Les Bourgeois & les Marchands ne prêtent à la Noblesse que sur gages , au denier quatorze , comme il est réglé par les Loix du Royaume. On fait un double mémoire de la quantité & de l'espece des effets , dans lequel

est stipulée la somme prêtée , avec promesse de la rendre , en avertissant trois mois d'avance. Si on laisse passer trois ans sans payer d'arrérages , il est permis de vendre les gages à Dantzick : sans ces précautions , on risqueroit de perdre les intérêts & le capital.

Ce n'est ni pour acquérir des terres , ni pour bâtir des maisons , que les Polonois contractent des dettes , mais pour se procurer des étoffes , des fourures , des chevaux , & surtout du meilleur vin de Hongrie. La soif des richesses n'est pas jointe chez eux avec l'avarice ; jamais Nation ne fut plus fastueuse ni plus dépensière. J'ai vu des Seigneurs médiocrement riches , donner des fêtes où le vin , les présens en bijoux , en pelleteries , en étoffes de Perse , en armes , en chevaux , &c , montoient à dix mille ducats. Les frayeurs de l'indigence n'opposent que de foibles barrières au luxe & à la prodigalité de ces fiers Magnats.

Ces Peuples sont affables , hoûpita- liers , & accueillent les Etrangers avec un empressement que l'on ne trouve point dans les autres Nations. J'en connois qui ont reçu chez eux des

385 SUITE DE LA POLOGNE:

François, des Italiens, des Allemands que le hafard leur avoit amenés, & auxquels ils ont donné la table, fait des préfens, & procuré des emplois. Il est vrai que c'est presque toujours un fond d'ostentation, qui anime l'enthousiasme de leur politesse, & qu'ennuyés de ces attentions coûteuses, ils s'appliquent quelquefois à dégôuter les personnes qui en font l'objet. Amis légers, Ennemis fans opiniâtreté, ils passent les jours dans un flux & reflux continuel de brouilleries & de racommodement. Cette flexibilité d'humeur, qui, d'un côté, les rend adroits Courtifans, sert de l'autre à leur faire oublier promptement les injures & les bienfaits; on peut également se dispenser de compter sur leur reconnoissance & de craindre leurs menaces.

Comme la constitution de leur Gouvernement leur fournit mille moyens de s'élever à la fortune, leur cupidité fermente dès la premiere jeunesse. Ils ont toujours le bien public dans la bouche, tandis que le seul intérêt particulier anime & dirige leurs actions. Il faut convenir cependant que la vertu, la candeur, la fermeté, le défintéresse-

ment ne font point des qualités inconnues parmi eux , & que leur caractère les porte à une certaine douceur qui les éloigne des grands crimes. Deux siècles montrent ici moins d'affinats, d'empoisonnemens , & d'autres excès de ce genre, que deux ans n'en font voir dans les Pays les mieux policés.

Les Dames Polonoises font douces, honnêtes, polies, simples dans leurs mœurs, magnifiques dans leur parure. Elles portent sur une jupe assez courte, d'une étoffe très-riche, un juste-au-corps comme la jupe, doublé de Martres zibelines, descendant fort bas, & garni de pierreries. La tête, parée de même, & couverte d'un riche bonnet. La plupart des Femmes de la Cour s'habillent & se coëffent à la Françoisise, & font venir nos modes de Paris, que les Marchands leur vendent fort cher. Elles ne sortent qu'en carrosse à six Chevaux, ne fussent que pour traverser la rue, se font éclairer la nuit par vingt-quatre flambeaux, & mènent avec elles une Vieille qu'on appelle Majordome, un Ecuyer pour leur donner le bras, & des Maures pour leur porter la queue. L'Ecuyer les suit à

360 SUITE DE LA POLOGNE.

pied, & n'entre jamais dans la voiture. Elles passent pour être fort sages. & n'abusent point de la liberté dont elles jouissent. Il n'en est pas de même, m'a-t-on dit, des Filles du Peuple, qui ne croient pas perdre leur honneur en faisant plusieurs Enfans de différens Peres. Aussi ces sortes d'aventures ne les empêchent-elles pas de trouver des Maris. Ces Filles servent de Nourrices aux Enfans de condition. Les Femmes mariées, parmi les Bourgeois, le Peuple & les Payfans, ne veulent allaiter que les fruits de leur Hymen. Les Dames disputent aux Hommes les jeux d'exercice, la chasse & les plaisirs de la table.

Les Polonois ne paroissent sensibles ni aux disgrâces d'autrui, ni à leurs propres malheurs. Ils voient brûler leurs maisons, la plupart bâties de bois, sans presque daigner y donner du secours. Ils sont si endurcis à la fatigue, qu'ils regardent les Allemands comme des Peuples délicats, qui ne peuvent supporter, comme eux, les travaux de la guerre. Sans avoir, comme nous, des Académies, où l'on apprend à danser, à monter à cheval, à faire des
armes

armes , ils ne laissent pas que de s'adonner à tous ces exercices. Ils sont naturellement dégagés , & aiment passionnément la danse & la musique. On voit de petits Enfans s'agiter en cadence au chant de leur nourrice , & des Payfans jouer du violon , en conduisant sur la Vistule un bateau chargé de bled.

Quand ces Gens donnent à manger , chacun porte avec soi sa cuiller , son couteau , sa fourchette ; car ce n'est pas l'usage d'en mettre sur la table , non plus que des serviettes. On se contente de la couvrir d'une bande de toile empestée , cousue sur la nape , pour s'effuyer les mains & la bouche. Lorsque tout le monde est entré , on ferme les portes ; on ne les ouvre qu'après être sorti de table , & qu'on a compté l'argenterie , de peur que les Valets n'en dérobent quelques pieces ; raison pour laquelle on ne se sert point de menue vaisselle. Dans les grandes maisons il y a une salle destinée aux festins ; dont le buffet , fermé par des balustrades , est couvert de vaisselle d'argent. Au-dessus on place la musique , composée de violons & d'orgues. Dès qu'on est à table , chacun coupe la

362 SUITE DE LA POLOGNE.

moitié de son pain , & le donne à son Valet , avec une assiette chargée de viande , que celui-ci mange debout derrière son Maître. Si ce dernier demande à boire , le Valet en prend pour deux , & boit dans le même verre sans le rincer. On ne rapporte rien à la Cuisine ; les Domestiques s'emparent des restes ; & les Dames remplissent leurs poches ou leurs mouchoirs de fruits & de confitures seches. Le repas est presque toujours suivi de la danse.

Le Roi ne mange guere qu'avec la Reine ; mais quand il est en voyage , ou à la chasse , il fait mettre à table avec lui les Gentilshommes , même ceux qui le servent dans la chambre. Il seroit dangereux qu'il en usât autrement : Sigismond de Luxembourg , que Louis de Hongrie avoit choisi pour son Successeur , fut exclus de la Couronne , pour avoir refusé de faire dîner avec lui la Noblesse Polonoise.

Les Hommes , & encore plus les Femmes , prennent tous les matins un bouillon chaud à la bierre , avec du gingembre , des jaunes d'œufs & du sucre. Le fond des repas ordinaires est composé de bœuf & de veau , deux

SUITE DE LA POLOGNE. 363

viandes excellentes en Pologne. Le mouton est inférieur à celui de France ; aussi n'en donne-t-on qu'aux Valets. On ne connoît ici que les Perdrix grises. Les Lievres y sont communs, les Lapins fort rares, la volaille abondante. On y mange de toute fortes de gibier, excepté du Lapin, pour lequel on a la même répugnance que pour les Chats. Les Oies, les Canards, les Bécasses ne paroissent qu'en été. L'hiver les lacs & les rivières sont glacés ; & ces oiseaux qui aiment l'eau, cherchent des climats plus tempérés. On trouve en Pologne des Coqs de bruyère, en Lithuanie des Faifans & des Gelinotes, & en Prusse des Outardes. On ne tue la volaille qu'au moment de la faire cuire. On sert aux meilleures tables, un grand plat de pois couvert de tranches de lard jaune ; & l'on y mange beaucoup de champignons. Comme on ne fait point de soupe, la viande est moins cuite que la nôtre ; & le bouilli en a plus de goût. On voit des sauces de toutes les couleurs ; des jaunes faites avec du safran, des blanches avec de la crème, des grises avec des oignons, des noires avec des pruneaux ; & l'on y met quan-

364 SUITE DE LA POLOGNE.

tité de sucre, de poivre, de cannelle ; de gingembre, de clous de girofle, de muscades, d'olives, de câpres, de pignons & de raisins de Corinthe.

Ces Peuples mangent beaucoup de Poisson & de racines, qu'ils accommodent mieux que nous. Ils ont une espece de gruau qu'ils apprêtent les jours gras, avec du lait & du beurre ; les autres jours ils le servent à l'huile ; mais quelques-uns commencent à se dispenser de cette regle, principalement le Samedi. On boit ordinairement de la biere en Pologne ; en Lithuanie de l'hydromel ; & après le repas, les Gens aisés se régalent d'un verre de vin. On distingue deux sortes d'hydromel, le blanc & le clair ; l'un & l'autre est agréable, quoiqu'avec un goût de cire, auquel cependant on s'accoutume. On vante aussi la biere de Warka, de couleur d'ambre, que la Noblesse fait faire pour son usage. Elle est douce, piquante, & plus forte que celle que vendent les Brasseurs. On amene le vin de Hongrie, avec des bœufs, par les passages du Mont-Crapath, dans de grands tonneaux qui contiennent cinq ou six muids de France. On le voiture

ainsi jusqu'à Cracovie ; on le divise ensuite par feuilletes ; & on le distribue dans les Provinces par la Vistule. Lorsqu'il est bon, il revient à quinze francs le pot de Pologne, qui fait environ trois pintes de Paris. Vous jugez par-là, que les Pauvres n'en boivent guere. Le vin d'Italie arrive par terre ; mais on en débite moins que de celui de Hongrie, tant à cause de l'éloignement, que parce que sa grande douceur ne le rend propre que pour les Femmes. Les vins de France & du Rhin viennent par la mer Baltique à Dantzick. L'eau-de-vie se fait ici avec du bled ; mais comme elle est moins bonne que la nôtre, il n'y a guere que le Peuple qui en fasse usage.

Les Noces & les funérailles sont les deux occasions où les Polonois font meilleure chere & boivent beaucoup de vin. Un Gentilhomme, pauvre ou riche, quand il se marie, tient table ouverte pendant trois jours. S'il épouse une Fille d'Honneur de la Reine, le mariage se fait à la Cour ; & le Roi se charge des frais du festin. On choisit une grande salle où l'on dresse trois tables. Leurs Majestés sont à la pre-

366 SUITE DE LA POLOGNE.

miere avec les nouveaux Mariés , le Nonce du Pape , les Ambassadeurs & le Primat. Les Dames , les Sénateurs , tous les Officiers , excepté ceux qui doivent servir , occupent les secondes. On les appelle l'un après l'autre ; & personne ne se place qu'à son rang. On commence à six heures du soir ; & l'on reste jusqu'à deux heures du matin à boire & à danser. De tems en tems les Sénateurs se levent de table , vont devant le Roi , plient le genou & boivent à la santé du Monarque. Quelque cher que soit le vin de Hongrie , on l'épargne moins que l'eau ; & il n'y a pas de Femme , qui n'ait devant elle une douzaine de verres pleins , pour faire honneur à toutes les santés qu'on lui porte , la modestie exige qu'elle n'y touche que du bout des levres ; & il s'en répand plus qu'on n'en boit.

Le repas fini , la danse commence ; & ce sont les plus vieilles qui ouvrent le bal. Vous croiriez d'abord voir une procession de Religieuses , par la gravité & la lenteur de leur marche ; mais l'action s'échauffe peu à peu , & finit avec grand bruit. Le second jour chacun fait des présens à la Mariée ; & il

n'y a personne qui ne lui donne quelque piece de vaisselle d'argent. Ces dons se font en présence de la Reine ; ceux qui les offrent les accompagnent d'une harangue ; & le Chancelier de cette Princesse fait la réponse. Le troisieme jour, on conduit les Jeunes Gens à l'Eglise, au son des timbales & des trompettes, placées de côté & d'autre sur des balcons. Le même cortège accompagne, au retour, leurs Majestés avec la Mariée dans la maison du Mari, où se fait le banquet nuptial. Après la danse, tout le monde se retire ; & la tristesse s'empare de la jeune Epouse. La pudeur ou l'usage veut qu'elle répande des larmes, que le Marié doit essuyer bien-tôt & changer en plaisir.

Les funérailles se font avec tant de pompe, que l'enterrement d'un Mort est un spectacle pour les Vivans. Le corps est porté sur un char traîné par six chevaux, couverts de housses noires. Un grand drap mortuaire de velours de même couleur, avec une croix de satin rouge, est étendu sur le cercueil ; & des Domestiques en habit de deuil en tiennent les coins. Le char est précédé de Religieux, de Prêtres & d'une mul-

368 SUITE DE LA POLOGNE.

titude de Gens tenant des flambeaux allumés. Trois Hommes à cheval portent les armes du Mort, son sabre, sa lance, son javelot. Ce cortège marche si lentement, que les Spectateurs ont tout le tems de satisfaire leur curiosité. Le service fini, des Hommes à cheval courent à toute bride, entrent dans l'Eglise, & vont rompre, contre le cercueil les armes du Défunt: on l'enterre ensuite, & l'on revient à la maison prendre sa part d'un repas, où l'on boit jusqu'à l'ivresse. Les Hommes portent le deuil comme en France; mais les Femmes sont habillées d'une grosse étoffe noire; & tout leur linge est une toile pareille à du canevas. Plus elles sont qualifiées, plus l'étoffe & la toile sont grossières; habillement qui sied assez aux jolies Veuves.

Je suis, &c.

A Warsovie ce 19 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

DE Warfovie, en remontant la Vistule, vous arrivez à Cracovie, Capitale de la haute ou petite Pologne; mais vous ne suivez pas tellement le cours de ce fleuve, que vous ne le quittiez quelquefois, lorsque des objets dignes de curiosité vous en éloignent. C'est ainsi que tirant sur la gauche, je visitai le Palatinat de Lublin, où il n'y a à voir que sa Capitale. Lublin, ville commerçante, de grandeur médiocre, entourée de fossés & de murailles, avec un Château sur un rocher élevé au bord d'une petite riviere, dans une contrée agréable & fertile, est bien peuplée, bien bâtie, & renferme d'assez belles Eglises. Les Jésuites y enseignent la Théologie, la Philosophie, l'Histoire, les Mathématiques & les Belles Lettres. Les Juifs habitent les Fauxbourgs, & y ont une superbe Synagogue. L'Evêque Latin de Kiovie:

Q.v.

370 SUITE DE LA POLOGNE.

de son Chapitre se sont retirés & font leur résidence dans cette Ville. Les Russes y ont une Eglise de leur Rit. Les Marchands abordent de toutes parts aux Foires célèbres qui se tiennent trois fois l'an, & durent chacune l'espace d'un mois. Vous avez vu aussi que le grand Tribunal des Jugemens de la petite Pologne s'y assemble dans certains tems.

Ce Palatinat est un de ceux où il y a le plus de Noblesse ; on y compte deux mille châteaux ou maisons de Gentilshommes. Il confine à celui de Sandomir, qui prend son nom de sa principale Ville ; située sur une hauteur, au confluent du San & de la Vistule. C'est un lieu assez joli, dominé par un Château très-fort, bâti sur un rocher escarpé. La position en est si agréable, que le grand Casimir & plusieurs de ses Successeurs y séjournoient une partie de l'année, & qu'on y voit encore beaucoup de Noblesse.

C'est à Lublin que je vis, pour la première fois en Pologne, la cochenille, que d'autres appellent le *Kermès du Nord*. Vous savez qu'on nomme ainsi un petit Insecte, plein d'un suc pur-

purin, qu'on trouve adhérent, vers la fin de Juin, à la racine d'une plante. On le recueille au solstice d'Été, avec une espee de petite beche, faite en forme de houlette. D'un main, l'on tient la plante; on la leve de terre; & avec l'autre, armée de cet instrument, on en détache les Insectes. Les Payfans font cette manœuvre avec une dextérité & une vîteffe incroyable. Après avoir séparé la Cochenille de sa terre, par le moyen d'un crible fait exprès, ils ont soin d'éviter qu'elle ne se convertisse en vermisseau. Pour cet effet, ils l'arrosent de vinaigre, & la portent dans un lieu chaud, où ils l'exposent au soleil pour la faire mourir. Quelquefois ils séparent les petits Insectes de leurs vésicules, en les pressant doucement avec l'extrémité du doigt, & en forment de petites masses rondes. Il faut faire cette expression avec beaucoup d'attention & d'adresse, autrement le suc colorant, résous par une trop forte compression, perdroit sa couleur de pourpre. Les Marchands achètent beaucoup plus cher cette teinture réduite en masse, que lorsqu'elle est encore en graine. Les Seigneurs Po-

372 SUITE DE LA POLOGNE.

lonois afferment cette récolte aux Juifs, & ceux-ci la vendent aux Arméniens & aux Turcs, qui l'emploient à teindre la laine, la soie, le cuir, le marroquin, & la queue de leurs Chevaux. Leurs Femmes s'en servent pour se rougir les pieds & les mains d'un agréable incarnat. Enfin on emploie en Médecine le suc exprimé de ces Insectes, aux mêmes usages que le Kermès.

Racow, ville ruinée depuis la fin de l'autre siècle, étoit située dans le Palatinat de Lublin. Elle a été fameuse par la retraite de l'Hérétique Socin, qui en fit le centre de sa Religion. Fauste Socin naquit à Siene, d'une Famille connue & distinguée par plusieurs Jurisconsultes, qui s'étoient fait une grande réputation. Son Oncle, Lélie Socin, Homme très-savant, avoit jetté les premiers fondemens du Socinianisme, dans de pernicious écrits, qui corrompirent le cœur de son Neveu. Fauste les étudia à fond, & ne voulut d'abord avoir d'autres guides, en matière de Religion, que les ouvrages de son Oncle. Il s'écarta pourtant de sa doctrine en plusieurs points, & n'ad-

mettoit ses principes, qu'autant qu'ils lui paroissent conformes à ses propres idées. Usant de la liberté que Luther, Calvin & d'autres Réformateurs se donnoient, d'interpréter l'Écriture suivant leurs lumieres, il alla plus loin qu'eux, nia la Divinité de Jésus-Christ, & rejetta tous les autres Mysteres de notre créance. « Il soutenoit » que le Saint-Esprit n'étoit point une » Personne distincte ; qu'il n'y avoit » que le Pere qui fût proprement Dieu ; » que l'Écriture ne donnoit ce nom » au Fils de Marie, qu'à cause de ses » vertus sublimes, que Dieu s'étoit » complu en lui, comme en son Fils » bien-aimé ; que l'ayant doué d'une » puissance souveraine sur toutes les » créatures, il l'avoit rendu digne » d'être adoré des Anges & des Hommes. Tout ce que Jésus-Christ avoit » fait pour notre salut, se borroit, » selon lui, à nous avoir enseigné la » vérité ; à nous avoir donné de grands » exemples de vertu ; à avoir scellé » sa doctrine par sa mort. Le péché originel, la grace, la prédestination, passent chez cet Impie, pour autant » d'absurdités & de chimeres. Il re-

374 SUITE DE LA POLOGNE.

» garde les Sacremens comme de fin-
» ples cérémonies , & ôte à Dieu tous
» les attributs qui paroissent choquer
» la raison humaine».

Ceux qui ont lu ses Ecrits , savent quelle violence il a été contraint de faire aux Saintes-Ecritures , pour les ajuster à ses erreurs. Au reste il paroît dans ses Ouvrages plus de raffinement & de subtilité , que de solidité & de jugement. Ils composent les deux premiers volumes de la Bibliothèque des Freres Polonois , nom qu'on donne aux Sociniens en Pologne. Il a écrit avec élégance , & d'une manière fort éloignée des emportemens de Luther & de Calvin. On assure même que , quoiqu'il ait surpassé tous les Hérétiques par le nombre de ses erreurs & la hardiesse de ses sentimens , il a donné peu de prise sur lui du côté des mœurs.

Les opinions de Socin lui attirèrent de nombreuses persécutions. Les Protestans & les Catholiques s'éleverent également contre sa doctrine , & lui causerent une infinité de chagrins. Enfin , après bien des courses qu'il fit dans plusieurs Royaumes , il vint se

SUITE DE LA POLOGNE. 375

fixer en Pologne , où il ne fut guere plus tranquille. Il reçut mille insultes à Cracovie , où l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la Populace. Il perdit , dans cette émeute , une partie de ses meubles , & quelques Ouvrages manuscrits , qu'il auroit , disoit-il , voulu racheter au prix de son sang , sur-tout celui qu'il avoit composé contre les Athées.

Pour éviter , dans la fuite , de pareils dangers , il se retira dans un Village , chez un Gentilhomme Polonois , où il mourut en 1604. âgé de soixante-cinq ans. On mit sur son tombeau une épitaphe , dont le sens étoit : « Luther à » détruit le toit de Babylone ; Calvin » en a renversé les murailles ; Socin en » a arraché les fondemens ». Sa secte , loin de s'affoiblir par la mort de son Chef , devint considérable par le grand nombre de Savans & de Personnes de qualité , qui en adopterent les principes. Les Sociniens , que l'on connoît aussi en Pologne sous le nom d'Ariens , furent assez puissans , pour obtenir , dans les Dietes , la liberté de conscience. Ils avoient même à Racow une Imprimerie & un College ; mais ils en furent chassés en 1643.

376 SUITE DE LA POLOGNE.

Le Palatinat de Sandomir touche à la Russie Polonoise, qui avoit autrefois ses propres Ducs. Elle perdit le dernier en 1340 ; & Casimir, dit le Grand, qui s'empara de cette contrée, en fit une Province dans son Royaume. Elle occupe deux cens lieues du Levant au Couchant, & cent-vingt du Nord au Midi. On l'appelle aussi Russie-Rouge, parce qu'on prétend qu'on y voit beaucoup de cheveux roux. C'est peut-être pour une raison semblable, que d'autres la nomment aussi la Russie-Noire. Ce Pays est extrêmement fertile ; & il le seroit davantage, s'il étoit mieux cultivé ; mais les Habitans, sujets aux incursions des Cosaques & des Tartares, négligent le soin des terres, & ne sement que ce qu'il faut pour leur subsistance. On y recueille une grande quantité de cire & de miel ; les essains de Monches y multiplient tellement, que les ruches & le tronc des arbres suffisent à peine pour les contenir. La Province est arrosée par des rivières & des lacs fort poissonneux, tels que le Nieper & le Niester qui coulent à ses deux extrémités, & le Bug qui a son cours entre ces deux fleuves.

SUITE DE LA POLOGNE. 377

Comme ce Pays reçut des Grecs la lumiere de l'Évangile, il étoit naturel qu'il embrassât leur Religion ; mais la plupart de ceux qui la professent aujourd'hui, ont renoncé au Schisme, & se sont réunis à l'Église Romaine. Le Rit Catholique y est même le premier en dignité, sur-tout depuis l'union de cette Province à la Couronne. On y parle un langage particulier, qui est un dialecte de l'Esclavon. La partie occidentale se nomme la Russie Propre ; la méridionale, la Podolie ; la troisième, qui est au Nord, s'appelle la Volhinie, & confine avec la Lithuanie. La première se subdivise en deux Palatinats ; savoir Leopold & Belzko, qui tirent leurs noms de leurs Villes principales.

Léopol, que les Allemands appellent Lemberg, & les Polonois Luouf, est la Capitale de toute la Russie Polonoise. Sa grandeur, ses richesses, son commerce, sa situation sur la rivière de Peltew, ses fortifications, ses deux Citadelles, ses Fauxbourgs, le nombre de ses Habitans, de ses maisons, de ses Couvens, la beauté de ses Églises, ses Colléges, son Arsenal, son Magasin

378 SUITE DE LA POLOGNE.

public des bleds , les fiéges qu'elle a souffert contre les Suédois , les Turcs , les Cosaques , les Russes , les Tartares ; tout concourt à faire de cette Ville , une des plus importantes Cités du Royaume. Elle est le siége d'un Palatin , d'un Castellan , d'un Staroste , d'une Justice territoriale , d'une Diétine , d'un Archevêque Catholique , d'un Evêque Grec , d'un Archevêque Arménien , d'un établissement pour l'étude de la Théologie , pour les Missionnaires du Pape , pour la jeune Noblesse. La Cathédrale est un édifice superbe ; & le Couvent des Dominicains , où l'on révere une image de la Vierge , n'a pas son semblable dans toute la Pologne. L'archevêque est aujourd'hui le second Prélat du Royaume , & gouverne la Ville pour le temporel comme pour le spirituel. Les Habitans font un mélange de plusieurs Nations ; les Protestans n'y font point soufferts ; mais les Juifs y ont deux Synagogues.

Les autres lieux les plus remarquables de la Russie Polonoise font la ville de Presmils , sur la riviere de San , où il y a deux Evêques , un Latin & l'autre Grec , une Citadelle & un Collège ; la

SUITE DE LA POLOGNE. 379

ville de Chelm , qui a auffi fes deux Evêques , un Château & une Maison de Justice ; la ville d'Halitz , sur le Niefter , où réfidoient anciennement les Princes de Ruffie , & deux Archevêques ; la ville de Jaroslow , qui a un Château , un College , & plus de deux cens Familles Juives ; la ville de Belz , Capitale d'un Palatinat , fituée dans des marais , & dont toutes les maifons font bâties de bois ; la ville de Samoftz , avec une Citadelle & une Université qui tombe en décadence ; la ville de Karva , où le Roi Augufte II régala , pendant trois jours , le Czar Pierre ; les villes marchandes de Grofno , de Reftow , de Brezan , & celle de Sambor qui fait partie des revenus employés à la table du Roi.

Pour ne pas vous fatiguer davantage par une multirude de noms étrangers , que vous prononcerez difficilement , je ne citerai plus que les Capitales des autres Palatinats. Kaminieck ; dans la haute Podolie , paffe pour la plus forte place de Pologne. Un grand Duc de Lithuanie , qui enleva cette Province aux Tartares , la fonda au commencement du quatorzieme fiecle. Elle

380 SUITE DE LA POLOGNE.

est située sur un rocher escarpé, environné de la rivière de Samotcie & d'un grand cercle de Montagnes. Deux Evêques, Grec & Latin, se partagent la Jurisdiction Ecclésiastique ; le Palatin, le Castellan, le Staroste, la Jurisdiction Séculière. Il y a de plus une Citadelle & un College. Bracklau, sur le Bug, dans la basse Podolie, est aussi appelée la ville de Saint-Pierre, parce qu'elle porte son image dans ses armoiries. C'est tout ce qu'on peut vous dire de cette grande Cité, qui n'est formée que de baraques.

On ne connoît guere que cette façon de bâtir dans toute la haute & la basse Volhinie. Luzco, sa Capitale, malgré ses deux Evêques, son Palatin, son Castellan, son Staroste, sa Justice territoriale, son College, n'offre partout que des maisons de bois. L'Evêque Latin, son Chapitre & les Jésuites résident au Château. Ce sont les Juifs qui font tout le commerce. Les Dévots ne manquent pas de visiter, dans cette Province, une image de la Vierge, à laquelle on attribue des miracles. Elle porte une couronne d'or, qui lui fut envoyée par le Pape en 1753, & qu'on lui mit sur la tête avec de grandes cérémonies.

SUITE DE LA POLOGNE. 383

Pour ne rien omettre de ce que j'ai vu à Luzco , je vais vous parler d'une certaine maladie qui regne en Pologne, & que je n'ai connue dans aucun autre Pays. Les Médecins la nomment Plica; mais aucun n'en explique la cause. Tous les cheveux de la tête s'unissent, s'entortillent, se collent les uns sur les autres; & dans cet état ils croissent extraordinairement, & descendent quelquefois fort bas, sans qu'il soit possible de les démêler. On ne sauroit mieux les comparer qu'à ces longs & sales cordons de poil d'un Barbet, qui n'a pas été tondu depuis long-tems. Les Polonois, toujours portés à la superstition; disent que cette maladie est l'effet d'une irruption de Tartares, qui, ayant tué beaucoup de monde, jetterent dans les eaux quantité de cœurs d'Hommes qu'ils avoient empoisonnés. Les Etrangers attribuent cet accident à la malpropreté des Habitans, & à leur négligence à se peigner; mais, quelque grande qu'on la suppose, elle ne causeroit pas un effet si étrange & en si peu de tems; car le mal arrive quelquefois en une seule nuit. C'est encore une erreur de croire que le sang coule des cheveux

384 SUITE DE LA POLOGNE.
qui en reste est environné de murailles ;
de tours & de bastions qui lui donnent
l'air d'une Ville. La Cathédrale , deux
autres Eglises , & plusieurs maisons
font partie de cet Edifice.

Cette Cathédrale porte le nom de
Saint-Stanislas, Evêque de Cracovie ,
que Boleslas tua de sa main dans l'en-
droit même où est l'autel. On y con-
serve les reliques du Saint dans un cer-
cueil d'argent. L'Eglise vaste & belle ,
m'a paru trop étroite pour sa longueur.
Le Chœur est bien décoré , & la Nef
ornée des tombeaux des Rois qui y ont
leur sépulture. On y chante l'Office
Divin jour & nuit sans interruption ;
& l'on y garde un Trésor fort riche ,
ainsi que les joyaux & tous les orne-
mens qui servent le jour du Sacre.

Les revenus de l'Evêque surpassent
ceux des autres Prélats du Royaume ,
& même du Primat. Sa juridiction Ec-
clésiastique s'étend sur trois Palatinats
de la petite Russie ; mais quoique son
siège soit le plus ancien , il n'a rang ,
dans les Assémblées , qu'après l'Arche-
vêque de Lemberg , ou de Léopol. Il y
a eu six Evêques de Cracovie , honorés
du chapeau de Cardinal. L'Eglise étoit
autrefois

autrefois un Archevêché ; mais cette dignité se perdit dans le personne d'un nommé Lampert , qui étant d'une Famille puissante , négligea d'envoyer à Rome pour être sacré. Le Chapitre qui , à l'exception de six dignités réservées pour les Gradués , n'est composé que de Nobles , passe pour le Séminaire des Evêques de Pologne.

Ce Diocèse contient dix-huit cens Paroisses ; & l'on y voit plusieurs grandes Abbayes. Celle de Tynieck , située sur la Vistule , à un quart de lieue de cette Ville , fut fondée sous la regle de Saint-Benoît & la dépendance de l'Abbé de Cluny , par Casimir I , qui avoit porté l'habit de cet Ordre. Elle en a secoué le joug sous le Cardinal de Lorraine , premier Abbé Commendataire de Cluny , & est devenue , à son tour , le Chef-lieu de tous les Monasteres de Bénédictins en Pologne , qui soumis , comme elle , à cette même Abbaye , se sont réunis depuis en Congrégation.

Un autre quartier de Cracovie , nommé la Ville de Casimir , parce que ce Monarque l'a fait bâtir , renferme l'Université & plusieurs Colleges. Non loin delà , il y a une Synagogue qui sert

386 SUITE DE LA POLOGNE.

à plus de vingt mille Juifs , & des Eglises superbes , parmi lesquelles est celle des Dominicains , où l'on conserve les reliques de Saint-Hyacinthe. C'étoit un Religieux de leur Ordre , né en Silésie , qui prit l'habit des mains de leur Fondateur à Rome , & de retour dans son Pays , y fonda divers Monasteres. Il alla prêcher la foi dans le Nord , & après avoir converti un grand nombre d'Idolâtres & de Schismatiques , vint mourir à Cracovie.

Les Juifs , anciennement dispersés par toute la Ville , ne peuvent plus habiter que le quartier de Casimir , qui est joint par un pont à la vielle Cité. La cause de ce changement vient d'un incendie qui brûla une partie des maisons. On chassa les Juifs de celles qu'ils avoient occupées jusqu'alors ; & on les reléguâ tous dans cet endroit.

Cracovie , prise dans sa totalité , c'est-à-dire , avec ses deux Fauxbourg , qui forment deux autres quartiers , est ceinte de murailles épaisses , défendues par de fortes tours. On y compte plus de cinquante Eglises , dont une des plus belles est celle de la Vierge. Elle aboutit à une place qui répond à dix grandes

rues. La plupart des Habitans sont des
 Etrangers, & les Artisans, presque
 tous des Allemands. Les Bourgeois ont
 le privilege de n'appeller qu'au Roi,
 des Sentences municipales; & ce Prince
 ne peut juger leurs Affaires que dans la
 Ville même. Le Palatin a le droit d'é-
 lire les Magistrats, mais non celui de
 les révoquer. Le feu & la peste y ont
 fait de grands ravages; le feu sur-tout,
 dont elle s'est vue plus de six fois sur
 le point d'être consumée. Les Alle-
 mands & les Italiens rendirent autre-
 fois son commerce très-florissant; mais
 il est aujourd'hui fort diminué; & en
 général, cette Ville à beaucoup perdu
 de son ancien lustre. La campagne des
 environs est encore remplie de maisons
 de Plaisance. Promnick est un Château
 Royal, d'où les Monarques nouvelle-
 ment élus faisoient leur entrée dans la
 Capitale. L'Abbaye de Claratumba, de
 l'Ordre de Cîteaux, renferme le tom-
 beau de la Reine Vanda; & l'on y tient
 une Ecole très-fréquentée par les jeu-
 nes Moines de cet Ordre.

Vous avez sans doute entendu par-
 ler des fameuses mines de la petite ville
 de Wiliska, dans le voisinage de Cra-

388 SUITE DE LA POLOGNE.

covie , que le hafard fit découvrir en creufant un puits , vers le milieu du treizieme fiecle , & qui fourniffent du fel à tout le Royaume. On y descend par huit ouvertures , dont fix donnent dans la campagne , & deux dans la ville même. Ces dernieres fervent pour y faire paffer les Ouvriers , & enlever le fel ; les autres , pour y jetter le bois & d'autres provifions. Ces ouvertures font quarrées , & larges de quatre pieds ; elles ont au-deffus une grande roue qu'un Cheval fait tourner ; & au moyen d'une groffe corde , on y descend les Curieux qui veulent voir la mine.

Si vous vous rappelez de quelle maniere je vifitai autrefois la Grotte d'Antiparos , vous concevrez aifément comment on arrive aux fouterrains de Wilifca. Un des Ouvriers s'attache avec une petite corde à la grande ; & prenant l'Etranger dans les bras , il donne le fignal qui fait tourner la roue. Comme on y va ordinairement plusieurs enfemble , l'ufage eft , lorsque le premier eft descendu d'environ trente pieds , qu'un fecond Ouvrier , attaché de même , fe charge d'une autre per-

sonne, & ainsi de suite, tant qu'il y a des Curieux qui veulent descendre. Il n'est pas rare d'en voir jusqu'à quarante suspendus au même cable. Lorsqu'une fois la roue est en train de tourner, elle ne s'arrête plus, que tout le monde ne soit en bas. Cette descente est à la vérité fort lente; & chacun à le tems de faire des réflexions sur la facilité avec laquelle il a mis sa vie en danger. On arrive ainsi par cet espace étroit & obscur, jusqu'à la profondeur de six cens pieds, que la frayeur & l'ennui de la marche font paroître encore plus considérable.

Aussi-tôt que le premier Mineur touche le fond, il se dégage de la corde, & met en liberté celui qu'il conduit. Lorsque toute la Compagnie a gagné le sol, on allume une lampe avec laquelle, par des chemins étroits & tortueux, on la mène toujours à une plus grande profondeur. Le froid, les vapeurs, l'obscurité de ces lieux, tout contribue à la faire repentir de son entreprise; ce n'est qu'au terme, qu'on est dédommagé par un spectacle admirable, qui surpasse tout ce qu'on pouvoit attendre.

Quand on n'a plus à descendre, on se trouve dans une caverne obscure, parfaitement close de toutes parts. Le Guide fait semblant, pendant la route, de marquer la plus grande frayeur que la lampe ne lui manque ; mais à peine est-on dans cet endroit, qu'il l'éteint, comme si c'étoit l'effet du hasard ; & après avoir feint de tâtonner pendant quelques tems, il prend par la main celui qu'il mene, & l'introduit dans le corps de la mine. C'est ici qu'on est frappé du plus singulier étonnement : on voit des rues, des places, des chemins voutés, des maisons, des voitures, des Hommes, ce qui représente assez bien une Ville souterraine, creusée dans un roc de sel, brillant comme du crystal. Les voûtes sont portées par des colonnes du même minéral, qui fournit aussi le plafond & le plancher ; de sorte qu'on croit entrer dans un édifice de verre le plus pur ; & comme on y emploie, pour les usages communs, des lumières perpétuelles, leur réflexion sur la mine y forme l'éclat le plus vif, & le coup d'œil le plus éblouissant. Quelquefois le sel est coloré, comme les pierres précieuses, de jau-

ne, de vert, de rouge, de bleu ; & il y a de ces colonnes qui ressemblent à des masses de rubis, d'émeraudes, d'améthistes, de saphir, &c. Indépendamment des voûtes, des colonnes & des autres ouvrages de l'art, on y voit encore de ces figures bizarres, formées par le seul caprice de la nature.

C'est en différens lieux de cette plaine spacieuse, que l'on voit les hutes des Mineurs & de leur Famille. Quelques-unes sont éparfes, d'autres rassemblées, comme des especes de Villages. Ces Ouvriers ont fort peu de communication avec le monde qui est au-dessus d'eux ; plusieurs naissent & passent leur vie dans cette demeure profonde, sans se foucher de voir la lumière du jour ; d'autres en sortent quelquefois, pour respirer l'air supérieur. Au milieu de la plaine, on apperçoit le grand chemin qui conduit à l'ouverture de la mine, & sur lequel roulent un grand nombre de voitures, chargées de masses de sel, que l'on mène dans l'endroit où la corde doit l'enlevèr. On conserve pour cela beaucoup de chevaux, qui une fois entrés dans ces fouter-

392 SUITE DE LA POLOGNE.

rains , n'en sortent jamais. Ils deviennent communément aveugles , quand ils y ont demeuré quelques tems ; mais ils n'en sont pas moins utiles , & font également le service. Les instrumens dont se servent les Travailleurs , sont des pioches , des marteaux , des ciseaux , avec lesquels ils coupent le sel en forme de larges cylindres , du poids d'environ deux ou trois cens livres. On le réduit ensuite en plus petits volumes , que l'on envoie aux moulins ; & des morceaux les plus fins , les plus transparents , on fait des petits bijoux , qu'on donne souvent pour du *crystal*.

De tout côté on découvre de petites Chapelles pratiquées dans les enfoncemens , où brûle toujours un cierge allumé devant l'image de quelque Saint. On appelle Chambres , les endroits d'où l'on a tiré le sel ; & il y en a d'assez vastes pour former une Eglise. D'autres servent de magasins à foin , d'autres d'écuries pour les chevaux. On compte , dans ces souterrains , jusqu'à six cens Ouvriers , qui creusent & préparent six cens mille quintaux de sel chaque année. Ces mines ont toujours été assignées aux Rois de Pologne pour

l'entretien de leur table , & produisent plus de cent mille écus de revenu. La Maison de Morstein possède , par succession , la charge de Directeur de ces salines , & en tire un bénéfice considérable. On distribue annuellement à la Noblesse , quarante à cinquante mille tonnes de cette denrée, qu'elle ne paie que le tiers de sa valeur.

Cette mine est si vaste , qu'on pourroit à peine la parcourir en une semaine. Une circonstance heureuse & admirable , c'est qu'il coule , au travers , une source d'eau douce , suffisante pour en fournir à tous ceux qui l'habitent. On y trouve aussi des eaux salées , qu'on fait évaporer pour en tirer du sel , mais qui n'égale pas l'autre en bonté. Quand il tombe beaucoup d'eau sur la terre , celui de la mine devient insipide ; il faut alors se servir de machines pour détourner les eaux de pluie. Quelquefois il s'éleve , dans ces souterrains , de si grands vents , qu'on a de la peine à s'y soutenir. L'air y est extrêmement froid ; & dans quelques endroits , il se charge tellement d'esprit de nitre , qu'on n'ose pas en approcher avec une chandelle allumée , de peur

de l'embrafer. Ce qui effraie fur-tout les Etrangers , lorsqu'ils confiderent ces phénomènes , c'est la néceffité de remonter par une route fi incommode. Le retour eft en effet encore plus pénible que la defcente ; car on ne fait guere plus de cérémonie pour un Homme que l'on remonte , que pour une mafle de fel.

Le Palatinat de Cracovie présente une autre fingularité dans ce qu'on appelle la Montagne Merveilleufe, où fe trouve une fontaine qui a des propriétés extraordinaires. C'eft une fource limpide , qui fort de terre avec bruit , & groffit ou diminue fuivant le cours de la Lune. Le limon qui s'amaffe au fond, guérit de plufieurs maladies ; fon eau même à une odeur balsamique & agréable. Son goût approche de celui du lait ; & elle donne à ceux qui en boivent , une telle vigueur , qu'il n'eft rien de plus commun dans le canton , que de voir des Gens vivre cent ans & au-delà. Mais fa vertu paroît attachée à fa fource ; elle la perd , dès qu'elle en eft éloignée. Quand on la fait bouillir , elle rend une efpece de bitume noirâtre , qu'on applique avec

Succès à toutes sortes d'ulceres. Dans le plus grand froid elle ne gèle jamais ; & ce qu'elle a encore de particulier , c'est que si on lui présente un flambeau allumé , elle s'enflamme comme l'esprit-de-vin ; & l'on voit voltiger sur sa surface une lueur légère , qui lui fait donner le nom de feu follet. Cette eau, une fois enflammée , ne s'éteint pas facilement ; il faut l'étouffer avec des balais. Il arriva même autrefois , que les Habitans ayant négligé de l'éteindre , elle se communiqua , par des ruisseaux souterrains , aux racines des arbres , & causa un incendie qui réduisit en cendres une partie de la forêt. Depuis ce tems - là , pour éviter pareil accident , on y fait la garde par autorité publique. Le Peuple a dans l'idée , que le Tonnerre étant tombé dans cette fontaine , fait , pour en sortir , des efforts continuels , & que c'est ce qui cause tous ces phénomènes. Un Savant du Pays en envoya la relation à notre Académie des Sciences , pour en avoir l'explication. La réponse fut que cette facilité à s'enflammer doit être attribuée aux esprits de soufre , dont ces eaux sont imprégnées.

396 SUITE DE LA POLOGNE.

Tout ce que la nature produit en fait de minéral, mines d'or & d'argent, mines de cuivre & de plomb, mines de fer, de sel, d'alun, de vitriol, de naphtha, d'asphalt, d'ambre, d'antimoine, de mercure, de charbon de terre, se trouve, avec autant de richesse que d'abondance, dans plusieurs endroits de la Pologne, qui offre aussi du marbre, du jaspe, de l'albâtre, des bélémites, des agates, des calcédoines, des améthistes, du cristal de roche, des grenats, des topases, des saphirs. Les Monts-Carpaths renferment des diamans & des rubis. Les mines de cuivre sont fort négligées; celles d'or & d'argent manquent de Travailleurs & de Personnes qui fassent les avances nécessaires pour les exploiter.

Ce Pays est également fertile en toutes sortes de productions. Il y a des cantons, sur-tout en Podolie, où l'herbe croît à une telle hauteur, qu'on y apperçoit à peine les cornes des Bœufs qui y pâturent. La vigne réussiroit assez bien en diverses contrées; mais on s'applique peu à la cultiver. Les abeilles fournissent beaucoup de miel, dont on fait une grande provi-

son d'hydromel. La cire s'envoie à Dantzick, d'où elle se transporte dans tout le Nord. L'entretien du Bétail est un objet important. On connoît les Bœufs de Pologne, dont il passe annuellement plus de quatre-vingt mille chez l'Etranger. On estime principalement ses Chevaux, qui valent, dit-on, ceux d'Angleterre : il y a aussi beaucoup de Chevres & de Brebis. Les forêts donnent autant & plus de bois qu'il n'en faut, pour tous les usages domestiques, & la construction des navires. Le gibier sur-tout n'y manque point ; & outre les bêtes fauves qui se trouvent communément dans les autres Pays, on voit ici des Elans, des Buffles, des Chamois, des Goulus qui ont la tête du Chien & la taille du Renard.

Avec tant de libéralités de la nature, il est étonnant que la Pologne, à proportion de son étendue, renferme un si petit nombre d'Habitans. Aussi reste-t-il plus de la quatrième partie du Royaume à défricher. Il n'y a d'ailleurs ni Manufactures, ni Arts, ni Commerce. Les grandes rivières qui la parcourent, & le voisinage de la mer, offrent en vain des transports aisés pour

398 SUITE DE LA POLOGNE.

le négoce, qu'on abandonne aux autres Peuples. Delà cette étonnante rareté d'argent, cette difficulté de fournir aux subsides, & cette modicité de bien dans presque toute les Maisons Nobles du Pays. L'état peut à peine soudoyer quarante mille Hommes; & il y a des Villes en Europe, dont le trésor est plus opulent. Deux ou trois Commerçans d'Amsterdam ou de Londres négocient pour des sommes plus considérables, que n'en rapporte tout le Domaine de la République.

On distingue, en Pologne, les biens Royaux, les biens Ecclésiastiques & les biens de patrimoine. Les premiers font partie du Domaine, & appartiennent au Roi ou à la Couronne. Les seconds font les Bénéfices, moins nombreux mais plus riches qu'en France; & les troisiemes forment les Possessions particulières, soit qu'on les ait achetées, ou qu'on en jouisse par succession. Ces biens consistent en maisons, en terres, en bois, en prés, en moulins, en étangs, en villages, & sur-tout en Payfans; car il n'y en a aucun, qui ne vaille au moins cent livres de rente à son Maître. Tout ce qu'ils amassent est

pour le Seigneur , qu'ils ne peuvent quitter sans sa permission , à moins qu'ils ne se fassent Prêtres ou Religieux ; ce qu'on empêche aisément , en les obligeant de se marier de bonne heure.

Pour établir un Payfan dans une terre ou dans un village , on lui donne une méchante baraque , deux petits Chevaux , une Vache , des Poules , des Oies , & du Seigle pour vivre pendant un an. Ensuite on lui assigne une certaine étendue de terrain qu'il doit labourer , & dont il faut qu'il se nourrisse à l'avenir. Son établissement ne coûte au Gentilhomme , que le prix qu'il en donne à celui qui le lui vend ; parce que les autres Payans bâtissent la maison , fournissent les bestiaux & la volaille. Le nouveau Venu est obligé , lui , sa Femme & ses Enfants , de travailler quatre jours la semaine pour son Maître ; il emploie le reste du tems à cultiver la terre destinée à sa subsistance.

Quand le moment de la moisson est arrivé , tous les Habitans du village vont ensemble couper les bleds ; & faire la récolte pour leur Seigneur. On punit les Pareffeux à coups de bâton ; & s'ils commettent des fautes plus graves ,

400 SUITE DE LA POLOGNE.

on les condamne à un espece de Pilon; fait de deux longues planches taillées en rond, dans lesquelles ils sont suspendus par le col, & y restent pendant un jour.

Vous croyez peut-être que ces Gens se regardent comme malheureux, de se voir ainsi réduits à l'esclavage, sans aucune espérance de repos ni de liberté, mais outre qu'ils n'envisagent pas pour eux de meilleure condition, parce qu'étant jeunes, ils ont vu leurs Peres traités de même, ils ont de plus l'avantage d'être toujours assurés de leur subsistance. La crainte de manquer ne les tourmente point; tranquilles sur le sort de leurs Enfans, ils n'appréhendent pour eux ni la faim ni la misere. Le célibat, cet état séduisant, qui réunit souvent la liberté & libertinage; cet état commode & si fêté dans nos Villes, n'offre aucun trait à des Hommes, qui ne connoissent pas même les embarras du ménage. Leurs Femmes ne sont occupées qu'à leur faire à manger; & leurs repas présentent toujours plusieurs sortes de mets. Ce sont des pois avec un peu de lard, du gruau d'orge, de millet ou de farrasin, qu'ils appellent *Caç*

SUITE DE LA POLOGNE. 401
chat. Ce sont encore différentes racines
qu'ils ont ici en quantité & d'excel-
lente espece.

Cependant, malgré cette félicité ap-
parente, on ne sauroit disconvenir,
que c'est à la propriété dont jouissent
les Laboureurs, qu'un Etat doit ses
plus grands avantages; que les Pays où
ils sont plus libres & mieux récompen-
sés, passent pour les plus puissans & les
plus riches; que ceux où le Payfan est
esclave, sont à moitié déserts; que
les Sciences, les Arts, le Commerce,
les Manufactures y languissent; que les
revenus, les finances, les impôts ne
peuvent y avoir de proportion avec
l'étendue des Provinces. D'où il faut
conclure, que rien n'est plus avanta-
geux à un Royaume, que d'accorder aux
Laboureurs, des terres en propriété;
que plus on étendra cette possession,
plus on augmentera ses richesses & ses
ressources. Mais comment rendra-t-on
les Payfans Propriétaires, si on les laisse
dans l'Esclavage? Comment posséde-
ront-ils quelque terrein, tandis qu'ils
ne seront pas maîtres de leur Personne?
Il est donc évident, qu'avant que d'ac-
corder aucune possession à un Serf, il

462 SUITE DE LA POLOGNE:

faut le délivrer de sa servitude , & que pour le rendre propriétaire , on doit commencer par en faire un Homme libre.

O Rois , si vous n'êtes pas les Tyrans de vos Peuples , vous devez être les Peres de vos Sujets ! Les Payfans sont vos Enfans ; comment pouvez - vous voir vos Enfans dans la servitude ? Quelle puissance , que celle d'un Prince qui ne commanderoit qu'à des Esclaves ? Ne sachant , n'osant penser , ils n'ont pas même le mérite de l'obéissance. Vous augmentez votre pouvoir de cent mille Hommes en un instant , si vous rendez la liberté à cent mille Serfs ; vous formez des Etats nouveaux ; & de toutes les actions humaines , c'est celle qui vous approche le plus de la Divinité.

Les meubles des Payfans Polonois consistent en quelque vaisselle de terre ou de bois , en un méchant lit qu'ils font eux-mêmes avec un peu de paille & de plume. Les Enfans couchent sur des planches autour du poële , qui , en plusieurs endroits , leur sert encore à cuire le pain & le Cachat. Ces Enfans sont ordinairement nuds , même les

Filles , sur-tout dans les Provinces voisines de la Ruffie , jusqu'à l'âge de cinq ans. On ne leur apprend point à marcher : la Mere les met devant la porte , où peu à peu ils se traînent & se relevent d'eux-mêmes. On ne les emmailotte point pour leur rendre la taille mieux faite , & leur donner plus de vigueur. On les plonge dans l'eau deux fois le jour , pour les endurcir au froid ; car malgré la rigueur du climat , on se baigne toute l'année. Il n'y a point de bonne maison , qui n'ait ses bains particuliers ; & l'on en trouve de publics dans toutes les principales Villes.

Les Paysans s'habillent en Hiver d'une veste de peau de mouton avec la laine. En Eté , ils ont un juste-au-corps d'étoffe de la couleur de nos Ramoneurs , avec un méchant bonnet. Les uns portent des bottes , d'autres des souliers , qu'ils font avec de l'écorce. Les Femmes sont à peu près vêtues comme nos Villageoises , avec cette différence , que leurs chemises sont si courtes , qu'on leur voit quelquefois la chair entre la juppe & le corset.

On ne construit point de maison de campagne , que l'on ne mette un poêle

404 SUITE DE LA POLOGNE.

dans chaque chambre. La plupart des bâtimens font de bois, fans fontaines, fans parterres, fans avenues; parce que les Polonois ne plantent point d'arbres dans leurs terres. Si on les visite, il faut apporter son lit avec soi; car il n'y en a que pour les Gens de la maison. Ils n'occupent guere que le rez-de-chauffée, qu'ils font dans l'usage d'orner de rideaux & de tapis.

On n'afferme point les terres en argent, mais en bled & en cire, qui se vendent à Dantzick; en poisson, que les Marchands achètent quand on pêche les étangs; en bestiaux & en volaille, que les Payfans élèvent avec soin, sans qu'ils puissent en manger, en donner ou en vendre. A l'égard des œufs & du beurre, lorsque la cuisine du Maître est fournie, le reste est pour la Dame, à qui le Mari l'abandonne, ainsi que la filasse, pour avoir des rubans. Les Femmes ne manquent de rien; mais ce sont les Hommes qui tiennent l'argent. Des Gentilhommes subalternes font chargés de la perception des revenus. Il y a tel Homme de qualité, qui jouit de plus de trois cens mille livres de rente en fonds de terre; que

feroit-ce , si le travail & l'industrie fa-
voient tirer parti de la fertilité du
Pays ? Si la nature étoit plus avare pour
les Polonois , peut-être feroient-ils plus
de cas de ce qu'elle leur accorde si libé-
ralement. Elle leur prodigue ses biens ;
l'excès de ses dons fait leur misere. Elle
a mis chez eux tout ce qu'il faut pour
les enrichir ; bleds , pâturages , bestiaux ;
laines , cuirs , salines , métaux , miné-
raux ; & l'Europe n'a point de Peuple
plus pauvre. La terre & l'eau , tout y
appelle un grand commerce ; & le
commerce ne paroît nulle part. Tant
de rivieres & de fleuves , la Duna , le
Bug , le Niester , la Vistule , le Niemen ,
ne servent qu'à figurer dans les cartes
Géographiques. On a proposé de join-
dre , par des canaux , l'Océan & la
Mer Noire , pour embrasser le négoce
de l'Orient & de l'Occident ; mais ce
projet , qui n'avoit en vue que le bien
public , a été abandonné. La Pologne ,
plusieurs fois insultée par des flottes ,
n'a jamais pensé à se faire une marine.

Le seul éloge qu'on puisse faire de
cette Nation , relativement au com-
merce , c'est de n'avoir mis aucun obs-
tacle à l'exportation de ses denrées : on

406 SUITE DE LA POLOGNE.

envoie annuellement à Dantzick plus de quatre mille vaisseaux de bled par la Vistule ; & cette ville en fournit plus de huit cens mille tonneaux aux autres Nations. Elle a, dans une Isle , destinée à cet usage , des Magasins immenses ; & ses plus riches Habitans se sont dévoués à ce trafic , qui n'est gêné ni par des Réglemens rigoureux , ni par des Droits excessifs. On n'est pas dans la fausse persuasion , que le transport des grains chez l'Etranger soit nuisible à l'Etat ; & l'on ne connoît point ces Loix sévères , qui en interdisent l'exportation. Les Marchands suivent , dans cette espcce de négoce , la pratique ordinaire dans tous sortes de commerce ; c'est-à-dire , qu'ils achètent quand la marchandise est à bas prix , & revendent lorsqu'elle présente un gain raisonnable. Ils forment des greniers qui ne coûtent rien à l'Etat , & veillent à la conservation des bleds , qui seroient souvent ou gâtés ou dissipés chez le Cultivateur. En un mot , ils préviennent la disette ; & ils obviennent aux inconvéniens des récoltes abondantes. En effet , comme il n'y a pas de magasins en Pologne , & pres-

que point de Marchands de bled , les Cultivateurs font presque les seuls qui le conservent ; & peu font en état de le garder long-tems. S'ils ne trouvent pas à le vendre à un prix qui les dédommage des frais de la culture , ils le prodiguent ou le laissent gâter , parce qu'ils ne peuvent faire la dépense de son entretien. Dégoûtés d'un travail qui les ruine , ils cessent de cultiver , ou ils cultivent mal , ne donnent leurs soins qu'aux meilleures terres , laissent les autres en friche ; & les années suivantes deviennent des années de disette.

Ce Royaume étoit anciennement composé de quinze grandes Provinces , que le Souverain fait encore mettre dans ses titres ; car il se qualifie de Roi de Pologne , de grand Duc de Lithuanie , de Russie , de Prusse , de Masovie , de Samogitie , de Kiovie , de Volhynie , de Podolie , de Podlachie , de Livonie , de Smolesko , de Severie & de Zernichovie. On lui donne aussi , par une distinction particulière , le surnom d'Orthodoxe. Les armes de la République sont un Aigle d'Argent au champ de gueule pour la Pologne , & un Ca-

408 SUITE DE LA POLOGNE.

valier d'argent , également au champ de gueules , pour la Lithuanie. Ces deux Etats , plus grands que la France , ne comptent guere que dix à douze millions d'Habitans , dont plus de la moitié font Juifs ou Allemands. Ces derniers y ont rendu les plus grands services , soit en bâtissant des Villes , soit en les rendant florissantes , soit en y apportant le goût de la Littérature , des Arts & du Commerce. Casimir-le-Grand les attira par l'attrait de plusieurs privileges. Il leur assigna les contrées les plus fertiles , & leur permit de suivre leurs Loix & leurs Usages.

Les biens & les revenus du Clergé font presque le tiers du Royaume. La Dîme seule absorbe le cinquieme du produit de toutes les terres. Outre les deux Archevêchés Catholiques & les quinze Evêchés , on compte trente Abbayes , cinq cens quatre-vingt-un Couvens de Moines , cent dix-sept Monasteres de Filles , deux cens quarante-six Colléges. La plupart des Prélats ne se croient Evêques , que pour avoir des revenus qui les mettent en état de soutenir la dignité de Sénateur. Aussi ont-ils presque tous , pour Grands-Vicaires

caires, des Evêques *in Partibus*, auxquels ils donnent des gages assez modiques, pour la peine qu'ils ont de les débarrasser des fonctions Episcopales. On ne souffre ici ni Sociniens, ni Quakers, ni Anabaptistes. Les Luthériens y possèdent environ cent Eglises, les Réformés quarante-sept, dont le Chef, appelé *Senieur-Général*, est toujours pris dans la Noblesse. Les Patrons Laïques nomment les Pasteurs; le Ministère du lieu les confirme & les ordonne.

Parmi les Religieux Polonois, il n'y a guerre que les Jésuites qui cultivent les Lettres. Les autres se font gloire d'une certaine ignorance respectable, qui les éloigne des Muses profanes, absolument étrangères à leur vocation. Je pense, comme eux, que des Cénobites voués par état à la psalmodie & aux fonctions les plus pénibles du zele, ont mauvaise grace de leur substituer des études qui demandent du tems, & sont peut-être contraires à l'esprit de leur Institut.

La Pologne, que les Habitans appellent *Polska*, tire son nom, si l'on en croit les Etymologistes, du mot de Pol ou de Poln, qui signifie une cam-

410 SUITE DE LA POLOGNE.

pagne, un lieu propre à la chasse, à cause des forêts & des plaines immenses qu'elle renferme dans une étendue plus grande que la France. Elle offre très-peu de montagnes; les principales se trouvent dans les Palatinats de Cracovie, de Siradie & de Sandomir. Les Monts-Carpaths la séparent de la Hongrie. Il y tombe souvent de la neige en plein Eté; & dans plusieurs endroits elle ne fond jamais. Les Hivers sont longs & durs, le Printems pluvieux & désagréable par les inondations qu'amenent les dégels; l'Eté court & tempéré, & l'Automne ordinairement très-beau. Quoiqu'une grande quantité de marais semble devoir nuire à la température, on y jouit cependant d'un air pur & sain, qui conduiroit les Habitans jusqu'à la plus heureuse veillesse, s'ils modéroient leur goût pour le vin & les liqueurs fortes.

Je suis, &c.

A Cracovie, ce 25 Septembre 1756.



S U P P L É M E N T.

A L'ARTICLE DE POLOGNE.

AUJOURD'HUI que ce Royaume attire, d'une manière particulière, les regards de toute l'Europe, ce doit être un nouveau motif de nous attacher à le mieux connoître; & dans ce dessein, nous allons rassembler les divers changemens arrivés dans son Administration depuis le départ de notre Voyageur. On y trouvera un détail abrégé de ce qui s'est passé au sujet des Dissidens.

Auguste III étant mort à Dresde en 1763, la Cour de Saxe fit part de cet événement à l'Archevêque de Gnesne; & ce Prélat convoqua les Sénateurs, pour délibérer sur le parti que devoit prendre la Nation. L'avis du Conseil fut, qu'on n'accorderoit point d'audience aux Ministres étrangers, que la vacance du Trône ne fût rendue publique; que toutes les Juridictions qui exerçoient au nom du feu Roi, suspendroient leurs pouvoirs, & que le Prin-

412 SUITE DE LA POLOGNE.

ce-Primat écriroit à tous les Tribunaux, de cesser leurs fonctions. On fixa la convocation d'une Diète ; on fit prêter serment de fidélité à tous les Membres attachés au service de la République ; & pour conserver la tranquillité, on publia, à son de trompe, que ceux qui, pendant l'interregne, se rendroient coupables des moindres excès, feroient punis de mort dans les vingt-quatre heures. L'Archevêque de Gnesne créa un nouveau Chancelier du Royaume, un Secrétaire, un Assesseur du Tribunal de Justice, un Référéndaire pour l'administration des Affaires de l'Etat. Le grand Maréchal fit défendre, sous peine d'amende & de Prison, de paroître la nuit dans les rues de Warsovie sans lumière, & de tenir des discours licentieux sur le Gouvernement. Il fut aussi décidé qu'on pourvoiroit à la sûreté des Frontières ; qu'on enverroit des Ministres à différentes Cours, & que les Officiers Généraux, secondés par les Sénateurs, maintiendroient la tranquillité, tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Enfin, il fut convenu, qu'on accorderoit à la Czarine le titre d'Impératrice, & à l'Electeur de Brandebourg celui de Roi de Prusse, que la

SUITE DE LA POLOGNE. ^{seroit de}
 Nation n'avoit pas encore reconnoître, ^{seroit de}
 condition que ces deux Puissances s'engage-
 roient à ne former aucune prétention, la première, sur la Lithuanie Rus-
 sienne; la seconde, sur la Prusse Polo-
 noise.

Catherine II écrivit au Primat, qu'elle
 emploieroit tous les moyens possibles,
 pour empêcher que la libre élection
 d'un nouveau Monarque ne souffrît la
 moindre atteinte; & le Roi de Prusse
 fit publier une Ordonnance, par la-
 quelle il défendoit à tous ses Sujets, de
 commettre aucune violence, d'user
 d'aucune voie de fait contre les Polo-
 nois, sur-tout pendant la vacance du
 Trône.

Après des assurances si positives, la
 Diète générale fut fixée à Warsovie au
 mois de Janvier 1764; & comme les
 Loix du Royaume accordent à la No-
 blesse le droit d'aspirer à la Couronne,
 le Prince Czartorinski, le Comte Po-
 niatowski & le Général Braniki, se
 mirent d'abord sur les rangs. A ces trois
 Candidats se joignit le Prince Xavier
 de Saxe, qui, du vivant de son Pere,
 s'étoit concilié l'amitié des principaux
 Membres de la République.

414 SUITE DE LA POLOGNE.

Malgré la parole du Roi de Prusse & de la Czarine, on étoit persuadé que ces deux Puissances protégeoient secrètement le Comte Poniatowski, auquel Catherine fit remettre, par son Ambassadeur, le collier de l'Ordre de Saint-André, avec une épée garnie de diamans, & une somme de neuf mille ducats. Le Roi de Prusse lui envoya le Cordon de l'Aigle Noir, & l'assura qu'il faciliteroit de tout son pouvoir l'exécution de son projet.

Dans ce même tems on vit paroître une lettre du Grand-Seigneur, par laquelle sa Hauteffe déclaroit vouloir se conformer aux vues de ceux qui desiroient la liberté de l'élection; mais de tous les écrits que les Souverains intéressés à la nomination d'un Roi de Pologne, publièrent alors, il n'y eut que les Déclarations des Cours de Vienne & de Versailles, qui parurent conformes aux sentimens des Grands de la Nation, & opposées aux desseins de la Czarine & du Roi de Prusse.

Les Troupes Russiennes inondoient les frontieres, & troubloient la liberté des Diétines. D'autres pénétrèrent dans l'intérieur du Royaume; d'autres mar-

SUITE DE LA POLOGNE. ^{teroit de}
cherent en Lithuanie. Les Seigners,
Polonois débiterent des manifestes po la
se plaindre de ces violences , & firent
des représentations à l'Impératrice de
Russie , qui répondit que son unique
dessein étoit de les protéger contre tout
attentat. Il se forma en même tems en
Lithuanie une Confédération de plus
de cinq mille Gentilshommes, qui s'é-
tant assemblés à Wilna, ne dissimule-
rent pas qu'ils se flattoient d'être sou-
tenus par les Russes.

Le jour de l'ouverture de la Diète ,
on plaça plusieurs piquets de Cosaques
dans les Carrefours de Warfovie , &
aux environs du Château. A peine eut-
on commencé les Séances , qu'on vit
dans tous les coins de la Salle les sabres
& les épées en l'air. Le Nonce de Cra-
covie, Mokronowski, qui avoit exigé
que les Troupes étrangères sortissent de
l'Assemblée , se vit au moment de payer
de sa tête cet acte de Patriotisme. Le
Prince Czartorinski & quelques autres
se jetterent précipitamment au devant
de lui, & , à deux différentes reprises,
arrêterent , par leurs efforts, la fureur
des Séditieux. Mokronowsky , tran-
quille au milieu du danger, remit son

épée dans le fourreau ; & se présentant les bras croisés à ceux qui le menaçoient : « S'il vous faut une victime , » leur dit-il , me voilà ; mais au moins » je mourrai libre , ainsi que j'ai vécu ».

En conséquence de ce désordre , la Nation fut divisée en deux Partis. Celui du Grand Maréchal de la Couronne , distingué par le nom de Saxon , avoit de son côté la plus grande partie des forces de la République ; mais la faction de Poniatowski se voyoit la plus forte par l'appui des Puissances étrangères & un grand nombre de Seigneurs attachés à ses intérêts. On confirma la Confédération de Wilna , qui fut signée par l'Archevêque de Gnesne , & tous les Magnats qui se trouverent à Warsovie. Ces Seigneurs tenoient de fréquentes Assemblées , pour délibérer sur les points qui devoient faire l'objet de la Diète prochaine ; & il fut réglé que le nouveau Roi devoit être né de Parens Polonois , attaché à l'Eglise Romaine , élevé dans le Droit & les Statuts du Royaume , doué des qualités requises , & non trop avancé en âge ; qu'il s'habillerait toujours à la Polo-

noïse ; & que quiconque tenteroit de placer sur le Trône un Prince étranger , seroit regardé comme Ennemi de la Patrie , & dépouillé de toutes ses possessions. Alors le Primat , tout dévoué à Poniatowski , proposa une Confédération générale , qui fit cause commune avec celle de Lithuanie. Elle devint encore plus considérable par la jonction des Confédérations particulières , que chaque Palatinat devoit former dans son District.

Cependant on songea à réunir les Nonces avec le Sénat ; & dans le discours que prononça l'Archevêque de Gnesne à la Diète de convocation , ce Prélat fit le tableau des troubles qui déchiroient le Royaume. « Nous prétendons , disoit-il , être une Nation libre » & indépendante ; & nous sommes » sous le joug de l'esclavage. Nous » éprouvons tous les malheurs de cette » servitude ; & nous n'avons ni assez » de force pour nous conseiller nous-mêmes , ni assez de courage pour remédier à notre sort. Redevables de nos maux à notre conduite , nous languissons sous le frein de la crainte. » Nous n'avons rien sur quoi nous

418 SUITE DE LA POLOGNE.

» puissions compter , ni conseils , ni
 » fortereffes , ni garnifons , ni fron-
 » tieres à l'abri d'insulte , ni armée
 » pour notre défenfe. Cet état eft fem-
 » blable à une maifon ouverte , à une
 » habitation délabrée par les vents , à
 » un édifice fans Poffeffeur , & prêt à
 » s'écouler fur fes fondemens ébranlés.
 » Les Loix fans activité , & la plupart
 » avilies ; les Tribunaux contre les ar-
 » tentats , abolis ; le parjure toléré , la
 » liberté opprimée par la force & par
 » une volonté arbitraire ; le Tréfor-
 » Royal détérioré par l'introduction
 » des monnoies étrangères ; les Villes
 » dépeuplées & fruftrées des avantages
 » du commerce , &c. Quelles idées ne
 » doivent pas fe former de nos défor-
 » dres les Peuples voifins ? Les uns fe
 » réjouiffent de la flatteufe efpérance de
 » fufciter parmi nous des divifions qui
 » leur facilitent l'ufurpation du Royau-
 » me ; d'autres continuent de nous ar-
 » racher des mains notre or , nos pof-
 » feffions , nos richesses ».

La Confédération générale de Polo-
 gne , unie à celle de Lithuanie , envoya
 le Grand Notaire de la Couronne folli-
 citer l'appui de la Cour de Petersbourg ;
 & pour donner une preuve entière de

fon intelligence avec les Mofcovites , elle confirma le Duc de Biren dans fes droits fur la Courlande. Cependant , pour ne pas contrevénir aux Loix qui défendoient aux Troupes étrangères d'approcher du Champ Electoral , les Rufles fe tinrent à trois ou quatre milles de Warfovie ; & comme la Diète de convocation devoit décider du fort du Royaume , on institua , dans plusieurs endroits , un jour folemnel d'actions de grâces , de jeûnes & de prières publiques , pour obtenir les bénédictions du Ciel fur l'importante élection d'un nouveau Roi.

Les Etats afsemblés nommerent le Comte Somowski Maréchal de la Diète ; & dès qu'elle fut ouverte , on ne douta plus que le Comte Staniflas Poniatsowski , Grand Panetier de Lithuanie , n'eût la préférence fur fes Concurrrens. Tous les efprits s'étoient réunis en fa faveur : tous les fuffrages lui étoient dévoués ; il ne lui manquoit que les formalités de l'Élection , pour le placer fur le Trône. On remarqua même que dans un repas que l'Ambaffadeur de Berlin lui donna , ainfi qu'à toute fa Famille , ce Miniftre lui de-

420 SUITE DE LA POLOGNE.

manda son portrait pour l'envoyer au Roi son Maître. Le Comte le lui promit, en témoignant combien il desiroit lui-même, d'avoir celui de Sa Majesté Prussienne.

Le Primat eut à peine adressé la parole aux Nonces dans le Champ Electoral, qu'ils s'écrierent à haute voix : « nous voulons le Grand Panetier de » Lithuanie ». On députa le jeune Comte Wiolopolski pour lui annoncer son élection, & le féliciter de la part de la République, de son avenement au Trône. Alors le nouveau Roi se présenta à une fenêtre ; & l'on n'entendit plus que des cris de joie , qui répétoient continuellement , « Vive Stanislas Auguste ».

Le Comte Poniatowski , Chevalier de l'Aigle-Blanc , & un des Sénateurs du Royaume, descend d'une ancienne & illustre Famille Polonoise , qui , depuis fix cens ans , s'est toujours maintenue dans un rang distingué. Ce Monarque , qui réunit en sa personne toutes les qualités éminentes que la naissance, l'esprit & l'éloquence peuvent procurer , possède plusieurs langues , a une connoissance des mœurs de tous

SUITE DE LA POLOGNE. 421

les Pays où il a voyagé , & mérita , en 1757 , la confiance de son Souverain , qui l'envoya en Ambassade à la Cour de Petersbourg. Tant de talens , joints à la recommandation de la Czarine & du Roi de Prusse , déterminèrent les Polonois à lui donner leurs suffrages. Il fut proclamé au bruit du canon ; & l'on n'entendit par-tout , que les acclamations de « Vive Stanislas Auguste , » Roi de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , la gloire de sa Nation ».

Le jour de Saint-Stanislas , Patron de ce Prince , Sa Majesté institua un nouvel Ordre , qui porte le nom du Saint-Evêque , créa plusieurs Chevaliers , & leur fit l'honneur de les admettre à sa table. La marque de cet Ordre est un ruban ponceau , bordé de blanc , que les Chevaliers portent de droite à gauche , & auquel pend une croix d'or émaillé en rouge. Sur chaque face de la médaille , paroît l'Aigle-Blanc de Pologne , dont le milieu , décoré d'une croix verte , représente , d'un côté , l'effigie du Patron de l'Ordre en habits Pontificaux ; de l'autre , le nom du Roi en chiffre. L'étoile que les Chevaliers ont à la boutonniere gauche , est

422 SUITE DE LA POLOGNE.

d'argent, & garnie d'un cercle d'or. Auguste III avoit aussi fondé, en 1736, l'Ordre de Saint-Henri, dont la marque est une étoile à huit pointes, au milieu de laquelle on voit le buste du Saint.

Pour donner aux Gens de guerre des témoignages de son estime, le Roi de Pologne créa un Corps de cent Cadets, composé de Gentilshommes de l'âge de seize ans & au-dessus, auxquels on enseigne l'Arithmétique, la Géographie, les Langues Etrangères, l'Histoire, & généralement tout ce qui peut rendre cette jeune Noblesse utile à la Patrie. Sa Majesté en donna le commandement au Prince Czartorinski, & se réserva le poste de Capitaine.

Comme les Dissidens faisoient leurs efforts pour être admis, ainsi que les Sujets de la Religion Romaine, aux emplois de la République, deux Gentilshommes, députés de la part des Protestans, vinrent, au nom de la Noblesse de leur Communion, présenter au Roi une Requête, dans laquelle ils prouvoient la légitimité de leur demande. Les Cours de Berlin, de Londres, de Copenhague & de Peters-

bourg , firent remettre , par leurs Ministres , un Mémoire en leur faveur, Sa Majesté eut , à ce sujet , une longue conférence avec le Corps Episcopal de son Royaume ; mais comme le résultat ne leur fut point favorable , ils formerent une Confédération , sous la protection de ces mêmes Puissances , à laquelle se joignirent plusieurs Catholiques tolérans ou mécontents. Le Prince de Radziwil en fut élu Maréchal Général ; & tous les Maréchaux des Confédérations particulières des Palatinats & des Districts prêterent serment entre ses mains. Il se rendit à Warsovie ; & comme il n'y auroit pas été en sûreté , il se fit escorter de deux cens Hommes qui campoient vis-à-vis de son Hôtel.

La Cour de Rome , informée par son Nonce , de tout ce qui se passoit en faveur des Dissidens , inquiète sur le succès qu'ils avoient lieu d'espérer , adressa un Bref à tous les Evêques du Royaume , pour les exhorter à défendre de tout leur pouvoir la cause de Dieu , & leur recommander que si la douceur ne gaignoit rien sur l'esprit des Confédérés , ils usassent de cen-

fures , de menaces , & même de punition.

Les Payfans de la Pruffe Polonoife formerent auffi une Confédération , & publierent un Mémoire , par lequel , prétendant prouver que leur extraction alloit de pair avec celle des Nobles , ils demandoient que fans les affranchir absolument de tout fervice , on abolît du moins leur efclavage ; & qu'en ce cas , ils ne fuflent affujettis aux travaux que trois jours la femaine. Ils exigeoient auffi , qu'il leur fût permis de jouir , dans les Dietes , des prérogatives attachées à l'Ordre des Payfans de Suede.

Les Prélats & les Sénateurs les plus oppofés aux vœux des Diffidens , furent arrêtés & conduits en Ruffie par des Troupes de cette Nation. Cet enlèvement donna lieu à Sa Majesté Polonoife de dire « qu'il n'eft pas difficile » de gouverner un vaiſſeau , lorsque » les vents font favorables , mais qu'un » habile Pilote doit réfifter à l'orage , » fans abandonner le gouvernail. Ce » Prince ajouta , qu'il avoit été plus » d'une fois dans le deſſein , comme il » l'étoit encore , d'abdiquer la Cou-

SUITE DE LA POLOGNE. 425

» ronne dont il éprouvoit le fardeau ;
» mais que son amour pour la Patrie le
» retenoit sur le Trône ».

L'enlèvement de l'Evêque de Cracovie occasionna un soulèvement général. Cent Familles Nobles de ce Palatinat se confédérèrent , & formerent un corps de six mille Hommes , qui , renforcés par quinze mille Combattans , firent main-basse sur les Moscovites. Cet événement rendit les affaires plus sérieuses ; & les Russes investirent tellement la ville de Warsovie , que personne ne pouvoit y entrer ni en sortir sans leur consentement. On traita alors , dans des Conférences particulières , ce qui concernoit les Dissidens ; & le résultat des délibérations fut , qu'on leur accorderoit le libre exercice de leur culte ; qu'on leur rendroit une parfaite égalité avec leurs Concitoyens ; qu'on érigeroit un Tribunal mixte , composé de juges des différentes Communions ; qu'ils seroient soustraits à la Jurisdiction du Clergé Romain , & auroient une part égale avec les Catholiques , dans le partage des Starosties & autres biens de cette nature.

Pour assurer ces Réglemens , il fut

426 SUITE DE LA POLOGNE.

décidé qu'un corps de quarante mille Russes resteroit dans le Royaume aux dépens de la République, & que l'armée de la Couronne seroit composée d'un pareil nombre de Polonois. En conséquence on convint que les Protestans ne seroient plus désignés sous le nom de Dissidens, & moins encore sous celui d'Hérétiques ; qu'à l'avenir on s'abstiendroit de déshonorer leurs Eglises & leurs Pasteurs par des dénominations injurieuses, & qu'ils jouiroient, ainsi que les Grecs, de tous les avantages des Catholiques.

On étoit à la veille d'éprouver tout ce qu'une guerre de Religion a de cruel & de destructeur, lorsque, pour le salut de l'Etat, on crut devoir la prévenir, en examinant tous ces articles dans une Diète. Ils étoient trop favorables aux Dissidens, pour qu'ils négligeassent de les faire confirmer par un Traité conclu entre le Roi, la République, & les Puissances qui en garantissoient les effets.

Ces articles furent à peine arrêtés, que Rome, toujours attentive à la conservation de la Religion Catholique, s' alarma des privileges qu'on accor-

doit à ses Adversaires ; & en annonçant cette nouvelle au sacré College, le Pape dit que l'Eglise Romaine venoit de recevoir en Pologne l'atteinte la plus cruelle & la plus funeste. Dans l'espoir d'y porter remede, le Souverain Pontife, Clément XIII, envoya au Primat un Bref très-énergique, dans lequel il se plaignoit du peu de zele que ce Prélat avoit témoigné pour le culte Catholique. Ce Bref ayant déplu aux Commissaires de la Diète, on y proposa que désormais la Nonciature Apostolique n'auroit plus lieu dans le Royaume ; que le Primat étant Légat né du Saint-Siège, il pouvoit remplir les fonctions de Nonce ; mais ce dernier avis n'eut pas lieu. La Diète fut terminée par un acte, qui déclaroit que le Traité fait en faveur des Dissidens, vaudroit à perpétuité ; & que ceux qui oseroient y porter atteinte, seroient regardés désormais comme Perturbateurs du repos public & Ennemis de la Patrie.

Malgré ce Règlement, un Religieux Carme, nommé Marc, qui prenoit le titre d'Apôtre, & termina son fanatique Apostolat par la Prison, prêcha publiquement la sédition & la révolte.

418 SUITE DE LA POLOGNE.

Il exhortoit ses Auditeurs à prendre les armes pour la défense de la Foi ; & divers Ecclésiastiques , qui étoient à la tête des Rebelles , faisoient prêter serment de fidélité aux Payfans même. Ces nouveaux Confédérés portoient dans leurs Drapeaux une Aigle éployée avec ces mots : « ou vaincre ou mourir ; » & de l'autre côté , cette devise : « pour la Religion & la Liberté ».

Il se forma une autre Confédération en Podolie , une autre à Lublin ; d'autres en divers Palatinats , qui toutes se proposoient la défense du culte Romain , l'expulsion des Moscovites , le retour de la liberté ; toutes demandoient la délivrance de l'Evêque de Cracovie & des Sénateurs faits prisonniers par les Russes ; toutes reprochoient au Roi son intelligence avec le Roi de Prusse & la Czarine ; toutes enfin firent de nouveau repentir le Monarque , de s'être malheureusement chargé & embarrassé des soins d'une Couronne. Le Clergé de Warsovie ne se contenta pas de prêcher une espece de Croisade contre les Diffidens & les Royalistes ; il avança de l'argent aux Confédérés , qui entreprirent , à leur

tour, d'enlever le Primat & l'Ambassadeur de Russie. Soixante Polonois à cheval se présentèrent devant le Palais de son Excellence ; mais la barriere de l'avant-cour étant fermée, la Garde donna l'alarme & fit échouer le complot.

Les forces de ces diverses Confédérations devenoient tous les jours si considérables, que les Moscovites se trouvoient dans l'impuissance de leur faire tête. Tout le Royaume étoit dans la désolation ; nulle sûreté sur les grands chemins ; les Bandits ravageoient tout ce qui se trouvoit à leur rencontre. Combien de Villes, de Villages furent totalement ruinés dans les Provinces où se répandoient les Confédérés ! Un Pays ne jouissoit de la tranquillité, que lorsqu'il n'exposoit plus rien à la cupidité des Rebelles ; & les troubles ne cessoient dans un lieu, que pour reparoître dans un autre. Les Grecs non unis de l'Ukraine & de Kiovie, las de porter le joug Polonois, se révolterent contre les Prêtres Catholiques & les Juifs, qu'ils regardoient comme leurs mortels Ennemis. Les Paysans ne firent grâce de la vie ni aux Femmes, ni aux

Enfans, & pendirent sur le champ tous ceux qui tomboient entre leurs mains, sans distinction de rang, d'âge, de sexe & de religion; ils faisoient main-basse sur tout ce qui se présentoit, mettoient tout à feu & à sang; & le feu de la sédition ne paroissoit s'appaiser, que lorsqu'il manquoit de matiere propre à lui servir d'aliment. Les Puissances voisines furent obligées de faire occuper les Frontieres de la Silésie, de la Hongrie, de la Moravie, par les troupes Prussiennes & Autrichiennes.

Le Grand Seigneur n'approuvant point que les Moscovites se fussent rendus Maîtres de la Pologne, fit demander au Roi, pourquoi il souffroit dans ses Etats une Milice étrangere, & si son intention étoit de la garder encore long-tems? La réponse de Stanislas n'ayant point satisfait sa Hauteffe, le Sultan déclara la guerre à l'Impératrice de Russie, & fit enfermer, dans les sept Tours, les Ministres de cette Souveraine, pour l'obliger à rendre la liberré à l'Evêque de Cracovie, & aux autres Seigneurs Polonois, enlevés par son ordre. Il se plaignoit, dans son Manifeste, « qu'à la mort d'Au-

» guſte III , lorsque la Nation voulut
 » procéder à l'élection d'un nouveau
 » Monarque, la Cour de Petersbourg
 » avoit élevé sur le Trône un ſimple
 » Officier Polonois, qui, depuis ſon
 » origine, n'avoit jamais eu aucun Sou-
 » verain dans ſa Famille, & à qui la
 » Royauté ne convenoit en aucune
 » maniere ; qu'après avoir pris le parti
 » d'un Homme de cette ſorte, la même
 » Cour s'étoit ingérée dans toutes les
 » Affaires de Pologne, & les avoit tra-
 » versées contre le gré de la Répu-
 » blique ». En même tems le Grand
 Seigneur ordonna à ſon Grand Viſir
 de paſſer le Nieſter avec une armée de
 quatre-vingt mille Hommes.

Quelle que fût la conduite des Po-
 lonois, ſoit qu'ils ſe liguaffent contre
 leur Prince, ou qu'ils entrepriſſent
 de ſoutenir ſon élection, leur ſort étoit
 également malheureux ; car dès que les
 Ruſſes paroifſoient vouloir évacuer
 leur Pays, on les remplaçoit par des
 troupes Pruſſiennes, qui ne ſe com-
 portoient pas mieux que les Mosco-
 vites. Le mécontentement de ce Peu-
 ple, forcé de recevoir la Loi des
 Etrangers, perpétuoit la déſunion des

432 SUITE DE LA POLOGNE.

Citoyens , & occasionnoit tous les jours de nouvelles Confédérations , où l'on ne connoissoit ni les liens du sang , ni ceux de la Patrie. Le fanatisme fit commettre de bonne-foi , les excès les plus horribles contre ceux qui n'étoient pas du même Parti ; on dévastoit les terres de ses Voisins ; on levoit des contributions sur les biens de ses propres Freres ; on s'emparoit des Villes ; on en massacroit les Habitans ; on n'épargnoit pas même les Enfans , que la crainte faisoit fuir dans les rues. En un mot , tout ce que la fureur des guerres étrangères , des guerres civiles , des guerres de Religion , peut inspirer de cruauté , de meurtres , de brigandages , fut exercé par les Chefs mêmes de ces Confédérations. Après avoir assassiné le Castellan de Wissegrad , ils exposèrent son Corps aux Chiens , qui le rongèrent jusqu'au os. Ils massacrèrent des Femmes grosses à coups de sabre ; ils écorchèrent vif un Magistrat ; ils firent pendre d'honnêtes Citoyens , pour leur faire avouer des crimes dont ils n'étoient pas coupables. Ils portèrent même l'impudence , jusqu'à publier solennellement un Manifeste , qui
déclaroit

déclaroit le Trône vacant. Peu contens de piller les Diffidens, ils vendoient toutes leurs provisions, même les grains réservés pour enfemencer les terres, détruisoient les étangs & les rivières, dégarnissoient les forêts, convertissoient les champs les plus fertiles en autant de déserts, faisoient servir les Eglises de retraite pour les bestiaux; & par une exécration avarice, ils violoient les sépultures, dans l'espoir d'y trouver de l'argent. Dès que les Russes pouvoient découvrir un Parti de ces Brigands, ils fondoient sur eux, & ne leur faisoient aucun quartier.

Cependant la Personne du Roi devoit insensiblement si indifférente à la plupart des Polonois, que dans la Capitale même, où le Prince faisoit sa résidence, on trouvoit toutes les nuits des matieres combustibles, placées de côté & d'autre, mais toujours découvertes à propos. On apperçut jusques dans le Palais de sa Majesté, un paquet de poudre, dont la mèche allumée n'avoit plus qu'environ dix minutes à brûler pour y mettre le feu. On en vint enfin à une conspiration formée contre la vie du Monarque. Cinquante

434 SUITE DE LA POLOGNE.

Conjurés devciert se répandre dans Warsovie , pendant que d'autres exécuteroient le complot. On avoit assigné aux uns des postes dans les rues les plus obscures , où ils ne permettoient à personne d'entrer avec des flambeaux ou des lanternes. D'autres avoient ordre de se placer près de l'arsenal ; & un poste devoit avertir l'autre de ce qui se passoit. Le signal de l'enlèvement du Roi étoit de six coups de fusil ; mais chacun devoit songer à se retirer si l'on en entendoit davantage , parce que ce seroit une preuve du mauvais succès de l'entreprise.

En conséquence de cette disposition , le 3 Novembre 1771 , sur les huit heures du soir , le Roi fut surpris par quinze des Confédérés dans la rue des Capucins ; & l'on tira neuf coups de fusil sur le carrosse de Sa Majesté , qui eut la tête effleurée de quelques balles , & son habit percé en deux endroits. Les Personnes qui accompagnoient ce Prince , l'abandonnerent aussi-tôt ; il n'y eut qu'un seul Eduque , qui s'étant mis au devant de lui , perdit la vie pour conserver celle de son Maître. Neuf coups tirés , au lieu de six , déconcer-

terent les Conjurés qui , trompés par ce faux signal , se crurent trahis & prirent la fuite. Les Affassins conduisirent le Monarque hors de la Ville , où ils résolurent trois fois de le massacrer ; mais celui qui les commandoit , voulant le livrer vif au Chef de la Confédération , fut causé , sans le vouloir , de la conservation des jours de sa Majesté. Quelques piquets Russes se trouverent heureusement dans le voisinage ; les Scélérats qui tenoient le Prince , furent effrayés du danger , prirent la fuite ; & un seul resta avec le Roi. Stanislas-Auguste fit à ce Malheureux des représentations si touchantes , qu'elles l'attendrirent. Il se jeta aux pieds de son Souverain , & le laissa entrer dans une maison voisine. Ce Prince écrivit sur le champ au Comte Cocceji , un billet qui contenoit ce peu de mots : « je » suis délivré de mes Affassins par un » effet de la puissance Divine ; hâtez » vous de venir me tirer d'ici avec une » quarantaine de Soldats ; je suis blessé , » mais non dangereusement ». Cocceji accourut aux ordres de son Roi , & le remena dans Warsovie , où l'on chanta le *Te Deum* , en action de

436 SUITE DE LA POLOGNE.

la conservation de ce Monarque.

Par les recherches que l'on fit pour connoître les Complices, on fut que les Conjurés, travestis en Payfans, s'étoient glissés dans la Ville, & avoient attendu, chez les Dominicains & les Capucins, le moment de l'exécution de leur complot; que ceux d'entr'eux qui avoient été pris, s'étoient vantés d'avoir eu, dans toutes les formes, l'absolution de ce régicide prémédité; qu'un des Chefs, qui se nommoit Kosinski, sans qu'il fût de cette Famille, étoit né en Wolhinie de Parents obscurs; que Pularawski, qui s'arroyoit le titre de Maréchal de la Confédération, avoit engagé ses Complices, par un serment solennel, à lui livrer le Roi mort ou vif.

Plus les Polonois se montroient contraires à leur Souverain, plus ils attiroient chez eux de Troupes étrangères. Les Russes & les Prussiens leur avoient déjà donné la Loi; les Autrichiens commencerent à défilier sur les frontieres, & s'établirent dans le Royaume. Malgré les protestations solennelles de ces trois Puissances, de ne jamais envahir le territoire de la République, elles s'étoient déjà emparées d'une partie de ses

SUITE DE LA POLOGNE. 437

Provinces. Ce fut en imitant les Prussiens , que les Troupes Autrichiennes prirent possession du Palatinat de Cracovie , & du District de Sandomir ; & pour justifier cette invasion , elles présenterent d'anciens droits sur ces deux Pays , que la Cour de Vienne ne seroit point en peine de justifier au retour de la Paix. En conséquence elles firent prêter serment de fidélité aux Seigneurs & aux Payfans , comme Sujets de leurs Majestés Impériales. Entrées en Pologne par la Moldavie , elles formerent un cordon depuis Zator jusqu'à Sandomir , & occuperent la Podolie , la Volhinie , & la Russie Polonoise , jusqu'à Léopol. Le cordon Prussien , qui peu à peu s'étoit avancé jusqu'à Lowick , n'étoit plus qu'à treize lieues de Warsovie. Frédéric se fit céder la Prusse Polonoise ; & l'Impératrice Reine , les Salines de Wiliska.

Cependant les Russes abandonnoient leurs postes , à mesure que les Autrichiens & les Prussiens venoient les occuper ; & bien-tôt tout le Royaume fut envahi par ces trois Puissances. La Russie prit , pour séparation de ses limites , la riviere de Wella , depuis sa source , jusqu'à l'endroit où elle se jette

438 SUITE DE LA POLOGNE.

dans le Niemen , & accorda trois mois aux Habitans , pour se déterminer à rester ou à quitter le Pays. Les acquisitions de Frédéric consistoient dans la Prusse Polonoise , & une partie de la Grande-Pologne. La Maison d'Autriche retint pour elle toute la rive gauche de la Vistule , depuis les Salines , jusqu'à l'endroit où le Wiroz se jette dans ce fleuve , ainsi que le Palatinat de Belz , la Ruffie Rouge , & une portion de la Volhinie.

Ces partages très-inégaux entr'eux , comme on peut le voir par l'inspection des Cartes de la Pologne , étoient relatifs aux prétentions de chaque Puissance , & conformes aux Traités secrets qu'elles avoient faits. La Prusse eut pour sa part , neuf cens lieues carrées ; l'Autriche , deux mille sept cens ; la Ruffie , trois mille quatre cens quarante ; ce qui fait en tout plus de sept milles lieues qu'on enleva à ce Royaume. Quoique les Ruffes fussent les Maîtres d'un terrain plus étendu , il est cependant moins important que celui dont s'étoient emparé la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse. Ce démembrement fit diminuer d'un tiers la table & la maison

de Sa Majesté Polonoise, & occasionna de grands embarras pour la Milice de la Couronne ; parce que les provinces destinées à leur fournir leur subsistance, se trouvoient dans des mains étrangères. Aussi, à l'exception des Gardes, la plupart des Troupes furent licenciées, par impossibilité de les entretenir.

Dans un discours, que fit, en 1661 ; aux Etats assemblés, le Roi Jean Casimir, ce Prince avoit annoncé ce démembrement : » je prévois, disoit-il, » le malheur qui menace notre Patrie ; » & plût à Dieu que je sois un mauvais » Prophète ! Le Moscovite & le Cosaque se joindront au Peuple qui parle la même langue qu'eux, & s'approcheront le Duché de Lithuanie. Les confins de la Grande Pologne seront ouverts au Brandebourg ; & la Prusse fera valoir des Taités ou le droit des armes, pour s'étendre sur notre territoire. La Maison d'Autriche ne laissera pas échapper l'occasion de porter ses vues sur Cracovie. Chacun de nos Voisins aimera mieux s'emparer, à main armée, d'une portion de la Pologne, que d'attendre la possession entière d'un Royaume, que ses an-

440 SUITE DE LA POLOGNE.

» ciens privileges semblent encore ga-
» rantir d'une totale invasion ».

Les Ministres des trois Puissances alliées concerterent un projet qui fut remis au Conseil du Sénat, & dans lequel chacune d'elles établissoit ses droits sur les Provinces qu'elle avoit fait occuper. La Czarine fendoit les siens sur ce qu'il en avoit coûté à la Russie, pour les Troupes Moscovites, que, sous les trois derniers regnes, la République avoit appelées en Pologne. Ne doutant pas que ses deux Alliés n'eussent des titres pour le moins aussi incontestables, cette Princesse proposoit que dans la prochaine Diète, le Roi & les Etats déclarassent ces demandes bien fondées, & la prise de possession légitime; qu'après qu'on auroit satisfait aux prétentions des trois Couronnes, les Frontières du Royaume fussent réglées par la Diète, & confirmées à perpétuité; & que l'on dressât une Carte géographique, sur laquelle les limites fussent indiquées d'une manière irrévocable.

Dans la vue d'accélérer cette négociation, & d'appaïser les Esprits irrités, Catherine II accorda enfin la liberté à

l'Evêque de Cracovie , & aux illustres Prifonniers qu'elle détenoit depuis fi long-tems. Enfuite , pour difpofer à leur gré des fuffrages de la Diète , les trois Puiffances firent investir de Troupes la ville de Warfovie , & inonderent le Public de Mémoires relatifs à leurs droits refpectifs. La Ruffie infiftoit principalement fur les efforts qu'elle avoit faits depuis la mort d'Auguste III , pour placer un Piafte , à titre d'élection, fur le Trône de Pologne , & diffiper les nombreuses factions qui avoient plongé ce Royaume dans le plus grand défordre. Elle fe plaignoit qu'on l'avoit attaquée par les plus violens maniftes ; qu'on avoit combattu fes Troupes à main armée , & engagé le Turc à lui déclarer la guerre ; qu'elle avoit été obligée de fe réunir avec les Cours de Berlin & de Vienne , pour protéger la République contre la fureur de fes propres Concitoyens , pour mettre fin à l'anarchie qui défoloit la Nation , & lui donner enfin une meilleure forme de gouvernement.

L'ouverture de la Diète fe fit quelques jours après ; & l'on y lut la Déclaration des trois Cours. Le Roi, ne

442 SUITE DE LA POLOGNE.

pouvant consentir au partage proposé ; dit que « si les Princes alliés avoient » effectivement des prétentions légitimes sur la Pologne , il les prioit de » n'être pas Juges dans leur propre » cause , mais de prendre pour Médiateur quelque Puissance impartiale , » à laquelle ils s'en rapporteroient uniquement ». Cette proposition , qui paroissoit fondée sur la justice , déplut si fort aux Ministres des trois Couronnes , qu'ils exigèrent que l'Affaire fût décidée en huit jours , & ajoutèrent qu'en cas de refus , ils ne répondoient pas des suites fâcheuses qui pourroient en résulter.

Le partage de la Pologne fut donc ratifié , contre l'attente de toute la Nation , contre le serment même du Monarque , qui avoit juré dans les *Pacla Conventa* , de ne permettre d'aliéner aucune portion de la République. Il est vrai que ce Prince a solennellement déclaré , qu'il regardoit l'occupation actuelle des Provinces de son Royaume par les Cours de Vienne , de Pétersbourg & de Berlin , comme injuste , violente , & contraire à ses droits légitimes. Cette protestation n'empêcha

pas qu'on ne tint contre lui , dans les
 Assemblées , & même en sa présence ,
 des propos très-indécens. Il s'en plaignit
 dans une espece de justification publi-
 que , à laquelle il se crut obligé ». Pour
 » n'avoir rien à me reprocher , disoit-il ,
 » je me suis adressé aux Puissances ga-
 » rantes de nos Traités ; mais aucune
 » d'elles n'a voulu interposer ses bons
 » offices en notre faveur. Si je m'oppo-
 » sois avec obstination à la cession de
 » nos Provinces , on pourroit me re-
 » procher qu'en cherchant une vaine
 » gloire dans une résistance opiniâtre
 » & impuissante , j'ai exposé le reste de
 » la Patrie à des suites funestes. Je fais
 » donc le sacrifice qui doit le plus coû-
 » ter à un Souverain ; & sans m'arrê-
 » ter à ce qu'on dira dans les siècles fu-
 » turs , que sous mon regne , des Pro-
 » vinces considérables ont été démem-
 » brées du corps de la République , je
 » ne m'opposerai pas à la pluralité des
 » voix qui consentiront à ce démem-
 » brement. Quoique de vils Calomnia-
 » teurs aient osé m'accuser d'y avoir
 » contribué , si j'entrevois quelque
 » moyen praticable de sauver tout ce
 » Pays , ma main ne se prêteroit jamais

» à en signer l'acte de cession, fût ce
 » même aux dépens de ma vie. Mais
 » puisque des circonstances fatales
 » nous y forcent malheureusement,
 » que puis-je faire pour l'empêcher ?

» J'ai promis, dit ailleurs ce Monar-
 » que, de n'aliéner aucune portion de
 » la République ; j'en conviens ; mais
 » comment remplir cette promesse ? Les
 » fautes anciennes de notre Gouverne-
 » ment ont laissé la Nation sans défen-
 » se ; nous en payons chèrement les
 » suites présentement. Le sentiment de
 » notre foiblesse nous a engagés à im-
 » plorer les secours étrangers ; nous
 » nous sommes adressés à toutes les
 » Cours qui n'ont point de part au dé-
 » membrement de nos Etats. Elles ont,
 » il est vrai, témoigné beaucoup de sen-
 » sibilité à nos malheurs, mais elles
 » montrent plus de desir, que de possi-
 » bilité de nous secourir. Leurs dispo-
 » sitions pacifiques ne nous laissent au-
 » cune espérance raisonnable de les voir
 » prendre les armes en notre faveur ».

Le Roi, les Sénateurs & les Nonces
 reconnurent que les territoires, dont
 les trois Couronnes s'étoient emparées,
 appartenoient à ces trois Puissances ; on

SUITE DE LA POLOGNE. 445
excepta les villes de Dantzick & de Thorn, dont la Souveraineté devoit rester à la République. On ne s'occupa plus des Dissidens, dont le sort paroïsoit fixé par la Diète de 1768. On leur avoit accordé le droit de voix active & passive dans les Diétines, & celui de pouvoir être nommés Ministres d'Etat & Sénateurs. On avoit établi en leur faveur un Tribunal pour connoître des Affaires concernant l'exercice public de leur Culte. On ordonna de leur rendre les Temples, les Hôpitaux, les Ecoles & les fondations dont on les avoit dépouillés; on leur permit de bâtir des Eglises nouvelles, & de faire de nouvelles fondations. En un mot, on les assimila en tout, & à tous égards, aux Catholiques, à l'exception de la défense, sous peine de bannissement, faite à ces derniers, d'embrasser la Religion Protestante.

Les Diètes précédentes avoient aussi ordonné divers changemens, qui sembloient altérer, sur différens points, la forme de l'ancienne Administration. Celle de 1764 rendit absolument au Roi le droit de battre monnoie sous la régie & l'inspection des Trésoriers de

446. SUITE DE LA POLOGNE.

la République. Celle de 1766 établit une Commission des Guerres, qui remplit toutes les fonctions des Grands Généraux ; & l'on a cru leur faire grace , en les créant Présidens de cette Commission ; foible dédommagement de la perte de leur précédente autorité, aussi vaste , & plus illimitée que celle de nos anciens Connétables. La plus brillante distinction que la Diète de 1768 ait attachée à leur Office , c'est de les avoir reçus au nombre des Ministres d'Etat. La même Assemblée a dépouillé les Grands Trésoriers de leurs principales prérogatives , en établissant la Commission du Trésor , qui dirige présentement les Finances de la République. Les Loix Polonoises accordoient l'impunité aux Nobles qui assassinoient un Payfans ils en étoient quittes pour une somme modique : la constitution de 1767 a changé cette amende en peine de mort. Une autre Loi a aboli l'usage qui s'étoit introduit , sans aucune raison , d'exiger pour l'élection des Nonces , l'unanimité de s suffrages ; il suffit de la pluralité.

Fin du Tome XXII.



T A B L E

D È S M A T I E R E S .

Contenues dans ce Volume.

L E T T R E C C L X X I V .

L A C O U R L A N D E .

H ISTOIRE de ce Duché,	Page 1
Le Comte de Saxe,	2
Ses premières armes,	3
Il s'engage au service de France,	4
Il est élu Duc de Courlande,	5
La Russie lui est contraire,	6
Fortune du Duc de Biren,	7
Il est Secrétaire du Baron de Gortz,	<i>ibid.</i>
Son habitude à mâcher du velin,	8
Ce qui lui arrive à ce sujet,	<i>ibid.</i>
On instruit son Procès,	10
On reconnoît son innocence,	11
Il s'attache à un Homme d'Affaires,	12

448	T A B L E	
	Il devient Duc de Courlande ,	13
	Description de ce Duché ,	14
	Villes de la Courlande ,	15
	Le Semigale, Mittau, sa Capitale ,	16
	La ville de Pilten ,	<i>ibid.</i>
	La Religion de la Courlande ,	17
	La Noblesse de Courlande ,	18
	Ses privilèges ,	19
	Les grandes Charges de la Nation ,	20
	Les Tribunaux de la Justice ,	<i>ibid.</i>

L E T T R E C C L X X V .

L A P O L O G N E .

O R I G I N E des Polonois ,	22
Leurs différens Chefs ,	<i>ibid.</i>
Histoire de Princesse Vanda ,	24
Histoire & mort du Duc Popiel ,	<i>ibid.</i>
Origine de la Famille des Piastes ,	25
Le Christianisme en Pologne ,	<i>ibid.</i>
Loix sévères en sa faveur ,	26
Origine du Sénat de Pologne ,	27
Constitution actuelle du Sénat ,	28
Etat des Sénateurs ,	<i>ibid.</i>
Les Palatins en Pologne ,	30
Les Castellans ,	<i>ibid.</i>
Histoire d'un Palatin de Cracovie ,	31
Nombre des Sénateurs ,	32
Honneurs rendus au Primat ,	33
Ses Prérogatives ,	34
Les Sénateurs Ecclésiastiques ,	35

DES MATIERES.	449
Les Ministres Polonois ,	<i>ibid.</i>
Prérogatives des Sénateurs ,	37
Casimir Moine en France ,	38
Il devient Roi de Pologne ,	<i>ibid.</i>
Boleslas punit les Femmes infidèles ,	39
Il tue Stanislas , Evêque de Cracovie ,	40
Anecdote galante ,	<i>ibid.</i>
Désordre du Clergé Polonois ,	42
Chevaliers Teutoniques ,	43
Leurs Constitutions ,	<i>ibid.</i>
Leurs Conquêtes en Pologne ,	45
Leur tyrannie ,	46
Grand-Maitre Albert de Brandebourg ,	47
Etat actuel de cet Ordre. *	<i>ibid.</i>

LETTRE CCLXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

G ALANTRIES de Casimir III ,	49
Bonheur des Juifs en Pologne ,	50
Casimir III protege les Payfâns ,	51
Description de leur état ,	52
Origine des <i>Pacta Conventa</i> ,	53
La Pologne sous Louis de Hongrie ,	<i>ibid.</i>
Elle devient une République Souveraine ,	54
Combat entre le Roi & la République ,	55
Désordres qui en naissent ,	56
Louis de Hongrie rompt ses Traités ,	57
Fermeté d'un Sénateur ,	<i>ibid.</i>
Qualités de Louis de Hongrie ,	58

450	T A B L E	
Rois Etrangers en Pologne,		59
Les Polonois élisent Jagellon,		60
Les Lithuaniens unis aux Polonois,	<i>ibid.</i>	
Dietes & Diétines,		61
Comment elles se forment,		62
Comment on arrête leur activité,		63
Comment on assure leur succès,		65
Ce qui précède les grandes Dietes,	<i>ibid.</i>	
Election du Maréchal de la Diete,		66
Secret qu'on y observe,		67
Comment on récuse les Nonces,	<i>ibid.</i>	
Ordre des Séances,		68
Débats dans les Assemblées,		69
Rien ne s'y décide,		70
Reproches, injures personnelles,		71
Sujets ordinaires des Dietes,	<i>ibid.</i>	
Origine du <i>Liberum Veto</i> ,		72
Vêtu funeste de ce mot,		73
Abus de cet usage,		74
Divisions, clameurs emportemens,		75
A quoi peut servir le <i>Veto</i> ,	<i>ibid.</i>	
Jeunes Gens admis dans les Dietes,		76
Anarchie du Gouvernement Polonois,		77
Dietes extraordinaires,		78

LET TRE CCLXXVII.

SUITE DE LA POLOGNE.

C O N V E R S I O N des Lithuaniens,	80
Histoire de la Lithuanie,	81

DES MATIERES. 451

Etat actuel de ce Pays ,	82.
Diffidens , Grecs réunis , Mahométans ,	<i>ibid.</i>
Description de la Lithuanie ,	83
Les Paysans en Lithuanie ,	84.
Jalousies de Jagellon ,	86
Loix contre les Calomniateurs ,	<i>ibid.</i>
La Reine accusée d'infidélité ,	87
Uladislas IV , ses victoires ,	88
Regne glorieux de Sigismond ,	89
Affoiblissement de la Pologne ,	90.
Luxe des Polonois ,	91
La Milice Polonoise ,	92
Les Généraux d'armées ,	93.
La Cavalerie Nationale ,	94.
Elle se divise en deux Corps ,	95.
Les Pacolets , troupes Polonoises ,	<i>ibid.</i>
Divers grades d'Officiers ,	96.
Autres Troupes ,	97
Foiblesse de cette Milice ,	98
Mauvaise discipline , peu de prévoyance ,	99.
Ban & Arriere-Ban ,	100.
Ce que c'étoit en France ,	<i>ibid.</i>
On l'appelle en Pologne , <i>Pospolite</i> ,	103.
Faste des Nobles dans les Assemblées ,	<i>ibid.</i>
Cessation des Tribunaux ,	104.
Loix concernant la <i>Pospolite</i> ,	105
Peine contre ceux qui s'en absentent ,	<i>ibid.</i>
Désordres des <i>Pospolites</i> ,	107
Places fortes de la Pologne ,	<i>ibid.</i>
Façon de penser des Polonois à cet égard ,	108.
Inconvéniens de cette façon de penser ,	109.

 LETTRE CCLXXVIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

M ARIAGE de Sigismond Auguste ,	111
La Nation veut le faire dissoudre ,	<i>ibid.</i>
Distinction du Mariage & du Sacrement	112
Ce que c'est que rompre un mariage ,	114
Fermeté de Raphaël Leczinski ,	115
Expédient dont se sert Sigismond ,	116
Il achève la réunion de la Lithuanie ,	<i>ibid.</i>
Remparts élevés à la liberté ,	117
La Pologne prend un Roi chez l'Etranger ,	118
Un Polonois propose Henri de Valois ,	<i>ibid.</i>
Capitulation signée par ce Prince ,	119
Ambassadeur Polonois à Paris ,	120
Henri de Valois part pour la Pologne ,	121
Ce Prince quitte ce Royaume ,	<i>ibid.</i>
Etienne Batori, Roi de Pologne ,	122
Le Roi Sigismond III ,	<i>ibid.</i>
Un Noble refuse sa voix à Uladiflas ,	123
Casimir, Jésuite, élu Roi ,	124
Il abdique la Couronne ,	125
Son discours en abdiqant ,	<i>ibid.</i>
Divers Candidats se présentent ;	127
Viecnowieski est élu Roi ,	<i>ibid.</i>
Sobieski lui succede ,	128
Son mariage avec Marie d'Arquien ;	129

DES MATIERES.	453
Le Marquis d'Arquien pere de la Reine,	<i>ibid.</i>
La Marquise de Bethune son autre Fille,	130
Anecdote sur le Siège de Vienne,	131
Sobieski fait lever le Siège,	132
Ingratitude de l'Empereur,	<i>ibid.</i>
Chagrins & mort de Sobieski,	134
Eloquence Polonoise.	135
Les Enfans de Sobieski,	<i>ibid.</i>
Fin de la Reine leur mere,	139
Sort des Reine. de Pologne veuves,	<i>ibid.</i>
Postérité de Sobieski,	137.

LETTRE CCLXXIX.

SUITE DE LA POLOGNE.

DÉSORDRES d'un interregne ;	139
Divers Prétendans à la Couronne,	140
L'Electeur de Saxe proclamé Roi,	<i>ibid.</i>
Ses guerres avec le Roi de Suede,	141.
Staniflas Leczinski,	<i>ibid.</i>
Charles XII le fait Roi de Pologne,	143
Différentes manieres d'interregne,	144
Diete d'Electiion,	145
L'Assemblée au Champ Electoral,	146
La Salle appellé le Szopa,	147.
Les Ministres Etrangers y assistent,	148
On doit choisir un Roi Catholique,	149
Ancien usage dans le choix d'un Roi,	150
Emploi des Nonces dans les Elections,	151.

454	T A B L E	
	Ce qui précède la nomination ,	152
	Fonctions du Primat ,	<i>ibid.</i>
	Ce qui se passe après l'Élection ,	154
	Lieu du couronnement ,	155
	Jour marqué pour cette cérémonie ,	<i>ibid.</i>
	Le Roi va à l'Église de Saint-Staniflas ,	156
	Obseques de feu Roi ,	157
	Discours sur ce sujet ,	<i>ibid.</i>
	Cérémonie du sacre ,	158
	Discours sur le devoir des Rois ,	159
	Serment fait au sacre ,	161
	Suite de la cérémonie du sacre ,	<i>ibid.</i>
	Banquet royal après le sacre ,	162
	Le Roi reçoit les hommages des Peuples ,	163
	Staniflas perd sa couronne ,	164
	Il va à Bender, puis à Deux-Ponts ,	<i>ibid.</i>
	Il est rappelé en Pologne ,	165
	Il se retire à Dantzick ,	<i>ibid.</i>
	Il se déguise en Payfan ,	166
	Sa sérénité ,	167
	Dangers auxquels il s'expose ,	168
	Il est reconnu & servi par son Hôte ,	169
	Il arrive en Prusse ,	170
	Eloge de ce Prince ,	<i>ibid.</i>
	Il revient en France ,	171

LETTRE CCLXXX.

SUITE DE LA POLOGNE.

AUGUSTE III , Roi de Pologne ,	173
Précis de l'Histoire de Pologne ,	<i>ibid.</i>

DES MATIÈRES. 455

Son obscurité ,	174
Le Royaume fut d'abord héréditaire ,	175
Richesse & puissance du Clergé ,	176
Puissance des Nobles ,	177
Gouvernement démocratique ,	<i>ibid.</i>
Les <i>Paſſa Conventa</i> ,	178
Statuts ſur les Succèſſeurs des Rois ,	179
Concernant la Religion Catholique ,	<i>ibid.</i>
Profession de Foi d'Étienne Batori ,	180
Le Roi doit maintenir les Diſſidens ,	<i>ibid.</i>
Droit d'égalité entre les Conciſoyens ,	181
Les rangs n'appartiennent qu'aux places ,	182
Le Roi ne peut point acquérir en Pologne de biens héréditaires ,	<i>ibid.</i>
Lecture des <i>Paſſa Conventa</i> ,	183
Le Grand Maréchal ,	184
Le Grand Chancelier ,	<i>ibid.</i>
Le Grand Tréſorier ,	185
Sceau de la Couronne , Sceau-privé ,	186
Les Univerſaux ou les Edits ,	187
Bornes de la Pologne ,	188
Devoirs des Ambaſſadeurs Polonois ,	<i>ibid.</i>
Droit de nommer des Cardinaux ,	189
Lettre de Caſimir à ce ſujet ,	<i>ibid.</i>
Droit de Patronage ,	191
Lettre de Sobieſki à ce ſujet ,	<i>ibid.</i>
De l'indigénat en Pologne ,	192
Cour de la Reine ,	193
Les Reines ne doivent pas gouverner ,	<i>ibid.</i>
Reproches faits à la Femme de Sobieſki ,	194
Devoirs des Juges ,	195
Adminiſtration des deniers royaux ,	<i>ibid.</i>
Revenus des Rois de Pologne ,	196
Le ſel diſtribué aux Nobles ,	197
Statuts ſur les Troupes étrangères ,	<i>ibid.</i>

256	T A B L E	
Sur la résidence des Rois ,		198
Sur les Monnoies ,		199
Différentes fortes de Monnoies ;		200
Le Trésor de la Couronne à Cracovie ,		201
Université de cette Ville ,		<i>ibid.</i>
Fille de celle de Paris ,		203
Tartares de Lithuanie ,		204
Dernier article des <i>Patla Conventa</i> ,		<i>ibid.</i>
Avertissemens au Roi s'il les viole ,		205
Bornes de la puissance royale ,		<i>ibid.</i>
Le Roi ne peut faire que du bien ,		207
Basseffe des Courtisâns ,		208
Barriere qu'ils opposent au Souverain ,		<i>ibid.</i>
Ce que peut encore le Monarque ,		<i>ibid.</i>
Loix qui le retiennent ,		210
Usage qu'il fait de ses revenus		211
Ni le Trône ni les Charges ne s'héritent ,		212
Avidité de la Femme de Sobieski ,		<i>ibid.</i>
Anecdote à ce sujet ,		<i>ibid.</i>

LETTRE CCLXXXI.

SUITE DE LA POLOGNE.

L A Province de Samogitie ,		214
Radzivil y introduit le Luthéranisme ,		215
Wilna , capitale de Lithuanie ,		<i>ibid.</i>
Tous les cultes établis dans cette Ville ,		217
Son Université ,		<i>ibid.</i>
Poésies de Sarbiévius , Jésuite ,		218
Citation de quelques strophes ,		219
		Vie

DES MATIERES.		457
Vie de Sarbiévius ,		220
Détails sur Wilna ,		221
Cruauté d'un Gouverneur Russe ,		222
Villes de Lithuanie , Polofski ,		223
Witepski , Mfcislaw ,		<i>ibid.</i>
Minsko , Novogrodeck ,		224
Fameufe Synagogue de Brzécie ,		225
La ville de Pinski ,		<i>ibid.</i>
La ville de Grodno ,		226
Ponts & chaussées en Pologne ,		227
Grands chemins anciens & modernes ,		<i>ibid.</i>
Eglises & Palais de Grodno .		228
Les villes de Trocki & de Kowno ,		<i>ibid.</i>
Augustow , Tikotschin ,		229
Ordre de l'Aigle-Blanc ,		230
Confédérations Polonoises ,		232
Trois sortes de Confédérations ,		<i>ibid.</i>
La Confédération nommée Rokoff ,		233
Autre sorte de Confédération ,		235
Chefs des Confédérations ,		<i>ibid.</i>
Autres Confédérations ,		236
Confédération de l'Armée ,		237
Maréchal de Confédération ,		238
Son extrême pouvoir ,		<i>ibid.</i>
Confédérations permises & illicites ;		239
Désordres qu'elles occasionnent ,		240
Maniere de voyager en Pologne ,		241
Voyages des Gens aisés ,		242
On ne trouve rien dans les Auberges ,		243
On fait peu de dépense ,		244
Voyages des Seigneurs ,		<i>ibid.</i>
Comment on se garantit du froid ,		245
Les Polonois changent peu d'usages ,		246
<i>Tome XXII.</i>		<i>M</i>

L E T T R E C C L X X X I I .

S U I T E D E L A P O L O G N E .

A RRIVÉE à Warsovie ;	247
Description de cette Capitale ;	248
Bibliothèque de Zaluski ,	<i>ibid.</i>
Voyage des Polonois en France ;	249
Les environs de Warsovie ,	250
Moines considérés en Pologne ,	251
Le Clergé y est très-irrégulier ,	252
Pratiques extérieures de dévotion ;	253
Jeûnes, Confrairies, soumission au Pape ,	254
Pouvoir & Jurisdiction du Nonce ,	255
Les divorces sont fréquens ,	<i>ibid.</i>
Les Polonois peu persécuteurs ,	<i>ibid.</i>
Les Dissidens n'arrivent point aux Charges ;	256
Ce qui pourroit empêcher les divisions ,	257
Cause des troubles, partage de pouvoir ,	258
Droits des Gentilshommes ,	259
Abus qu'ils en font ,	260
Ils peuvent parvenir à tout ;	261
Les Starosties , les Tenutes ,	<i>ibid.</i>
Egalité des Nobles ,	262
Les Pauvres servent les Riches ;	264
Quelles distinctions on admet ,	265
L'Ordre Equestre ,	266
Ses infidélités ,	267
Comment se transmet la Noblesse ;	268

DÈS MATIÈRES.	459
Comment on l'acquiert ,	269
Comment elle se perd ,	<i>ibid.</i>
Ce Gouvernement est féodal ,	270
Abus & désordres de ce gouvernement ,	271

LETTRE CCLXXXIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

L A ville de plocsko ,	272
Wladislaw dans la Cujavie ,	273
La ville de Thorn ,	274
Émeute causée par les Etudians ,	275
Copernic né dans cette Ville ,	<i>ibid.</i>
Privileges de la même Ville ,	276
La ville de Culm ,	276
La ville de Mariembourg ,	<i>ibid.</i>
La ville d'Elbing ,	278
La ville de Dantzick ,	279
Son Gouvernement ,	<i>ibid.</i>
Description de cette Ville ,	280
Son Commerce ,	281
Religions qu'on y professe ,	<i>ibid.</i>
Le Géographe Cluvier , né à Dantzick ,	282
L'Astronome Hevel ,	283
Le Monastere d'Oliva ,	<i>ibid.</i>
La Paix d'Oliva , ses Négociations ,	284
Guerres qui ont précédé ce Traité ,	<i>ibid.</i>
Conquêtes du Roi de Suede ,	285
Méditation de la France ,	286
Le Chevalier de Terlon ,	<i>ibid.</i>
M. de Lombres ; ses lumières ,	288

460	T A B L E	
	Objets des Négociations ,	289
	Prétentions des Suédois ,	<i>ibid.</i>
	Ils demandent à protéger les Protestans ,	290
	Les Polonois le refusent ,	<i>ibid.</i>
	Disputes sur la Livonie ,	291
	Mort du Roi de Suede ,	292
	Difficultés à ce sujet ,	<i>ibid.</i>
	On continue le Congrès ,	283
	Articles du Traité d'Oliva ,	294
	Histoire de l'Abbaye d'Oliva ,	<i>ibid.</i>
	Eglise de l'Abbaye ,	<i>ibid.</i>

LETTRE CCLXXXIV.

SUITE DE LA POLOGNE.

H	HISTOIRE du Royaume de Prusse ,	196
	Il passe à la maison de Brandebourg ,	297
	L'Ordre de l'Aigle Noir ,	298
	Ordre du Mérite ,	299
	Etablissemens utiles en Prusse ,	<i>ibid.</i>
	Mœurs & usages des Prussiens ,	300
	Description de ce Royaume ,	301
	L'ambre jaune de la mer Baltique ,	302
	Habitans du Royaume de Prusse ,	301
	Finances de ce Royaume ,	<i>ibid.</i>
	Juridictions établies en Prusse ,	304
	Konigsberg, sa Capitale ,	305
	Description de cette Ville ,	306
	Le Château de Konigsberg ,	307
	Le Golphe de Frisch-Haf ,	308
	La ville de Pillau ,	<i>ibid.</i>

DES MATIERES.		461
Pays appelé le Paradis de la Prusse,		309
La ville de Rastembourg,		310
Image fameuse de la Vierge,	<i>ibid.</i>	
La ville de Marienwerder,		311
L'Evêché de Warmie,	<i>ibid.</i>	
Le Cardinal Hofius,		313
La ville d'Holland,	<i>ibid.</i>	
La ville de Mémel,		314
La ville de Tilse,		315
Mœurs des Prussiens,		316
Droits de la Pologne sur la Prusse,		317
Sur la Livonie, la Kiovie, &c.		318
Sur la Silésie.		319
Sur la Courlande, sur Dantzick,		320
Sur les sommes Napolitaines,		321

LETTRE CCLXXXV.

SUITE DE LA POLOGNE.

C OMMERCE des bleds à Dantzick,		329
Son peu de profit,		324
La ville de Posnan en Posnanin,		325
Lissa patrie de Lecziaski,		326
La ville de Kalisch,		327
La ville de Gnesne,	<i>ibid.</i>	
Sirad, Capitale de la Siradie;		328
La ville de Petrikow,	<i>ibid.</i>	
Tribunaux supérieurs de Justice;	<i>ibid.</i>	
Origine de ces Tribunaux,		329
Mot d'Henri de Valois,		330
Création des Tribunaux par Battori,		331

462	T A B L E	
	Constitution de ces Tribunaux ;	<i>ibid.</i>
	Juges Séculiers & Ecclésiastiques ;	332
	Où ils tiennent leurs séances ,	333
	Serment des Juges ,	<i>ibid.</i>
	Les abus & les injustices ,	334
	Le Maréchal du Tribunal ,	<i>ibid.</i>
	Considération dont jouissent ces Magistrats ,	335
	Justices inférieures ;	336
	L'exécution des Jugemens ;	337
	Poursuite des Criminels ,	<i>ibid.</i>
	Punition des Coupables ,	338
	Les villes de Lenciza & de Rava ;	339
	Maniere de bâtir en Pologne ,	340
	La Société de Gens de Lettres ,	341
	Les Musés Polonoises ,	342
	Les Zaluski, leurs voyages ,	343
	Leur zele pour le progrès des Lettres ,	344
	Leur magnifique Bibliothèque ,	346
	Savans Polonois, leurs ouvrages ,	347
	Nobles Polonois propres aux Sciences ,	348
	Mauvais goût de leurs harangues ,	<i>ibid.</i>
	L'étude du Latin & des langues ,	349
	Ce Gouvernement est contraire aux Sciences ,	350
	Productions du Roi Stanislas ,	351
	Caractere & mœurs des Polonois ,	353
	Leurs habillemens ,	354
	Ils aiment à boire ,	355
	Leurs Domestiques, habillés & nourris ,	<i>ibid.</i>
	Maniere d'emprunter & de rendre ,	356
	Les Polonois sont fastueux ,	357
	Ils sont hospitaliers & affables ,	<i>ibid.</i>
	Flexibilité de leur caractere ,	358
	Leur douceur les éloigne des grands crimes ,	
		452

DES MATIERES. 463

Habillement des Dames Polonoises,	<i>ibid.</i>
Leur train & leur sagesse,	<i>ibid.</i>
Mœurs des Filles du peuple,	360
Les Polonois aiment les exercices du corps,	<i>ibid.</i>
Leur maniere de manger,	361
Usage chez le Roi,	362
Nourriture de ces Peuples,	<i>ibid.</i>
Leur Gibier & leurs sauces,	363
Leurs différentes boiffons,	364
Vins de Hongrie, d'Italie & de France,	<i>ibid.</i>
Noces Polonoises,	365
Les danfes & les présens suivent le festin,	366
Les funérailles en Pologne,	367

LETTRE CCLXXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

P ALATINAT & ville de Lublin,	369
Palatinat & ville de Sandomir,	370
Cochenille ou Kermès du Nord,	<i>ibid.</i>
Maniere de les recueillir,	371
La ville de Racon, retraite de Socin,	372
Histoire de cet Hérésiarque,	<i>ibid.</i>
Précis de sa doctrine,	373
Persecution qu'il éprouve en Pologne,	374
Ses Disciples nombreux,	375
La Russie Polonoise,	376
Religion de ce Pays,	377
La ville de Leopold ou de Lemberg.	<i>ibid.</i>

Les villes de Presmils, de Chalm, d'Halitz ; &c.	378
Les villes de Kamienieck, de Braklau, &c.	379
La ville de Luzco,	380
La maladie nommée Plica ;	381
Superstition à cet égard,	<i>ibid.</i>
Palatinat & ville de Cracovie,	382
Division de cette Ville,	383
Sa Cathédrale dédié à Saint Stanislas,	384
Revenus & Jurisdiction de l'Evêque,	<i>ibid.</i>
Paroisses & Abbayes,	385
Reliques de Saint Hyacinthe,	386
Quartier des Juifs,	<i>ibid.</i>
Officiers municipaux, Habitans,	387
Mines de sel de Wiliska,	<i>ibid.</i>
Comment on y descend,	388
Leur description intérieure,	390
Habitations des Mineurs,	391
Leurs travaux, leurs instrumens,	392
Chapelles & Eglises souterraines,	<i>ibid.</i>
Sel de ces mines, leur Directeur,	393
Ruisseau qui les arrose	<i>ibid.</i>
Propriété de l'air qui s'enflamme,	393
La Montagne Merveilleuse,	394
Fontaine qui s'enflamme,	395
Mines diverses en Pologne,	396
Fertilité de ce Pays,	<i>ibid.</i>
Bétail & Gibier,	397
Pourquoi la Pologne manque d'argent,	398
Trois sortes de biens en Pologne,	<i>ibid.</i>
Possessions particulières,	<i>ibid.</i>
Des Payfans Polonois,	399
Ils ne se croient pas malheureux,	400
Sûreté fâcheuse de leur esclavage,	401

DES MATIERES.	465
Leurs meubles, leur façon de vivre ;	402
Leurs habillemens ,	403
Façon de bâtir les maisons de campagne ,	<i>ibid.</i>
Maniere de tirer ses revenus ,	404
Manque d'émulation des Polonois ,	405
Rien ne gêne l'exportation des grains ,	<i>ibid.</i>
Commerce de bled à Dantzick ,	406
Ancienne étendue de la Pologne ,	407
Titres du Roi , armoiries de ce Royaume ,	<i>ib.</i>
Sa population , ses divers Habitans ,	408
Biens & revenus du Clergé ,	<i>ibid.</i>
Nombre des Couvens , des Colleges , &c.	<i>ibid.</i>
Religions non tolérées ,	409
Religieux qui cultivent les Lettres ,	<i>ibid.</i>
Nom & température de la Pologne ,	410

S U P P L É M E N T

A L'ARTICLE DE LA POLOGNE ;

D IVERS changemens arrivés dans l'adminiftration de ce Royaume ,	411
Mort d'Augufte III à Drefde ,	<i>ibid.</i>
Réglemens pendant l'interregne ,	412
Affurances de la Czarine & du Roi de Pruffe ,	
de ne point troubler l'élection ,	413
Candidats qui aspirent à la Couronne ,	<i>ibid.</i>
Poniatowski protégé par les deux Puiffances ,	
	414
Déclarations des autres Cours ,	<i>ibid.</i>

Les Troupes Russiennes inondent la Pologne,	
	414
Tumulte de la Diets assemblée à Warfovie,	
	415
Fermeté de Mokronowski, Palatin de Cracovie,	<i>ibid.</i>
Deux Partis divisent la Nation,	416
Confédération en faveur de Poniatowski,	<i>ibid.</i>
Tableau des troubles du Royaume,	417
Intelligences avec la Cour de Russie,	418
Tous les suffrages sont pour Poniatowski,	419
Il est élu Roi de Pologne,	420
Éloge & qualités de ce Prince,	<i>ibid.</i>
Il institue l'Ordre de Saint-Staniffas,	421
Il crée un Corps de cent Cadets,	422
Démarches en faveur des Dissidens,	<i>ibid.</i>
Ils forment une Confédération,	423
Bref du Pape à ce sujet,	<i>ibid.</i>
Demande que font les Paysans de la Prusse Polonoise,	424
Enlèvement de l'Evêque de Cracovie,	<i>ibid.</i>
Accord en faveur des Dissidens,	425
Mécontentement de la Cour de Rome,	426
On s'en inquiete peu,	427
Un Moine prêche la sédition,	<i>ibid.</i>
Diverses Confédérations & Complots,	428
Désordres qu'ils causent en Pologne,	429
Le Sultan déclare la guerre à la Russie,	430
Les plaintes au sujet du Roi de Pologne,	431
Etat fâcheux des Polonois, guerres civiles,	<i>ibid.</i>
Suites horribles du Fanatisme,	432
On en veut à la personne du Roi,	433
On tire sur lui; il n'est que blessé,	434
Il reste entre les mains de ses Assassins,	<i>ibid.</i>

DES MATIERES, 467

Comment il est déliyré,	435
Recherche des Cômplîces,	<i>ibid.</i>
Les Autrichiens entrent en Pologne,	436
Se rendent maîtres de plusieurs Palatinats,	<i>ibid.</i>
Partage entre les trois Puissances,	437
Où déponille le Roi de Pologne,	438
Casimir III avoit prédit ces démembrements,	<i>ibid.</i>
Droits de ces trois Puissances,	439
Comment elles les justifient,	440
Declaration des trois Cours lue à la Diète,	441
Réponse du Roi de Pologne,	<i>ibid.</i>
Le partage de ce Royaume est ratifié,	442
Protestation du Roi,	<i>ibid.</i>
Comment ce Prince se justifie,	443
Il reconnoît les droits des trois Puissances,	444
Divers changemens arrivés sous le nouveau Regne,	445
Dietes de 1764, de 1766 & de 1768,	<i>ibid.</i>
Changement de quelques Loix Polonoises,	446

Fin de la Table.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, les vingt-unieme & vingt-deuxieme vol. du *Voyageur François*, par M. l'Abbé de la Porte; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression; je pense même que les traits historiques que l'Auteur applique aux différens endroits dont il fait la description, feront favorablement accueillir cet ouvrage du Public, A Beaulieu-Seine-affise, ce 9 Octobre 1776. LALAURE,

